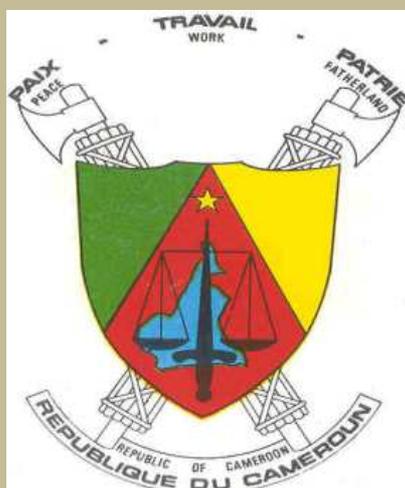


## **Proposition de mesures pour l'état de préparation (R-PP)**

**Pays: Cameroun**

**Date de révision : Septembre 2012**



**Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FCPF)**

**Programme de coopération des Nations Unies pour la réduction des émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts dans les pays en développement (ONU-REDD)**

*Exclusion de responsabilité : La Banque mondiale et le Programme ONU-REDD ne garantissent pas l'exactitude des données incluses dans les propositions de mesures pour l'état de préparation (R-PP) présentées par les pays participant au programme REDD, et ne sauraient être tenus responsables des conséquences de leur utilisation. Les frontières, couleurs, appellations et autres informations figurant sur les cartes présentées dans les R-PP n'impliquent de la part de la Banque mondiale aucune prise de position quant au statut juridique d'un territoire quelconque, pas plus que la reconnaissance ou l'acceptation de ces frontières.*

## Sommaire

<b>Composante 1 : Organisation et consultation</b>	<b>4</b>
1a. Dispositifs nationaux de gestion de la préparation	4
1b. Partage de l'information et dialogue initial avec les groupes clés de parties prenantes	15
1c. Processus de consultation et de participation	22
<b>Composante 2 : Préparation de la stratégie REDD+</b>	<b>30</b>
2a : Évaluation de l'utilisation des terres, des causes des changements d'affectation des terres, de la loi forestière, des politiques et de la gouvernance	30
2b. Options stratégiques REDD+	45
2c. Cadre de mise en œuvre de REDD+	63
2d. Impacts sociaux et environnementaux du processus de préparation à la REDD+ et de sa mise en œuvre	71
<b>Composante 3 : Élaboration d'un niveau d'émission de référence national pour les forêts et/ou d'un niveau de référence national pour les forêts</b>	<b>77</b>
<b>Composante 4 : Conception de systèmes nationaux de suivi forestier et d'information sur les garanties</b>	<b>89</b>
4a. Système national de suivi forestier	89
4b. Conception d'un système d'information sur les avantages multiples, les autres impacts, la gouvernance et les garanties	100
<b>Composante 5 : Calendrier et budget</b>	<b>104</b>
<b>Composante 6 : Conception d'un cadre de suivi-évaluation du programme</b>	<b>106</b>
<b>Annexes for the R-PP</b>	<b>111</b>
Annexe 1a : Dispositifs nationaux de gestion de la préparation	111
Annexe 1b : Partage de l'information et dialogue initial avec les groupes clés de parties prenantes	120
Annexe 1c : Processus de consultation et de participation	124
Annexe 2a : Évaluation de l'utilisation des terres, facteurs des changements d'affectation des terres, lois, politiques et gouvernance forestières	126
Annexe 2b : Options stratégiques REDD+	133
Annexe 2c : Cadre de mise en œuvre REDD+	140
Annexe 2d : Impacts sociaux et environnementaux des mesures de préparation et de la mise en œuvre de REDD+	144
Annexe 3 : Définition d'un niveau d'émission de référence national pour les forêts et/ou d'un niveau de référence pour les forêts	145
Annexe 4 : Conception d'un système national de suivi et d'information sur les forêts et les politiques de garanties	149
Annexe 5 : Calendrier et budget	150
Annexe 6 : Conception d'un cadre de suivi-évaluation du programme	150

### Liste des encadrés

Encadré 1 : les missions de l'ONACC	8
Encadré 2 : Historique de création de la Plateforme Nationale REDD & CC	11
Encadré 3 : Les objectifs de consultation par type d'acteur	24
Encadré 4 : La MAPAPPY, un outil utile pour la consultation des peuples autochtones	26
Encadré 5 : Répartition des émissions de GES au Cameroun	32
Encadré 6 : Le cas des feux de brousse et les feux de végétation comme causes de déforestation et de dégradation des forêts	33
Encadré 7 : Les groupes thématiques de réflexion pour la construction de la stratégie REDD+	58
Encadré 8 : Les besoins d'estimation des coûts et des bénéfices des options stratégiques	60
Encadré 9 : Le FEICOM	68

## Liste des tableaux

Tableau 1 : Activités prévues et chronogramme détaillé pour la composante 1a. ....	14
Tableau 2 : Activités prévues et chronogramme détaillé pour la composante 1b. ....	21
Tableau 3 : Activités prévues et chronogramme détaillé pour la composante 1c. ....	28
Tableau 4 : Superficie des zones agroécologiques .....	30
Tableau 5 : Importance des causes directes de déforestation et de dégradation des forêts par zone agroécologique .....	35
Tableau 6 : Actions par secteur ayant des impacts sur la gouvernance .....	40
Tableau 7 : Futures causes probables de déforestation et de dégradation des forêts par zone agroécologique ....	42
Tableau 8 : Activités à entreprendre et chronogramme détaillé pour la composante 2a .....	43
Tableau 9 : Résumé des options stratégiques par zone agroécologique .....	51
Tableau 10 : Croisement entre causes de déforestation et options stratégiques transversales .....	54
Tableau 11 : Identification des projets pilotes par zone agroécologique.....	56
Tableau 12 : Activités et chronogramme détaillé pour la composante 2b.....	61
Tableau 13 : Activités et chronogramme détaillés de la composante 2c. ....	69
Tableau 14 : Activités et chronogramme détaillé de la composante 2d. ....	76
Tableau 15 : Inventaires forestiers disponibles .....	80
Tableau 16 : Données disponibles sur les images satellitaires .....	81
Tableau 17 : Données disponibles sur les stocks de carbone .....	82
Tableau 18 : Activités prévues et chronogramme pour la composante 3.....	87
Tableau 19 : Chronogramme des activités de la composante 4a.....	98
Tableau 20 : Activités et chronogramme détaillé pour la composante 4b.....	102
Tableau 21 : Ateliers de sensibilisation, information, formation .....	120
Tableau 22 : Liste des ateliers de sensibilisation préalable aux consultations régionales .....	122
Tableau 23 : Cartographie des parties prenantes par zone agroécologique.....	122
Tableau 24 : Caractéristiques des zones agroécologiques .....	126
Tableau 25 : Initiatives relatives aux négociations et à la préparation à la REDD+ au Cameroun .....	133
Tableau 26 : Caractéristiques du Mécanisme de partage des revenus - Cas du Prunus .....	142

## Liste des figures

Figure 1 : Organigramme des institutions de gestion du processus REDD+.....	5
Figure 2 : Chronogramme pour l'opérationnalisation des structures pour la mise en œuvre du mécanisme REDD+ .....	13
Figure 3 : la constitution des participants aux consultations régionales.....	18
Figure 4 : Chronogramme du plan de consultation .....	27
Figure 5 : Complémentarité entre les différentes options stratégiques et le lien avec le déploiement sur le territoire national de la future stratégie REDD+ (adapté de UICN, 2012) .....	46
Figure 6 : Etapes pour la construction de la stratégie nationale REDD+ .....	60
Figure 7 : Approche scalaire pour le MRV et le scénario de référence au Cameroun.....	94

## Liste des cartes

Carte 1 : Localisation des différentes zones agroécologiques.....	31
Carte 2 : Carte des différentes formations végétales du Cameroun .....	149

}

## Informations Générales

### Contact

Nom	Dr WASSOUNI
Titre	Coordonateur National REDD+
Organisation	MINEPDED
Adresse	BP 320, YAOUNDE
Téléphone	+237 99 75 14 84
Télécopie	+237 22 23 51 60
Courriel	wassouniamadou@yahoo.fr
Site Web	www.minep.gov.cm

Nom	Dr Joseph Armathé AMOUGOU
Titre	Point Focal CCNUCC
Organisation	MINEPDED
Adresse	BP 320, YAOUNDE
Téléphone	+237 99 90 32 10
Télécopie	+237 22 23 51 60
Courriel	<a href="mailto:joearmathe@yahoo.fr">joearmathe@yahoo.fr</a>
Site Web	www.minep.gov.cm

### Équipe en charge de la rédaction du R-PP

Name	Organization
Dr. WASSOUNI	MINEPDED - Coordonateur National REDD
Dr. Joseph Armathé AMOUGOU	MINEPDED – PF CCNUCC, Superviseur technique de l'équipe des Consultants
M. Timothée KAGONBE	MINEPDED – PF GIEC
M. Haman UNUSA	MINEPDED – Homologue des Consultants
M. Collins MBOUFACK	MINEPDED – Homologue des Consultants
M. Moussa NGUEMADJI	MINEPDED – Homologue des Consultants
M. Daniel SEBA	MINEPDED – Homologue des Consultants
Mme Rufine DJEUTCHOU	MINEPDED – Homologue des Consultants
Mme Téclaire NGOH NJOUME	MINEPDED – Homologue des Consultants
Mme Clorine MOKOM	MINEPDED, Personnel d'appui
Mme Isabella ZOUH TEM	MINEPDED, Personnel d'appui
Mme Laurice NGONDOP	MINEPDED, Personnel d'appui
M. Avit KONGAPE	MINFOF
M. Armand ZONGANG	MINFOF
M. Fabrice LOAW	MINFOF
M. Daniel MENDOMO	MINFOF
M. Marcel OJONG	MINFOF
Dr. Pierre TCHOUNKOUÉ	MINEPAT
M. Bertrand ATANGANA	MINADER
M. Nyamsi FONDJO	MINEE
Dr. Vitalis CHEPNDA	MINEPIA
M. Narcisse TAKOU	MINMIDT
Dr. Timothée FOMETE	Consultant national
Dr. Thérèse FOUDA	Consultant national
Prof. Roger NGOUFO	Consultant national

Prof. Louis ZAPFACK	Consultant national
M. Dieudonné NJIB NTEP	Consultant national
M. Jean Guy MOTTO MALLO	Consultant national
Prof. Isaac BINDZI	Consultant national
Dr. Mino RANDRIANARISON	UICN
M. George AKWAH	UICN
Mme Chantal WANDJA	UICN
M. Rémi JIAGHO	UICN
Mme Camille JEPANG	UICN
M. Didier HUBERT	Pro-PSFE
M. Olivier SENE	WCS
Dr. René SIWE	GAF AG
Mme Cécile NDJEBET	Plateforme National REDD et CC
M. Jean ABBE	Plateforme National REDD et CC
M. Michel TAKAM	Plateforme National REDD et CC
Mme Rosette LEUNKEU	RACOPY
Mme Mireille TSAGUE	ASB ICRAF
Mme Haddy SEY	Banque Mondiale
M. Cyril EKOU MOU	Banque Mondiale
M. Serge MENANG	Banque Mondiale
M. James ACWORTH	Banque Mondiale
M. Gordon AJONINA	Personne ressource

#### Résumé du RPP

Dates de préparation du R-PP	Juin 2011 – Juillet 2012
Durée prévue de mise en œuvre du R-PP	Janvier 2013 – Décembre 2015
Budget total estimé :	28,911 millions USD pour la construction de la stratégie 60 millions USD pour les projets pilotes
Sources anticipées de financement :	FCPF: 3,6 millions USD Contribution du Gouvernement National : 1,135 million USD PSFE : 0,32 million USD UICN : 0,225 million USD Programme Sous regional REDD : 0,350 million USD Projet MRV / FAO – CBFF : 0,500 million USD
Signataire prévu au sein du gouvernement de la demande de subvention de la R-PP	Dr WASSOUNI Coordonnateur National REDD+ MINEPDED
Principaux résultats attendus du processus de mise en œuvre de la R-PP :	Résultat 1) Les institutions nationales et locales sont mises en place et fonctionnelles. Résultat 2) Les outils de gestion du mécanisme REDD+ sont mis en place (scenario de référence, MRV, sauvegardes environnementales et sociales) et leur mise en œuvre définie. Résultat 3) Les éléments constitutifs de la stratégie identifiés (options stratégiques, mécanisme de partage des bénéfices, de gestion des fonds, législations, etc.). Résultat 4) La stratégie nationale REDD+ est adoptée.

## Résumé exécutif

Le Cameroun est un pays forestier. Toutefois, ces forêts se dégradent fortement et tendent même à certains endroits à disparaître. Les causes directes de cette dégradation et disparition sont l'expansion des pratiques agricoles non durables, l'utilisation du bois de chauffe en tant que source d'énergie, les exploitations forestières et le développement des activités liées à l'exploitation minière. S'ajoutent à ces causes directes, les causes indirectes de déforestation telles que l'augmentation de la pression démographique, de la pression économique et de la faiblesse de certains aspects liés à la gouvernance.

Conscient de ces problèmes et des impacts négatifs potentiels de la déforestation et de la dégradation des forêts, le Cameroun s'est engagé dans le processus REDD+ depuis l'émergence de celui-ci au niveau international. Plusieurs étapes ont été franchies jusqu'à maintenant. Le premier pas a été celui de la validation du R-PIN du pays en 2008 et la mise en œuvre du projet pilote REDD. Depuis lors, des initiatives et des projets REDD+ ont vu le jour au Cameroun. À ceux-là s'ajoutent le développement d'activités visant l'information, la sensibilisation et la formation de toutes les parties prenantes au processus. Le lancement de la rédaction du R-PP date de juin 2011.

Le présent R-PP est donc le résultat d'un travail de rédaction initié en Juin 2011. Il est le fruit de plusieurs consultations réalisées à tous les niveaux (national, régional et local) et dans toutes les zones agroécologiques. Les consultations ont permis la participation, à des degrés divers, de toutes les catégories de parties prenantes au processus, à savoir la société civile, les administrations centrales et déconcentrées, les collectivités territoriales décentralisées, les médias, les institutions de recherche et d'enseignement supérieur, le secteur privé, les élus, etc. Plus de 3000 personnes ont été informées et consultées lors de ces différents ateliers organisés par la société civile, par les partenaires techniques au développement et par l'administration. Lors de ces ateliers, la participation de la société civile a été très forte (évaluée à plus de 60%). Celle des femmes est estimée à plus de 25%, celle des peuples autochtones à 7% et celle du secteur privé à 1%. Certes, cette représentation est insuffisante mais elle est en cours de correction. Les différentes activités permettant d'améliorer les représentations des différentes catégories d'acteurs se feront durant la phase préparatoire: elles sont programmées dans le plan de communication et dans le plan de consultation. Les résultats obtenus durant ces consultations sont intégrés dans le présent document. Ils en constituent les premières orientations à approfondir lors de la phase préparatoire.

**Pour le Cameroun, la REDD+ est un outil de développement** qui doit aider le pays à atteindre l'objectif de développement durable que le gouvernement s'est fixé dans le cadre du Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) et de la Vision Cameroun 2035 (« Cameroun pays émergent en 2035 »).

Le mécanisme REDD du Cameroun adoptera une approche multisectorielle, intégrée et partenariale, mettant en avant tous les secteurs de développement et fondée sur une démarche participative et inclusive qui favorise l'implication de toutes les parties prenantes lors de la construction et la mise en œuvre de la stratégie REDD+. En effet, pour le Cameroun, le Gouvernement prendra la place du facilitateur afin que la mise en œuvre se fasse par et au bénéfice de toutes les parties prenantes, dont principalement les groupes les plus vulnérables - les communautés locales et les peuples autochtones, les femmes, etc.

La gestion du processus REDD+ sera assurée par un organe décisionnel (le Comité de Pilotage) institué. Ce comité fait intervenir plusieurs catégories de parties prenantes à savoir les administrations, la société civile, les peuples autochtones, le secteur privé et les élus locaux. Un organe opérationnel a été identifié: il s'agit du Secrétariat Technique. Ce dernier sera décentralisé (les structures de coordination régionale) et déconcentré (les comités techniques départementaux).

Pour mettre en place un processus participatif et inclusif, le Cameroun propose la mise en place d'un plan de consultation et de participation robuste. Ce plan sera appuyé par un plan de communication identifiant les objectifs, les cibles et les actions à mener pour chaque catégorie de partie prenante. Les consultations programmées seront couplées à la diffusion des informations. Elles sont programmées durant la totalité de la

phase préparatoire. Ces consultations sont thématiques et toucheront tous les éléments constituant la future stratégie. Elles porteront ainsi entre autres sur l'identification des causes de déforestation et de dégradation des forêts et l'identification des actions nécessaires pour pouvoir les réduire efficacement, l'identification des projets pilotes potentiels permettant de concrétiser le mécanisme REDD+, les questions de gouvernance (tous les secteurs compris), les mécanismes de partage des bénéfices, la construction du scénario de référence et du MRV, etc.

Une analyse préliminaire des causes directes et indirectes de la déforestation et de la dégradation des forêts a permis l'identification des options stratégiques permettant de les réduire. La stratégie nationale visera ainsi à apporter des réponses à ces causes de déforestation qui diffèrent selon les zones agroécologiques considérées. Des études seront réalisées pour mieux cerner les catégories de causes de déforestation et de dégradation dans les zones agroécologiques.

Les études complémentaires à mener et les réflexions à entreprendre pour la construction de la stratégie REDD+ se feront avec la participation active des parties prenantes. Ces dernières, selon leur pertinence, seront mises à contribution tout au long du processus. A ceci s'ajoute la mise en place de projets pilotes REDD+ qui visent la réduction des émissions de GES, le développement d'activités concrètes et la capitalisation d'expériences permettant d'alimenter les réflexions pour la construction de la stratégie. La mise en place de ces projets répond au choix du Cameroun de mettre en place une approche infranationale.

Des outils seront mis en place tels que l'Évaluation Environnementale et Sociale Stratégique (EESS) et le Monitoring, Reporting and Verification (MRV) seront mis à contribution. L'EESS, ainsi que le CGES qui en résultera, est une approche permettant au Cameroun de réduire les impacts négatifs potentiels du processus et de valoriser les impacts positifs. L'EESS reflètera le contexte national et respectera les directives internationales en vigueur.

La construction de la stratégie nationale du Cameroun nécessite 28,911 millions de dollars et la mise en place de projets pilotes dans toutes les zones agroécologiques nécessite 60 millions de dollars. En plus des 3,4 millions sollicités auprès du FCPF, le Cameroun devra trouver d'autres sources de financement. Le fonds commun du PSFE et l'UICN (à travers les initiatives financées par DANIDA, le Fonds Forestiers du Bassin du Congo, l'OIBT, l'ACDI, etc.) se sont déjà prononcés favorablement à l'appui pour la mise en œuvre du R-PP. Il en est de même du Gouvernement même si le montant dédié au processus n'est pas encore connu. Il y a également des opportunités de financement au niveau du Projet REDD Régional de la COMIFAC qui vient de démarrer.

## Acronymes

<b>AAC :</b>	Assiette Annuelle de Coupe
<b>ABN :</b>	Africa Biodiversity Network ( <i>Réseau pour la Biodiversité en Afrique</i> )
<b>ACDI :</b>	Agence Canadienne de Développement International
<b>ACP-FLEGT:</b>	Forest Law Enforcement, Governance and Trade Support Programme for African, Caribbean and Pacific countries
<b>AEB :</b>	Autorisation d'enlèvement de bois
<b>ANAFOR :</b>	Agence Nationale D'appui Au Développement Forestier
<b>APV/FLEGT :</b>	Accord de partenariat volontaire/Application des Réglementation Forestières, Gouvernance et Echanges Commerciaux (Forest Law Enforcement, Governance and Trade)
<b>ARB :</b>	Autorisation de Récupération des Bois
<b>ASB-ICRAF :</b>	Alternative Slash and Burn - Centre Mondial pour l'agroforesterie
<b>BAD :</b>	<b>Banque Africaine de Développement</b>
<b>CAPAM :</b>	Cadre d'appui et de promotion de l'artisanat minier
<b>CARPE :</b>	Central Africa Regional Program for the Environment (USAID)
<b>CBLT :</b>	Commission du Bassin du Lac Tchad
<b>CBFF :</b>	Congo Basin Forest Fund
<b>CC :</b>	Changement Climatique
<b>CCBA :</b>	<i>Climate, Community and Biodiversity Alliance</i>
<b>CCNUCC :</b>	Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
<b>CCPM :</b>	Cercle de Concertation des Partenaires du MINFOF/MINEPDED)
<b>CED :</b>	Centre pour l'Environnement et le Développement
<b>CETELCAF :</b>	Centre de Télédétection et de Cartographie Forestière
<b>CGES :</b>	Cadre de Gestion Environnementale et Sociale
<b>CICOS :</b>	Commission Internationale du Bassin Congo-Oubangui-Sanga
<b>CI :</b>	Conservation International
<b>CIFOR :</b>	Centre International de Recherche sur les Forêts
<b>CLIP :</b>	Consentement libre, informé, préalable et éclairé des peuples autochtones
<b>CNES :</b>	Centre National d'Etudes Spatiales
<b>CO<sub>2</sub>:</b>	Gaz Carbonique
<b>COMIFAC :</b>	Commission des Forêts d'Afrique Centrale
<b>DANIDA :</b>	Danish International Development Agency
<b>DFNP :</b>	Domaine Forestier Non Permanent
<b>DFP :</b>	Domaine Forestier Permanent
<b>DSCE :</b>	Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi
<b>EESS :</b>	Evaluation Environnementale et Sociale Stratégique
<b>EFIR :</b>	Exploitation forestière à faible impact
<b>EIE :</b>	Etude d'Impact Environnementale
<b>EPA :</b>	Etablissement Public à Caractère Administratif
<b>ESMF:</b>	Environmental and Social Management Framework
<b>FAO :</b>	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
<b>FCPF:</b>	Forest Carbon Partnership Facility
<b>FEICOM :</b>	Fond Spécial d'Equipement et d'Intervention Intercommunale
<b>FLEGT :</b>	Forest Law Enforcement, Governance and Trade
<b>FSC :</b>	Forest Stewardship Council
<b>GEO FCT :</b>	Group on Earth Observation Forest Carbon Tracking
<b>GES :</b>	Gaz à Effet de Serre
<b>GIC :</b>	Groupe InterCommunal
<b>GIEC :</b>	Groupe des Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat
<b>GIZ :</b>	Deutsche <i>Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit</i>
<b>IIASA :</b>	The International Institute for Applied Systems Analysis

<b>IITA:</b>	International Institute Tropical Agricultural
<b>IEC :</b>	Information, Education et Communication
<b>INADES :</b>	<b>Institut Africain pour le Développement Economique et Social</b>
<b>INC :</b>	Institut National de Cartographie
<b>INPE :</b>	Institut national brésilien de recherche spatiale
<b>INS :</b>	Institut National de la Statistique
<b>IRAD :</b>	Institut de Recherche Agricole pour le Développement
<b>MAPAPPY :</b>	Méthodologie d'Approche Participative des Populations Pygmées
<b>MBOSCUA:</b>	Mbororo Social and Cultural Development Association
<b>MDP :</b>	Mécanisme pour un Développement Propre
<b>MINADER :</b>	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
<b>MINATD :</b>	Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation
<b>MINAS :</b>	Ministère des Affaires Sociales
<b>MINCOM :</b>	Ministère de la Communication
<b>MINDCAF :</b>	Ministère des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières
<b>MINEE :</b>	Ministère de l'Eau et de l'Energie
<b>MINEPAT :</b>	Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
<b>MINEPIA :</b>	Ministère de l'Elevage, de la Pêche et des Industries Animales
<b>MINEPDED:</b>	Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable
<b>MINESUP :</b>	Ministère de l'Enseignement Supérieur
<b>MINFI :</b>	Ministère des Finances
<b>MINFOF :</b>	Ministère des Forêts et de la Faune
<b>MINIMIDT :</b>	Ministère de l'Industrie, des Mines et du Développement Technologique
<b>MINJEUN :</b>	Ministère de la Jeunesse
<b>MINPROFF :</b>	Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille
<b>MINRESI :</b>	Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation
<b>MRV:</b>	Measurement, Reporting and Verification System
<b>NBSAP:</b>	National Biodiversity Strategies and Action Plans
<b>NR :</b>	Niveau de Référence
<b>NRE :</b>	Niveau de Référence des Emissions
<b>OFAC :</b>	Observatoire des Forêts de l'Afrique Centrale
<b>OI :</b>	Observateur Indépendant
<b>OIBT :</b>	Organisation internationale des bois tropicaux
<b>ONACC :</b>	Observatoire National sur les Changements Climatiques
<b>ONADEF :</b>	Office National de Développement des Forêts
<b>ONG :</b>	Organisation Non Gouvernementale
<b>ONU-REDD :</b>	Programme ONU-REDD
<b>OSC :</b>	Organisation de la Société Civile
<b>PA :</b>	Populations Autochtones
<b>PAN-LCD :</b>	Plan d'Action National de Lutte Contre la Désertification
<b>PFBC :</b>	Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo
<b>PFNL :</b>	<b>Produit forestier non ligneux</b>
<b>PIB :</b>	Produit Intérieur Brut
<b>PNACC :</b>	Programme National d'Adaptation aux changements climatiques
<b>PNGE :</b>	Plan National de Gestion de l'Environnement
<b>PSE :</b>	Paievements pour services environnementaux
<b>PSFE :</b>	Programme Sectoriel Forêt-Environnement
<b>RACOPY :</b>	Réseau Recherches Actions Concertées Pygmées
<b>RAFM :</b>	Réseau Africain des Forêts Modèles
<b>RCA :</b>	République Centrafricaine
<b>RFA :</b>	Redevance Forestière Annuelle
<b>RFC :</b>	Réseau des Forêts Communautaires
<b>REDD :</b>	Réduction des Emissions issues de la Déforestation et de la Dégradation des Forêts

<b>REDD+ :</b>	Réduction des Emissions issues de la Déforestation et de la Dégradation des Forêts, Gestion durable des forêts et Conservation des Forêts
<b>REFACOF :</b>	Réseau des Femmes Africaines pour la Gestion Communautaire des Forêts
<b>REFADD :</b>	Réseau des Femmes Africaines pour le Développement Durable
<b>RIFFEAC :</b>	Réseau des Institutions de Formation Forestière et Environnement d'Afrique Centrale
<b>RL/REL :</b>	Reference Level/ Reference Emission Level
<b>R-PIN :</b>	Readiness Plan Idea Note
<b>R-PP:</b>	Readiness Preparation Proposal
<b>SDAU :</b>	Schémas Directeurs d'Aménagement et d'Urbanisme
<b>SESA:</b>	Strategic Environmental and Social Assessment
<b>SIE :</b>	<b>Système d'Information Environnementale</b>
<b>SIGIF :</b>	Systèmes Informatique de Gestion d'Informations Forestières
<b>SPOT :</b>	Satellite d'observation de la Terre
<b>TdR:</b>	Termes de Référence
<b>TNS :</b>	Tri-National de la Sangha
<b>TRI-DOM :</b>	Tri-National Dja-Odzala-Minkebe
<b>UFA :</b>	Unité Forestière d'Aménagement
<b>UICN :</b>	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
<b>WCS:</b>	Wildlife Conservation Society
<b>WEDO :</b>	Women's Environment & Development Organization
<b>WHRC :</b>	Wood Hole Research Center
<b>WWF :</b>	Fonds Mondial pour la Nature (World Wide Fund for Nature)
<b>ZOA-REDD+ :</b>	Zone d'action optimale de la REDD+
<b>ZOMO-REDD+ :</b>	Zone de Mise en Œuvre de la REDD+

## Composante 1 : Organisation et consultation

### 1a. Dispositifs nationaux de gestion de la préparation

**Norme 1a devant être respectée dans le texte de la R-PP pour satisfaire aux dispositions de cette composante :**

**Dispositifs nationaux de gestion de la préparation**

Compte tenu du caractère transversal de la conception et du fonctionnement des dispositifs nationaux de gestion de la préparation à REDD+, il convient d'associer les parties prenantes concernées, les organismes publics compétents, hors services des forêts, ainsi que d'autres secteurs à la planification et à la mise en œuvre de la préparation à REDD+. Des activités de renforcement des capacités doivent être prévues au plan de travail de chaque composante lorsque l'élaboration de la R-PP résulte, dans une grande mesure, de l'intervention d'experts techniques extérieurs.

Pour une gestion efficace du processus REDD+, la mise en place d'un cadre institutionnel approprié et opérationnel par le Cameroun est nécessaire. La majorité des institutions qui seront en charge du processus REDD+ seront créées à cet effet. D'autres institutions existantes seront renforcées pour mieux contribuer au processus. Le Gouvernement du Cameroun a délégué la coordination de la REDD+ au MINEPDED. Le MINEPDED travaille en étroite collaboration avec la Primature, l'Assemblée Nationale et les autres ministères sectoriels afin que le processus s'intègre à la stratégie de développement du pays.

La structure institutionnelle de gestion du processus REDD+ au Cameroun est constituée d'un organe décisionnel au niveau national (le comité de pilotage) et d'un organe opérationnel (le Secrétariat Technique). Le Secrétariat Technique assure la mise en œuvre du processus REDD+ à travers ses démembrements aux niveaux régional et départemental.

#### **1. Genèse du processus REDD+ et des institutions en charge du processus**

##### **a. Genèse du processus**

Le Cameroun s'est fortement engagé dans l'évolution du processus REDD+ depuis son émergence au niveau international en 2005 et particulièrement au niveau sous-régional (COMIFAC). Le développement d'un processus national REDD+ pour le pays n'est ainsi que la suite logique des efforts fournis à ce jour.

Pour ce faire, l'intérêt du Cameroun s'est manifesté par les principales étapes suivantes :

- le lancement du Projet Pilote REDD en Février 2008,
- la présentation et validation du R-PIN au FCPF en Juillet 2008,
- les ateliers d'information, de sensibilisation et consultation des parties prenantes depuis 2010,
- le lancement de la rédaction du R-PP en Juin 2011,
- la création de la Plateforme Nationale REDD & CC de la Société Civile en Juillet 2011,
- la création officielle du Comité de Pilotage du processus REDD+ en Juin 2012,
- l'atelier national de validation du R-PP en Juillet 2012,
- la soumission du présent document au FCPF en août 2012.

Depuis la validation du R-PIN, plusieurs projets et initiatives REDD+ ont été développés et mis en œuvre par les OSC et les partenaires techniques du MINEPDED. Un inventaire réalisé par l'UICN en 2011 en recense 31, tous répartis dans les différentes zones agroécologiques du pays. Le premier fut le « projet pilote REDD » dont les résultats sont significatifs non seulement en termes de comptabilisation du carbone, mais aussi en termes de

gestion institutionnelle et de prise en compte des aspects sociaux et de gouvernance relatifs à la REDD+. En effet, la création du Comité de Pilotage REDD+ a été impulsée par ce projet. Des structures de concertation sur la REDD+ existent au niveau national (Comité Interministériel), au niveau des bailleurs de fonds ainsi que des ONG, notamment le CCPM (Cercle de Concertation des Partenaires du MINFOF/MINEPDED) qui a en son sein un sous-groupe REDD+, et la Plateforme Nationale REDD et Changement Climatique (REDD & CC) de la Société Civile.

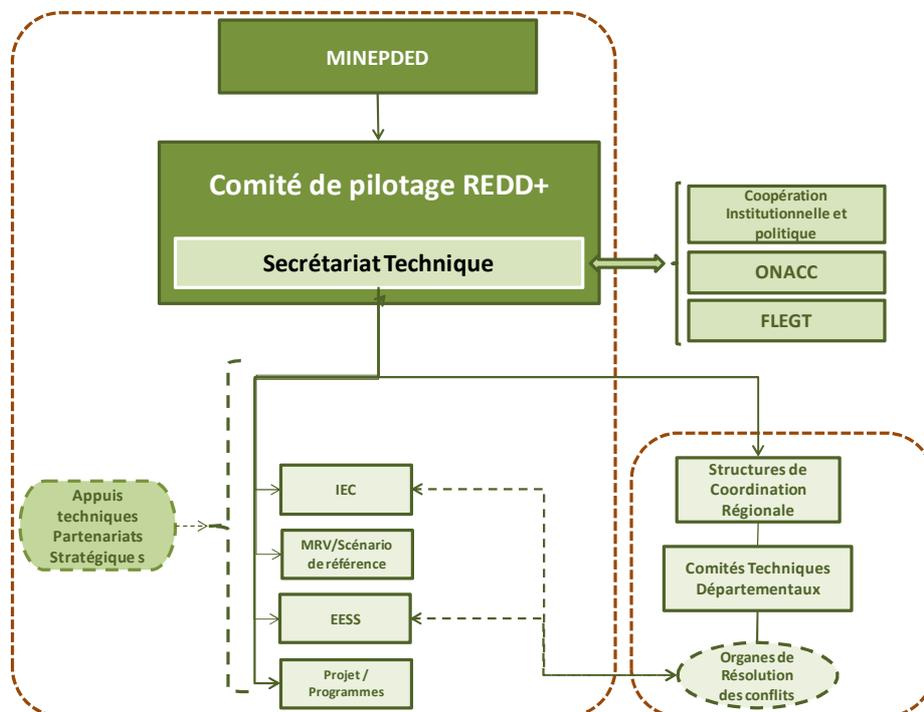
Le processus REDD+ du Cameroun a accusé du « retard » certes, mais cela a permis la réalisation de campagnes de sensibilisation, de formation, d’information et de consultation, et également la capitalisation des résultats des projets et initiatives REDD+ mis en œuvre par les OSC et les partenaires techniques du MINEPDED.

**b. Institution en charge de la rédaction du R-PP au Cameroun**

Au sein du Gouvernement, le MINEPDED assure le leadership du processus en tant que Point Focal Politique et Opérationnel de la CCNUCC, en collaboration avec le MINFOF. Une coordination nationale a été mise en place pour piloter le processus REDD+ et cette entité est composée par des membres à la fois du MINEPDED et du MINFOF. Le draft du R-PP a été élaboré avec l’appui technique et financier du Gouvernement, de la BM à travers les fonds FCPF, de l’UICN, de la GIZ et de la Société Civile. Aussi, dans un objectif de mobilisation anticipée des différents secteurs dans le processus REDD+ du Cameroun, plusieurs ministères sectoriels sont déjà engagés dans les réflexions pour la rédaction du R-PP, bien avant la signature de l’arrêté officialisant la mise en place et l’opérationnalisation du Comité de Pilotage du processus REDD+.

**2. Les institutions en charge de la mise en œuvre du R-PP**

Le MINEP est la structure officiellement désignée par le Gouvernement du Cameroun pour la mise en œuvre de la CCNUCC et donc pour le processus REDD+. Les institutions nationales décrites ci-après seront responsables de la construction de la future stratégie REDD+, avec l’appui des institutions locales.



**Figure 1 : Organigramme des institutions de gestion du processus REDD+**

#### a. Comité de pilotage

Le Comité de Pilotage REDD est l'organe décisionnel du processus REDD+. Ce Comité de Pilotage est institué par l'arrêté n° 103/CAB/PM du 13 juin 2012 portant création, organisation et fonctionnement du comité de pilotage des activités de réduction des émissions issues de la déforestation, de la dégradation, de la gestion durable et de la conservation des forêts, « REDD+ » signé par le Premier Ministre. Cet arrêté est le fruit d'une collaboration entre le MINEPDED, les autres administrations, les partenaires au développement et la Société Civile dans le cadre d'un exercice participatif.

Selon cet arrêté, le comité de pilotage de la REDD+ est chargé de :

- formuler des propositions de politique et de stratégie en matière d'initiative REDD+ ;
- émettre des avis motivés sur les stratégies de mise en œuvre du mécanisme REDD+ ;
- élaborer des critères de sélection des projets en vue de les soumettre à la validation du Ministre en charge de l'environnement ;
- évaluer et soumettre à l'approbation du Ministre en charge de l'environnement les idées de projets proposées par les promoteurs ;
- promouvoir les activités REDD+ ;
- valider les travaux et approuver le plan d'action du Secrétariat Technique.

Le Comité de Pilotage REDD+ est constitué de 21 membres issus de l'administration dont le MINEPDED, MINFOF, MINEPAT, MINADER, MINFI, MINEPIA, MINEE, MINRESI et MINAS., de la Société Civile (à travers la Plateforme REDD & CC de la Société Civile), des Peuples Autochtones, du Secteur Privé, des Elus Locaux (voir article 3 de l'arrêté sur la constitution du comité de pilotage en annexe 1a-1). Ce Comité est multisectoriel. Le Président du Comité peut en cas de besoin inviter toute « personne », dont les partenaires techniques et financiers nationaux et internationaux du MINEP, en raison de son expertise ou de son expérience sur les questions à examiner (article 2, alinéa 3). Le mode d'organisation et de fonctionnement de ce comité est détaillé en annexe 1a du présent document.

Des requêtes ont été envoyées par le MINEPDED aux différents ministères impliqués dans le processus, à la société civile, au secteur privé, aux organisations des peuples autochtones et à l'association des élus locaux pour constituer et opérationnaliser le plus rapidement possible le Comité de Pilotage. Chaque entité est en effet chargée de désigner son représentant auprès du Comité de Pilotage. Les procédures de désignation des membres de ce comité sont en cours. Pour certains ministères, les membres du futur Comité Technique sont déjà identifiés et les décisions de désignation des représentants de ces ministères ont déjà été transmises au MINEPDED. Il est à noter que ces différents acteurs sont déjà impliqués dans les différentes réflexions sur le processus en cours, pour la rédaction du R-PP.

Le Comité de pilotage est doté d'un Secrétariat Technique.

Selon l'arrêté n°103/CAB/PM du 13 juin 2012 portant création du Comité de Pilotage REDD+, le Secrétariat Technique est composé du Point Focal CCNUCC, du Coordonnateur National et d'un représentant du ministère en charge des forêts. Il est actuellement placé sous la coordination du Directeur du Suivi de la Conservation et de la Promotion des Ressources Naturelles du MINEPDED (art. 7).

Le Secrétariat Technique a pour mission de :

- préparer les réunions du comité ;
- faire tenir les convocations aux membres ;
- préparer les documents de réunion ;
- rédiger les comptes rendus de réunion ;
- conserver les archives et la documentation ;
- suivre les activités REDD+ menées dans le pays ;

- analyser les projets et initiatives REDD+ pour le compte du comité ;
- suivre et évaluer la mise en œuvre des projets et initiatives REDD+ ;
- mettre en œuvre les directives du comité ;
- établir des rapports semestriels et annuels d'activités ;
- effectuer toute autre mission confiée par le comité.

(art. 6)

Si un niveau plus élevé de coordination du processus est requis durant la phase de mise en œuvre du processus, le contenu de l'arrêté pourra être modifié. Il en est de même de l'agencement des différentes entités dont la **constitution**, le rôle et le fonctionnement pourront évoluer.

#### b. Secrétariat Technique

Le Secrétariat Technique assure la coordination des activités du processus REDD+. Il est placé sous la coordination du Directeur du Suivi de la Conservation et de la Promotion des Ressources Naturelles du MINEPDED

Le Secrétariat Technique est l'organe opérationnel de la REDD+ au Cameroun. Sa composition sera la même que lors de la rédaction du R-PP. Le mandat du Secrétariat Technique est la construction de la stratégie REDD+ du Cameroun et de la représentation de la structure de gestion du processus auprès des ministères sectoriels et de toutes les parties prenantes (fonction de coopération institutionnelle). Pour construire la stratégie REDD+, le Secrétariat Technique se dote de cellules qui seront en charge du développement des outils techniques nécessaires pour la mise en œuvre de la stratégie.

##### ✓ **Composition du Secrétariat Technique**

Le Secrétariat Technique comprend les responsables suivants : le Point Focal CNUCC, le Coordonateur National REDD et un représentant du MINFOF.

Afin de développer les outils techniques nécessaires à la mise en œuvre de la REDD+, le Secrétariat Technique sera formée par quatre (4) cellules :

- La cellule IEC (information, éducation et communication) chargée des aspects relatifs à la communication mais aussi pour appuyer le Secrétariat Technique à préparer les documents dans le cadre des relations interministérielles et institutionnelles stratégiques ;
- La cellule EESS (Evaluation Environnementale et Sociale Stratégique) chargée de la mise en place de l'outil EESS et la construction du CGES (Cadre de Gestion Environnementale et Sociale) pour la REDD+ ;
- La cellule scénario de référence et MRV chargée de la construction du scénario de référence national, du système MRV et de la gestion du registre qui sera l'outil de gestion des stocks de carbone. Elle travaillera en collaboration avec l'ONACC ;
- La cellule chargée d'appuyer le montage des projets et des programmes REDD+ ainsi que de l'encadrement pour leur mise en œuvre, de valoriser les résultats desdits projets / programmes afin d'alimenter les réflexions pour la construction de la stratégie.

La composition des équipes des 4 cellules sera comme suit :

- Pour la cellule IEC, 2 personnes seront en charge des activités à entreprendre. Ces personnes seront des experts en communication / éducation et en marketing social (ou disciplines similaires) ;
- La cellule MRV sera composée de 3 experts : un expert en SIG / cartographie, un expert en comptabilisation du Carbone et un expert en sciences sociales (ou disciplines similaires) ;
- La cellule EESS sera composée de 3 experts, un sera environnementaliste, un sera un expert en sciences sociales et un dernier expert en études d'impacts environnementaux (ou disciplines similaires) ;
- La cellule Projet / Programme sera composée de 2 experts dont un en montage / gestion de projets et/ou programme et un en suivi et évaluation.

Pour mener à bien les missions qui lui sont assignées, le Coordonateur National sera également appuyé par un pool d'experts interdisciplinaires, en plus de ceux des cellules, dont les compétences couvrent les questions institutionnelles et juridiques, la planification, l'aménagement, et la socio-économie et/ou développement participatif. Le Secrétariat Technique sera également assisté par un personnel d'appui en charge de la gestion administrative et financière.

Un comité technique de suivi sera instauré dans la « cellule EESS ». Ce comité sera chargé de la mise en œuvre de l'EES. Ce comité sera pluridisciplinaire mais également composé de représentants des parties prenantes (donc multipartite, intégrant les diverses sensibilités telles la présence des peuples autochtones et des femmes). Il sera mobilisé durant le processus de construction de la stratégie.

Les experts du Secrétariat Technique seront, dans un premier temps, externes au ministère étant donné que ce dernier ne possède pas les moyens humains nécessaires pour la construction de la stratégie. Les TDR de ces experts seront renforcés (voir les ébauches en annexes 1a – 2) et l'identification des experts se fera avant le début du processus. **Le recrutement de ces experts se fera par appel d'offre ouvert à toutes les personnes possédant les expériences requises.** A terme, l'objectif serait que le Secrétariat Technique soit composé de fonctionnaires qui auront acquis les connaissances par transfert de compétence, entre autres, venant des experts chargés de la construction de la stratégie REDD+, des experts internationaux qui seront mobilisés pour des thématiques bien déterminées, ou venant des formations qui leur seront octroyées. Ces fonctionnaires seront ainsi affectés par la suite en totalité de leurs temps au mécanisme REDD+.

#### ✓ **Institutions en étroite relation avec le Secrétariat Technique**

Le Secrétariat Technique aura un rôle à la fois technique et stratégique. Pour les aspects techniques, il sera en charge de la construction de la stratégie. Il travaillera de ce fait de concert avec l'ONACC qui sera en charge du contrôle des résultats de comptabilisation du carbone, conformément à ses missions, et avec la cellule FLEGT au sein du MINFOF. Pour les aspects stratégiques, le Secrétariat Technique sera l'organe en charge de la promotion de la coopération institutionnelle et politique étant donné que la REDD+ sera un processus multisectoriel et partenarial.

#### ONACC

L'ONACC sera mis à contribution pour la construction de la stratégie REDD+ et le suivi des activités développées dans le mécanisme REDD+ de par son rôle assigné et de ses prérogatives sur le suivi de l'évolution du carbone sur le territoire national. L'ONACC interviendra ainsi au niveau du Secrétariat Technique pour certains aspects techniques relatifs au mécanisme REDD+ dont la comptabilisation des émissions / absorptions de GES. L'ONACC sera de ce fait un instrument opérationnel pour le processus REDD+.

#### **Encadré 1 : les missions de l'ONACC**

Établi par le décret n° 2009/410 du 10 décembre 2009 portant création de l'ONACC (Observatoire National sur les Changements climatiques), l'ONACC est un Etablissement Public à Caractère Administratif (EPA). L'ONACC est placé sous la tutelle technique du Ministère chargé de l'Environnement et sous la tutelle financière du ministère chargé des Finances. Il a pour mission de suivre et d'évaluer les impacts socio-économiques et environnementaux, des mesures de prévention, d'atténuation et/ou d'adaptation aux effets néfastes et risques liés aux changements climatiques. Il est chargé, entre autres, d'initier et de promouvoir des études sur la mise en évidence des indicateurs, des impacts et des risques liés aux changements climatiques ; de collecter, analyser et mettre à la disposition des décideurs publics, privés ainsi que des différents organismes nationaux et internationaux, les informations de référence sur les changements climatiques au Cameroun ; de servir d'instrument opérationnel dans le cadre des autres activités de réduction des gaz à effet de serre ; de proposer au gouvernement des mesures préventives de réduction d'émission de gaz à effet de serre, ainsi que des mesures d'atténuation et/ou d'adaptation aux effets néfastes et risques liés aux changements climatiques ; de faciliter

l'obtention des contreparties dues aux services rendus au climat par les forêts à travers l'aménagement, la conservation et la restauration des écosystèmes.

#### Coopération institutionnelle et politique

Etant un processus multisectoriel et partenarial, la REDD+ fera appel à la coopération avec les ministères sectoriels et les services publics. Le Secrétariat Technique sera ainsi en charge de coordonner les rencontres et les échanges/réflexions sur la REDD+ menées avec les différents ministères (MINEPDED, MINFOF, MINDCAF, MINADER, MINEPIA, MINIMDT, MINEPAT, MINAS, MINPROFF, MINEE, MINFI, MINRESI, etc.) et les services publics (tels ANAFOR, INC, INS, IRAD, etc.) qui seront impliqués dans le processus REDD+. Ces échanges se feront entre autres dans le cadre des Groupes de réflexion thématique. Au-delà de ces attributions, à terme, les administrations sectorielles seront mobilisées pour la mise en œuvre de la future stratégie REDD+ du Cameroun.

#### Cellule FLEGT au sein du MINFOF

Le Secrétariat Technique travaillera étroitement avec la cellule FLEGT au sein du MINFOF pour la mise en cohérence et le développement d'une synergie entre les activités REDD+ avec le processus FLEGT et les activités afférentes. Le FLEGT constitue une des bases de gouvernance forestière sur laquelle la REDD+ va s'appuyer.

#### ✓ **Appuis techniques et partenariats stratégiques à mobiliser**

##### Appuis techniques

Toutes les cellules du Secrétariat Technique bénéficieront d'une expertise externe étant donné que le MINEPDED ne dispose pas immédiatement de ressources humaines suffisantes pour construire la stratégie. Ces expertises seront fonction des besoins (se référer à la constitution des cellules du Secrétariat Technique). Toutefois, le MINEPDED devra affecter une partie de son effectif au processus REDD+, afin d'en faire un processus piloté par le Gouvernement. Un assistant technique pourrait être affecté en permanence auprès du Coordinateur National afin d'appuyer l'avancement du processus.

L'appui technique peut être ponctuel (besoin d'experts pour la réalisation d'études déterminées) ou étalé dans le temps (appui pour la réalisation des tâches qui incombent aux cellules du Secrétariat Technique). Cet appui peut être apporté d'une manière individuelle (appui d'un consultant national ou international pour accompagner le processus REDD+ ou pour répondre à une problématique déterminée) ou par groupe (formation de groupe faisant intervenir un formateur spécialisé).

##### Partenariats stratégiques

Le Secrétariat Technique mobilisera plusieurs partenariats techniques selon les besoins pour la construction de la stratégie nationale. Il s'agit entre autres :

- Des partenaires techniques du MINEPDED et du MINFOF, mais également des autres ministères sectoriels engagés dans le processus ;
- Des ONG ;
- Du secteur privé ;
- Des institutions de recherche et des établissements d'enseignement supérieur.

#### c. Structures décentralisées et déconcentrées

Des structures décentralisées et déconcentrées seront associées à la construction de la stratégie et pour la mise en œuvre et déploiement de celle-ci. Ces structures sont garantes d'un processus participatif et inclusif, de type « bottom-up », prenant en compte les aspirations des communautés locales et de toutes les parties prenantes, mais aussi « top-down » pour les transferts d'information, de connaissances et des ressources nécessaires. Elles seront ancrées aux institutions décentralisées et déconcentrées en place afin de faciliter leur déploiement sur le territoire national. La mise en place de ces structures sera progressive et adaptative dans les zones agroécologiques.

✓ **Structures régionales de coordination**

Les Structures Régionales de Coordination faciliteront le lien entre le Secrétariat Technique et les Comités Techniques Départementaux, dans le sens de la décentralisation. Le Gouverneur, à travers son rôle dans le cadre de la décentralisation, sera en charge de l'animation du processus en collaboration avec les délégués régionaux du MINEPDED et du MINFOF, ainsi que toutes les autres parties prenantes.

✓ **Comités techniques départementaux**

Les comités techniques départementaux seront en charge du pilotage des activités REDD+ au niveau local. Sous la coordination du Préfet, les comités techniques départementaux seront composés des délégués départementaux du MINEPDED et du MINFOF ainsi que de toutes les autres parties prenantes.

Les attributions des comités techniques départementaux sont entre autres :

- le suivi de la mise en œuvre des activités REDD+ au niveau local ;
- la collecte et la mise à disposition des informations au niveau local lors des discussions, échanges et réflexion avec toutes les parties prenantes pour alimenter la construction de la stratégie nationale ;
- la facilitation des concertations pour l'identification des activités REDD+ locales.

Les activités à mener au niveau de ces comités techniques départementaux feront intervenir toutes les parties prenantes dans leurs zones d'intervention. Les groupes d'acteurs suivants seront mobilisés par le comité technique départemental selon leur pertinence dans une zone déterminée : les communes (ou association des communes), les élus du peuple et les élus locaux, les communautés locales, les peuples autochtones, les antennes décentralisées de la Plateforme Nationale REDD & CC de la Société Civile, le secteur privé, les chefs traditionnels (ou les représentants des associations des chefs traditionnels), les chefs religieux, les représentants des GIC et organisations paysannes, etc.

La mise en place de ces structures se fera progressivement, en fonction de l'identification des zones prioritaires d'intervention pour le processus. Pour la première année de mise en œuvre du R-PP, les TDR de ces structures déconcentrées et décentralisées seront clarifiés.

✓ **Organes de résolution de conflits**

Les mécanismes locaux de gestion des conflits sont les plus appropriés pour le règlement des conflits, compte tenu de la proximité et de la maîtrise du contexte local. Dans le cadre du processus REDD+, des organes de gestion des conflits à l'intérieur des structures départementales existantes sont prévus. Toutefois, un niveau supérieur est aussi prévu afin de gérer les conflits à un niveau plus élevé. Les organes locaux de gestion des conflits seront composés entre autres des chefs traditionnels, des administrations sectorielles impliquées dans le conflit (dont le représentant des administrations peut varier en fonction du type de conflit à résoudre), et des représentants de la société civile. Si nécessaire et en fonction de la gravité des conflits, la résolution du conflit sera d'abord envoyée aux instances supérieures, puis aux juridictions compétentes si le conflit persiste.

Ces structures locales de gestion des conflits seront en relation avec le Secrétariat Technique principalement à travers sa cellule IEC et sa cellule EESS. Une personne sera chargée de la coordination de cet aspect relatif à la gestion du mécanisme de recours et de gestion des plaintes auprès de la cellule EESS et d'agir comme répondant auprès du Secrétariat Technique<sup>1</sup>. La cellule EESS alimentera la cellule IEC en informations et sera en charge de la tenue de la base de données sur les conflits. Cette base de données sera utilisée pour monter l'EESS et le CGES, la mettre en œuvre et alimenter les réflexions sur la prise en compte des aspects sociaux et environnementaux dans le processus.

---

<sup>1</sup> Un système d'appel et d'écoute central est actuellement en cours d'évaluation et d'étude auprès du Secrétariat Technique afin de répondre à cette préoccupation relative au mécanisme de gestion des conflits.

### **3. Place des acteurs clés (autres que l'administration) dans le processus du Cameroun**

#### **a. Place de la société civile**

La participation de la société civile dans le processus REDD+ se fait progressivement au Cameroun. Elle est matérialisée par la mise en place de la Plateforme Nationale REDD & CC de la Société Civile. Elle est actuellement considérée comme le principal interlocuteur de la Société Civile auprès du MINEPDED pour le processus REDD+.

#### **Encadré 2 : Historique de création de la Plateforme Nationale REDD & CC**

La Plateforme Nationale REDD & CC a été créée le 23 juillet 2011 (Charte en janvier 2012). Elle est considérée comme étant l'interface entre les organisations de la société civile et les entités impliquées dans le processus REDD+ et changements climatiques au Cameroun. C'est donc un espace de dialogue, de concertation, et d'échanges d'expériences novatrices, de propositions et d'orientation. Elle vise la participation efficace et effective de l'ensemble de la société civile à toutes les discussions relatives à la REDD et aux changements climatiques en général tant au niveau local qu'au niveau régional, national et international.

La plateforme regroupe près de 20 réseaux d'organisations et mouvements sociaux de la Société Civile nationale - réseaux nationaux et locaux œuvrant dans le secteur forêt / environnement et social (dont la plateforme Forêt mise en place pour le processus APV/FLEGT du Cameroun). Toutes les organisations, associations, groupes et personnes ressources œuvrant dans la promotion du développement durable et désireuses de contribuer au processus REDD peuvent prendre part aux activités et aux rencontres nationales, régionales et communales de la Plateforme.

La plateforme a des démembrements aux niveaux régionaux et communaux (en cours de mise en place), et a des groupes thématiques et des niches d'intervention. Elle a identifié neuf groupes d'acteurs comme cibles de ses actions : (i) ses propres membres ; (ii) les femmes ; (iii) les Peuples autochtones ; (iv) les communautés locales ; (v) les chefs traditionnels, (vi) les Maires et aux autres élus du peuple et élus locaux ; (vii) les jeunes ; (viii) les autres partenaires de terrain (personnels techniques de l'Etat, petits artisans/utilisateurs du secteur bois/bois-énergie, autres acteurs du secteur privé, etc.) et (ix) les promoteurs de projets.

La société civile sera représentée à tous les niveaux dans le processus REDD+. Elle fait partie intégrante du Comité de Pilotage et sera présente également dans les structures décentralisées et déconcentrées. Elle participera aux activités menées pour la construction de la stratégie et sera un acteur incontournable dans la mise en œuvre des activités REDD+ au niveau local.

#### **b. Cas particulier des peuples autochtones**

Etant donné l'importance de la problématique autochtone dans le cadre de la REDD+, l'existence de plusieurs groupes vulnérables et le choix du Cameroun à développer un mécanisme REDD+ ciblant le développement des groupes vulnérables, dont principalement les populations autochtones, une place particulière sera donnée à ce groupe afin qu'il puisse participer non seulement aux prises de décisions sur le processus et sur le montage de la future stratégie, mais aussi et surtout pour la mise en œuvre de la future stratégie et le suivi des impacts sociaux et environnementaux de la stratégie.

La participation des peuples autochtones se fera à travers différents organismes de gestion des peuples autochtones forestiers (Baka, Bagyéli, Bakola, Bedzang) et des peuples autochtones pasteurs (Mbororo). Elle se fera également à travers les organismes de la Plateforme REDD & CC qui encadrent ces peuples autochtones, à travers les partenaires techniques et à travers d'autres organismes qui ne sont pas encore alignés à ces structures existantes. Les peuples autochtones sont représentés par eux-mêmes dans les structures de démembrement de la Plateforme Nationale REDD & CC.

La participation des peuples autochtones, outre sa présence officielle auprès du Comité de Pilotage, des structures de coordination régionale et des Comités Départementaux, se fera lors des différentes discussions et prise de décision sur les options stratégiques à adopter, selon le plan de consultation qui sera développé en 1C (particulièrement pour le CLIP). Elle se fera aussi dans le cadre des projets / programmes REDD+ qui prendront en compte les problématiques de ces groupes et à leur bénéfice.

c. Cas particulier des femmes

Les femmes sont représentées dans le Comité de Pilotage du processus REDD+ à travers la Plateforme REDD & CC (dont un des responsables de la coordination nationale est une femme). Comme pour le cas des peuples autochtones, les femmes (par l'intermédiaire des réseaux existants mais aussi de la Plateforme REDD & CC dont elles font partie) participeront aux différentes activités développées par le Secrétariat Technique afin d'intégrer pleinement la problématique du genre qui sera transversale dans la future stratégie. Par ailleurs, une feuille de route d'intégration du genre dans le processus REDD+ a été élaborée et sera valorisée dans le cadre de l'élaboration de la stratégie.

d. Place du secteur privé

Les acteurs du secteur privé feront partie intégrante du processus REDD+ au Cameroun. Le secteur privé est représenté auprès du Comité de Pilotage mais aussi auprès des différentes instances décentralisées et déconcentrées de gestion du processus. Son rôle est d'autant plus important dans la mise en œuvre des options stratégiques étant donné que le secteur privé, non seulement forestier mais aussi minier et pétrolier, agricole, etc., pourra saisir la REDD+ comme une opportunité d'affaire, notamment dans la promotion du microcrédit afin de stimuler les investissements des communautés locales dans le domaine agricole par exemple, dans le développement de technologies propres (foyers améliorés, fours améliorés adaptés, promotion des énergies propres) ou dans les plantations forestières.

e. Place des institutions de recherche et de l'éducation

Les institutions de recherche et d'enseignement supérieur interviendront dans le processus REDD+ dans le cadre des consultations réalisées sur des thématiques déterminées pour alimenter les réflexions thématiques et appuyer scientifiquement les décisions prises. Ces institutions seront mobilisées par le Secrétariat Technique pour des réflexions spécifiques nécessitant leur expertise et pour le renforcement de capacité à réaliser tout au long du processus.

#### **4. Renforcement de capacités pour le processus REDD**

Le processus REDD+ nécessite le renforcement de capacité à tous les niveaux (national, régional et départemental) durant la phase de préparation et la phase de mise en œuvre de la REDD+. Il s'agit non seulement du renforcement de capacité des instances gouvernementales et des membres du Secrétariat Technique mais aussi de toutes les parties prenantes afin de pouvoir s'approprier réellement la REDD+. Des formations seront planifiées tout au long du processus. Elles seront intenses durant la première année de construction de la stratégie afin de la monter rapidement.

La formation touchera en premier lieu les membres du Comité de Pilotage, du Secrétariat Technique (et de ses cellules) et des personnels clés des ministères sectoriels qui seront mobilisés dans le processus. Un transfert de compétence se fera entre les experts mobilisés dans la phase préparatoire et les experts nationaux (de l'administration y compris) pour que le Cameroun puisse par la suite fonctionner d'une manière autonome dans la gestion de son processus et de son mécanisme REDD+. Elle touchera par la suite toutes les parties prenantes au processus, non seulement au niveau central mais aussi et surtout aux niveaux décentralisé et déconcentré.

Les formations porteront sur :

- les concepts de changement climatique et plus particulièrement de la REDD+ afin que les personnes formées (toutes les parties prenantes) puissent avoir les connaissances nécessaires sur les problématiques de la REDD+ ;

- l'économie politique de la REDD+ ;
- le rôle des forêts dans l'atténuation des changements climatiques ;
- le MRV, les sauvegardes sociales et environnementales, les co-bénéfices, etc. ;
- et des thématiques spécifiques en relation avec la REDD+.

Par la suite, des expertises pointues au niveau international comme pour le marché de carbone, les paiements pour services environnementaux, les négociations internationales, etc. seront mobilisées dans le cadre des renforcements de capacités. Ces formations seront coordonnées par le Secrétariat Technique qui sera en charge, au travers de la cellule IEC, de monter les modules de formation avec des experts déterminés. Les partenaires techniques déjà fortement mobilisés sur la thématique et qui ont des expériences en termes de formations sur la REDD+ seront également mobilisés à cet effet.

Le renforcement des capacités de la société civile et des organisations des peuples autochtones est à planifier pour que celles-ci améliorent leur expertise et acquièrent le professionnalisme nécessaire pour jouer pleinement leur rôle d'acteur de développement.

### Chronogramme

La signature de l'arrêté portant création du comité de pilotage a été effective le 13 juin 2012. Le processus REDD+ étant participatif, il n'a pas attendu la signature de cet arrêté pour intégrer les différentes parties prenantes dans les échanges sur le processus, particulièrement lors de la rédaction du R-PP. Les experts qui travailleront dans le Secrétariat Technique seront identifiés progressivement. L'opérationnalisation du Secrétariat Technique est prévue pour le début de l'année 2013.

La mise en place des Structures de Coordination Régionales et des Comités Techniques Départementaux sera progressive et dépendra de la disponibilité des ressources humaines, financières et techniques. Le défi sera de mettre en place toutes les institutions locales dans un délai de deux ans après le début du processus. Cela permettra de faire participer toutes les parties prenantes sur l'ensemble du territoire national à la construction de la stratégie REDD+.

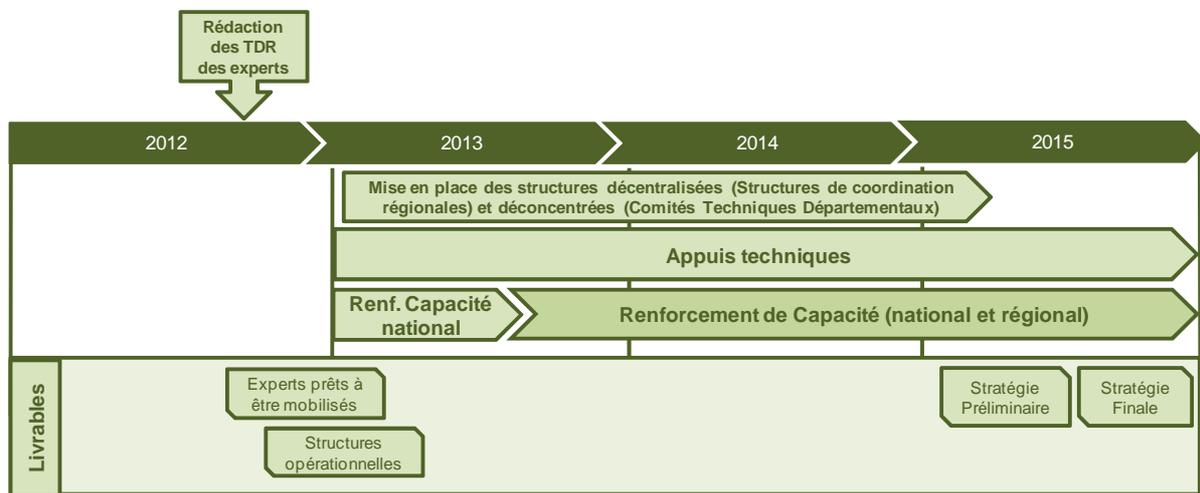


Figure 2 : Chronogramme pour l'opérationnalisation des structures pour la mise en œuvre du mécanisme REDD+

Ci-dessous les détails des activités à réaliser avec leurs programmations

**Tableau 1 : Activités prévues et chronogramme détaillé pour la composante 1a.**

Activités	2012	2013		2014		2015	
		S1	S2	S1	S2	S1	S2
Définition des rôles de chaque partie prenante et de chaque institution							
Mise en place des démembrements (régionaux et communaux) de la Plateforme de la société civile							
Réunion des comités de pilotage							
Recrutement des experts pour la constitution du Secrétariat Technique							
Formation des experts du Secrétariat Technique							
Mise en place des structures de Coordination régionales							
Formation des membres des structures de coordination régionale							
Mise en place des Comités techniques départementaux							
Formation des membres des comités techniques départementaux							
Formation sur des domaines pointus (marché de carbone, négociations internationales, etc.)							
Mise en place des organes de gestion des conflits							
Représentation à l'international							

Table 1a: Summary of National Readiness Management Arrangements Activities and Budget						
Main Activity	Sub-Activity	Estimated Cost (in thousands US\$)				
		2012	2013	2014	2015	Total
Fonctionnement des institutions nationales et régionales	Equipement		697			697
	Personnel		622	572	572	1 767
	Fonctionnement (national et régional)		329	429	519	1 276
	Institution de gestion des différends		100	200	290	590
Formations	Formations spécialisées des membres des institutions		183	110	73	365
	Formation des parties prenantes		70	45	45	160
Echange	Participation aux négociations internationales		60	60	60	180
	Participation à des échanges entre pays		80	80	80	240
<b>Total</b>			<b>2140,5</b>	<b>1496</b>	<b>1638,5</b>	<b>5 275</b>
Gouvernement						
<b>FCPF</b>			500	500	500	1500

## 1b. Partage de l'information et dialogue initial avec les groupes clés de parties prenantes

### Norme 1b devant être respectée dans le texte de la R-PP pour satisfaire aux dispositions de cette composante :

Partage de l'information et dialogue initial avec les groupes clés de parties prenantes

La R-PP doit apporter la preuve que le gouvernement s'est efforcé d'identifier les principales parties prenantes à REDD+ et qu'il a lancé une campagne crédible de partage d'information et de sensibilisation des parties prenantes clés au niveau national. Cette campagne a pour objectif premier d'établir au plus vite un dialogue sur le concept REDD+ et le processus d'élaboration de la R-PP afin de jeter les bases des consultations qui se tiendront durant l'exécution du plan de travail de la R-PP. Dans la mesure du possible, l'action engagée à ce stade doit toucher les réseaux et représentants nationaux et locaux des peuples autochtones tributaires des forêts, des groupes humains vivant dans les forêts et des autres communautés qui en dépendent. La R-PP apporte la preuve qu'un éventail convenable de parties prenantes a été identifié, que les groupes vulnérables commencent à se faire entendre et que le temps et les efforts nécessaires ont été investis pour sensibiliser le plus grand nombre aux concepts fondamentaux et au processus REDD+, notamment l'EESS.

### 1. Les expériences du Cameroun en termes de participation

L'usage de l'approche participative dans la gestion des ressources naturelles n'est pas nouveau au Cameroun. La REDD+ valorisera les leçons apprises des expériences antérieures pour en faire un processus réellement participatif et inclusif.

#### ✓ La loi forestière de 1994

La participation de la société civile était à peine naissante lors de l'adoption de la loi forestière de 1994. L'une des innovations de cette loi en termes de participation et d'implication des partenaires locaux est la foresterie communautaire. Au sens de la loi, une forêt communautaire est un espace – ne dépassant pas 5 000 ha – qui fait l'objet d'une convention de gestion entre une communauté villageoise et l'administration, laquelle convention confère sa gestion à cette communauté avec l'assistance de l'administration. Le processus des forêts communautaires au Cameroun a institué la pratique des réunions de concertation pour délimiter les espaces et décider de la gestion et de l'exploitation des ressources forestières. Les résultats mitigés du processus d'acquisition, la gestion communautaire et l'impulsion du développement local constituent des leçons utiles pour le processus REDD+.

La révision en cours de la loi forestière de 1994 se fait dans un contexte de participation et de recherche du consensus, surtout en faveur des communautés locales, principales « oubliées » de la mouvance antérieure. Cette révision met en exergue les positions des peuples autochtones, des femmes, des partenaires au développement, de la Société Civile et du secteur privé. Actuellement, tous les acteurs du secteur forestier occupent une place importante au sein des comités techniques et des groupes de réflexion.

#### ✓ La Loi-cadre relative à l'environnement de 1996

La loi-cadre prévoit les études d'impacts dans lesquelles les consultations et audiences publiques sont des opportunités d'implication des parties prenantes ; Ceci est aujourd'hui effectif. Le processus de révision de cette loi-cadre est en cours et implique l'ensemble des parties prenantes (les élus du peuple et les élus locaux, les administrations, la société civile, les communautés locales, etc.).

#### ✓ Le processus FLEGT

Une des actions proposée par la Conférence Ministérielle AFLEG de 2003 consistait à encourager l'application décentralisée des lois par les populations et autorités locales. Dans cette optique, les négociations de l'APV entre

le Cameroun et l'Union Européenne ont privilégié une participation plus large des parties prenantes. Pendant les deux années de négociation (2007-2009), l'équipe du Cameroun comprenait aussi bien les représentants de différents Ministères et du Parlement que ceux du secteur privé et de la société civile. Les propositions du Cameroun se sont développées dans le cadre d'une plateforme multipartite impliquant 7 Ministères différents, 5 fédérations/unions différentes de l'industrie du bois représentant les intérêts du secteur privé, 29 organisations non gouvernementales et communautaires différentes, 2 députés de l'Assemblée Nationale et deux organisations Internationales. Le dialogue a permis de dégager des propositions fondées sur les réalités des défis auxquels le secteur forestier doit faire face. Au moment où se mettent en place les institutions de mise en œuvre des APV, le Cameroun a indiqué son intention de continuer à s'appuyer sur la société civile et à l'inviter à participer.

✓ **La gestion concertée transfrontalière**

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan de convergence de la COMIFAC, le Cameroun est impliqué dans les processus de gestion transfrontalière des écosystèmes partagés. Le Cameroun a adhéré à plusieurs initiatives parmi lesquelles le TNS, le TRIDOM, le CBLT, le CICOS, l'ABN, le courant du Golf de Guinée, le BSB Yamoussa, etc. Ces expériences ont permis une planification d'utilisation des ressources qui assure une intégration des activités de conservation et les activités commerciales extractives (exploitation forestière et minière), à celles des communautés locales et autochtones. Cette planification fait appel à un processus dans lequel les parties prenantes – membre des communautés locales, chercheurs, gouvernement, ONG et chefs traditionnelles – s'impliquent dans une discussion sur les différentes utilisations des ressources – micro zonage.

La Secrétariat Technique s'approchera des différentes responsables des différents processus en cours notamment de la Cellule FLEGT du MINFOF pour capitaliser les enseignements de ces processus et les valoriser dans le processus REDD+.

## **2. Importance de l'engagement des communautés tributaires des forêts dans la REDD+**

Le Cameroun veut mettre en place un processus REDD+ participatif et inclusif, répondant aux problèmes de développement touchant le pays. Pour ce faire, le Cameroun veut que les avis de toutes les parties prenantes, à différents niveaux (du local au central), soient pris en compte dans le cadre de la construction de la stratégie REDD+ et que les futures retombées de la REDD+ bénéficient au mieux à ces groupes.

Au Cameroun, plus de 80% de la communauté locale sont tributaires des ressources naturelles et forestières pour leurs activités agricoles et pour la collecte du bois-énergie<sup>2</sup> (65% de la communauté locale utilise le bois de chauffe comme source première d'énergie domestique<sup>3</sup>). Ces communautés locales peuvent à la fois gérer durablement les ressources forestières (et ceci par la foresterie communautaire ou d'autres outils tels les forêts communales ou le mécanisme de paiements pour services environnementaux), ou augmenter la pression sur ces dernières (à travers l'adoption de pratiques agricoles non respectueuses des ressources telles les cultures sur brûlis dans les zones forestières ou les feux de brousse afin de renouveler le pâturage dans les zones savaniques).

Cette dépendance par rapport à l'utilisation des ressources est encore plus importante pour les peuples autochtones et les femmes. Ces groupes sont ainsi fortement dépendants de l'état des ressources naturelles qui s'y trouve. Les femmes de leur côté, du fait de la structuration de la société locale, n'ont que très rarement accès à des emplois. Elles jouent un rôle important entre autres dans la mise en culture des parcelles familiales et la collecte de produits forestiers (PFNL) afin d'améliorer le bien-être du ménage. Si les ressources s'amenuisent et se raréfient du fait des pressions diverses et, depuis peu, des modifications du rythme du climat et par conséquent la perturbation du cycle des saisons, ces groupes (les communautés locales, et principalement les peuples autochtones et les femmes) seraient les plus impactés.

L'engagement de ces différents groupes dans le processus est nécessaire lors de la construction de la stratégie pour que leurs intérêts soient réellement pris en compte et qu'ils bénéficient des retombées du processus. Une

---

<sup>2</sup> FAO, 2004.

<sup>3</sup> SIE, 2010.

stratégie d'implication de ces groupes sera élaborée lors de la première année de mise en œuvre du R-PP. En effet, ces groupes sont plus à même d'identifier clairement leurs besoins afin de répondre au souci du Gouvernement de faire de la REDD+ un levier de développement. Pour ce faire, des sensibilisations et de larges campagnes d'information seront réalisées au niveau local pour atteindre directement ces groupes. Ces sensibilisations seront intensives durant la première année de construction de la stratégie (2013). Elles seront par la suite accompagnées par les consultations (dont le CLIP) au niveau local (à partir de mi-2013 jusqu'à la fin de l'année 2015).

### **3. Les informations, formations et consultations réalisées dans le cadre du processus REDD+**

#### **a. Les communications et consultations entamées dans le processus REDD+**

Le Cameroun a commencé à communiquer sur le processus REDD+ bien avant le lancement du R-PIN. Cette communication s'est traduite par une information continue du Gouvernement sur l'état d'évolution de la question pendant les négociations sur les changements climatiques. Les consultations se sont poursuivies pendant l'élaboration du R-PIN et des termes de référence du R-PP, qui tous ont été validés par l'ensemble des parties prenantes.

Plus d'une quarantaine d'ateliers de sensibilisation, d'information, de formation et de consultation au total ont eu lieu depuis 2008. Ces ateliers ont vu la participation de différents acteurs tels les populations locales et autochtones, la société civile, les femmes, les jeunes, les administrations déconcentrées, les élus, les chefs traditionnels, les communicateurs, etc. Les informations sur ces ateliers (objectifs, participants, lieu et date de tenue des ateliers) se trouvent en annexe du présent document (Voir Annexe 1b). Toutefois, ces sensibilisations et consultations ne vont pas s'arrêter à ce stade. Le processus REDD+ est continu et participatif. Il nécessite la poursuite des activités d'information, de formation, de sensibilisation, de concertation. Cette approche sera utilisée dans les activités qui vont accompagner la préparation du Cameroun au mécanisme REDD+ et particulièrement dans l'élaboration de la future stratégie (pour plus de détail, se référer à la composante 1c).

#### **b. Les outils de communication disponibles**

Le MINEPDED, ses partenaires techniques et la société civile ont produit différents outils et supports d'information leur permettant de diffuser les informations sur le changement climatique et la REDD+. Ces outils (brochures, posters, notes politiques, magazines, vidéo, etc.) ont été mis à la disposition des communautés locales, non seulement lors des ateliers d'information mais en utilisant les différents canaux de diffusion d'information, surtout les canaux de masse (radio, télévision, site internet, presse écrite, etc.) et personnalisés, en relation avec les activités de ces partenaires techniques (dont marché, groupe de femmes, chefferies traditionnelles, églises, administration déconcentré, collectivités territoriales décentralisées, radios communautaires, pool de concertation, etc.).

#### **c. Ateliers de communication préalables aux consultations régionales pour la finalisation du R-PP**

L'équipe de la Coordination REDD+ du MINEPDED a organisé, de décembre 2011 à mars 2012, 11 ateliers de sensibilisation et d'information des représentants des administrations et des communautés locales. L'objectif global de ces ateliers était d'informer, de sensibiliser et d'affiner l'identification des parties prenantes locales de la REDD+ au Cameroun, la finalité étant d'encourager une participation effective de tous les acteurs susceptibles de contribuer au développement du mécanisme REDD+.

Ces ateliers ont été organisés dans trois des cinq zones agro écologiques : Buéa, Kribi et Limbé pour les zones littorales, Ngaoundéré et Ngaoundal pour les zones de savane guinéenne, Garoua, Lagdo, Maroua, Kaélé et Kousséri pour les zones de savane soudano-sahélienne. Ceux-ci sont complémentaires aux communications / informations réalisées par les partenaires techniques du MINEPDED et la société civile étant donné que les zones d'intervention de ces partenaires techniques se situent principalement dans la zone de forêts et la zone des montagnes (voir la liste de tous les ateliers et les principaux résultats de ces ateliers en Annexe 1b du présent document).

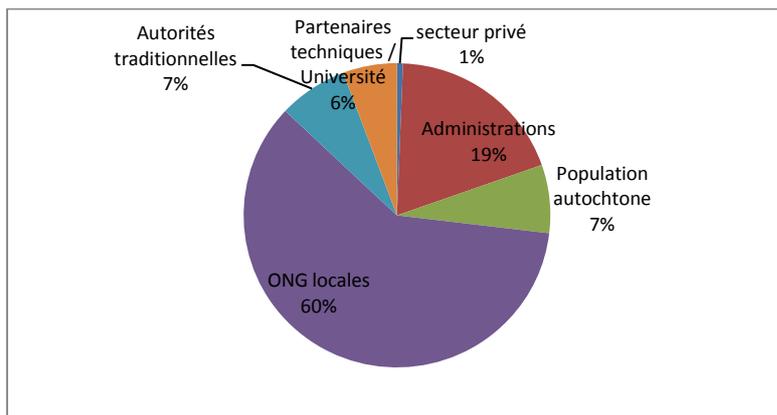
d. Les consultations régionales et nationale pour la consolidation et la validation du R-PP

Etant donné que l'approche REDD+ adoptée par le Cameroun est basée sur les zones agroécologiques, les consultations réalisées dans le cadre du processus couvrent toutes les zones agroécologiques existantes. Les consultations régionales ont ainsi été réalisées dans les 5 zones agroécologiques : Bamenda pour la zone des hauts-plateaux, Ebolowa pour la zone forestière bimodale, Douala pour la zone forestière monomodale, Maroua pour la zone soudano-sahélienne et Ngaoundéré pour les zones des hautes savanes.

Ces ateliers régionaux ont été complétés par des rencontres régulières (les « ateliers d'écriture ») de l'équipe de rédaction du R-PP avec les parties prenantes à la REDD+. Ils ont permis aux différents acteurs de contribuer en transmettant leurs idées et attentes sur le processus dans le R-PP. Des réunions ont également été tenues avec les ministères sectoriels (MINADER, MINFOF, etc.), le secteur privé (minier et forestier principalement), les partenaires techniques et la société civile afin d'amender et finaliser le R-PP.

✓ **Les différentes catégories de participants aux ateliers régionaux et nationaux**

Les participants aux ateliers régionaux et nationaux sont en grande majorité ceux ayant déjà préalablement participé aux ateliers d'information et de formation organisés par le MINEPDED. Ceux-ci ont représenté la grande majorité des parties prenantes avec cependant une faible participation du secteur privé. Toutefois, les réunions d'information qui ont eu lieu en 2012 ont impliqué davantage le secteur privé permettant ainsi de corriger cette faiblesse.



**Figure 3 : la constitution des participants aux consultations régionales**

La participation des peuples autochtones et celle des femmes aux ateliers régionaux et nationaux de consultations sont évaluées respectivement à 7% et à 25%. Les participants locaux aux ateliers ont été représentés par les membres des communautés elles-mêmes (chefs traditionnels, chefs religieux, etc.) mais aussi des membres de la Plateforme de la société civile (ONG, association, médias locaux, etc.), des administrations locales déconcentrées et décentralisées (délégués régionaux et départementaux de l'agriculture, etc.), des élus, des centres de recherche et des universités.

e. Résultats des ateliers de consultations

Les ateliers de consultation ont eu pour objectif la revue du contenu du draft de R-PP préparé par les consultants nationaux. Certaines informations ont été complétées à l'instar des causes de déforestation par zone agroécologique, l'identification des projets pilotes (zone de mise en œuvre et nature des projets pilotes) en fonction des besoins des communautés locales, et les préoccupations sociales des communautés tributaires devant être prises en considération lors de la construction de l'EESS.

### ✓ **Audience et nombre de personnes touchées**

Avec une participation variable par atelier, se situant entre 30 et 200 personnes, les travaux de sensibilisation, information et formation réalisés par la société civile, les partenaires techniques et les administrations auront touché directement au moins 4 000 personnes. Etant donné que localement, les informations sont disséminées par effet tâche d'huile par les ONG constituant la société civile mais aussi par les personnes déjà formées et informées, pas moins de 100 000 personnes ont pu être informées sur le processus REDD+. A ceci s'ajoute les impacts de la couverture médiatique réalisée par les chaînes de télévision locales, les radios (nationales et communautaires), les articles de presse et les différents sites internet qui délivrent des informations sur la REDD+ et l'avancement du processus. En se basant sur les audiences de la couverture médiatique des différents événements et les statistiques des sites web des partenaires techniques, on pourrait estimer à plus d'un million le nombre de personnes informées.

### ✓ **Cartographie des parties prenantes**

Les parties prenantes au processus REDD+ au Cameroun peuvent être classées en sept (7) principales catégories que sont :

- la société civile :
  - les communautés locales, les peuples autochtones, les autorités traditionnelles, les leaders d'opinions, qu'ils s'agissent d'hommes ou de femmes, de personnes âgées ou de jeunes, des préleveurs de PFNL, d'éleveurs, d'agriculteurs ;
  - les organisations constituées d'ONG locales, nationales ou internationales, associations, congrégations religieuses, etc. ;
- le secteur privé constitué des exploitants forestiers, miniers et pétroliers, artisans forestiers et miniers, des industriels de bois, les transporteurs et commerçants de bois, exploitants des PFNL ou de produits agricoles, des exploitants du secteur bois-énergie, des groupements professionnels, etc. ;
- les administrations suivantes : MINEPDED, MINFOF, MINEPAT, MINATD<sup>4</sup>, MINMIDT, MINEE, MINAS, MINDCAF, MINADER, MINEPIA, MINPROFF, MINFI, MINCOM, MINJUSTICE, MINERESI, MINESUP, Présidence, Primature, etc. ;
- les élus du peuple :
  - les élus et parlementaires ;
  - les collectivités locales décentralisées ;
- les institutions de recherche et les universités ;
- les bailleurs de fonds et les partenaires au développement ;
- les medias.

Ces catégories sont présentes dans toutes les zones agro-écologiques du Cameroun mais à des degrés différents, en fonction de la spécificité de ces zones (voir en annexe 1b les détails sur les parties prenantes par zone agroécologique). Cette cartographie des parties prenantes n'est pas fixe. Elle sera renforcée et remaniée si besoin est lors de la construction de la stratégie<sup>5</sup>.

### ✓ **Préoccupations, besoins et questionnements pour la future stratégie REDD+**

Les études antérieures ont permis de relever un certain nombre de préoccupations qui ont été également soulevées au cours des ateliers de consultations, d'information et de communication, dont entre autres :

- les causes de déforestation et de dégradation des forêts dans les différentes zones agroécologiques et ceci en tenant compte des spécificités de chaque zone ;

<sup>4</sup> Les autorités traditionnelles sont des instances officielles relevant du MINATD.

<sup>5</sup> Des discussions sont actuellement en cours au sein du MINAS pour identifier la typologie des acteurs selon leur vulnérabilité. Cette typologie sera prise en compte lors de la construction de la stratégie.

- les premiers éléments sur les options stratégiques à développer dans chacune des zones agroécologiques et les activités concrètes devant y être développées afin de lutter efficacement contre les causes de déforestation et de dégradation des forêts ;
- les préoccupations des communautés locales qui doivent être prises en compte dans les options stratégiques mais aussi et surtout par l'EESS ;
- les besoins en renforcement de capacité à tous les niveaux, non seulement pour les communautés locales (peuples autochtones, femmes, etc.) et la société civile, mais aussi pour les administrations locales.

Les principaux questionnements et préoccupations qui émergent fréquemment lors des différents ateliers de consultation, et devant être pris en compte lors de la construction de la future stratégie du Cameroun, portent sur :

- la participation des parties prenantes, et surtout de la société civile et des communautés locales et autochtones dans le processus REDD+. Il s'agit spécifiquement de la place de la société civile dans les différentes instances de décision dont le Comité de Pilotage et le Secrétariat Technique, également sur leurs rôles dans ces instances. De ce fait, la question sur la mise en place d'un processus réellement « bottom up » se pose ainsi que le transfert des informations de la base vers les instances de prise de décision ;
- la prise en compte des spécificités locales pour la construction de la stratégie nationale et pour le choix des activités REDD+ à entreprendre ;
- la concrétisation de la REDD+ : comment en faire un instrument de développement rapide en faisant bénéficier les communautés locales et autochtones des retombées économiques de la REDD+ bien avant les 3 ans nécessaires pour la construction de la future stratégie ?
- La mise en place d'un mécanisme équitable de partage des bénéfices : les communautés locales proposent que les parts qui leur reviennent dans le cadre du processus REDD+ soient supérieures à celles prévues dans le partage des RFA. En effet, les communautés locales estiment qu'en étant les principaux acteurs de la lutte contre la déforestation et la dégradation des forêts dans le processus et en étant responsable de la mise en œuvre des activités qui permettront de réduire réellement les taux de déforestation et de dégradation, une part plus importante doit leur être consacrée. Les préoccupations des communautés locales et autochtones concernent également le mécanisme de gestion des fonds issus de la REDD+.
- la nécessité d'agir sur les aspects de gouvernance : les législations et des mesures techniques pour enrayer les atteintes aux ressources forestières existent au Cameroun. Toutefois, ces ressources continuent encore de se dégrader. Des mesures d'accompagnement seront ainsi nécessaires afin d'atteindre réellement les objectifs visés.

Les principales attentes des parties prenantes enregistrées au cours des ateliers portent sur les aspects qui devront faire l'objet d'une attention particulière lors de la construction de la stratégie. Elles sont entre autres :

- la participation à travers le renforcement de l'information et des consultations des acteurs au niveau local ;
- la formation des acteurs de la société civile ;
- la prise en compte des droits des communautés (surtout celles dépendantes des ressources naturelles et forestières) ;
- l'accès et partage équitable des bénéfices et l'importance de la part de bénéfices qui va revenir à la communauté qui aura fourni les efforts pour réduire les émissions de GES ;
- l'élaboration du cadre légal et réglementaire REDD+ reconnaissant les différents droits des communautés dépendantes des ressources, principalement des peuples autochtones ;
- le renforcement des capacités techniques et matérielles des acteurs, surtout de la société civile pour qu'elle puisse être un acteur à part entière et participer pleinement au processus ;
- la stratégie de communication élargie à tous les acteurs, avec des méthodes et outils appropriés ;
- la nécessité de prendre en compte les risques qui peuvent affecter les parties prenantes et entraver la réussite du mécanisme REDD+ ;

- la mobilisation de toutes les institutions locales pour le montage de la stratégie et pour sa mise en œuvre (les administrations locales y compris) ;
- la prise en compte de la logique paysanne et du savoir local ;
- l'implication du secteur privé dans le montage des projets REDD+ et la possibilité de jouir pleinement des bénéfices de la REDD+ au regard des efforts qu'ils entreprendront.

Pour optimiser ces ateliers réalisés dans le cadre du processus, une analyse des informations issues des ateliers de consultation et de concertation déjà réalisés sera réalisée.

**Tableau 2 : Activités prévues et chronogramme détaillé pour la composante 1b.**

Activités	2012	2013		2014		2015	
		S1	S2	S1	S2	S1	S2
Collecte de toutes les informations pour leur capitalisation							
Développement de la stratégie d'intégration des femmes et des peuples autochtones							
Création de la base de données des informations sur la REDD+							
Analyse des données collectées pour ressortir des faiblesses à surmonter							
Mise à disposition des informations sur les sensibilisations, formations, consultations							
Renforcement de la base de données en informations							
Veille en informations							

**Tableau 1b : Résumé des activités et du budget relatifs au partage de l'information et au dialogue initial avec les groupes clés de parties prenantes**

Activités principales	Activités secondaires	Coût estimé (in thousands)				
		2012	2013	2014	2015	Total
Consultations	Consultation pour le R-PP	500				500
	Identification des parties prenantes	45	15			60
Capitalisation et analyse des informations	Analyse des informations		15			15
	Stratégie d'implication des femmes et des PA		80	80		160
	Création et fonctionnement d'une base de données		42	22	22	86
Renforcement de capacités			50	50	50	150
<b>Total</b>		<b>545</b>	<b>202</b>	<b>152</b>	<b>72</b>	<b>971</b>
<b>Government</b>		235				235
<b>FCPF</b>		145				145
<b>PSFE</b>		120				120
<b>UICN</b>			25	25	25	75

## 1c. Processus de consultation et de participation

### Norme 1c devant être respectée dans le texte de la R-PP pour satisfaire aux dispositions de cette composante :

#### Processus de consultation et de participation :

L'adhésion du gouvernement et des parties prenantes concernées à la R-PP, sa transparence, sa diffusion, la tenue de consultations efficaces permettant la participation informée des intervenants clés seront évaluées sur la base des informations et/ou de la documentation présentées dans la R-PP sur les aspects suivants: i) le processus de consultation et de participation déjà engagé en vue de l'élaboration de la R-PP ; ii) le degré d'adhésion des pouvoirs publics et des parties prenantes au niveau national ; iii) le plan de consultation et de participation pour la phase de mise en œuvre de la R-PP ; iv) les préoccupations et les recommandations des parties prenantes concernées, et le processus permettant leur prise en compte et/ou les suites qui y sont données dans la R-PP; et, v) le mécanisme de recours en cas de plainte au sujet du processus de consultation et de participation REDD+, et les procédures de règlement des différends et de réparation des préjudices.

### 1. Objectifs

Le processus de participation vise à assurer la participation de toutes les parties prenantes afin d'obtenir un document consensuel de stratégie REDD+ incluant toutes les préoccupations. Le processus participatif permettra en outre de garantir la transparence dans les prises de décisions, d'améliorer la responsabilisation des acteurs, de les impliquer dans la prise de décision, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des actions, permettant ainsi d'avoir un processus réellement inclusif et de nature « bottom-up ». Un accent particulier sera porté sur la consultation à réaliser auprès des peuples autochtones, des femmes, des jeunes et plus largement des communautés riveraines des forêts et tributaires des ressources forestières et naturelles.

### 2. Moyens de communication et d'information disponibles

Le Cameroun devra mettre en place un plan de consultation et un plan de communication robustes et efficaces. Ces plans se veulent complémentaires à l'effet d'atteindre les objectifs fixés par le processus REDD+ ainsi que la vision du Cameroun de la REDD+<sup>6</sup>. A ce jour, le processus d'information des parties prenantes est progressif et devrait s'améliorer avec l'appui des partenaires techniques et de la société civile qui jouent un rôle reconnu dans ce domaine. Cependant, ces efforts restent insuffisants parce qu'ils ne touchent pas encore la totalité du territoire national. L'amélioration de la communication devra passer par une disponibilité des ressources humaines, financières et techniques ainsi que du renforcement de capacité.

Le plan de consultation et de participation présenté ci-après permettra d'identifier les besoins en ressources humaines, financières et techniques ainsi que du renforcement de capacité du Cameroun.

### 3. Les différentes étapes pour la consultation

#### a. Identification des parties prenantes

Afin de pouvoir informer, former et faire participer pleinement les parties prenantes dans le processus REDD+, une cartographie des parties prenantes est nécessaire. Cette cartographie doit ressortir les différents acteurs qui utilisent les ressources naturelles et forestières pouvant être impliqués dans le processus REDD+ afin d'avoir un

<sup>6</sup>Pour le Cameroun, la REDD+ est un outil de développement devant l'aider à atteindre l'objectif de développement durable que le pays s'est fixé dans le cadre du DSCÉ et de la Vision Cameroun 2035 (Cameroun « pays émergeant en 2035 »).

processus participatif et inclusif. Une première identification des catégories d'acteurs a été faite dans le volet 1b précédent. Elle sera renforcée durant la phase préparatoire de la stratégie.

b. Développement d'outils et de matériels pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de communication

Divers outils et matériels adaptés doivent être construits afin de mettre à la disposition des parties prenantes les informations pertinentes sur le changement climatique et la REDD+. Ces outils contribueront à la mise en œuvre efficace d'un plan de communication qui sera développé afin de construire d'une manière participative et inclusive la stratégie REDD+ du Cameroun (voir en annexe 1c le plan de communication détaillé).

Une étude préliminaire pour compléter les outils existants adéquats et adaptés sera réalisée dans les 3 mois suivant le début du processus afin de pouvoir monter dans les 6 premiers mois les outils d'information et de communication. En effet, des outils développés par différents partenaires techniques du MINEPDED et la société civile sont déjà disponibles, usités et valorisés dans le processus.

Les supports / canaux de communication devront être adaptés aux cibles visés (voir les catégories dans le volet 1b). Ils doivent de ce fait être les plus simples possibles, imagés et traduits en langues locales. Ces supports seront mis à jour régulièrement (à une fréquence de 6 mois) afin d'intégrer les évolutions réalisées lors de la construction de la stratégie et afin de mieux les adapter aux besoins des cibles. La diffusion de l'information sera par contre continue et couvrira la durée totale de la phase de préparation. Elle se poursuivra au delà de cette phase étant donné que la future stratégie devra également faire l'objet d'une large diffusion sur le territoire national.

Le plan de communication fera appel à plusieurs canaux, en fonction des objectifs et des groupes cibles, afin de faire passer l'information auprès des parties prenantes. Il tiendra ainsi compte des besoins en communication des communautés locales et autochtones identifiés lors des travaux de la Plateforme à travers ses démembrements. Une attention particulière sera accordée aux canaux permettant d'atteindre les communautés dépendantes des ressources naturelles et forestières et les plus vulnérables, à savoir les peuples autochtones, les femmes et les communautés locales. Une communication institutionnelle sera aussi réalisée à l'endroit des administrations sectorielles impliquées pour une meilleure participation. Les canaux de communication pouvant être exploités, et devant être adaptés en fonction des cibles, sont (1) les médias modernes, (2) les médias audiovisuels, (3) les médias écrits, (4) les médias mixtes : site web (celui du Gouvernement est en cours de construction), banderoles et affiches, autocollants, dépliants, (5) les canaux de groupe, (6) les canaux individuels interactifs (tels les autorités traditionnelles), (7) les gadgets, (8) les médias traditionnels, (9) les canaux personnalisés.

La cellule IEC du Secrétariat Technique sera responsable de la gestion des activités relatives au développement d'outils et matériels de communication. Elle sera en charge de la mobilisation des moyens nécessaires afin de diffuser les informations auprès des groupes cibles, avec un accent particulier sur les communautés locales et peuples autochtones et les femmes. La Plateforme REDD & CC et les partenaires techniques joueront un rôle déterminant dans la diffusion des informations et seront ainsi systématiquement mobilisés par la cellule IEC étant donné leur proximité avec les groupes cibles de la REDD.

La communication et le transfert d'information se feront tout au long du processus. En effet, la transparence et ainsi la réussite du processus en dépendront. Pour ce faire, et afin de gérer les différents risques environnementaux, la construction du plan de communication et sa mise en œuvre feront l'objet d'une évaluation par l'outil EESS.

c. Réalisation des consultations

Les objectifs de consultation diffèrent selon les groupes cibles, même si l'objectif général est identique. Les objectifs par type d'acteurs présentés ci-dessous résultent de la compilation des données collectées lors des consultations menées pour la rédaction du RPP. Ils ne sont pas exhaustifs. Ils seront mieux définis lors de la construction du plan de consultation qui se fera durant le premier semestre de 2013.

### **Encadré 3 : Les objectifs de consultation par type d'acteur**

#### Objectifs pour le Gouvernement et l'Etat

- Intégration multisectorielle et intersectorielle forte
- S'assurer que des mesures concrètes pour la réduction des émissions soient adoptées de manière participative et mises en œuvre
- Jouer son rôle de facilitateur pour le développement des activités et coordonner le processus
- S'assurer de la prise en compte des préoccupations réelles des communautés et leur appropriation du processus

#### Objectifs pour les communautés locales

- Clarification de leur rôle dans l'atteinte des objectifs de réduction de la déforestation
- Compréhension des enjeux de la REDD+ (opportunités et risques) afin de faciliter leur CLIP
- Identification participative des moteurs de la déforestation et de la dégradation des forêts
- Identification des options stratégiques leur permettant d'atteindre le développement tout en respectant les politiques et stratégies d'utilisation des terres
- Identification des formes et institutions de gestion des conflits sur l'utilisation des terres et exploitation des résultats dans le cadre du processus REDD+
- FPIC réalisé et avis des peuples autochtones respectés

#### Objectifs pour le secteur privé

- Comprendre les phénomènes de changement d'utilisation des terres et leurs apports potentiels en termes d'émission de GES
- Développer des mesures communes avec les communautés dépendantes des forêts pour lutter efficacement contre les causes de déforestation et de dégradation
- Développer des projets potentiels pour une mise en œuvre de la stratégie nationale
- Identifier les conflits potentiels pouvant intervenir et identification des bonnes pratiques pour la gestion des conflits

#### Objectifs pour la société civile

- Capitaliser les expériences et conscientiser les communautés locales pour une gestion rationnelle des ressources forestières
- Encourager l'adoption de pratiques agricoles et autres à faible impact sur les forêts pour aboutir au développement local

#### Objectif pour les chefferies traditionnelles

- Facilitation de la consultation des communautés et la gestion des conflits (notamment fonciers)
- Clarification de leurs rôles dans le processus

#### Objectif pour les élus du peuple

- Assurer leur participation et leur appui dans le processus de légifération,
- Assurer le relai de l'information de la base vers le sommet et du sommet vers la base

#### Objectif pour les collectivités décentralisées

- Assurer l'identification adéquate des projets locaux REDD+
- Faciliter la mise en œuvre des projets locaux REDD+

Un objectif transversal est aussi l'identification préalable des conflits potentiels afin de les prévenir et les gérer convenablement dans le cadre du processus.

Les consultations se feront au fur et à mesure que les réflexions sur la stratégie et les résultats des études réalisées pour alimenter ces réflexions avanceront. Elles permettront de compléter et parfois même de corriger

les résultats des études préalablement réalisées et à mieux adapter les résultats au regard des caractéristiques des différentes zones agro-écologiques. Les consultations seront réalisées auprès de toutes les parties prenantes. L'accent sera mis sur les groupes vulnérables (populations autochtones, femme en milieu rural, femme des milieux défavorisés, jeunes, chômeurs etc.) auxquels la REDD+ devra apporter des solutions concrètes. Dans le cas où certaines catégories (comme le secteur privé et certaines administrations sectorielles) ont été insuffisamment impliquées dans le processus, une sensibilisation sera réalisée à leur rencontre.

Les consultations seront participatives et devront couvrir toutes les zones agroécologiques afin de capitaliser les particularités (sociales, économiques, écologiques, etc.) de ces zones. Les réflexions seront menées non seulement au niveau national mais aussi et surtout au niveau local. Des ateliers seront organisés à cet effet avec la collaboration des comités départementaux, la plateforme de la société civile (et des antennes locales et régionales de cette plateforme), les partenaires au développement et les consultants nationaux REDD+ qui seront formés exclusivement pour accomplir ces tâches.

La mise en œuvre des consultations sera réalisée soit par la société civile, soit par un partenaire technique ayant de l'expérience sur le sujet abordé et sur les organisations de consultation. L'institution qui sera chargée de la mise en œuvre de la consultation sera choisie en fonction de la thématique à aborder, des objectifs de consultation et surtout des groupes cibles. Il est à noter que l'organisation des consultations se fera sous la coordination de la cellule IEC du Secrétariat Technique.

Les éléments suivants nécessaires pour la construction de la future stratégie REDD+ ou permettant de la construire (et développés dans la partie 2a et 2b), devront faire l'objet de consultations :

- les institutions de gestion du processus REDD+ (voir volet 1a) ;
- les institutions chargées de la mise en œuvre du mécanisme de recours, de gestion des conflits, ainsi que leur constitution et leur fonctionnement (voir les volets 1a et 1c) ;
- les risques et opportunités de la REDD+, ceci dans un objectif d'éclairer les communautés tributaires des forêts et avoir leur consentement (principalement les peuples autochtones et les communautés riveraines et dépendantes des forêts). Un plan de consultation spécifique aux peuples autochtones sera en plus développé dans l'objectif d'avoir leur consentement (dans le cadre du CLIP) ;
- les causes de la déforestation et de la dégradation des forêts (voir volet 2a) ;
- l'analyse de la politique et de la gouvernance autour de la déforestation et de la dégradation des forêts ;
- l'identification et le choix des projets pilotes et des programmes à mettre en place dans les différentes zones agroécologiques (voir volet 2b) ;
- l'identification des options stratégiques constituant la future stratégie REDD+ et permettant un réel développement local des groupes les plus vulnérables (voir volet 2b) ;
- le mécanisme de partage des bénéfices et les différents droits devant être pris en compte pour la construction du mécanisme (incluant ainsi le droit sur le carbone, le droit foncier, le droit d'usage, etc.) (voir volet 2c) ;
- le mécanisme de gestion des revenus issus de la REDD+ (voir volet 2c) ;
- l'EESS (voir volet 2d) ;
- la construction du Scénario de référence (voir volet 3) ;
- la construction du dispositif MRV incluant les cobénéfices (voir volet 4) ;
- et la stratégie nationale REDD proprement dite (voir volet 2b).

Les consultations se dérouleront en fonction de l'évolution de l'évolution des réflexions menées dans le processus REDD+. Elles seront programmées en fonction des priorités en termes de réflexions à mener (voir figure 6 p.32 pour le chronogramme de la phase préparatoire). Toutefois, des précisions seront apportées dans les plans de travail annuel du Secrétariat Technique mais également dans le plan de consultation qui sera établi dès le début de la phase préparatoire.

Pour le Cameroun, les consultations ne se feront pas seulement au niveau national, mais également au niveau des zones agroécologiques et des zones d'action afin de pouvoir intégrer pleinement les caractéristiques et particularités de ces zones. Cette démarche est cohérente avec les approches choisies pour la construction d'une stratégie réellement « bottom-up », participative et inclusive. Une importance particulière sera accordée aux

peuples autochtones avec des consultations qui seront menées selon une méthodologie appropriée. Le principe est d'obtenir le consentement libre et préalable des parties prenantes en utilisant les méthodes de recherche de planification participatives qui favorisent une écoute et une intégration des savoirs locaux, permettant aux communautés locales d'être des acteurs et non des bénéficiaires passifs.

✓ **Pour l'obtention du Consentement libre, informé, préalable et éclairé (CLIP) des peuples autochtones**

Actuellement, le CLIP n'est pas encore largement appliqué au Cameroun. Aucune consultation n'a été réellement faite auprès des peuples autochtones pour avoir leur consentement dans le cadre du processus REDD+. Ce dernier devant considérer pleinement le cas des peuples autochtones, le Cameroun développera son mécanisme **qui lui sera propre et qui prendra en compte les caractéristiques du pays**. Des consultations seront réalisées auprès des peuples autochtones pour avoir les consentements de ceux-ci, en utilisant les outils adéquats tels que le MAPAPPY. L'obtention de ce consentement ne se fera pas seulement pour la construction de la stratégie REDD+ (pour le partage des revenus issus de la REDD+, pour l'identification des zones d'intervention et de mise en œuvre des projets REDD+, etc.), mais aussi pour la mise en œuvre des activités, projets et programmes REDD+ à développer sur le territoire que les peuples autochtones occupent. Pour ce faire, des outils de diffusion propres aux peuples autochtones seront développés. Le développement de ces outils sera fait par les OSC, les centres de formation et les partenaires techniques qui travaillent sur la promotion des droits des peuples autochtones.

Des séances d'information (avec mise à disposition des outils et matériels d'information) et de sensibilisation seront menées auprès de ces peuples autochtones pour que ces derniers puissent comprendre les enjeux et les risques par rapport à la mise en œuvre de la REDD+ sur leur territoire. Un mécanisme permettant d'obtenir le consentement des peuples autochtones sera par la suite développé au regard de la compréhension qu'auront ces groupes de la REDD+. La forme et le contenu de l'acceptation (accord pour le consentement) fera l'objet d'une étude préalable particulière étant donné qu'aucune forme standard n'existe actuellement. De plus, ce consentement doit être donné conformément aux pratiques locales et selon une méthodologie approuvée par les peuples autochtones. Bien que le processus d'obtention du consentement des peuples autochtones soit long, il serait opportun de l'obtenir avant la finalisation de la stratégie nationale.

Pour la mise en œuvre totale du CLIP, l'EESS (voir 2d) définira les balises qu'il faudra mettre en place en identifiant les différents critères et indicateurs devant faire l'objet d'une attention particulière.

**Encadré 4 : La MAPAPPY, un outil utile pour la consultation des peuples autochtones**

La Méthodologie d'Approche Participative des Populations Pygmées ou MAPAPPY est le fruit d'un travail de plus de quinze ans d'expérience soutenu par INADES Formation Cameroun. Il s'agit d'une démarche de recherche – action-formation. La MAPAPPY consiste à la connaissance, au respect et à la prise en compte des valeurs fondamentales de la culture des PA dans le but de réduire leur marginalisation par l'augmentation de leur autonomie, la communication réelle avec les PA.

La MAPAPPY est un chemin à suivre composé de sept étapes susceptibles de favoriser l'adhésion et le succès d'une action de développement en milieu pygmée ou dans n'importe quel milieu des populations autochtones (PA). Ces étapes sont : l'analyse de l'environnement global, proche et lointain et de ses interactions dans la vie des PA, l'analyse des solutions possibles et des changements nécessaires pour améliorer la situation jugée prioritaire, l'analyse des informations extérieures influençant l'action, l'identification des ressources matérielles et humaines nécessaires à l'action, l'organisation de l'action, la réalisation de l'action et l'appréciation du chemin parcouru. Les outils de communication utilisés, à savoir les contes, l'imagerie, les proverbes, les illustrations, les mimes et les chants sont adaptés et appropriés à la cible pour une meilleure compréhension du message véhiculé.

La MAPAPPY est ainsi une méthode de consultation basée sur le respect des principes du CLIP.

(source : Communication personnelle, MBENDA Rosette épse LEUNKEU, INADES Formation/RACOPY)

Programmation des consultations

Comme mentionné antérieurement, les consultations seront thématiques et se feront au fur et à mesure que les réflexions avancent. Elles se feront jusqu'en juin 2015 pour les consultations thématiques. Les consultations sur la stratégie nationale se feront par contre durant le second semestre de 2015. Ces consultations seront doublées par des formations / informations préalables (favoriser la complémentarité entre les informations et les consultations) afin de mettre à disposition des groupes cibles les informations sous une forme adéquate et adaptée.

Un renforcement de capacité sera nécessaire durant la phase préparatoire du mécanisme REDD+. Un plan de renforcement de capacité sera élaboré, identifiant les besoins de chaque groupe (Ex : société civile pour mieux jouer le rôle d'interface entre la base et le comité national ; mise en œuvre du CLIP ; utilisation des outils méthodologiques comme MAPAPPY, etc.)

Un plan détaillé de consultation et de participation sera élaboré, définissant les activités, les périodes et les méthodes à utiliser avec les parties prenantes.

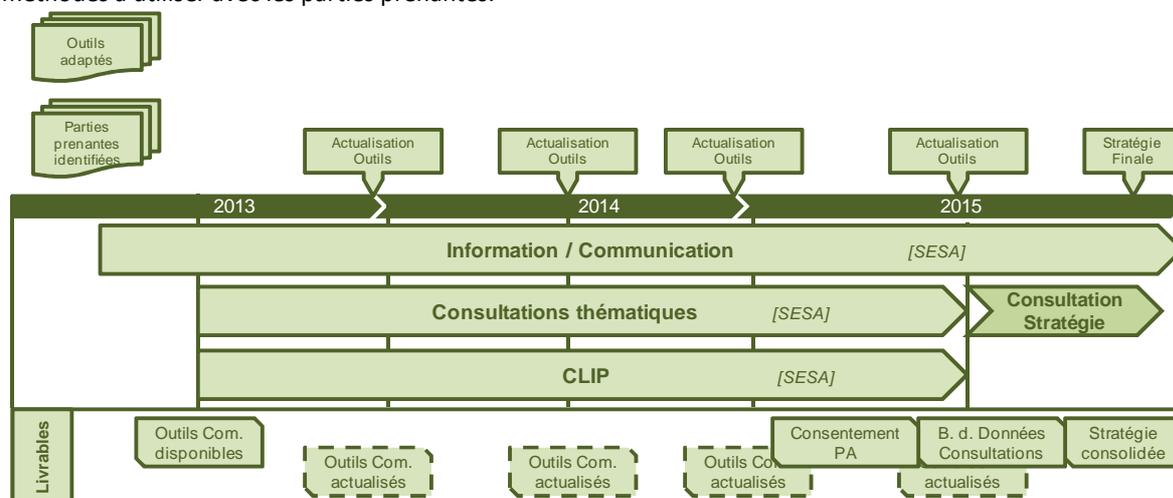


Figure 4 : Chronogramme du plan de consultation

L'EES prendra en compte les préoccupations des différents acteurs qui ont et qui seront relevées au cours des consultations. Elle sera également appliquée systématiquement à toutes les consultations à réaliser dans le cadre du processus, pour vérifier si tous les aspects sociaux et environnementaux ont été réellement pris en compte. Il s'agit entre autres des aspects de participation et de représentativité des parties prenantes à la REDD+. Cette application de l'EES dans le cadre du plan de communication et de consultation permettra de corriger par la suite les insuffisances observées et de les considérer dans les programmations futures.

d. Mise en place d'un cadre permanent de diffusion d'information

Les résultats des consultations (locales, régionales et nationales) **mais également des études et réflexions menées dans le cadre du processus** seront centralisés auprès de la cellule IEC du Secrétariat Technique. Cette dernière sera chargée de l'actualisation des outils de diffusion des informations, prenant ainsi en compte les résultats des consultations réalisées. Les outils **de communication et les informations** seront diffusés et mis à la disposition de toutes les parties prenantes à travers différents canaux de communication (tels les sites internet, etc.) pour processus REDD+ transparent. **Un cadre permanent de gestion et de transfert de l'information sera développé à cet effet avec une base de données qui sera ouverte au public, en s'inspirant des expériences des différents programmes et processus (APV-FLEGT, etc.) ou d'institutions spécialisées (SIE du MINEP, COMIFAC, etc.).**

Aux termes de la phase préparatoire, la future stratégie REDD+ du Cameroun devra faire l'objet d'une large diffusion au niveau national **mais également sous-régional**. La diffusion de cette stratégie fera l'objet d'un nouveau plan de communication faisant référence et utilisant les atouts du plan de communication mis en place.

Ce nouveau plan de communication sera établi lors de la construction de la stratégie et qui fera partie intégrante de la stratégie citée.

**Tableau 3 : Activités prévues et chronogramme détaillé pour la composante 1c.**

Activités	2012	2013		2014		2015	
		S1	S2	S1	S2	S1	S2
Démembrement de la Plateforme REDD & CC au niveau des communes							
Compléter la cartographie des parties prenantes par zone agroécologique							
Construction du plan de consultation							
Identification des rôles de chaque acteur dans la mise en œuvre du plan de consultation et du plan de communication							
Préparation des outils de communication							
Construction des détails du plan de communication							
Mise en œuvre du plan de communication							
Sensibilisation des administrations sectorielles pour leur implication dans la REDD+							
Formation des groupes qui vont réaliser les sensibilisations, formations et consultations							
Sensibilisation des acteurs (société civile, secteur privé, etc.)							
Construction des outils nécessaires pour le CLIP							
Formation pour la mise en œuvre du CLIP							
Mise en œuvre du CLIP							
Réalisation des consultations thématiques (voir plus bas pour les détails)							
Diffusion continue / partage des informations							
<b>Consultations thématiques</b>							
Institutions de gestion du processus REDD+							
Mécanisme de recours : constitution, fonctionnement							
Risques et opportunités de la REDD+ / évaluation des conflits potentiels							
Causes de déforestation et de dégradation des forêts							
Analyse des politiques sectorielles / gouvernance							
Identification concertée des projets pilotes au niveau local (identification des zones de mise en œuvre et des types de projets adaptés)							
Construction du scénario de référence							
Construction du MRV							
Clarification des droits à considérer dans le mécanisme de partage des bénéfices (droit du carbone, droit d'usage, droit des communautés locales et autochtones, etc.)							
Mécanisme de partage des bénéfices							

Mécanisme de gestion des bénéfices							
Identification des options stratégiques							
EESS							
Stratégie nationale							

Cette composante constitue l'une des principales postes de dépenses du processus REDD+. Le coût de la mise en place de la consultation et de la participation est certes élevé mais il est le garant d'une réelle participation de toutes les parties prenantes au processus. Le plan de consultation qui devra être construite au début du processus planifiera les activités à réaliser en priorité et les

Activité principale	Activité secondaire	Coût estimé (en milliers de dollars)				
		2012	2013	2014	2015	Total
Production d'outils pour l'IEC	Montage des outils		103	6	6	115
	Duplication des outils		100	175	175	450
	Diffusion (réseau de diffusion / serveur web) / Veille		445	425	425	1 295
Sensibilisation	Sensibilisation / formation des parties prenantes		450	450	450	1 350
	Forum de la SC	40				40
Consultation	Consultations nationales, régionales et locales		1 692	1 908	1 525	5 125
CLIP	Etude du mécanisme		25			25
	Formation du personnel		10	10		20
	Mise en œuvre		200	200	200	600
<b>Total</b>		<b>40</b>	<b>3 024</b>	<b>3 175</b>	<b>2 781</b>	<b>9 020</b>
<b>FCPF</b>			<b>200</b>	<b>200</b>	<b>100</b>	<b>500</b>
<b>Fonds Commun PSFE</b>			<b>200</b>			<b>200</b>
<b>UICN</b>			<b>25</b>	<b>25</b>		<b>50</b>

## Composante 2 : Préparation de la stratégie REDD+

### 2a : Évaluation de l'utilisation des terres, des causes des changements d'affectation des terres, de la loi forestière, des politiques et de la gouvernance

**Norme 2a devant être respectée dans le texte de la R-PP pour satisfaire aux dispositions de cette composante :**

**Évaluation de l'utilisation des terres, des causes des changements d'affectation des terres, de la loi forestière, des politiques et de la gouvernance :**

Présentation d'une évaluation complète portant sur les aspects suivants : définition des principales tendances d'utilisation des terres ; évaluation des facteurs directs et indirects du déboisement et de la dégradation des forêts dans les secteurs les plus pertinents au contexte de REDD+ ; reconnaissance des principaux droits fonciers, droits aux ressources naturelles et problèmes et lacunes en matière de gouvernance ; description des échecs et des succès passés de la mise en œuvre de politiques ou de mesures de lutte contre les facteurs du déboisement et de la dégradation des forêts ; énumération des principaux enjeux, occasions de progrès et lacunes dans le contexte de REDD+ et création des conditions requises pour que la stratégie nationale REDD+ s'attaque directement aux causes des changements d'affectation des terres.

Le Cameroun appartient au massif forestier du Bassin du Congo. Il est couvert à 41,3% de forêts, soit 19,1 millions d'hectares de forêts denses réparties en 18,6 millions d'hectares de forêts denses humides, 227 818 ha de mangroves, 194 638 ha de forêts de transition et 28 396 ha de forêts de montagne. A celles-ci s'ajoutent des forêts sèches (1,3 millions d'hectares), des savanes arborées de 12 millions d'hectares, des savanes arbustives de 2,6 millions d'hectares et des mosaïques de savane / forêt à 2,5 millions d'hectares (EdF 2010). Les forêts du Cameroun stockeraient ainsi au moins 5 Gt de Carbone (EdF 2010).

#### **1. Les zones agroécologiques, la déforestation et la dégradation des forêts**

##### a. Délimitation des zones agroécologiques

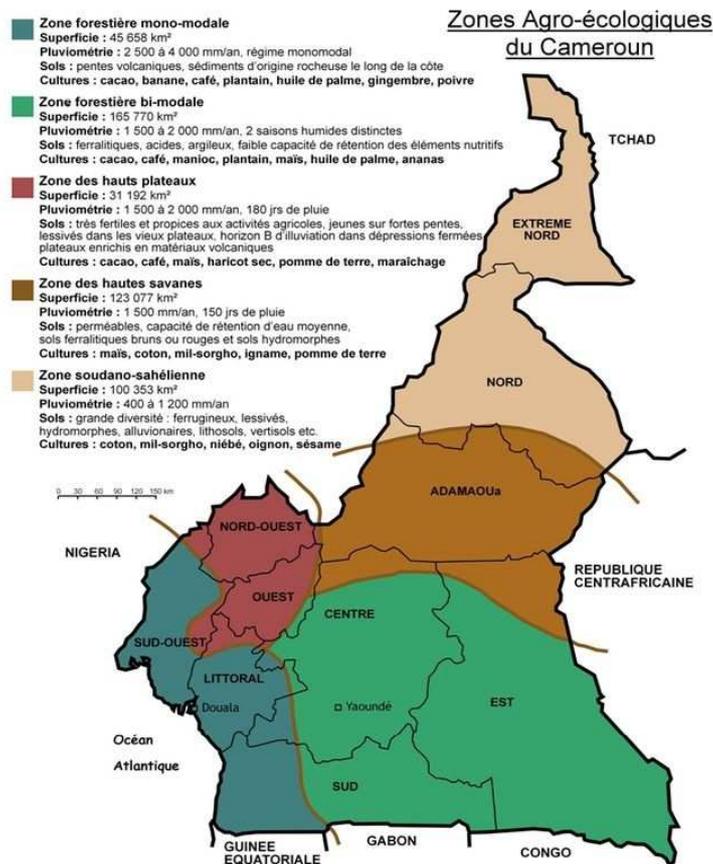
Les cinq zones agroécologiques du Cameroun sont définies sur la base de leurs caractéristiques écologiques, climatiques et édaphiques (FAO, 2008) (voir Annexe 2a-1) pour les caractéristiques des différentes zones agroécologiques).

**Tableau 4 : Superficie des zones agroécologiques**

Zone agroécologique	Régions	Superficies (km <sup>2</sup> )
Soudano sahélienne	Nord et Extrême-Nord	100 353
Hauts savanes guinéennes	Adamaoua et départements du Mbam et du Lom et Djerem	123 077
Hauts plateaux	Ouest et Nord-Ouest	31 192
Forêts humides à pluviométrie monomodales	Littoral et Sud Ouest	45 658
Forêts à pluviométrie bimodale	Centre, Sud et Est	165 770

Source : Adapté de l'annuaire statistique du Cameroun (2000)

La répartition de ces zones agroécologiques se fait de la manière suivante :



**Carte 1 : Localisation des différentes zones agroécologiques**

**b. Le taux de déforestation et de dégradation des forêts du Cameroun**

L'estimation des taux de déforestation et de dégradation des forêts au Cameroun est complexe compte tenu de la diversité des zones agroécologiques. Certaines sources régionales telles que l'Etat des Forêts du Congo (EdF 2010) estiment les taux de déforestation et de dégradation à 0,08% et 0,06% entre 1990 et 2000. Duvellier et al. (2008) situent le taux de déforestation net du Cameroun à 0,14 % et celui de la dégradation à 0,01% (pour une période allant de 1990 à 2000). Par contre, l'étude de la FAO (FRA 2005 et FRA 2010) estime les taux de déforestation autour de 1% annuellement (FAO et OIBT, 2011). Plusieurs raisons peuvent expliquer ces disparités entre les données : l'échelle de l'échantillon, la zone étudiée, le type de végétation choisi, la méthode de calcul, etc. De plus, la majorité des données sur la déforestation et la dégradation sont issues d'études effectuées dans la zone forestière méridionale et à l'échelle sous-régionale. Les études sur la déforestation et la dégradation dans les zones sèches sont très rares, voire même inexistantes.

Afin de construire le scénario de référence et fixer les objectifs du Cameroun en termes de réduction de la déforestation et de la dégradation, le Cameroun devrait mieux maîtriser son taux national de déforestation et de dégradation, en prenant en compte les différentes caractéristiques des zones agroécologiques.

**2. Les causes de la déforestation et de la dégradation des forêts**

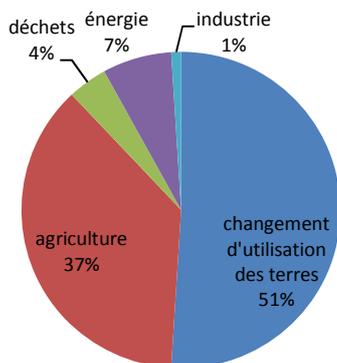
La déforestation et la dégradation des forêts du Cameroun sont la résultante des causes directes et des facteurs sous-jacents. Les causes de déforestation et de dégradation développées dans le présent document sont des données issues principalement de la bibliographie (voir en annexe 2a - 3 la liste bibliographique) et des consultations réalisées au niveau des différentes zones agroécologiques. Une étude plus approfondie des causes (directes et indirectes) de déforestation et dégradation couvrant les différentes zones agro-écologiques sera

réalisée lors de la phase de préparation. Des consultations seront prévues pour renforcer les résultats de cette étude.

#### Encadré 5 : Répartition des émissions de GES au Cameroun

(source : MINEF, 2001)

Les émissions de GES du Cameroun sont réparties comme suit :



Dans le cadre de la communication nationale, il n'était pas possible de faire la part entre les émissions dues à un changement permanent d'utilisation des terres (comme l'agroindustrie, etc.) et celles dues à un changement temporaire d'utilisation des terres (agriculture vivrière, etc.). La distinction entre ces sources d'émission de GES sera faite lors de l'étude sur les causes de la déforestation et de la dégradation des forêts.

#### a. Causes directes

Quatre facteurs sont considérés au Cameroun comme étant les causes directes de la déforestation et de la dégradation. Si ces causes sont présentes dans toutes les zones agroécologiques, leurs impacts sur l'état des ressources peuvent varier selon leurs caractéristiques (climat, facteurs édaphiques) et les activités développées dans ces zones. On ne peut ainsi prioriser les causes de déforestation pour le territoire national étant donné les spécificités des zones agroécologiques et le choix de l'approche adoptée par le Cameroun.

##### ✓ **La conversion des forêts en zones de culture couplée à une faible productivité agricole**

Le Cameroun est un pays qui a un énorme potentiel agricole. La superficie de terre arable du Cameroun atteint les 7,2 millions d'ha auxquels il faut ajouter près de 2 millions d'ha de pâturages. Trois types d'agriculture sont pratiqués au Cameroun : l'agriculture vivrière extensive, les cultures de rente et l'agro-industrie.

Une des principales causes de la déforestation, et la plus citée, est la pratique de l'agriculture itinérante sur brûlis pour la subsistance<sup>7</sup> (près de 80% des ménages ruraux du Cameroun la pratique (Cerruti et *al.*, 2010)). Les superficies utilisées pour l'agriculture sur brûlis<sup>8</sup> sont abandonnées lorsque le sol devient infertile, et une végétation secondaire s'installe. Ces superficies intéressent la REDD+ étant donné que la régénération de la

<sup>7</sup> Le stock moyen de la biomasse dans les forêts denses sempervirentes de plaine a été évalué à 326,12 tC / ha (GFA, 2010). Avec la réalisation de la culture sur brûlis, le stock moyen de carbone peut descendre à moins de 25tC / ha (Nasi et *al.*, 2009).

<sup>8</sup> Selon Dounias (2001), L'agriculture itinérante sur brûlis comprend plusieurs phases (i) défrichage d'une portion de forêt (débroussaillage et/ou abattage) ; (ii) brûlage des débris végétaux ; (iii) culture du terrain pendant une période généralement brève ; (iv) mise en jachère pendant une période généralement longue. L'agriculture itinérante sur brûlis alterne période de culture et période de régénération forestière. Ce n'est donc pas une agriculture permanente.

végétation peut faire l'objet d'une importante séquestration de carbone. En effet, les pertes en couvertures végétales ne sont pas irréversibles du fait de la régénération de la jachère, mais les pertes en carbone lors du brûlis sont considérables.

L'agriculture sur brûlis peut, certes, engendrer une déforestation, mais lors de l'évaluation des pertes en superficie forestière, la distinction entre la perte permanente et la perte temporaire de couvert forestier doit être prise en considération, et ceci par la pratique de la jachère. Cet aspect démontre la complexité de la dynamique forestière au Cameroun, dynamique qui n'est pas mis en avant dans la plupart des cas.

La mise en place des cultures de rente telles la cacaoculture et la caféiculture dans les zones forestières contribue également d'une manière significative à la déforestation et à la dégradation. Ces cultures de rente traditionnelles sont installées sur des parcelles anciennement couvertes par la forêt. Elles occupent actuellement 914 609 ha dans le pays, et sont situées principalement dans les régions forestières (MINEP et FAO 2007). La culture d'arachide dans la région nord du Cameroun occupe quant à elle une superficie totale de 140 000 ha, et celle du coton à environ 130 000 ha (Bourou et al., 2010)<sup>9</sup>.

A ceci s'ajoute les plantations agroindustrielles qui jouent un rôle important dans la conversion des forêts de quelques régions du Cameroun disposant de conditions climatiques et édaphiques favorables à la culture (essentiellement les régions du Centre, du Sud-Ouest, et du Littoral) (Biki et al., 2000). De plus, les plantations vivrières se sont développées autour de ces grandes exploitations agroindustrielles. Les cultures de palmiers à huile occupent 136 180 ha<sup>10</sup> en 2008 de terres anciennement forestières (Lebailly et Tentchou, 2008). Les demandes en grandes superficies pour l'implantation de palmeraie continuent actuellement, constituant une réelle pression sur les forêts<sup>11</sup>.

En termes d'élevage, Le Cameroun est un pays d'élevage par excellence avec 6 millions de bovins, 7 millions de petits ruminants, plus de 50 millions de volailles, et 2 millions de porcins et le foncier pastoral couvre plus de 30% du territoire national ; dont plus de 14 millions d'hectares de parcours pâturables. Tous les élevages ne sont pas sources de déforestation et de dégradation mais ceux nécessitant les zones de pâturage sont particulièrement à considérer.

**Encadré 6 : Le cas des feux de brousse et les feux de végétation comme causes de déforestation et de dégradation des forêts**

Les feux de végétation constituent d'importantes sources de déforestation et de dégradation. Ils peuvent être réalisés pour les besoins de l'agriculture, de l'élevage et des activités cynégétiques, mais d'une manière non exclusive.

Les feux de brousses observés principalement dans la région nord du pays ne sont pas autant destructeurs étant donné qu'ils sont maîtrisés dans la plupart des cas. En effet, sur les 487 000 ha de forêts brûlées annuellement, 83% des feux sont maîtrisés (FAO, 2011). Toutefois, ces feux sont destructeurs dans les zones de montagnes où le feu est nécessaire pour le renouvellement du pâturage. Ils ont en effet des impacts négatifs sur la stabilisation des bassins versants compte tenu des problèmes d'éboulement et de dégradation de la qualité des sols, et par conséquent des impacts sur l'état de la végétation et de la biodiversité qui s'y développent.

✓ **La faible efficacité énergétique et la problématique du bois-énergie**

<sup>9</sup> A noter que la mise en place de l'agriculture de rente constitue un risque important pour la déforestation en raison de la fluctuation du cours international des matières premières. Lorsque le cours mondial de matière première augmente, l'augmentation des prix d'achat de ces produits auprès des ménages ruraux peut les inciter à étendre la superficie de leurs parcelles, et ceci au détriment de la forêt.

<sup>10</sup> Avec une production annuelle de 145 000 tonnes d'huile de palme.

<sup>11</sup> Se référer à la demande de mise en place d'une palmeraie par la société Sime Darby dans la région sud-ouest du Cameroun ou au « Projet Hevea » prévu pour les régions Est et Sud du Cameroun.

Le bois-énergie reste l'une des formes d'énergie les plus utilisées au Cameroun (MINEP, 2008 ; Sonwa et al., 2011 ; Dkamela, 2011 ; De Wasseige, 2009). L'utilisation du bois de chauffe comme source d'énergie auprès des ménages est largement répandue, non seulement en milieu rural, mais aussi en milieu urbain. Près de 53% de la population utilise les combustibles solides et se retrouve pour la quasi-totalité en zone rurale (à 94%) (SIE, 2010, PNUD, 2008). Moins de 40% de la population ont accès à l'électricité, ce taux atteint à peine 10% en zones rurales où environ 3 000 localités sur 18 000 sont électrifiées.

La consommation finale d'énergie du Cameroun dépend à 65% des énergies traditionnelles (bois, charbon de bois, etc.), qui satisfont au moins 95% des besoins pour la cuisson des ménages les plus pauvres, notamment en milieu rural (SIE, 2010). Plus de 7,4 millions de personnes vivant en zones rurales n'ont pas accès aux services énergétiques modernes et à peine 3% des ménages ruraux ont accès au gaz à usage domestique (Bikidik, 2010).

Environ 9,8 millions de m<sup>3</sup> de bois de chauffe sont collectés annuellement au Cameroun, selon une estimation de la FAO (2009<sup>12</sup>) et ceci à plus de 76% au niveau des zones forestières (Topa et al., 2010)<sup>13</sup>. Mais le MINFOF estime cette quantité collectée à près de 12 millions de m<sup>3</sup> par an et le MINEE l'estime à 11,9 millions de m<sup>3</sup> pour l'année 2009 (SIE, 2010). En zone littorale, la collecte du bois de mangrove pour ses propriétés calorifiques a également contribué à la perte de 40% de la superficie occupée par les mangroves dans le pays. Le bois de mangrove est surtout utilisé dans les fumoirs pour le séchage de poissons et pour l'approvisionnement des populations de la zone côtière en bois de chauffe. Cependant, les données fiables ne sont pas réellement disponibles actuellement pour le bois de chauffe car il est difficile de suivre l'évolution de sa consommation dans tout le pays.

L'utilisation du bois de chauffe comme source d'énergie est conditionnée par son prix et sa disponibilité. En l'absence de produits qui pourraient la concurrencer (énergie électrique, gaz, etc.), et surtout à des prix compétitifs, les ménages ruraux, et même urbains, n'ont d'autres recours. En considérant en même temps la croissance démographique du pays, les besoins en bois énergie, et la disponibilité en ressources forestières, la consommation de bois de chauffe pourrait s'accroître dans les prochaines années. En effet, en cas de faible efficacité des méthodes de carbonisation utilisées, de faibles rendements énergétiques des foyers non économes utilisés par les ménages, mais aussi par les prix excessifs des énergies alternatives disponibles, l'exploitation du bois énergie devrait s'accroître<sup>14</sup>.

Pour donner une idée de l'ordre de grandeur du problème, la seule consommation en bois de chauffe des villes de Maroua et Garoua représente l'équivalent d'environ 580 hectares par an de forêt mature et en pleine production en 2000 (Massing, 2002, UICN 2012).

Les problèmes d'accès à l'énergie dépendent des zones considérées :

- l'approvisionnement en bois de chauffe des grandes agglomérations pour la région septentrionale ;
  - la dégradation des mangroves du fait de l'exploitation anarchique pour le séchage du poisson et pour l'approvisionnement en bois de chauffe pour les régions littorales ;
  - la faible efficacité énergétique et le gaspillage des produits forestiers à des fins énergétiques pour les régions méridionales forestières.
- ✓ **Non respect des plans d'aménagement dans les concessions forestières et exploitation anarchique du bois d'œuvre**

---

<sup>12</sup> Voir <http://faostat.fao.org/>

<sup>13</sup> Toutes les collectes sur les différentes écorégions sont prises en considération dans cette estimation.

<sup>14</sup> Par exemple, une bouteille de gaz coûte 21 000 FCFA et la recharge est de 6 000 FCFA. Les ménages ne disposent pas d'argent permettant de payer en une seule fois ce produit de substitution, surtout en milieu rural. Le choix d'autres sources d'énergie renouvelable (dont l'énergie solaire et l'énergie éolienne) ne se pose même pas au regard du coût de l'investissement nécessaire à les mettre en place.

L'exploitation forestière est une des principales sources de dégradation des forêts au Cameroun, qu'il s'agisse des petites exploitations traditionnelles (légales ou illégales) ou des grandes concessions forestières (les UFA), surtout lorsque les prélèvements se font sans respect des prescriptions du plan d'aménagement. Sur les 3 millions de m<sup>3</sup> de bois exploités annuellement, 25 à 30 % sont prélevés de manière illégale pour approvisionner le marché intérieur (Topa et al., 2010). Les pertes en superficie forestière causées par l'exploitation forestière proviennent plus des ouvertures des pistes de débardage (développement de l'infrastructure routière), des créations de parcs à bois, des bases de vie et même des migrations. Ces dernières constituent une pression supplémentaire sur les ressources forestières : pour subvenir à leurs besoins, les migrants développent une agriculture dans les zones forestières et pratiquent le braconnage. Dans les seules zones du Tri-national de la Sangha (TNS) et du Tri-National Dja-Odzala-Minkebe (TRIDOM), 170 ha de forêts sont convertis annuellement en parcelles agricoles, suite à la mise en place des UFA dans ces régions (UICN, 2010). Les causes de déforestation en relation avec l'exploitation forestière sont ainsi plus liées à ses impacts qu'à l'activité elle-même.

Une étude réalisée par le CIFOR a avancé le chiffre de 715 000 m<sup>3</sup> de produits de sciages informels, pour des enquêtes réalisées principalement à Yaoundé, Douala, Bertoua et dans la région du Sud-Ouest. Ces bois sortent à 65% des cas des zones fortement impactées par les activités anthropiques, renforçant la pression sur les forêts. Cette exploitation constitue ainsi une pression constante sur les forêts du domaine forestier non permanent (Cerruti et al., 2011). L'existence de ce sciage traditionnel illégal n'est pas seulement dommageable pour l'état des forêts, mais elle engendre également des pertes au niveau du trésor public.

✓ **L'exploitation minière en zones forestières**

Le Cameroun possède une importante ressource minière (fer, bauxite, etc.) et pétrolière. Ces ressources ne sont pas toutes exploitées même si de nombreux gisements ont été identifiés. Toutefois, les exploitations actuelles, dont la majorité se fait d'une manière artisanale, causent déjà des dégâts importants en termes de déforestation et dégradation.

L'impact de l'exploitation minière sur la forêt est double : localement, l'exploitation minière à ciel ouvert est une source de déforestation ; plus largement, la mise en place de ces exploitations minières s'accompagne de la construction de voies de desserte (route, chemin de fer) afin de pouvoir exporter la production et d'une migration pour les besoins de main d'œuvre. La mise en place de ces voies de desserte constitue une cause supplémentaire de déforestation. S'agissant de la migration, les familles, en s'installant, développent des activités agricoles de subsistance préjudiciables à la forêt. On estime à 15 000 le nombre de personnes impliquées à plein temps et dont les activités ont des impacts négatifs sur l'environnement, particulièrement sur l'état des sols et de la végétation.

✓ **Développement des infrastructures**

Le Cameroun dispose de près de 50.000 km de routes. Le réseau des routes rurales et bitumées est dense et en constante augmentation. Le développement des infrastructures routières est un appui au développement économique et social. Le plan directeur et la stratégie sectorielle élaborés visent à doubler la fraction du réseau routier bitumé, de 10% actuellement, à 19% à l'horizon 2020 (le rythme actuel de bitumage est de 200 km par an pour une prévision de 450km/an à l'horizon 2020). Il est prévu la construction d'un nouveau réseau de chemin de fer dès 2013 qui relierait Mbalam au port minéralier de Kribi (602,6 Km) pour l'évacuation du fer. Bien que ce développement faciliterait le transport, il aura des impacts importants sur le couvert forestier qui sera détruit sur le tracé.

Le tableau ci-dessous résume l'importance des causes de déforestation par zone agroécologique

**Tableau 5 : Importance des causes directes de déforestation et de dégradation des forêts par zone agroécologique**

Causes	Zone de forêt humide à	Zone de forêt humide à	Zone des Hauts Plateaux	Zone des hautes savanes	Zone Soudano-Sahélienne
--------	------------------------	------------------------	-------------------------	-------------------------	-------------------------

	pluviométrie bimodale	pluviométrie monodale		guinéennes	
Agroindustrie	++	+++		+	+
Agriculture vivrière	++	++	+++	+	+
Culture de rente	+++	+++	+	+	+
Elevage			++	+++	++
Exploitation forestière	+++	++	+		
Bois Energie	+	++	+++	++	+++
Infrastructures	++	+++	+	+	+
Mines	+++	+		+	+

+ à +++ : du moins important au plus important

Source : Compilation des résultats des consultations régionales

#### b. Facteurs sous-jacents

##### ✓ **Pression anthropique due à la croissance démographique**

Au Cameroun, 80% de la population, et de surcroît les plus pauvres, vivent au dépend des ressources forestières (Bele et *al.*, 2011). Cette pression sur la forêt et sur les ressources naturelles va grandissant étant donné que le taux de croissance annuel dans le pays est de 2,6%, (INS, 2008) et atteint même les 2,8% dans certaines zones rurales.

La pression sur les ressources naturelles et forestière est importante dans les zones d’approvisionnement des grandes villes, étant donné que le bois est utilisé comme principale source d’énergie par environ 90% des ménages (SIE, 2010) et que les demandes en bois des villes (bois de service, bois de construction, etc.) sont permanentes. Si les problèmes relatifs à toutes les formes de prélèvement de bois peuvent être résolus, ceux relatifs à la valeur culturelle de la forêt le sont difficilement. En effet, les pratiques culturelles des ménages ruraux, et en particulier des peuples autochtones, sont tributaires des ressources forestières.

##### ✓ **Facteurs économiques**

Le Cameroun a prévu un développement se basant sur le monde rural mais aussi sur l’expansion de l’industrialisation. Cette industrialisation ne se fait pas seulement par l’intermédiaire des industries agroalimentaires et agroindustrielles mais également par l’intermédiaire des industries minières, des industries de transformation diverses, etc. Elle a pour conséquence l’intensification de l’urbanisation et entraîne ainsi une pression sur les ressources naturelles et forestières qui se trouvent principalement dans les bassins d’approvisionnement des grandes agglomérations.

##### ✓ **Facteurs politiques et institutionnels**

###### Insuffisance du contrôle forestier et de gouvernance dans le secteur forestier

Malgré l’existence de plusieurs institutions chargées du contrôle forestier et avec l’intervention de l’ONACC, de l’Observatoire Indépendant, du service en charge du contrôle et des services forestiers déconcentrés de contrôle au niveau des arrondissements, l’exploitation illicite des produits forestiers (ligneux et non-ligneux) occasionne des pertes pour l’Etat. Ces pertes ne sont pas seulement écologiques, mais également financières.

Les capacités de contrôle du ministère chargé des Forêts et de la Faune sont encore relativement faibles au regard des infractions qui sont observées. Malgré les rapports systématiques faits par l’Observateur Indépendant, les dispositifs étatiques actuels ne permettent pas de suivre réellement ces contentieux et d’appliquer les sanctions (Topa et *al.*, 2010). Les produits illicites sont surtout destinés à alimenter le marché local et régional.

###### Difficultés rencontrées pour l’application des lois

Les lois ne sont pas suffisamment appliquées pour diverses raisons. La plus importante est l'absence des textes d'application et les capacités insuffisantes des ressources humaines et financières.

#### Manque de coordination entre les différentes stratégies et politiques d'utilisation des terres

L'insuffisance de communication et de coordination interministérielle ainsi que l'absence d'un plan d'aménagement du territoire a eu des conséquences perceptibles dans l'attribution des titres d'exploitation à des sociétés privées (mines, forêts, agriculture, aire protégées) (Schwartz et *al.*, 2012). L'une des conséquences perceptibles est l'attribution de 28 permis d'exploration miniers et pétroliers à l'intérieur de 12 aires protégées lors des sept dernières années.

#### Utilisation des terres

Le régime foncier du Cameroun est régi par l'Ordonnance n° 74-1 du 06 Juillet 1974 sur le régime foncier et domanial et les procédures d'expropriation pour cause d'utilité publique. Elle a été complétée par la loi n° 85-09 du 04 juillet 1985 et le décret 76-165 du 27 avril 1976, sur les conditions d'obtention des titres fonciers.

Le décret n°2005/481 du 16 décembre 2005 a modifié l'ordonnance du 6 juillet 1974 et permis de renforcer la sécurisation des droits fonciers. La propriété foncière est ainsi généralisée : elle doit faire l'objet d'une immatriculation qui garantirait les droits fonciers individuels. Il en est de même de tous les statuts coutumiers qui doivent être « modernisés », transformés en droit écrit. Or, 35 ans après l'unification des régimes fonciers, on estime à 150 000 le nombre de titres fonciers délivrés sur un potentiel de près de 3 000 000 de parcelles, et à peine 2% du territoire est titré (BAD, 2009).

L'Etat a ainsi créé un domaine national dans toutes les terres non appropriées au nom de l'intérêt général mais qui, traditionnellement, appartiennent à une collectivité traditionnelle. Deux droits parallèles s'en suivent : un droit traditionnel, prenant en compte les pratiques locales, appliqué par la population et un droit moderne imposé par l'Etat. Cette situation constitue un frein à l'application effective du droit foncier.

La réglementation foncière actuellement en vigueur est fortement critiquée, notamment à cause de son inadéquation aux droits vécus par les communautés locales (les droits d'usage des terres). Sa mise en application s'en trouve ainsi incertaine, et les conflits mettant en avant les différends entre les pratiques traditionnelles et la réglementation ne cessent de se multiplier.

A ceci s'ajoute les problèmes rencontrés au niveau local dont les impacts sont ressentis par les ménages ruraux :

- accaparement des terres par les élites ;
- achat des terres par les membres de la famille les plus influents au détriment des autres membres des familles qui sont les plus souvent présents localement ;
- héritage engendrant l'émiettement des terres cultivables pour chaque ménage agricole ;
- lourdeur et lenteur administrative pour les demandes d'immatriculation foncière ;
- coût élevé de l'immatriculation foncière (coût direct et coût indirect).

Ainsi, le foncier se trouve au cœur des débats sur les incohérences des possibles utilisations de l'espace. L'utilisation de l'espace forestier est régie par le zonage forestier. Le code minier est de son côté opérationnel et attribue des permis d'exploitation minière sans obligatoirement se référer aux autres secteurs existants. Il en est de même du code agricole et de la politique agricole qui ont leurs propres ambitions, sans relations avec les autres utilisations de l'espace.

Selon le zonage forestier couvrant 14.000.000 ha de forêt méridionale<sup>15</sup>, les forêts du Cameroun sont composées du domaine forestier permanent (DPF) et du domaine forestier non permanent (DFNP).

- selon la loi forestière, le domaine forestier permanent est constitué de terres définitivement affectées à la forêt et/ou à l'habitat de la faune. Le domaine permanent représente près de 60% des 14 millions

---

<sup>15</sup> A noter que les forêts denses humides du Cameroun se trouvent dans la partie méridionale du pays en majeure partie.

d'hectares ayant fait l'objet d'affectation des terres. Toutefois les estimations du domaine permanent de tout le territoire forestier en 2010 sont de 12,65 millions d'ha soit 27% du territoire national et est composé (i) d'aires protégées (3,7 millions d'ha) (ii) de 114 forêts de production ou UFA (7 079 712 ha) (iii) de près de 20 forêts communales formellement classées (environ 500 840 ha) ;

- le Domaine forestier non permanent est un domaine à vocation multiple qui est constitué des terres forestières susceptibles d'être affectées à des utilisations autres que forestières. Le domaine forestier non permanent est à vocation multiple. Toutefois les forêts communautaires (environ 1 502 348 ha), font l'objet d'une gestion conservatoire et sont ainsi soumises à la mise en œuvre d'un plan simple de gestion et d'une étude d'impact environnementale.

En dehors de la zone de forêt dense, les autres zones agro-écologiques ne font partie d'aucun zonage.

### **3. Les efforts antérieurs de nature politique et stratégique ayant des impacts sur l'utilisation des ressources forestières**

La gestion de l'environnement et des forêts du Cameroun est régie par la loi forestière de 1994 et la loi cadre relative à la gestion de l'environnement de 1996. Ces dernières répondent aux besoins des parties prenantes mais n'ont pas pu atteindre jusqu'à maintenant les résultats escomptés. Elles répondent également à des préoccupations internationales auxquelles le Cameroun a adhéré. La création, en 2004, d'un Ministère en charge de l'environnement (MINEP) et dont les missions ont été renforcées en 2011 en intégrant la dimension de développement durable, marque une nouvelle étape dans l'engagement du gouvernement à œuvrer pour l'atteinte des objectifs de développement durable et le renforcement de l'intégration de l'environnement dans les politiques sectorielles.

#### **✓ Les conventions internationales**

Le Cameroun est signataire de plusieurs conventions et accords internationaux et régionaux relatifs à la protection de l'environnement (voir la liste des législations en annexe 2a-2). La mise en œuvre de la plupart de ces conventions, ainsi que leur intégration à la législation et la réglementation nationale, demeure toutefois limitée et peu concertée.

#### **✓ Les initiatives sous régionales et nationales**

Le Cameroun comme tous les pays de l'espace COMIFAC a adhéré au Plan de Convergence dont les objectifs cadrent avec ceux de la REDD+ au niveau national. Il est également membre du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC), ainsi que de plusieurs autres initiatives transnationales tels le TNS, TRIDOM, CBLT, CICOS, ABN, courant Golfe de Guinée etc.

#### **✓ Les politiques nationales**

##### Politique forestière

La législation en vigueur actuelle résulte d'une politique marquée par une réforme d'envergure, datant de 1994. En effet, Le Cameroun, après avoir ratifié la convention cadre sur la diversité biologique, s'était engagé à adopter des stratégies qui visent la gestion durable de ses ressources naturelles. De plus, d'après les prescriptions du plan d'ajustement structurel auquel il s'est soumis depuis 1988 et au regard des prévisions de son plan d'action forestier national élaboré en 1995, le pays a marqué son intérêt à avancer dans une réforme de sa politique forestière. Ces efforts ont abouti au réaménagement du cadre institutionnel, législatif et réglementaire codifié par la loi n° 94/01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche appelée communément loi forestière et les décrets d'application n° 95/531/PM du 23 août 1995 fixant les modalités d'application du régime des forêts (modifié par le décret n° 2000/092/PM du 27 mars 2000) et n° 95/466/PM du 20 juillet 1995 fixant les modalités d'application du régime de la faune, et par la mise en place du PSFE. L'objectif affirmé de cette nouvelle loi forestière était de « pérenniser et développer les fonctions économiques,

écologiques et sociales des forêts dans le cadre d'une gestion intégrée et participative pouvant assurer de façon soutenue et durable la conservation et l'utilisation des ressources et des écosystèmes forestiers » (UICN, 2011).

#### Politique environnementale

La politique environnementale est définie par la Constitution, le Plan National de Gestion de l'Environnement (PNGE) et la loi attenante, en l'occurrence la loi-cadre de 1996 relative à la gestion de l'environnement. Ces outils visent une meilleure intégration de l'environnement et du concept de développement durable dans les politiques sectorielles. Ces documents stratégiques et bien d'autres tels que le Plan national de lutte contre la désertification (PAN-LCD), la Stratégie et Plan d'action national sur la biodiversité (NBSAP), le Plan d'adaptation aux changements climatiques (PNACC) en cours d'élaboration, le Plan d'action national pour la zone côtière (PAN), etc. traduisent la volonté gouvernementale d'intégration des enjeux environnementaux et de gestion durable des ressources naturelles dans les plans et programmes de développement.

La gestion de l'environnement au Cameroun est régie par la loi n° 96/12 du 5 août 1996 qui définit les principes régissant les règlements en matière d'environnement au Cameroun : la précaution, l'action préventive et corrective, le paiement de la pollution induite, la responsabilité, la participation et la subsidiarité. Par ailleurs, elle élabore la coordination et le financement des politiques de l'environnement.

#### Politique agricole

Le secteur rural et agricole occupe une place fondamentale dans le DSCE. La politique agricole au Cameroun vise à « assurer la sécurité alimentaire des populations et fonder les bases du lancement de la révolution agricole » (MINADER et al., 2005). L'atteinte de cet objectif se fera à travers la mise en place de différents programmes visant la sécurité alimentaire pour toutes les zones agroécologiques (par une amélioration de la productivité et de la compétitivité des filières agricoles, par la modernisation des infrastructures du monde rural et de production), la production de surplus qui sera valorisée par le développement de l'agroindustrie, la création d'emplois, surtout pour les jeunes, et le développement institutionnel ainsi que le renforcement de capacité.

La modernisation de l'appareil de production se trouve être la voie sans laquelle la volonté de redynamisation du monde rural ne peut se faire. Elle passe par la facilitation de l'accès aux facteurs de production que sont la terre, l'eau et les intrants agricoles, la promotion des innovations technologiques à travers le renforcement de la liaison recherche/vulgarisation, et la dynamisation de la compétitivité dans les filières de production<sup>16</sup>.

#### Politique minière

Les objectifs poursuivis dans le secteur visent à favoriser et à encourager la recherche, l'exploitation et la transformation des ressources minérales nécessaires au développement économique et social du pays (DSCE).

Le secteur minier est composé actuellement par un secteur artisanal et un secteur industriel encore embryonnaire. Afin d'optimiser l'impact des activités, le Gouvernement a mis en place un Cadre d'Appui à l'Artisanat Minier (CAPAM) avec pour mission d'encadrer les artisans sur le plan technique, canaliser leur production vers les circuits formels, développer des activités de soutien. Le secteur minier industriel est actuellement en plein essor. Le Cameroun entend explorer, exploiter et transformer dans le futur des gisements de cobalt, de nickel, de fer, de manganèse, de bauxite et même de diamant dans les différentes zones du pays. Pour optimiser et mieux réguler l'exploitation minière, le Gouvernement veut favoriser la synergie entre les différentes administrations impliquées dans le développement des industries extractives et la coordination de leurs interventions. Il s'agira ici de trouver une adéquation entre les activités minières, la gestion durable des forêts et la participation des populations.

#### Politique foncière

Le foncier camerounais se caractérise par la coexistence de deux régimes à savoir le régime coutumier dont le manque de sécurité engendre de nombreux conflits domaniaux (conflits agriculteurs-éleveurs) et le régime

---

<sup>16</sup> <http://www.spm.gov.cm/actualites/actualite/article/nouvelle-politique-agricole-le-gouvernement-lance-la-mise-en-place-dune-usine-de-production-deng.html> (consulté le 26 juin 2012)

moderne de la propriété foncière qui confère la sécurité publique. L'existence de ce dualisme relève l'absence de cohérence d'une politique foncière adaptée au développement économique et social : la pression agro-foncière remarquable dans les régions où la densité démographique est assez élevée, la pratique de l'agriculture itinérante sur brûlis et l'élevage extensif, ont pour corollaire, la baisse du couvert végétal, la baisse de la fertilité des sols, l'apparition des poches de désertification. Or, les textes régissant les questions foncières sont clairs : la législation prime sur le droit coutumier. Du fait de ces insuffisances, le Gouvernement a initié la révision de la législation foncière.

#### Politique énergétique

La politique énergétique du Cameroun veut garantir l'accès de la population aux services énergétiques tout en réduisant l'impact de l'énergie sur le milieu naturel, socio économique et culturel. Pour améliorer l'accès des populations aux services énergétiques modernes dans les secteurs prioritaires et contribuer à la réduction de la pauvreté, notamment en milieu rural, le Gouvernement a élaboré un Plan d'Action National Énergie pour la Réduction de la Pauvreté (PANERP). Un fonds d'énergie rural est aussi envisagé afin de promouvoir des infrastructures de fourniture des services énergétiques aux populations, notamment en milieu rural. Conscient que le bois de feu utilisé selon des modèles actuels de consommation non efficaces peut amplifier les désagréments environnementaux, notamment dans les zones à écologie fragile, le Cameroun veut mettre l'accent sur la promotion de l'utilisation des énergies renouvelables et la rationalisation de la consommation du bois de feu, ainsi que le développement de l'efficacité énergétique.

Une analyse de ces différentes politiques sera menée lors de la phase préparatoire afin d'identifier clairement les impacts de la mise en place de ces politiques sectorielles sur l'état des ressources forestières.

#### **4. Analyse de la gouvernance**

Les forêts et l'environnement du Cameroun sont régis par des législations qui leur sont propres. D'autres législations peuvent néanmoins engendrer des impacts sur l'état des forêts et de l'environnement. Mais ces dernières ne sont pas totalement appliquées, rendant ainsi encore possible les atteintes aux ressources naturelles et forestières. Même avec efforts d'amélioration de la situation, à travers notamment la révision des législations forestière et environnementale, la gouvernance rencontre des problèmes qui ne sont nullement incontournables. Avec ce constat, il n'est pas exclu que la REDD+ puisse rencontrer des problèmes de gouvernance, notamment une faible synergie entre les **secteurs (agriculture, forêts, mines, etc.)** et les dysfonctionnements pour la mise en œuvre des lois et politiques.

Le tableau ci-dessous montre les différentes actions entreprises, les actions annoncées et les leçons apprises de différents secteurs devant être prises en compte pour l'amélioration de la gouvernance.

**Tableau 6 : Actions par secteur ayant des impacts sur la gouvernance**

Actions par secteur ayant un impact sur la gouvernance		Leçons apprises
Actions entreprises	Actions annoncées	
<b>Organisation administrative</b>		
*Amorce de la décentralisation		*L'Etat doit davantage exercer ses fonctions régaliennes. *Il y a un besoin de renforcement des capacités des communes et régions et d'un transfert de ressources suffisants.
<b>Secteur forestier</b>		
*Mise en place d'instruments de gestion des ressources forestières *Mise en place d'un observatoire indépendant	*Réforme de la loi forestière *Mise en œuvre de l'APV/FLEGT	*L'observation indépendante joue un important rôle dans la transparence des opérations forestières. *La traçabilité du bois est une condition de lutte contre les activités forestières illégales
<b>Environnement</b>		
*Adoption d'une loi-cadre	*Reforme de la loi-cadre sur la	*Il y a un besoin d'adaptation de la loi (notamment

sur la gestion de l'environnement	gestion de l'environnement *Mise en place de l'Observatoire sur le changement climatique	des EIE) au contexte des grands projets d'infrastructure et d'exploitation des ressources naturelles *Le vide subsiste sur un instrument opérationnel dans le cadre des activités de réduction des gaz à effet de serre
<b>Energie et eau</b>		
*Plan de développement du secteur de l'Electricité		*Le développement de nouveaux barrages et centrales électriques souligne le besoin d'harmonisation des affectations de l'espace
<b>Mines et hydrocarbures</b>		
*Adoption d'un code minier * Adoption d'un code pétrolier * Forum forêts et mines		*Besoin d'harmonisation et de cohérence avec d'autres secteurs, notamment sur l'affectation de l'espace *Le forum forêts et mines est une plateforme de dialogue dont les résultats sont importantes pour amorcer la mise en cohérence et l'harmonisation
<b>Agriculture</b>		
	*Annonce d'une révolution agricole *Reforme foncière/agraire	*Le plan de zonage n'existe pas dans toutes les zones agroécologiques du Cameroun *Les nouveaux besoins en terre agricole impliquent une plus grande coordination pour l'affectation des terres
<b>Affaires foncières</b>		
	*Réformes de l'arsenal juridique et institutionnel régissant les affaires domaniales, foncières et du patrimoine de l'Etat	
<b>Aménagement du territoire</b>		
*Adoption d'une loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire	*Décrets de mise en œuvre de la loi.	*Il est urgent d'aborder les questions de cohérence et de coordination en matière d'affectation des terres

Comme précédemment, une analyse plus approfondie des questions relatives à la gouvernance sera menée lors de la phase préparatoire, et ceci afin de pouvoir adresser des réponses adéquates aux causes indirectes de déforestation et de dégradation des forêts.

### **5. Les utilisations futures des ressources naturelles et forestières et causes futures de déforestation et de dégradation des forêts**

Au regard des objectifs que s'est fixé le Cameroun en termes de développement, les activités futures impacteront sur l'état des forêts si aucune mesure n'est préalablement prise. L'évolution de l'utilisation des terres au Cameroun dépendra de ses objectifs de développement sectoriel.

Dans le domaine agricole :

- l'expansion des plantations agro industrielles (palmiers à huile bananes, hévéa, ...) dans les zones de forêt sempervirente de basse et moyenne altitude (Régions Littorale et Sud Ouest) et dans les zones de forêt semi-décidue (Régions du Centre et Sud) ;
- l'expansion de la culture de coton dans les zones soudano-sahéliennes et dans les zones soudano guinéennes ;
- l'intensification des cultures pérennes (cacao culture, palmiers à huile) dans la zone de forêt dense semi-décidue (Régions du Centre et du Sud du Sud Ouest) ;
- l'expansion de l'agriculture vivrière dans les hauts plateaux de l'Ouest et du Nord Ouest ;

- l'augmentation du cheptel et ainsi l'extension des aires de pâturage dans les zones soudano-guinéenne et soudano-sahélienne ;
- etc.

Dans le domaine énergétique :

- les projets de construction de barrages et des lignes de transport d'électricité (Lom Pangar, Nachtigal, Song Mbengue, Memve'ele, MEkin, Kikot, Menchum, Bini Awarak, Njock, Colomine, etc.) ;
- le prélèvement de bois de chauffe ;
- etc.

Dans le secteur minier :

- l'expansion de l'exploitation minière surtout dans les zones forestières méridionales ;
- la construction d'infrastructures de desserte pour acheminer les produits de l'exploitation minière (chemin de fer, etc.) ;
- etc.

Dans les autres secteurs :

- l'expansion des villes même si le taux d'urbanisation devrait être ralenti et maintenu à 57% à l'horizon 2020 ;
- l'accroissement des migrations dans la Région du nord (zone soudano-sahélienne) et les régions à grandes activités industrielles telles que le littoral, le sud-ouest et le centre (zone de forêt dense humide à pluviométrie monomodale et bimodale) ;
- etc.

**Tableau 7 : Futures causes probables de déforestation et de dégradation des forêts par zone agroécologique**

Utilisation future des terres	Zone de forêt humide à pluviométrie bimodale	Zone de forêt humide à pluviométrie monodale	Zone des Hauts Plateaux	Zone des hautes savanes-guinéenne	Zone Soudano-Sahélienne
<b>Agriculture</b>					
Expansion des plantations agroindustrielles	+++	+++		+	+
Expansion des cultures de rente	+++	++	+		
Expansion des cultures vivrières	++	++	+++	+	+
Extension des aires de pâturage				+++	++
Feux de brousse			+++	+++	++
<b>Energie</b>					
Prélèvement du bois de chauffe		++	+++	++	+++
Grands projets d'électrification	+++	++			
<b>Exploitation minière</b>					
Expansion de l'exploitation minière	+++	++		++	+
Voies de desserte	++	+++	+		+
<b>Exploitation forestière</b>					
Exploitation non durable	+++	++	+	+	
<b>Autres</b>					
Expansion des villes	+++	+++	++	++	++
Migration	+++	+++	++	++	++

+ à +++ : du moins important au plus important

✓ **Besoins**

Les études suivantes seront nécessaires pour comprendre les contextes des différentes zones agroécologiques. Elles porteront sur :

- l'identification des causes de déforestation et de la dégradation des forêts dans les zones agroécologiques ;
- la fixation des taux de déforestation et de dégradation des forêts (national) en prenant en compte les différentes zones agroécologiques. Ceci résultera de la définition de la forêt qui sera prise en compte pour le pays, et ceci en considérant les différentes caractéristiques des zones agro-écologiques (voir volet 3) ;
- l'analyse des expériences en matière de politique et stratégie permettant d'impacter sur la déforestation et la dégradation des forêts ;
- l'analyse des chevauchements des politiques sectorielles dans un objectif de les harmoniser et les mettre en cohérence (analyse des politiques sectorielles préalable) ;
- l'analyse du système de gestion du foncier ;
- l'état de la gouvernance, la REDD+ et les risques de corruption ;
- l'économie politique de la REDD+.

Les études se baseront préalablement sur les résultats des travaux de recherche (des institutions de recherche, de l'enseignement supérieur, des partenaires techniques nationaux et internationaux au développement, etc.) qui ont été faits. Elles capitaliseront également les connaissances des expériences pilotes. Il en découle en effet un besoin d'harmonisation de la méthodologie à adopter pour les différentes zones agroécologiques et la nécessité d'affiner le travail, tout en l'étendant sur le territoire national.

Les études seront réalisées par des équipes composées de consultants internationaux, de consultants nationaux, avec une participation active de la société civile. Des appels d'offre internationaux seront lancés pour chaque étude.

**Tableau 8 : Activités à entreprendre et chronogramme détaillé pour la composante 2a**

Activités	2012	2013		2014		2015	
		S1	S2	S1	S2	S1	S2
Identification des causes de déforestation et de dégradation des forêts par zone agroécologique							
Identification des causes de déforestation et de dégradation des forêts par secteur							
Evaluation des taux de déforestation et de dégradation par zone agroécologique							
Identification et évaluation prospective des causes futures de déforestation et de dégradation par zone agroécologique							
Analyse de la gouvernance autour de l'utilisation des ressources forestières							
Analyse des politiques sectorielles / législations ayant des impacts sur l'état des forêts							
Analyse des problèmes de coordination entre les différentes politiques sectorielles							
Analyse des risques de corruption							
Inventaire et analyse des initiatives / projets pilotes REDD+ développés par la société civile et les partenaires au développement							
Economie politique de la REDD+							
Consultations (à réaliser en parallèle aux études et analyses à effectuer / en continue) pm (se référer au volet 1C)							

**Tableau 2a : Résumé des activités d'évaluation de l'utilisation des terres, des causes des changements d'affectation des terres, de la loi forestière, des politiques et de la gouvernance, et du budget y afférent**

Activité principale	Activités secondaires	Coût estimé (en milliers de dollars)				
		2012	2013	2014	2015	Total
Etat des lieux / Analyse des expériences passées	Causes de déforestation et de dégradation		250,0	0,0		250
	Economie Politique			250,0		250
	Gouvernance		187,5	62,5		250
	Analyse politique sectorielle		187,5	62,5		250
	Risques et opportunités de la REDD+		93,75	31		125
Veille	Capitalisation des acquis (initiatives et projets REDD)		40			40
<b>Total</b>			<b>758,8</b>	<b>406,3</b>	<b>0,0</b>	<b>1 165</b>
FCPF			250	250		500
UICN			25	25		50

## 2b. Options stratégiques REDD+

### **Norme 2b devant être respectée dans le texte de la R-PP pour satisfaire aux dispositions de cette composante : Options stratégiques REDD+**

La R-PP doit inclure : un alignement de la stratégie REDD+ proposée sur les causes définies du déboisement et de la dégradation des forêts et sur les stratégies nationales et sectorielles ; une analyse de la stratégie émergente REDD+ telle qu'elle est déterminée aujourd'hui ainsi que du travail analytique proposé (et de manière facultative, les mandats) pour l'évaluation des différentes options stratégiques de REDD+. Ce résumé doit indiquer comment le pays apporte une réponse aux facteurs du déboisement et de la dégradation dans sa stratégie REDD+ ; un plan d'estimation des coûts et des avantages de la stratégie émergente REDD+, notamment en termes de moyens de subsistance ruraux, de conservation de la biodiversité et d'autres aspects du développement ; la faisabilité socioéconomique, politique et institutionnelle de la stratégie émergente REDD+ ; la prise en compte des aspects et des risques environnementaux et sociaux ; les principales synergies ou incohérences entre la stratégie prévue REDD+ et les stratégies sectorielles dans les secteurs forestier, agricole, des transports ou autres et un plan d'évaluation des risques de fuite intérieure des avantages ayant trait aux gaz à effet de serre. Les évaluations de la R-PP doivent au final produire une stratégie plus complète, plus détaillée et plus approfondie de REDD.

La construction de la future stratégie REDD+ du Cameroun débutera en janvier 2013 pour une durée de 3 ans. La future stratégie sera largement diffusée afin de recevoir les contributions de toutes les parties prenantes lors des consultations à l'échelle nationale. Elle doit être disponible en décembre 2015 afin de permettre au Cameroun d'entrer officiellement dans la phase d'investissement<sup>17</sup>.

### **1. La vision et principe de la future stratégie REDD+ du Cameroun**

Le Cameroun ambitionne de devenir un pays émergent à l'horizon 2035. Pour ce faire, il a mis en œuvre plusieurs programmes et initié plusieurs processus dont le mécanisme REDD+.

La future stratégie REDD+ du Cameroun a deux principaux objectifs :

- réduire les émissions de GES et surtout le CO<sub>2</sub> issues de la déforestation et de la dégradation des forêts en :
  - luttant contre les causes directes et indirectes de la déforestation et de la dégradation des forêts ;
  - augmentant et en renforçant son stock de carbone sur le territoire national ;
- contribuer à l'atteinte de l'objectif de développement répondant au DSCE.

La réduction des émissions sera évaluée d'une manière objective avec la mise en place du MRV (voir volet 4).

Le Cameroun a opté pour une approche infranationale couplée à une approche nationale, conformément à la décision de la COMIFAC, et ceci en considérant ses 05 zones agroécologiques pour la construction de sa stratégie. Il est en effet considéré que le processus REDD+ est une opportunité pour la mise en œuvre d'un développement soutenu, cohérent, légitime et durable respectant les exigences sociales, économiques et environnementales spécifiques de chacune de ses zones agroécologiques. Il promeut la construction d'une stratégie avec une approche inclusive basée sur la participation de l'ensemble des parties prenantes.

### **2. Présentation des options stratégiques pour lutter contre les causes directes et indirectes de la déforestation et la dégradation des forêts**

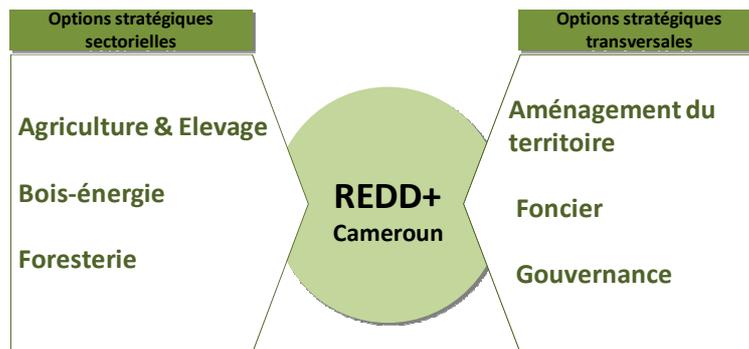
Les propositions d'options stratégiques prennent en compte les besoins de toutes les zones agroécologiques. Toutefois, elles ne sont pas exhaustives et seront approfondies lors de la construction de la stratégie. Elles ne constituent ainsi que des pistes de réflexion au regard des informations existantes. Ces propositions découlent

<sup>17</sup> Il est à noter que le déploiement de la future stratégie se fera progressivement, bien avant la disponibilité de celle-ci, ceci afin de pouvoir anticiper les résultats en termes de réduction des émissions. Ce déploiement se fera à travers des programmes et des projets REDD mis en place dans les différentes zones agroécologiques.

des réflexions menées lors des ateliers de consultations et des études réalisées par les partenaires techniques et les institutions de recherche. Aucun ordre de priorité n'est accordé aux options stratégiques proposées.

Deux catégories d'options sont identifiées pour lutter contre les causes directes et indirectes de déforestation et de dégradation :

- les options d'investissement (sectorielles) ;
- les options transversales.



**Figure 5 : Complémentarité entre les différentes options stratégiques et le lien avec le déploiement sur le territoire national de la future stratégie REDD+ (adapté de UICN, 2012)**

Les options stratégiques présentées ci-après sont classées selon des catégories répondant aux contenus des documents de stratégie de développement du Cameroun. Cette catégorisation est encore préliminaire. Elle évoluera au cours des réflexions prévues durant de la phase préparatoire.

a. Les options d'investissement

Les différentes options présentées ci-dessous seront développées principalement dans le domaine forestier non permanent susceptible de subir les impacts des activités de développement.

✓ **L'Agriculture et l'élevage**

Les éléments à développer dans cette partie sont conformes à la politique agricole actuellement en vigueur. La REDD+ permettra ainsi d'impulser la dynamique enclenchée par le MINADER et le MINEPIA en cherchant particulièrement à juguler les actions qui engendrent des impacts négatifs sur la forêt.

**Agriculture**

Pour réduire efficacement les émissions issues des activités agricoles, deux groupes d'actions sont nécessaires :

- les actions purement techniques (dont l'objectif est l'intensification et la diversification agricole),
- les actions habilitantes.

En termes d'actions directes sur les techniques agricoles, il est important d'augmenter la productivité agricole tout en réduisant les extensions des superficies agricoles (intensification agricole). Pour ce faire, les activités suivantes seront entreprises :

- fertilisation à travers le développement de techniques agricoles écologiques notamment le développement de l'agroforesterie, du compostage, des méthodes/systèmes de culture sous couverture végétale (morte ou vive, non seulement aux bénéfices de l'agriculteur mais aussi de l'éleveur), etc. ;
- promotion des rotations culturales et valorisation des jachères notamment dans le cadre d'une gestion intégrée des bassins versants et production de plantes fourragères pour l'élevage ;
- introduction et vulgarisation des semences améliorées ;

- introduction de petites machines agricoles adaptées aux superficies agricoles des ménages ruraux et aux reliefs (pour les régions montagneuses de l'Ouest et du Nord-Ouest) ;
- maîtrise de l'eau, plus largement le développement de l'irrigation et l'aménagement de périmètres d'irrigation dans les régions sèches principalement ;
- diversification des activités agricoles (diversification des cultures, intensification de l'apiculture, pisciculture, petit élevage, etc.) ;
- développement des plantations ayant un lien direct avec l'afforestation (séquestration de carbone).

Il est à noter que les différentes options agricoles à adopter dépendront des zones agroécologiques. Des études plus approfondies sur les besoins des différentes zones agroécologiques seront effectuées au préalable.

En termes d'actions habilitantes, agir dans les domaines suivants est indispensable :

- transformation / conservation des produits agricoles (pour augmenter leurs valeurs ajoutées) ;
- organisation des producteurs et des filières pour la valorisation de la production issue de l'agriculture et de l'élevage (pour réduire aussi les coûts intermédiaires et augmenter les bénéfices des ménages ruraux) ;
- recherche de débouchés pour les produits agricoles et d'élevage ;
- mise en place de plateforme de dialogue entre les agriculteurs et des éleveurs pour la gestion des conflits potentiels entre les deux entités ;
- accès aux crédits pour la promotion des investissements agricoles et d'élevage ;
- éducation, formation des jeunes (en leur prodiguant surtout des formations techniques) ;
- renforcement des capacités à tous les niveaux (non seulement des producteurs mais aussi des décideurs, etc.) sur les méthodes de gestion d'exploitation, etc. ;
- renforcement de la recherche agricole (sur le fonctionnement et l'amélioration des systèmes de cultures intégrant l'agriculture et l'élevage) : diffusion et promotion des résultats de la recherche par la sensibilisation et la vulgarisation agricole ;
- sécurisation foncière des petits producteurs ;
- vulgarisation agricole (diffusion des différentes techniques agricoles écologiques, etc.) ;
- zonage (en tenant compte des besoins en terres des communautés, et les différentes utilisations présentes et futures des terres - le forestier, l'agricole, le minier, etc.) ;
- promotion pour la consommation des produits agricoles et d'élevage locaux (promotion de la complémentarité entre l'élevage et l'agriculture).

## **Elevage**

Les problèmes relatifs à l'élevage sont surtout observés dans les écorégions des montagnes, de savanes et sèches (le septentrion). Les actions porteront sur :

- la gestion des aires de transhumance (matérialisation des pistes à bétail, respect de la réglementation, etc.) ;
- la gestion des aires de pâturage / mise en place de clôture ;
- la stabilisation des aires de transhumance en dehors des zones agricoles (zonage) ;
  - o gestion du fourrage,
  - o mise en place de points d'eau,
  - o valorisation des sous-produits de l'agriculture par l'élevage,
- l'intégration des systèmes de culture et d'élevage sur un même terroir (favoriser leur complémentarité) ;
- l'amélioration de la santé animale ;
- l'insémination pour l'amélioration des races ;
- le développement de la pisciculture, la crevetticulture, l'apiculture, etc.

Une valorisation des sous-produits de l'élevage pour la production de biogaz (comme à Maroua) sera envisagée pour une utilisation communautaire (production d'énergie afin de réduire l'utilisation du bois de chauffe). Il est toutefois nécessaire de gérer le risque de concurrence qui pourrait survenir entre la production de biogaz et la fertilisation organique pour l'agriculture.

Il est à noter que l'élevage peut être une alternative viable pour permettre une diversification des activités des ménages vivant dans les régions forestières et sur le littoral. Pour cela, des sensibilisations et vulgarisations doivent être réalisées dans ce sens.

Ces actions pour l'amélioration de l'élevage doivent être mises en place avec une implication accrue des ménages ruraux de la société civile, mais aussi et surtout des ONG et associations locales. Elles doivent aussi bénéficier des mêmes actions transversales que l'agriculture évoquées antérieurement.

Les actions à entreprendre et les objectifs quantitatifs seront évalués préalablement, dans le cadre de l'analyse des potentialités REDD+ du Cameroun. Ceci sera valable pour toutes les options stratégiques qui seront développées par la suite.

#### ✓ **Les questions énergétiques**

L'utilisation du bois de chauffe constituant une cause majeure de déforestation et de dégradation des forêts, il est incontournable d'agir sur le secteur énergétique pour réduire les émissions de GES.

Les actions peuvent être catégorisées en fonction des délais d'obtention des impacts attendus :

- les actions sur l'efficacité énergétique pour le court terme ;
- la mise en place de plantation à des fins énergétiques autour des grandes agglomérations et dans les régions sèches pour le moyen et le long terme ainsi que la promotion d'autres formes d'énergie.

En termes d'amélioration de l'efficacité énergétique, les actions porteront sur :

- la production, vulgarisation, distribution des foyers améliorés sur le territoire national (les foyers améliorés pour les zones littorales permettraient par exemple de réduire de 50% l'utilisation du bois de chauffe et les dégâts relatifs à la dégradation des forêts) ;
- l'amélioration des techniques de carbonisation (meule améliorée pour la production de charbon).

Ces actions pourraient être les plus efficaces étant donné que les coûts de mise en œuvre ne sont pas très élevés et les résultats obtenus sont significatifs. En termes de gain en réduction d'émission, l'usage d'un fumoir amélioré permettrait d'éviter des émissions de GES estimées entre 18,71 et 34,16 tCO<sub>2</sub>e annuellement (Feka et al., 2009).

En termes de mise en place et de promotion d'énergie propre, les actions visent non seulement le court mais également le long terme. Elles dépendront des besoins de chaque zone agroécologique. Elles porteront sur :

- le développement de la production du biogaz pour la production de l'électricité, et ceci par la valorisation des sous-produits de l'agriculture et de l'élevage. Cette option est surtout à développer dans les zones de montagnes et dans les régions sèches du Nord ;
- le développement des énergies renouvelables et des énergies alternatives : solaire dans le Nord et dans le Nord-Ouest du pays (non dans le sud qui présente d'important déficit en ensoleillement), éolien dans les zones littorales, cogénération dans les régions où il y a les exploitations forestières (pour la production d'électricité et de chaleur pour le séchage et le traitement du bois), sachant que le coût de ces nouvelles technologies est élevé ;
- la production d'énergie hydroélectrique par la mise en place de petites unités de production (barrages hydroélectriques comme réalisés dans le Nord-Ouest du Cameroun) et amélioration des réseaux de distribution d'électricité pour réduire la pression sur l'utilisation du bois (cas des zones où la fourniture du bois est difficile : Nord-Ouest et dans les régions Nord du Cameroun) ;
- la promotion des énergies alternatives comme la cogénération pour la valorisation des sous-produits de l'exploitation forestière et des transformations des produits forestiers. Si nécessaire (pour des raisons de financement car les investissements initiaux sont importants et les quantités de matières premières pour faire tourner la cogénération sont importantes), mettre en coopérative les petites exploitations forestières et les petites unités de transformation afin de valoriser leurs sous-produits. Les bénéfices sont doubles : la production d'énergie électrique et la production de chaleur pour le séchage rapide du bois ;

- le développement des plantations / reboisements à des fins énergétiques (surtout dans les régions sèches) dans les bassins d'approvisionnement en bois-énergie des grandes agglomérations, avec l'intervention des principaux utilisateurs de ces sources énergétiques. Un accent particulier doit être mis sur le cas de la région Nord du Cameroun étant donné le climat y sévissant et la problématique de bois de chauffe qu'on y rencontre.

Pour la gestion rationnelle des ressources naturelles, il s'agira d'élaborer et respecter les rations d'exploitation du bois mort et éventuellement du bois froid dans les bassins d'approvisionnement en bois-énergie, dans les forêts communautaires, les forêts communales, les plantations privées, etc..

La principale contrainte pour le développement de ces technologies est le coût élevé des investissements initiaux. **Des études de faisabilité, de rentabilité et des analyses de coûts/bénéfices seront réalisées pour chaque option techniquement soutenable.** Le mécanisme REDD+ pourrait ainsi aider à réaliser ces investissements dont les bénéfices sont immédiats en termes de réduction des émissions des GES. La participation du secteur privé est très importante notamment pour la mise en place de ces nouvelles technologies mais aussi si besoin est, pour leur gestion.

Des actions transversales doivent être considérées car elles conditionnent la réussite de cette option stratégique. Il s'agit de l'organisation de la filière bois de chauffe / charbon avec renforcement du rôle des femmes dans la production et la commercialisation du bois de chauffe, l'accès aux microcrédits pour pouvoir acquérir entre autres les foyers et les fumoirs améliorés, les formations, la sensibilisation, la vulgarisation et l'amélioration de la législation autour de l'exploitation du bois-énergie et de la carbonisation améliorée.

Il est à noter que la question énergétique peut être reliée à d'autres options stratégiques comme celle de l'exploitation forestière : en effet, la valorisation des sous-produits de l'exploitation forestière mais aussi de l'agriculture et de l'élevage à des fins énergétiques est une nécessité. De ceci découlerait ainsi une gestion plus durable des ressources et la réduction à long terme des émissions de GES.

#### ✓ **Le volet forestier**

L'objectif du Cameroun est de mettre en place une gestion durable des ressources naturelles et forestières à travers le classement, l'aménagement forestier, l'adoption de techniques forestières améliorées, etc., mais aussi à travers les actions de gouvernance. Les activités et mesures relatives au renforcement de la conservation de la forêt se feront principalement dans le domaine forestier permanent et celles permettant leur mise en valeur dans le domaine forestier non permanent, dans toutes les zones agroécologiques. Ce sont :

- le renforcement du cadre réglementaire forestier afin qu'il s'adapte à toutes les zones agroécologiques et à tous les écosystèmes dont les mangroves (adaptation de loi, de stratégies, élaboration de manuels adaptés aux zones spécifiques, élaboration de normes techniques, etc.) ;
- le classement des forêts – renforcement du domaine forestier permanent. Dans ce cadre, des systèmes d'incitations monétaires, comme les PSE, peuvent être envisagés. Les incitations attribuées dans le cadre du mécanisme REDD+ pourraient ainsi être fonction de la superficie classée et conservée ;
- Pour la gestion des exploitations forestières :
  - o le renforcement de l'aménagement et gestion durable des forêts de production (UFA) et des forêts communales ;
  - o le renforcement de l'Exploitation Forestière à Impact Réduit (EFIR) sur les écosystèmes et sur le climat ;
  - o la réduction et contrôle rigoureux des ventes de coupe (dans le domaine forestier non permanent) ;
  - o l'amélioration du contrôle des Autorisations de Récupération des Bois (ARB) au même titre que les ventes de coupe, avec la collaboration du MINADER, du MINTP et du MINEE ;
- le développement de la seconde et de la troisième transformation du bois / amélioration des techniques pour augmenter les rendements de transformation (augmentation du rendement-matière) ;

- la valorisation des sous-produits de l'exploitation forestière à des fins énergétiques : cogénération, récupération des rebus pour la production de charbon, etc. ;
- le renforcement de l'efficacité de la gestion des aires protégées à travers une adéquation entre les actions des secteurs minier, agricole, énergétique, forestier et la gestion des AP. Les AP pourront être valorisées dans le cadre du développement de l'écotourisme. La REDD+ sera dans ce cadre un levier pour promouvoir l'économie verte. Cette option permettra de renforcer les cobénéfices liés à la conservation de la biodiversité ;
- l'afforestation, la restauration et le reboisement pour la séquestration de carbone et la valorisation du bois à différentes fins en fonction de la zone agroécologique (bois d'œuvre, bois de chauffe, bois de service, etc.), conformément aux directives du Plan National de Développement de Plantations Forestières (en cours de reformulation) et de la mise en œuvre du Plan national de Lutte contre la Désertification ;
- l'organisation de la filière bois pour un meilleur approvisionnement du marché local (bois d'œuvre, bois de chauffe, etc.) ;
- le renforcement du contrôle forestier et environnemental pour lutter contre les exploitations illégales (appui à la traçabilité des produits dans le cadre de l'APV/FLEGT, suivi du ramassage du bois de chauffe « tuer le bois », renforcement en moyens humains et matériels des brigades de contrôle, etc.) ;
- le développement des forêts communautaires et des « entreprises communautaires vertes de production » ou entreprises écologiques.

Plusieurs activités peuvent également être développées dans le cadre de la foresterie permettant de valoriser les produits annexes de la forêt. Il s'agit entre autres de :

- la valorisation des PFNL (cette activité fait intervenir principalement les femmes et son développement permettra de faire générer des bénéfices à ces groupes),
- la réalisation de l'écotourisme surtout pour la valorisation des aires protégées,
- la mise en place de mécanisme de PSE dans les zones faiblement perturbées,
- l'aménagement des écosystèmes fragiles tels que les mangroves, les autres zones humides, les forêts sèches, les zones de hautes terres, etc.

La foresterie doit également intervenir dans le cadre de la gestion des impacts environnementaux de l'exploitation minière. Une des options qui sera prise en compte sera le renforcement de l'application du plan d'aménagement et des mesures d'accompagnement lors de leur mise en place. En effet, les exploitations minières devront être soumises à certaines mesures comme la restauration des sites anciennement exploités et la mise en place de zone pour le « offset de biodiversité / forêt ».

Les forêts communautaires et les forêts communales seront fortement considérées et des actions spécifiques peuvent leur être consacrées. Il s'agit par exemple de :

- renforcement de la gestion des forêts communautaires : mise en œuvre des plans simples de gestion et valorisation des produits et services environnementaux) ;
- intégration des activités agricoles / forestières / énergétiques ;
- identification des conditions (réglementaires, sociales, etc.) dans lesquelles les forêts communautaires pourraient garantir dans la durée l'objectif de réduction de la déforestation et de dégradation.

Dans ce cadre, les collectivités territoriales décentralisées devront intégrer les forêts communales et communautaires dans leur plan de développement local. L'implication du secteur privé dans ce volet forestier est incontournable. Toutefois, ces activités devront prendre en compte la participation des communautés riveraines de ces exploitations forestières, en particulier les peuples autochtones et les communautés locales dépendantes de ces forêts.

Il est à noter que d'autres mécanismes comme le FLEGT et la certification forestière (FSC) pourraient contribuer aux objectifs fixés dans ce volet forestier. Ces mécanismes sont considérés comme des atouts pour le Cameroun étant donné que le FLEGT a déjà été ratifié par le pays et certaines UFA sont déjà certifiées (FSC).

Les cobénéfices liés à la mise en œuvre de l'option foresterie ne sont pas des moindres : les activités entreprises impacteront positivement sur la qualité des sols et la protection des cours d'eau, la contribution en matière de diversité biologique, la création d'emplois et le niveau de vie des communautés locales, etc.

**Tableau 9 : Résumé des options stratégiques par zone agroécologique**

	Zone de forêt humide à pluviométrie bimodale	Zone de forêt humide à pluviométrie monodale	Zone des Hauts Plateaux	Zone des hautes savanes guinéennes	Zone Soudano-Sahélienne
<b>Agriculture</b>					
- agriculture verte (agroforesterie, compostage, etc.)	+++		+++		++
- intégration agriculture / élevage	+	++	+++	+++	+++
- mesures d'accompagnement (microcrédit, formation, etc.)	+	++	+	+	+++
<b>Energie</b>					
- foyers / fours améliorés	+	++	+++	+++	+++
- plantation à des fins énergétiques		+	+	+++	+++
- énergie alternative	+	++	++	++	+++
<b>Foresterie</b>					
- EFIR	+++	++			
- Amélioration du rendement matière	+++	+++			
- Renforcement de la gestion des aires protégées	++	+	+	+++	++
- Afforestation, reforestation, reboisement	+	++	+++	++	+++
- Contrôle forestier	+++	++	+	+	++

+ à +++ : du moins important au plus important

**b. Les options transversales, conditions de réussite du mécanisme REDD+**

Les options transversales sont relatives au foncier, à l'aménagement du territoire et aux questions de gouvernance. Il est à noter que l'approche « genre » et « droit des communautés » sera prise en compte dans toutes les options stratégiques sectorielles et transversales car garante de la participation effective de ceux-ci.

✓ **Foncier**

**Le challenge de la question foncière au Cameroun est celui de la reconnaissance du droit coutumier des communautés locales et autochtones qui évoluent sur les terres depuis longtemps.**

La révision de la législation foncière au Cameroun est enclenchée par le MINDCAF. Toutefois, ce dernier n'est encore qu'en phase de lancement du processus. Etant donné que la question foncière est un élément conditionnant la mise en place des activités REDD+, le processus doit prendre en compte cet aspect. Pour ce faire, au regard de la future réforme foncière et aux enjeux de la prise en compte de cet aspect dans le mécanisme REDD+, le processus REDD+, **durant sa phase préparatoire**, pourrait contribuer à faire avancer rapidement cette réforme, ceci en aidant à faire avancer rapidement les réflexions et en donnant les moyens au MINDCAF d'accomplir au mieux ses prérogatives.

Les orientations de cette réforme foncière ne sont pas encore actuellement connues mais les besoins exprimés par les communautés locales et autochtones vont dans le sens d'une harmonisation entre le droit foncier moderne et le droit foncier coutumier pour prendre en compte les préoccupations et les besoins des communautés locales et autochtones. Il s'agit de :

- la facilitation de l'octroi des titres de propriété aux groupes les plus vulnérables et principalement des peuples autochtones et des femmes ;
- la simplification des procédures permettant à ces ménages d'acquérir les titres fonciers. Des procédures plus souples (réduction des charges fiscales, réduction du coût d'obtention des titres fonciers, etc.) pourraient être développées au bénéfice de ces groupes, plus principalement les peuples autochtones, les femmes, les plus jeunes pour inciter à l'investissement agricole par exemple, et plus largement les ménages ruraux ;
- la création et l'octroi de titre foncier communautaire reconnaissant le « domaine communautaire ».

Le rôle du *Centre National d'Appui au Développement* et à la *Participation* du MINJEUN pourrait être renforcé pour la mise en œuvre de certaines activités relatives au foncier.

Les différents apports de la REDD+ à la réforme foncière actuellement enclenchée par le MINDCAF devront faire l'objet d'une étude préalable afin de réduire entre autres les risques d'accaparement des terres par le secteur privé mais aussi par les élites locales, et ceci au détriment des communautés riveraines et dépendantes des forêts.

#### ✓ **Aménagement du territoire**

La REDD+ ne s'opposera pas aux projections de développement pour le Cameroun. Elle s'affirme même comme un levier de développement. Promouvoir l'aménagement du territoire revient à développer un outil de prise de décision et permettant la gestion « rationnelle » de l'espace.

De sa réussite dépend une meilleure gestion de toutes les activités REDD+ et de développement sur le territoire national, sans qu'il y ait chevauchement (en termes d'utilisation présente et future de l'espace) entre les différents secteurs de développement. Il en résulte ainsi le caractère multisectoriel de l'aménagement du territoire, nécessitant obligatoirement la participation de tous les secteurs dans son montage. Selon la loi n° 2011/008 du 06 mai 2011 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire, « l'aménagement et le développement durable du territoire consistent en la mise en œuvre d'une planification physique corrigeant les disparités naturelles ou celles liées au développement par la recherche d'une répartition judicieuse, équilibrée et aussi intégrée que possible des hommes, des activités de production, des infrastructures et des équipements sur l'ensemble du territoire » (article 3).

Le processus d'aménagement du territoire est à la charge du MINEPAT. Il se fait en collaboration avec les autres administrations. Il bénéficie d'un appui technique et financier du PSFE. Ce processus permettra d'améliorer la cohérence entre les activités de développement et d'utilisation de l'espace et va concourir à réduire les causes directes et indirectes de la déforestation.

L'aménagement du territoire devra prendre en compte les projections de développement prévues pour plusieurs secteurs dont :

- le développement agricole dans le contexte de DSCE ;
- le développement des plantations forestières / reboisement (programme national de reboisement, lutte contre la désertification et Opération Sahel Vert) ;
- le développement des mines et l'expansion de l'exploitation minière ;
- l'expansion démographique (avec la mise en place de diverses infrastructures).

Un schéma national et des schémas régionaux d'aménagement et de développement du territoire seront ainsi mis en place au Cameroun, conformément aux termes de la loi. Les schémas régionaux d'aménagement du territoire (même si provisoires sur les 7 régions du pays) de 1990 seront pris en compte dans cette optique. Il en est de même des différents zonages et délimitations existants, tels le zonage forestier (couvrant la zone

méridionale du territoire national et en cours d'extension vers les régions septentrionales du Cameroun), le cadastre minier, etc. Pour les zones rurales, la cartographie participative sera développée pour permettre la prise en compte des aspects genre et les droits des communautés locales et autochtones. Au-delà de la zone rurale, certaines agglomérations disposent de Schémas Directeurs d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) délimitant des espaces verts et des ceintures vertes (Yaoundé, Douala par exemple).

Les différentes institutions en place tels le Forum Minier / forestier (entre les 2 ministères concernés) et le comité inter-ministériel seront également mobilisées à cet effet.

Le Secrétariat Technique se rapprochera du MINEPAT pour la construction de la stratégie REDD+. Cette dernière sera mise à la disposition du MINEPAT pour la réalisation du schéma d'aménagement national.

Actuellement, les fonds pour l'élaboration du schéma national d'aménagement du territoire ne sont pas encore identifiés. La REDD+ pourra ainsi apporter son appui au regard de l'importance de ce schéma d'aménagement au regard des activités et options stratégiques envisagées dans le cadre du processus et de la nécessité d'avoir un plan permettant l'utilisation optimale de l'espace sur le territoire national.

✓ **Apporter des réponses concrètes à la faiblesse de la gouvernance**

Ceci peut se faire de trois manières :

- par la mise en cohérence des législations sectorielles en vigueur, en considérant la problématique du changement climatique comme un élément fédérateur ;
- par les efforts en vue de l'application des législations en vigueur et par le renforcement du contrôle forestier ;
- par l'amélioration du principe de participation auprès des parties prenantes.

Le renforcement de capacité à tous les niveaux (administrations, collectivités territoriales décentralisées, CSO, communautés locales et autochtones, etc.) sera indispensable pour aboutir à des résultats probants.

Etant donné que le mécanisme APV/FLEGT adopté par le Cameroun œuvre aussi dans les questions de gouvernance relatives à l'exploitation forestière, les activités à mener seront réalisées de manière complémentaire avec le processus FLEGT, en faisant intervenir les parties prenantes à ce processus (dont la cellule FLEGT du MINFOF et l'Observateur Indépendant du fait de leur implication dans le processus FLEGT et du mécanisme de suivi de la gouvernance en place) mais aussi en utilisant les outils développés par le processus dans le cadre de la traçabilité des produits forestiers.

Au stade actuel de rédaction du R-PP, les informations sur les réponses aux problèmes de gouvernance sectorielle ne sont pas détaillées (attribution des terres pour les agroindustries, attribution des permis d'exploration et d'exploitation minière, etc.). Des études sont prévues pour compléter ces insuffisances lors de la construction de la stratégie.

Mise en cohérence des législations en vigueur

Elle se fera en parallèle avec le processus d'aménagement du territoire. La recherche d'une cohérence pourra nécessiter des réformes sectorielles. Les mesures prendront en compte les dynamiques déjà engagées dans le cadre de la révision de la loi forestière, la révision de la loi-cadre de l'environnement, la réforme foncière et l'établissement du schéma national d'aménagement du territoire.

Cette mise en cohérence touchera différentes politiques sectorielles, dont l'agriculture, l'élevage, les mines et l'énergie, etc. étant donné que ces secteurs contribuent directement ou indirectement à la déforestation ou à la dégradation des forêts.

Cette mise en cohérence des législations peut durer. Lors de la construction de la stratégie, si la dynamique de révision des législations n'est pas encore enclenchée, la REDD+ pourra aider à analyser les politiques en vigueur, d'apprécier leur efficacité et leur effectivité, et de proposer, si nécessaire, des amendements. Une analyse des

politiques sectorielles pouvant avoir des impacts sur l'état de l'environnement est envisagée par le processus REDD+.

#### Application des législations et renforcement du contrôle forestier

Un des défis pour le processus REDD+ serait de faire appliquer les législations en vigueur. Plusieurs activités seront programmées :

- diffusion et vulgarisation des textes législatifs : interprétation en langues locales, préparation de divers supports, vulgarisation des lois, etc. Un plan de diffusion sera développé à cet effet ;
- besoin en renforcement de capacité des administrations : des formations diverses seront dispensées ;
- besoin d'amélioration des moyens techniques (infrastructures, outils de travail, etc.) des agents de terrain chargés des interventions dont les brigades forestiers. Ceci permettra entre autres la production et la diffusion de l'information de bonne qualité.

Techniquement, il est nécessaire de :

- partager les données techniques et législatives (procédures, etc.) ;
- promouvoir la gestion communautaire des ressources naturelles. Les outils (plan simple de gestion, etc.) actuellement en vigueur doivent être largement diffusés ;
- renforcer les moyens humains et matériels des administrations déconcentrées ;
- former les parties prenantes sur les délits contre les ressources forestières (tels que les exploitations illégales du bois d'œuvre) ;
- mettre en place et/ou renforcer les mécanismes de recours / médiation locaux ;
- renforcer les contrôles forestiers et environnementaux le long des frontières

Pour le secteur minier, un respect des plans d'aménagement et une mise en œuvre concrète des mesures d'atténuation des effets de l'exploitation minière sur l'environnement sont nécessaires (restauration des anciennes zones d'exploitation minière, etc.) (cf. les actions prévues dans l'option « foresterie »).

L'ONACC devrait intervenir à ce stade. L'Observateur Indépendant (OI) sera également mobilisé afin de renforcer les différents contrôles.

#### Renforcement de la participation dans les prises de décision

Pour favoriser la transparence dans les prises de décision, dans la gestion des fonds, etc., l'approche participative paraît être la plus appropriée. Le Cameroun veillera particulièrement au respect de ce principe de participation à tous les niveaux de prise de décision et de mise en œuvre des activités prévues. Les actions ci-dessous en seront les garants :

- le renforcement des rôles et des responsabilités des parties prenantes (de la construction de la stratégie jusqu'à sa mise en œuvre) dont la société civile à travers la Plateforme REDD et CC et ses démembrements régionaux et communaux et le secteur privé, etc. ;
- le renforcement des actions des observatoires pour favoriser la transparence ;
- la participation de toutes les parties prenantes dans la construction et la mise en œuvre de l'EESS. Si la participation de la société civile est acquise dans la construction et la mise en œuvre de l'EESS, celle du secteur privé (forestier, agricole, minier, etc.) est encore partielle.

Le tableau ci-dessous montre que certaines causes de déforestation peuvent être traitées par les options stratégiques transversales.

**Tableau 10 : Croisement entre causes de déforestation et options stratégiques transversales**

Causes de déforestation et de dégradation des forêts	Options stratégiques transversales		
	Foncier	Aménagement du territoire	Gouvernance
Agriculture	++	+++	+
Exploitation forestière anarchique	+	+++	+++

Bois-énergie	++	+++	+
Exploitation minière	+	+++	+++
Pression démographique Expansion des villes / infrastructures Migration	++	+++	+
Faiblesse de gouvernance	++	+++	+++

+ à +++ : du moins important au plus important

Sources : Réflexions lors des consultations régionales

### 3. La mise en œuvre de la future stratégie REDD+

La mise en œuvre de la future stratégie REDD+ sera réalisée par les ministères sectoriels et par les agences gouvernementales, ceci en fonction de leurs spécialités. Par contre, tous les secteurs, ainsi que les agences spécialisées (CONAC, etc.) seront touchés par la mise en œuvre des actions permettant d'améliorer l'état de la gouvernance.

Durant la phase préparatoire, le Cameroun ne se limitera pas à la construction de sa stratégie. Le Cameroun mettra en place des projets pilotes REDD+ pour rendre réel le concept de REDD+, pour tirer des enseignements des actions concrètes, base pour la mise en œuvre de la stratégie.

#### a. Des ZOMO-REDD+ aux ZOA-REDD+, vers un déploiement national de la stratégie REDD+

La future stratégie REDD+ du Cameroun se propose de mettre en place deux concepts : la Zone de Mise en Œuvre de la REDD+ (ZOMO-REDD+) pour le niveau infranational et la Zone d'action optimale de la REDD+ (ZOA-REDD+) pour le niveau sub-national afin d'illustrer la prise en compte des spécificités des différentes zones agroécologiques dans la mise en œuvre et le déploiement de la stratégie REDD+.

La ZOMO-REDD+ est considérée comme la plus petite unité de mise en œuvre de la REDD+. Elle peut ainsi coïncider avec les instruments et outils de gestion des ressources naturelles en vigueur tels les forêts communautaires, les parcs, les réserves forestières, les forêts des particuliers, etc. Ces ZOMO-REDD+ correspondent aussi à des zones où le taux de déforestation et le taux de dégradation des forêts sont les plus préoccupants et où des mesures doivent être prises prioritairement afin de pallier aux problèmes de déforestation et de dégradation.

La ZOA-REDD+ peut par contre être considérée comme une zone dans laquelle un ensemble d'initiatives REDD+ ou ZOMO-REDD+ ainsi que des activités connexes à ces initiatives pourront être développées du fait de la solidarité et/ou interaction territoriale et socio-culturelle. Ces activités couvriront une échelle plus large que la ZOMO-REDD+. L'extension des activités permettra par la suite de couvrir la zone agroécologique si l'échelle d'intervention dans les ZOA-REDD+ ne coïncide pas déjà parfois aux zones agroécologiques ou aux paysages (tels TNS, TRIDOM, etc.).

Les projets pilotes REDD+ seront développés dans les ZOMO-REDD+. Le déploiement de la stratégie se fera ainsi progressivement, avec une priorisation des ZOMO-REDD+ pour les premières actions concrètes REDD+ à entreprendre (approche infranationale).

L'identification des limites de ces ZOMO-REDD+ et ZOA-REDD+ sera une des activités à entreprendre lors de la première année de mise en œuvre du R-PP. Cette identification est garant de la bonne localisation des projets pilotes et des activités REDD+ à mettre en place.

#### b. Les projets pilotes

Plusieurs projets et initiatives pilotes ont déjà vu le jour au Cameroun selon un inventaire réalisé par l'UICN (2011) (voir liste en annexe 2b - 1), mais ils doivent être renforcés. Par ailleurs, lors des ateliers de consultation, des idées de projets pilotes (reboisement, micro-barrages, biogaz, agroforesterie etc.) ont été relevés par les participants. Cet inventaire devra être continu et prendre en compte les nouveaux projets et programmes REDD+ que les partenaires techniques et financiers du Cameroun ont implanté. Le Secrétariat Technique continuera à alimenter cet inventaire qui sera nécessaire pour capitaliser les premières expériences sur la REDD+. Le Secrétariat Technique coordonnera les différentes initiatives et projets REDD+ afin d'exploiter au mieux leurs enseignements dans le but d'élaborer une stratégie REDD+ nationale reflétant les spécificités des zones agroécologiques.

Les objectifs des projets pilotes sont :

- alimenter la construction de la stratégie avec des informations sur les activités concrètes menées sur le terrain et sur les réflexions des acteurs locaux ainsi que tester les options REDD+ en vue de tirer des leçons pour peaufiner la stratégie nationale ;
- réaliser des activités concrètes pour une meilleure appropriation de la REDD+ et produire les premières réductions d'émission de GES palpables. Les unités de carbone seront valorisées afin de faire bénéficier rapidement les promoteurs et les acteurs des retombées de la REDD+ ;
- servir de base d'action pratique de la REDD+ dans les différentes zones agroécologiques du territoire national.

Les projets pilotes doivent répondre à certains critères dont :

- la contribution à une réduction réelle de la déforestation et de la dégradation des forêts, donc répondant à des causes de déforestation et de dégradation des forêts bien déterminées ;
- la contribution au développement local ;
- l'expérimentation des outils de comptabilisation du carbone sur les sites ;
- l'expérimentation de la fonctionnalité du registre national et du système d'homologation des activités REDD+ ;
- la production de cobénéfices diverses (répondant ainsi aux préoccupations relatives à la mise en œuvre de l'EES : sociale, environnementale et même de gouvernance) ;
- les capacités techniques (expériences dans les projets et initiatives REDD+) et financières (capacité de cofinancement) des porteurs de projet.

Ces critères seront renforcés et soumis à la validation du Comité de Pilotage après concertation avec les parties prenantes.

Afin de veiller à la cohérence des activités entreprises dans les projets pilotes, ces derniers doivent revêtir tous les aspects sectoriels permettant d'avoir des impacts valorisables pour la REDD+. Il s'agit des projets dits « intégrés ». Toutefois, s'il n'est pas possible pour les projets pilotes de revêtir tous les aspects sectoriels de la REDD+ étant donné leur taille et le volume de financement disponible, les projets pilotes doivent s'aligner sur la vision politique présentée dans le DSCE et les futures options stratégiques fixées par le Comité de Pilotage.

Le Secrétariat Technique avec l'appui des institutions spécialisées nationales (Universités, IRAD, INC, ANAFOR...) et des institutions internationales ayant une expertise avérée dans le domaine veillera à identifier les zones de mise en œuvre de la REDD+ afin d'y implanter, durant la phase préparatoire, les projets pilotes. En effet, avec l'impossibilité de se déployer en une seule fois sur le territoire national, une approche infranationale couvrant au moins une partie de chaque zone agroécologique est nécessaire. D'autres projets vont par la suite se déployer à des échelles plus larges durant la phase d'investissement pour faire de la REDD+ un instrument de développement national.

Les projets pilotes potentiels présentés ci-dessous (liste non exhaustive) sont issus des travaux de réflexion avec les parties prenantes lors des consultations régionales. Ils couvrent toutes les zones agroécologiques. Ils permettent de réduire la pression sur les ressources et ainsi les émissions de GES.

#### **Tableau 11 : Identification des projets pilotes par zone agroécologique**

Zone agroécologique	Causes de déforestation et de dégradation visées	Objets des projets	Zone d'intervention prioritaire
Zones des Hauts Plateaux	Extension des zones agricoles et d'élevage	Agroforesterie	Sites à identifier (dans le Nord-Ouest et Ouest)
	Exploitation du bois-énergie	Biogaz (XXX unités)	
		Hydro-électricité (XXX micro-barrages)	
Zone de forêt humide à pluviométrie bimodale	Exploitation forestière anarchique	UFA de conservation	Ngoyla Mintom
	Exploitation forestière	Forêts communautaires et forêts communales : unité de 2 <sup>e</sup> / 3 <sup>e</sup> transformation	
	Agriculture sur brûlis	Amélioration de la productivité agricole et diversification agricole	Zone forestière : autour des zones à forte pression anthropique
Zone de forêt humide à pluviométrie monodale	Prélèvement du bois de chauffe	Foyers améliorés	Région côtière de Douala à Kribi
		Aménagement des zones de mangroves	Réserve de Douala Edea
	Exploration pétrolière / expansion de l'agroindustrie	Site de conservation : statut à fixer (AMP)	Site Rio Del Rey (site RAMSAR)
Zone des hautes savanes guinéennes	Prélèvement du bois de chauffe	Foyers améliorés	Bassin d'approvisionnement de Ngaoundere et de Garoua
		Plantation forestière	Reboisement dans ces bassins d'approvisionnement
		Energie alternative (biogaz, solaire)	
Zone Soudano-Sahélienne	Prélèvement du bois de chauffe	Foyers améliorés	Périmètres urbains dans les régions Nord Extrême Nord
		Plantation forestière	Périmètres urbains dans les régions Nord Extrême Nord
		Energie alternative (biogaz, solaire)	Périmètres urbains dans les régions Nord Extrême Nord

Source : Compilation des résultats des consultations.

L'administration jouera un rôle de régulateur et de facilitateur. Toutefois, elle peut mettre en place des projets de démonstration. Les projets pilotes seront mis en œuvre par la société civile (par les OSC et les structures locales de la Plateforme REDD et CC), par le secteur privé et par les partenaires techniques du MINEPDED et du MINFOF.

Une identification participative et consensuelle des projets pilotes se fera à travers des sensibilisations et des consultations au niveau local. Cette identification se fera avec la participation de toutes les parties prenantes à la REDD+, et surtout des gestionnaires potentiels des projets et des activités à mener sur le terrain.

Tous les projets REDD+ doivent s'aligner aux pistes d'options stratégiques identifiées dans le présent document. Pour ce faire, tous les projets doivent alimenter une base de données auprès du Secrétariat Technique afin de valoriser leurs résultats et permettre par la suite des échanges d'expérience et de données. Les projets doivent également alimenter le registre national de comptabilisation du carbone (voir volet 4) et la construction du scénario de référence (voir volet 3).

c. Les programmes à large échelle pour réduire efficacement la déforestation et la dégradation des forêts

Les programmes à développer permettront au Cameroun de mettre en place des activités REDD+ concrètes de large envergure qui prendront en compte les spécificités des zones agroécologiques. Ces programmes iront au-delà de la phase préparatoire du processus REDD+. Ces programmes dureront plus longtemps que les projets pilotes au regard des activités à programmer.

Les programmes seront choisis en fonction des options stratégiques identifiées. Néanmoins, au regard des besoins ressentis par les communautés locales et relayés lors des différentes consultations, ces programmes pourront porter sur :

- l'amélioration de la productivité agricole dans le cadre du développement de l'agriculture biologique ;
- le développement de plantations fourragères ligneuses et non ligneuses ;
- le renforcement des mesures d'accompagnement des différents outils de gestion des ressources (dont le développement des aires protégées) : pour ce faire, l'agriculture constitue une des mesures les plus demandées ;
- la mise à disposition du bois-énergie, le renforcement de l'efficacité énergétique et le développement des énergies alternatives ;
- le développement des plantations à des fins forestières et énergétiques ;
- le développement des unités de seconde et de troisième transformation du bois ;
- la facilitation de l'octroi des titres fonciers aux communautés locales et aux groupes les plus vulnérables dont les populations autochtones et les femmes ;
- la réalisation de plan d'affectation des terres et la mise en cohérence des législations en vigueur.

Les programmes REDD+ pourront se greffer aux stratégies sectorielles afin d'y intégrer progressivement la problématique de la déforestation. Ces programmes peuvent également être « intégrés » couvrant une échelle plus large (département ou région ou zone agroécologique).

#### **4. Les différentes étapes et les responsabilités**

La construction de la stratégie nationale sera élaborée sous la supervision du Secrétariat Technique. Pour ce faire, ce dernier bénéficiera de l'orientation du Comité de Pilotage, des apports de toutes les parties prenantes et des outils élaborés par les cellules techniques. Les partenaires techniques du MINEPDED ainsi que les centres de recherche seront mis à contribution à chaque étape de la construction de la stratégie.

Au préalable, une analyse des stratégies d'investissement et des politiques sectorielles sera faite par des experts (international et national) avec une forte implication des parties prenantes. Des travaux de réflexion par groupes thématiques sont envisagés de même que des consultations au niveau des différentes zones agroécologiques. Ces groupes thématiques couvriront les différents secteurs d'activité et les thématiques abordées dans la stratégie. Cette analyse permettra de nouer fortement les interactions entre la REDD+ et les stratégies sectorielles, et ceci en s'alignant à la Vision Cameroun 2035 et au DSCE.

#### **Encadré 7 : Les groupes thématiques de réflexion pour la construction de la stratégie REDD+**

Les Groupes thématiques sont des groupes de réflexion créés afin de favoriser les synergies et dynamiques de réflexion mais aussi pour répondre à des préoccupations précises pour construire la stratégie nationale (scénario de référence, MRV, options techniques de la stratégie, IEC). Ils seront constitués par les représentants de toutes les parties prenantes au processus (administrations sectorielles, OSC, institutions de recherche, partenaires techniques, partenaires financiers, secteur privé, communautés locales et autochtones, société civile, etc.).

Des groupes thématiques ont déjà été formés lors du lancement de la rédaction du R-PP. Ils seront renforcés et continueront leurs réflexions lors de la phase préparatoire. La participation des parties prenantes aux groupes thématiques sera garant de la cohérence de la stratégie REDD+ avec les stratégies sectorielles en vigueur.

D'autres groupes thématiques pourront être créés en fonction des besoins pour la construction de la stratégie nationale.

Les projets pilotes et les programmes REDD+ seront identifiés d'une manière participative en tenant compte des stratégies sectorielles et des besoins de leurs bénéficiaires potentiels. L'implication des parties prenantes sera ainsi demandée dans le cadre des différentes réflexions et consultations à mener. Les interventions prioritaires seront choisies en fonction de leurs faisabilités (implication des acteurs) et leurs efficacités (impacts sur la réduction des émissions).

Les résultats des études feront l'objet d'une consultation au niveau des zones agroécologiques, d'une restitution et d'un échange afin de renforcer leurs contenus et de les valider. Ces consultations seront nécessaires pour une approche participative, inclusive, et « bottom-up ».

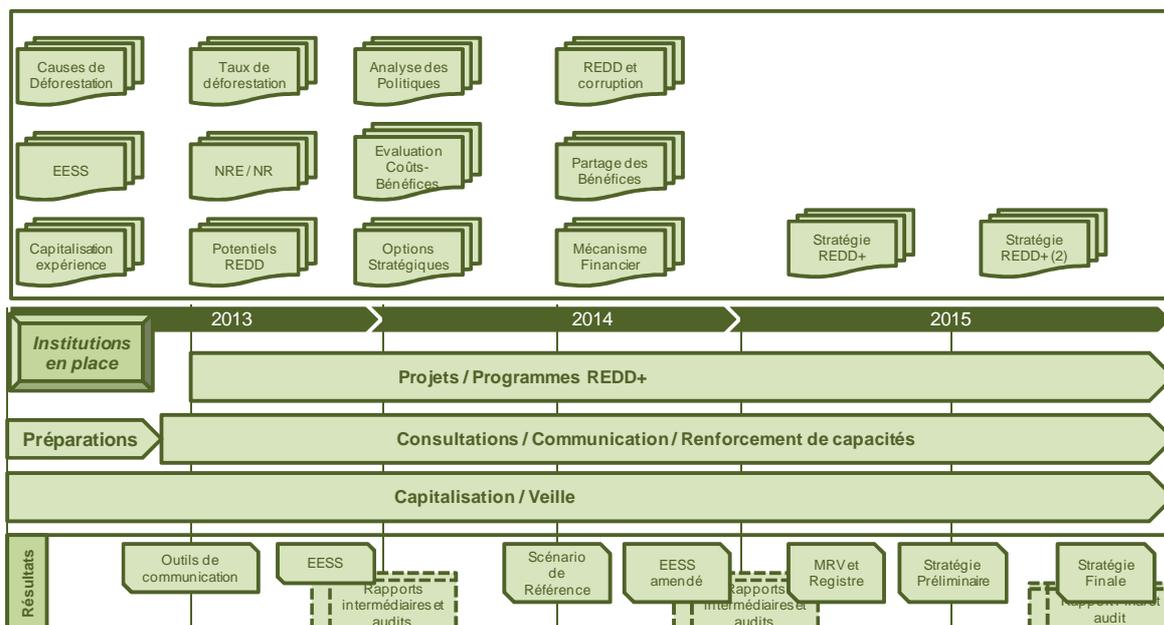
Tous les études et les projets / programmes REDD+ doivent alimenter les réflexions pour la construction de la future stratégie. Une veille sera ainsi faite par la cellule IEC du Secrétariat Technique. La capitalisation des résultats des études et des consultations réalisées dans le cadre du processus sera également faite par le Secrétariat Technique (toujours au travers de la cellule IEC). Les différents éléments qui feront partie intégrante de la stratégie, dont le mécanisme de partage des bénéfices et le mécanisme de gestion fiduciaire de la REDD+, les aspects légaux, les aspects de normalisation, d'homologation et d'enregistrement des projets, seront développés dans le volet 2C.

Les options stratégiques REDD+ du Cameroun seront soumises à l'EESS pour évaluer et prévenir les risques négatifs potentiels, valoriser les apports positifs de la REDD+ afin de construire un Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES). La mise en œuvre de l'EESS sera faite en 2014 avant l'adoption de la stratégie REDD+.

Les activités de suivi et évaluation seront réalisées de manière continue afin d'apprécier l'avancement du processus et de vérifier le niveau de réalisation des activités programmées. Les différentes modalités et les outils du suivi et d'évaluation (fréquence, audits, etc.) sont détaillés dans le volet 6 du présent document.

#### **Étapes pour la construction de la stratégie REDD+**

Les études et réflexions permettant d'alimenter la stratégie prendront en compte les pistes et options stratégiques évoquées antérieurement et qui résultent des consultations menées avec les parties prenantes dans le cadre de l'élaboration du R-PP. Ces études seront réalisées au cours des deux premières années de la phase préparatoire. Les critères de la priorisation desdites études seront définis de manière participative. Ceci n'empêche pas la construction et la mise en œuvre de projets pilotes concrets REDD+ permettant à la fois d'obtenir rapidement des résultats en termes de réduction des émissions mais aussi de capitaliser les résultats de ces projets pour la stratégie (« learning by doing »). Les consultations se feront au fur et à mesure des réflexions menées. Une veille et une diffusion permanentes des informations seront réalisées par la cellule IEC du Secrétariat Technique.



**Figure 6 : Etapes pour la construction de la stratégie nationale REDD+**

Les études citées ci-après (liste non exhaustive) sont complémentaires à celles énoncées dans la partie 2a notamment :

- l'identification des zones de mise en œuvre et d'action optimale pour le développement de projets/programmes REDD+ ;
- les potentiels économiques et sociaux de la REDD+ (avec considération des aspects fiscaux) ;
- les potentialités en réduction des émissions de GES pour chaque secteur pouvant intervenir dans le cadre de la REDD+ ;
- l'évaluation de l'efficacité de chaque option stratégique par zone agroécologique ;
- l'analyse des coûts et bénéfices de la REDD+ ;
- l'analyse des coûts du mécanisme à mettre en place ;
- etc.

Ces études seront renforcées par les réflexions des groupes thématiques et les consultations.

**Encadré 8 : Les besoins d'estimation des coûts et des bénéfices des options stratégiques**

Une analyse des coûts et bénéfices de chaque option stratégique sera réalisée après identification des causes de déforestation et de dégradation des forêts et des différentes options permettant de lutter contre ces causes de déforestation. Cette analyse permet d'évaluer la viabilité des options stratégiques identifiées lors de la construction de la stratégie et d'orienter les choix politiques du Gouvernement. Cette analyse devra prendre en compte les cobénéfices, les stratégies de développement, les coûts intermédiaires parfois occultés mais déterminants pour l'évaluation de l'efficacité des activités à développer.

Une autre analyse comparative sera aussi nécessaire afin de prioriser les actions à mener. Il s'agit de l'analyse des coûts d'opportunité de chaque option stratégique, en comparaison aux autres options de développement tels :

- la mise en place des plantations agroindustrielles (responsable de changement d'utilisation des terres à large échelle) ;
- l'expansion des activités relatives à l'exploitation forestière ;
- l'expansion de l'exploitation minière.

Cette analyse sera ainsi une aide à la prise de décision pour l'adoption des options stratégiques permettant une réduction efficace des émissions de GES issues de la déforestation et de la dégradation.

**Tableau 12 : Activités et chronogramme détaillé pour la composante 2b.**

Activités	2012	2013		2014		2015	
		S1	S2	S1	S2	S1	S2
<b>Etudes préliminaires</b>							
Evaluation des potentialités en réduction des émissions de GES							
Evaluation des potentialités économiques et sociologiques de la REDD+							
<b>Pour le déploiement « anticipé » de la future stratégie</b>							
Identification des zones de mise en œuvre (et des projets REDD+) par zone agroécologique Consultation au niveau local (cf. consultation 1C)							
Montage des projets REDD+							
Recherche de financement pour les projets pilotes / négociations							
Mise en œuvre des projets pilotes							
Evaluation et valorisation des premiers résultats des projets pilotes							
Identification des programmes REDD+ avec les secteurs							
Montage des programmes REDD+ avec les secteurs et les parties prenantes							
Recherche de financement pour les programmes / négociations							
Mise en œuvre des programmes REDD+							
<b>Pour la construction de la stratégie</b>							
Identification des options stratégiques d'une manière participative							
- Travaux des groupes thématiques							
- Consultation au niveau régional et local (pour mémoire : cf. 1C)							
Etude de faisabilité des options stratégiques							
Evaluation de l'efficacité de chaque option stratégique							
Analyse de l'implication des acteurs dans la mise en œuvre des options stratégiques							
Evaluation des coûts des mécanismes à mettre en place							
Evaluation des coûts et bénéfices de la REDD+							
Construction de la stratégie							
Correction / amendement de la stratégie							
Stratégie finale développée							
Veille en informations							

Toutes les consultations pour la présente partie sont identifiées et détaillées dans la partie 1C. Elles ne sont plus reprises dans ce tableau.

Résultat (Activité principale)	Organisations participantes	Activités principales ou secondaires	Allocation budgétaire en milliers de dollars (coût estimé en milliers de dollars)				
			2012	2013	2014	2015	Total
Output 1.1 Stratégie REDD+ développée	Gouvernement, Institutions de recherche, Partenaires techniques, OSC	1.1.1 Etudes préliminaires		400	700		1 100
		1.1.2 Identification des options stratégiques		125	125		250
		logistique & matériels		10	10	10	30
		Groupes de réflexion		50	50	50	150
Output 1.2 Stratégie REDD+ déployée anticipativement sur le territoire national	Gouvernement avec toutes les parties prenantes	1.2.1 Montage et gestion de projets / programmes					0
		Identification des projets		50			50
		Appui au montage de projets		50	50		100
		Gestion de projets / encadrement / suivi-évaluation		30	60	60	150
<b>Total</b>			<b>715</b>	<b>995</b>	<b>120</b>	<b>1 830</b>	

## 2c. Cadre de mise en œuvre de REDD+

**Norme 2c devant être respectée dans le texte de la R-PP pour satisfaire aux dispositions de cette composante :  
Cadre de mise en œuvre de REDD+ :**

Décrit les activités (et éventuellement le mandat en annexe) et produit un plan de travail pour préciser les dispositifs institutionnels et les aspects applicables à REDD+ selon le contexte national. Détermine les principaux aspects de la mise en œuvre de REDD+ et examine les dispositifs potentiels afférents ; propose un plan de travail qui permette leur évaluation et l'intégration dans le dossier préparatoire définitif. Les principaux aspects seront probablement : la propriété des terres et les droits d'émission pour les activités stratégiques potentielles de REDD+ ; les principaux problèmes de gouvernance associés à REDD+ ; les dispositifs institutionnels nécessaires pour engager et suivre des activités et des transactions de REDD+.

Le cadre de mise en œuvre de la REDD+ répondra aux préoccupations suivantes :

- la mise en place des institutions qui conduiront la construction et la mise en œuvre de la stratégie REDD+ : il s'agit du Comité de Pilotage comme organe d'orientation politique et du Secrétariat Technique comme organe opérationnel.
- le développement des législations permettant d'asseoir la légalité et la conformité du processus REDD+ aux législations en vigueur.
- le développement d'une stratégie de communication pour faciliter la sensibilisation des parties prenantes (voir 1c) ;
- l'élaboration d'un plan de consultation (voir 1c) ;
- la mise en place de structures de gestion transparente des conflits pouvant résulter de la mise en œuvre de la REDD+ ;
- le développement d'un système permettant de comptabiliser et de suivre les unités de carbone réduites ou non émises (voir le volet 4) ;
- le développement d'un système de partage équitable des revenus qui seront issus de la REDD+ et d'un mécanisme de gestion des fonds.

### **1. Déploiement de la REDD+ sur le territoire national**

La stratégie REDD+, même si nationale, s'appuiera sur les résultats obtenus au niveau infranational. Pour ce faire, les Comités Départementaux vont œuvrer de concert avec toutes les parties prenantes présentes au niveau local dont la Plateforme de la société civile.

#### **a. Pérennisation des structures institutionnelles**

A ce jour, le comité de pilotage et son Secrétariat Technique (Arrêté n° 103/CAB/PM du 13 juin 2012 portant création, organisation et fonctionnement du comité de pilotage des activités de réduction des émissions issues de la déforestation, de la dégradation, de la gestion durable et de la conservation des forêts, « REDD+ »), la Plateforme REDD & CC (charte adoptée) et les services administratifs ont des mandats officiels pour la gestion du processus REDD+.

Etant donné l'importance dudit processus et des retombées attendues du mécanisme, les institutions à créer seront régies par des législations qui leur seront propres. Ce sont, entre autres les cellules techniques du Secrétariat Technique, les Structures de Coordination Régionale et les Comités Techniques Départementaux, l'institution en charge de l'homologation des projets et du registre, etc.

b. La législation sur le processus REDD+

Il n'existe pas encore de cadre réglementaire exclusif pour l'opérationnalisation de la REDD+ au Cameroun. Les textes qui peuvent intéresser et asseoir la légalité du mécanisme REDD+, outre celui portant la création du comité de pilotage de la REDD+, touchent surtout les domaines forestiers et environnementaux. En effet, les lois forestière et environnementale, les dispositions sur le reboisement, de même que les institutions créées comme le CNCEDD et l'ONACC peuvent être valorisées dans le cadre de la REDD+ même si elles ne lui sont pas exclusives, en attendant que les réglementations propres à la REDD+ se mettent en place durant la phase de lancement du montage de la stratégie du Cameroun.

Ces législations seront identifiées et élaborées lors de la phase préparatoire. Elles seront mises en place progressivement, même au-delà de ladite phase. Ces textes peuvent couvrir les aspects suivants :

- Les instances de gestion du processus ;
- le procédé de participation aux programmes ;
- les procédures officielles d'agrément / homologation des projets / programmes REDD+ ;
- les droits sur le carbone (droits et obligation) ;
- la distribution des bénéficiaires ;
- la gestion des financements liés aux retombées issues de la mise en œuvre de la REDD+ ;
- la gestion des conflits ;
- le monitoring (registre REDD+).

Le mécanisme REDD+ devra être inséré dans les politiques et législations sectorielles et en favoriser leurs harmonisations. Les révisions actuelles de la loi-cadre sur l'environnement et de loi forestière sont une opportunité pour faire de la REDD+ un instrument privilégié et pour lui conférer une assise réglementaire. Dans le cadre actuel de la relecture de la loi forestière, l'intégration de la REDD+ n'est plus un questionnement étant donné que la nécessité de prendre en compte la problématique du changement climatique dans la législation forestière et l'émergence du processus REDD+ depuis quelques années sont uns des éléments justifiant cette relecture de la loi.

Les révisions des législations (leurs mises à jour ou leurs réformes) seront plutôt réalisées dans le cadre de l'aménagement du territoire, dans un objectif de mise en cohérence des législations et politiques sectorielles. La REDD+ apportera son appui à ces différents processus. Le Secrétariat Technique s'approchera des secteurs ayant initié depuis lors leur réforme (dont le foncier, le forestier et l'aménagement du territoire) pour cet appui technique.

c. Les outils de mise en œuvre de la REDD+

Etant donné que la REDD+ est un mécanisme basé sur les résultats, des outils seront développés à cet effet. Il s'agit entre autres des paiements pour services environnementaux (PSE). Cet instrument est en cours d'expérimentation au niveau local. Les résultats de ces projets pilotes seront mis en valeur par la REDD+. Ces résultats ciblent plusieurs aspects primordiaux pour la REDD+ dont la gouvernance locale, le concept de partage des revenus, la gestion locale des fonds REDD+, la participation de tous les groupes sociaux à la prise de décision, les méthodes de comptabilisation du carbone. L'outil PSE a une grande potentialité pour le déploiement de la REDD+ sur le territoire national. Des études sont actuellement en cours pour pouvoir étendre l'outil sur plusieurs régions du pays avec des approches similaires.

Les rétributions sous la forme de projets communautaires et d'activités permettant de réduire également la déforestation et la dégradation des forêts sont également envisagées au regard des demandes des communautés locales. Ces idées ont été évoquées lors des ateliers de concertation régionaux. Il s'agit de mettre en place des projets spécifiques aux différentes zones agroécologiques.

D'autres formes d'incitations économiques seront à développer, et ceci en fonction des préoccupations et des besoins locaux. Ces incitations doivent être identifiées de manière concertée et participative avec les OSC, les autres acteurs institutionnels et les partenaires techniques du MINEPDED.

Il est à noter que même si le processus de préparation n'a pas encore pleinement avancé, plusieurs projets et initiatives REDD+ sont actuellement en cours. Ces projets vont contribuer pleinement au processus REDD+ et vont aider dans la construction et la mise en œuvre de la stratégie.

d. Le mécanisme de recours et de gestion des conflits potentiels

Le mécanisme de recours et de gestion des conflits traitera entre autres :

- les conflits sur les relations entre l'utilisation potentielle des terres et le partage des bénéfices issus de la REDD+ ;
- les conflits entre les administrations sectorielles pour l'utilisation des terres ;
- les conflits sur l'utilisation des terres entre les différents acteurs (communauté locale, peuples autochtones, secteur privé, collectivité territoriale décentralisée, administrations sectorielles, etc.) ;
- la gestion des fonds REDD+ et allocation des bénéfices à différents niveaux : lien entre le registre national et les acteurs au niveau local.
- Etc.

Les instances de gestion de ces conflits potentiels seront mises en place au niveau des Comités Techniques Départementaux conformément à la délocalisation de la gestion du processus REDD+ au Cameroun. Il pourrait ainsi s'agir d'une cellule à mettre en place au sein de ces Comités Techniques Départementaux. Ces cellules seront reliées au Secrétariat Technique, auprès des cellules IEC et EESS. Le mécanisme de remontée des informations au niveau central se fera selon le plan de communication qui est développé dans la partie 1C du présent document.

Ces instances locales s'appuieront sur les différents mécanismes de gestion des conflits existants tels :

- les plateformes de dialogue au niveau local (comme celles existant entre les agriculteurs et les éleveurs dans le Nord-Ouest du Cameroun, dans l'Adamaoua et dans le Nord) ;
- la prise en compte de certaines dispositions réglementaires y relatif, à l'instar du décret présidentiel sur le règlement des litiges agro-pastoraux ;
- Les modes de gestion traditionnels des conflits (avec intervention des autorités traditionnelles locales) ;
- Les mécanismes de gestion des conflits des partenaires techniques présents sur le terrain à travers les médiations réalisées ;
- les comités paysans-forêts (chargés de la gestion des conflits entre les communautés locales et les UFA) ;
- les pools de concertation des parties prenantes ;
- les approches de gestion alternative des conflits liés à la gestion des ressources forestières (voir en annexe 2c – 1) ;
- Etc.

Par ailleurs, il existe au niveau local les mécanismes de gestion des conflits et de médiation par les chefs de quartiers et les chefs traditionnels.

L'ultime institution de recours et de gestion des conflits est le ministère de la justice à travers tribunaux locaux et nationaux. Le renforcement de capacité des magistrats sur la thématique REDD+ et les éventuels conflits que pourraient engendrer la REDD+ dans le cadre de cette problématique « mécanisme de recours et de gestion des conflits » est ainsi nécessaire.

Des études seront nécessaires pour identifier **clairement le niveau adéquat de mise en œuvre des organes de gestion des conflits, les formes, le fonctionnement et** les différentes étapes à suivre pour la mise en place d'un mécanisme effectif et efficace de gestion des différends. Elles se feront durant le premier semestre de la phase préparatoire. Ce mécanisme de recours, au moins au niveau central, doit être opérationnel au plus tard lors du second semestre de la phase préparatoire. Son déploiement au niveau des Comités Départementaux se fera progressivement, en fonction de l'opérationnalisation de ces structures locales.

La cellule EESS sera chargée de la centralisation des données sur les conflits dans un objectif de les valoriser lors de la construction du CGES. Elle travaillera en étroite relation avec la cellule IEC afin de pouvoir faire le suivi de ces conflits et surtout réaliser les communications autour de ce mécanisme.

## **2. Le partage des bénéfices issus de la REDD+**

La réussite du mécanisme REDD+ dépendra de la mise en place d'un système efficace et équitable de partage des bénéfices issus de la REDD+. Il fera partie intégrante de la stratégie.

Le mécanisme de partage des bénéfices permettra aux gestionnaires et utilisateurs des espaces, aux parties prenantes, et plus particulièrement des communautés tributaires des ressources forestières, de jouir des retombées de la REDD+.

Deux niveaux seront considérés :

- la redistribution des bénéfices entre le niveau international et les niveaux national et local ;
- le partage des revenus entre les communautés dépendantes des ressources, les gestionnaires et les utilisateurs des terres, ainsi que les parties prenantes à la REDD+

Ce mécanisme doit prendre en compte plusieurs paramètres dont le droit sur le carbone, le droit foncier, le droit d'usage des ressources naturelles. Il s'inspirera des expériences des autres mécanismes de partage de revenus en cours au Cameroun, dont

- au niveau national le mécanisme de partage des RFA dans le cadre de l'exploitation forestière (Arrêté n°076/MINATD/MINFI/MINFOF DU 26 juin 2012 fixant les modalités de planification, d'emploi et de suivi de la gestion des revenus provenant de l'exploitation des ressources forestières et fauniques, destinés aux communes et aux communautés villageoises riveraines), les mécanismes de partage des redevances fauniques, ceci par la considération des points faibles et des forces de ces mécanismes en vigueur lors des réflexions qui devront être entreprises,
- et au niveau local le mécanisme de partage des bénéfices issus des plantations de Prunus dans la région de Buea (voir en annexe 2c-2 les détails sur les deux mécanismes), les PSE, etc.
- mais également des mécanismes de partage des revenus dans les autres secteurs (minier par exemple).

Dans le cadre d'une solidarité nationale, un système de péréquation<sup>18</sup> peut être mis en place, permettant ainsi aux régions non touchées prioritairement par les activités REDD+ de bénéficier des retombées du mécanisme, et ceci afin de faire de la stratégie REDD+ une réelle stratégie nationale. Ce système pourrait en même temps aider à réduire les risques de fuite entre les différentes zones délimitées dans le cadre de la mise en œuvre des activités REDD+ en responsabilisant la totalité des communautés locales.

Les principes à respecter pour le Cameroun sont :

- contribuer à l'atteinte des objectifs des OMD, du DSCE, de la Vision 2035 à travers le développement socio-économique du pays,
- faire bénéficier les communautés locales dépendantes des ressources forestières du mécanisme REDD+,
- faire bénéficier à la communauté internationale des services environnementaux.

Quelques pistes de défis à surmonter sont identifiées au regard des réflexions en cours sur le mécanisme de partage des bénéfices. Ce sont entre autres les questions relatives à l'accaparement des bénéfices par les élites, la transparence dans la gestion des fonds, la prise en compte des groupes vulnérables tels les peuples autochtones, les femmes et les jeunes, la clarification des droits de ces différents groupes, et plus largement des parties prenantes au processus (droit sur le foncier, droit d'usage, etc.). Ces risques seront considérés par l'EESS.

### **✓ Les paramètres à prendre en compte dans le cadre du partage équitable des bénéfices**

---

<sup>18</sup> Principe déjà adopté pour la RFA et permettant aux communes non forestières de bénéficier des retombées de la mise en valeur des produits forestiers au niveau national.

### ***Le droit sur le carbone***

Aucun texte ne régit actuellement le droit du carbone dans le contexte camerounais. Or, dans le cadre de la REDD+, il est important d'être fixé sur cet aspect étant donné que le partage des bénéfices issus de la REDD+ dépendra en partie de ce paramètre. D'un premier abord, le carbone du Cameroun appartient à l'Etat qui en est le gestionnaire.

La propriété de deux catégories bien distinctes de carbone sera évaluée pour le Cameroun :

- Le carbone existant (le stock de carbone)
- Les unités de carbone qui seront issues des actions permettant une réduction des émissions et qui feront l'objet de distribution dans le cadre du partage des revenus dans le futur

De prime abord, les appréciations quant au droit du carbone actuel font référence au droit foncier et au droit d'usage des forêts (donc relatif à la loi foncière et à la loi forestière). Il est ainsi nécessaire de réaliser une étude pour éclaircir cette notion de propriété et droit sur le carbone afin de construire le mécanisme de partage des bénéfices réaliste.

### ***Le droit foncier***

La loi forestière renvoie les questions de propriété des forêts à la législation foncière (Ordonnance n° 74-1 du 06 Juillet 1974 sur le régime foncier et domaniale et les procédures d'expropriation pour cause d'utilité publique). Selon l'article 6 de la loi forestière, « Le régime de propriété des forêts et des établissements aquacoles est défini par les législations foncière et domaniale, ainsi que par les dispositions de la présente loi ». Le droit forestier est ainsi intimement lié au droit foncier. Si le droit du carbone est rattaché au droit forestier, il l'est également avec la législation foncière qui en définira en partie le droit de propriété.

### ***Le droit d'usage des ressources naturelles et forestières / le droit forestier***

Le droit d'usage considéré à cet effet est celui relatif à la loi forestière camerounaise de 1994. Selon l'article 8 de cette loi forestière, « Le droit d'usage ou coutumier est (...), celui reconnu aux populations riveraines d'exploiter tous les produits forestiers, fauniques et halieutiques à l'exception des espèces protégées en vue d'une utilisation personnelle ».

Une analyse plus poussée de ces différents droits et de leurs impacts potentiels sur le mécanisme de partage équitable des bénéfices sera faite au cours de la construction de la future stratégie du Cameroun. Cette analyse prendra en compte les différentes réflexions déjà réalisées en ce sens par différents partenaires techniques et surtout les réflexions menées par la société civile à travers la Plateforme REDD et CC. Une analyse du cadre légal existant (finances publiques, imposition et taxation, etc.) sera également réalisée afin d'évaluer les options qui peuvent être choisies lors du montage de ce mécanisme de partage de revenus.

Avant l'adoption du mécanisme de partage des bénéfices dans le cadre de la stratégie, ce mécanisme fera l'objet, au terme de sa construction, d'une évaluation EESS permettant ainsi de constater si les risques encourus par le mécanisme ont été pris en compte et si des mesures d'atténuation ont été adoptées à cet effet. Et comme mentionné antérieurement, le mécanisme de partage des bénéfices fera l'objet d'une législation qui lui permettra de sécuriser les bénéfices qui reviendront à chaque partie prenante.

#### **✓ Les bénéficiaires potentiels du mécanisme REDD+**

Le mécanisme REDD+ devrait principalement bénéficier aux communautés tributaires des ressources naturelles dont les communautés locales et autochtones mais également aux parties prenantes au processus (secteur privé, etc.). Dans un premier temps, les bénéficiaires seront les groupes qui auront réellement réduit leurs émissions de GES par la mise en place d'activités concrètes. Toutefois, étant donné que la stratégie REDD+ sera nationale, un mécanisme sera progressivement développé pour avoir des retombées nationales.

### **3. Le mécanisme de gestion des fonds REDD+**

Le mécanisme de gestion des bénéfices issus de la REDD+ permettra de transférer les revenus auprès des communautés locales. Pour ce faire, un mécanisme permettant de faire transférer les revenus devra être construit.

Des questions autour de la forme et de la fonctionnalité du mécanisme futur de gestion des revenus issus de la REDD+ ont été soulevées lors des consultations régionales et nationales réalisées dans le cadre du processus. La construction du mécanisme nécessitera des réflexions. Elle prendra en compte les points forts et les faiblesses des mécanismes en cours tel le FEICOM.

#### **Encadré 9 : Le FEICOM**

Créé par la loi Communale N°74/23 du 05 Décembre 1974, le Fond Spécial d'Équipement et d'Intervention Intercommunale (FEICOM) est opérationnel depuis 1977. Au regard de l'article 4 du décret n°2000/365, les missions du FEICOM sont entre autres :

- L'entraide entre les communes par les contributions de solidarité et les avances de trésorerie
- Le financement des travaux d'investissements communaux ou inter communaux
- La centralisation et redistribution des centimes additionnels communaux ;
- La couverture des frais relatifs à la formation du personnel communal et du personnel d'Etat civil ;
- L'appui institutionnel aux communes ;
- L'assistance / conseil aux collectivités territoriales décentralisées.

Les ressources de la FEICOM sont constituées par :

- Les contributions des communes à raison de 10% du produit de l'impôt libératoire, du produit des patentes, des licences et de la taxe sur le bétail ;
- 50% de la taxe de stationnement;
- 50% de la taxe de transhumance;
- 50% de la taxe de transit du bétail;
- 20% des centimes additionnels communaux ;
- les subventions et les ristournes consenties par l'Etat ;
- les emprunts ;
- les RFA destinées aux communes (suivant l'arrêté n°076 MINATD/MINFI/MINFOF du 26 juin 2012 fixant les modalités de planification, d'emploi et de suivi de la gestion des revenus provenant de l'exploitation des ressources forestières et fauniques).

Les premiers éléments ressortis des consultations et devant être pris en compte lors du montage du mécanisme sont les suivants :

- L'Etat jouera un rôle essentiel pour la gestion des crédits carbone au niveau national étant donné que la quantité de crédit carbone qui sera générée sera enregistrée dans le registre de comptabilisation national. En effet, sans information précise sur le propriétaire du carbone au niveau national, la gestion de celui-ci reviendrait à l'Etat ;
- Toutefois, pour inciter les différentes parties prenantes à la REDD+ (principalement la société civile et le secteur privé) à investir dans des projets ou des activités REDD+, la gestion des crédits carbone pourra être plus souple et intégrer ce paramètre ;
- Le mécanisme de gestion des fonds REDD+ devra s'inspirer des mécanismes existants et prendre en compte les leçons apprises de ces mécanismes ;
- Il ne sera pas exclu de procéder à une transaction directe entre le niveau international et les projets pilotes si le mécanisme de gestion de fonds national n'est pas encore disponible ;
- La participation des parties prenantes dans la prise de décision est indispensable.

Le mécanisme de gestion des fonds REDD+ sera construit en liaison avec le système national de surveillance du carbone.

Plusieurs études et concertations (à travers les consultations) seront réalisées pour identifier les législations nécessaires à mettre en place, les formes de mécanismes de recours, le mécanisme de partage des revenus et le mécanisme de gestion des fonds. Ces différents mécanismes feront partie intégrante de la future stratégie REDD+.

**Tableau 13 : Activités et chronogramme détaillés de la composante 2c.**

Activités	2012	2013		2014		2015	
		S1	S2	S1	S2	S1	S2
Mise en place des structures nationales pour la gestion du REDD							
Identification des acteurs au niveau décentralisé et déconcentré							
Mise en place des structures régionales et départementales de gestion du mécanisme REDD+							
Etude sur les législations nécessaires pour l'opérationnalisation de la REDD+							
Mise place progressive des législations (en fonction de l'avancement du processus et du temps nécessaire pour leur adoption)							
<b>Mécanisme de recours et de gestion des conflits</b>							
Etudes et réflexion sur le mécanisme de recours et de gestion des conflits (+ consultation – voir Volet 1C)							
Mise en place des organes de gestion des conflits (au niveau départemental)							
Test de mécanismes de recours envisagés + ajustement							
Opérationnalisation des organes de gestion des conflits							
Centralisation des données sur les conflits							
Veille et mise à disposition des informations pour les organes décentralisés pour valoriser les expériences passées							
<b>Mécanisme de partage des revenus</b>							
Recensement des expériences nationales et internationales sur les mécanismes de partage des revenus (non seulement forestier)							
Analyse des expériences antérieures et en cours							
Construction du mécanisme de partage des revenus pour le processus REDD+							
<b>Mécanisme de gestion des bénéfices issus de la REDD+</b>							
Recensement des expériences nationales et internationales sur les mécanismes de gestion des fonds (non seulement forestier)							
Analyse des expériences antérieures et en cours							
Construction du mécanisme de partage des revenus pour le processus REDD+							

Tableau 2c : Récapitulatif des activités du cadre de mise en œuvre et du budget de REDD+						
Activité principale	Activités secondaires	Coûts estimés (en milliers de dollars)				Total
		2012	2013	2014	2015	
Mise en place de réglementations	Identification et rédaction de législation		20	20	20	60
Développement d'un mécanisme de recours	Etude		50	50		100
	Mise en place des organes		97	97	96	290
	Fonctionnement des organes		348	348	348	1 044
Développement d'un mécanisme de partage des revenus	Etudes		188	163	100	450
	Institutionnalisation du mécanisme				50	50
	consultations (p/m - voir 1C)					0
Développement d'un mécanisme de gestion des fonds	Etudes			50	50	100
	consultations (p/m - voir 1C)					0
<b>Total</b>			<b>703</b>	<b>728</b>	<b>664</b>	<b>2 094</b>
<b>FCPF</b>			<b>100</b>			<b>100</b>
<b>UICN</b>			<b>25</b>	<b>25</b>		<b>50</b>

## 2d. Impacts sociaux et environnementaux du processus de préparation à REDD+ et de sa mise en œuvre

**Norme 2d devant être respectée dans le texte de la R-PP pour satisfaire aux dispositions de cette composante :**  
**Impacts sociaux et environnementaux du processus de préparation à REDD+ et de sa mise en œuvre :**

La proposition inclut un programme de mesures de diligence raisonnable prenant la forme d'une évaluation des risques et impacts environnementaux et sociaux réalisée conformément au processus de l'EESS. Elle décrit par ailleurs les problèmes de garanties pertinents dans le contexte des efforts de préparation du pays. Pour les pays du FCPF, un simple plan de travail est présenté sur le déroulement du processus de l'EESS, en faisant référence, le cas échéant, à d'autres composantes de la R-PP, et pour la préparation du CGES.

Les différents types de forêt des zones agroécologiques du Cameroun fournissent des produits et des services environnementaux (produits forestiers ligneux et non ligneux, protection du sol et des bassins versants, préservation de la qualité de l'eau, services culturels tels la présence des forêts sacrées, les sites rituels, etc.) considérables pour les communautés tributaires de la forêt.

Durant la formulation du R-PP, le Cameroun a fait une analyse rapide des causes directes et indirectes de déforestation. Les résultats de cette analyse sont présentés dans le volet 2a et les premières réflexions sur les options stratégiques permettant de les contenir et pour que la forêt génère davantage d'impacts positifs sur le climat dans le volet 2b du présent document. Il en résulte que la REDD+ a d'énormes potentialités pouvant apporter d'importants bénéfices aux communautés dépendantes des ressources forestières et apporter le développement.

La REDD+ est ainsi considérée par le Cameroun comme un instrument permettant d'atteindre les objectifs de développement, en mobilisant les différents secteurs de production. Mais le Gouvernement est aussi conscient que la REDD+, à travers les activités qu'elle peut développer, peut engendrer des impacts négatifs non seulement pour les communautés mais aussi pour l'environnement. Dans cette perspective, il est important de créer de manière inclusive des synergies pour répondre d'une manière anticipative aux potentiels impacts sociaux et environnementaux négatifs de la REDD+.

L'EESS permettra de garantir la prise en compte réelle de ces aspects sociaux et environnementaux lors du montage de la stratégie et d'identifier les impacts négatifs potentiels de la REDD+ dans l'objectif de les atténuer. Cette prise en compte des aspects sociaux et environnementaux est d'autant plus importante étant donné qu'une très grande majorité de communautés locales vivent aux dépens des forêts au Cameroun.

L'EESS sera ainsi construite à partir des préoccupations de toutes les parties prenantes, principalement des communautés tributaires des ressources naturelles et forestières. Elle se basera sur les expériences locales en matière d'évaluation d'impacts sociaux et environnementaux.

### **1. Premières informations sur les éléments devant être pris en compte lors de la construction de l'EESS**

Les éléments qui pourraient être pris en compte dans l'EESS ont fait, en partie, l'objet de discussion dans les ateliers nationaux et régionaux sur la problématique propre à l'EESS ou lors des échanges sur les causes de déforestation et de dégradation et les premières options stratégiques permettant de les réduire. Les éléments évoqués ci-dessous reprennent les contenus de ces ateliers et réflexions. Plusieurs aspects doivent être pris en compte par l'EESS :

Les questions sur le partage équitable des bénéfices :

- comment faire en sorte que les communautés à la base soient les vraies bénéficiaires du mécanisme REDD+, en évitant les accaparements des bénéfices par les « élites » ;
- le partage des bénéfices entre les zones de mise en œuvre des projets / programmes et le reste du territoire national ;
- la place des autorités locales traditionnelles et administratives.

Les questions de tenure foncière et l'usage des terres :

- les risques de conflits entre les agricultures et les éleveurs sur les questions d'utilisation des terres ;
- les pressions anthropiques sur les forêts et les ressources naturelles du fait de l'usage des terres ;
- la place des grandes exploitations agricoles par rapport à la REDD+ ;
- les aspects relatifs au renforcement des frontières pour limiter les fuites vers les pays voisins.

Les questions relatives à la participation / gouvernance :

- le fossé relationnel entre les communautés et l'administration (car le gouvernement doit porter son soutien aux communautés et agir en tant que facilitateur dans toutes ses actions) ;
- les impacts de la mise en œuvre des projets qui seront pilotés par le secteur privé sur le bien-être des communautés tributaires des ressources naturelles et forestières ;
- la participation des communautés dépendantes des forêts à faire partie intégrante à part entière des activités REDD+ et obtenir en conséquence les compensations REDD+ ;
- la faiblesse de gouvernance et de capacités des parties prenantes pour y faire face.

Sur le plan environnemental, le développement de certaines options techniques peut conduire à des pressions sur les habitats naturels, notamment dans le domaine de l'accès à des ressources énergétiques ou si les mesures d'accompagnement de certains projets et initiatives ne sont pas mis en place à temps, augmentant ainsi les fuites.

Ces éléments ne sont pas exhaustifs. Des consultations au niveau local méritent encore d'être réalisées pour les compléter. Une analyse des rapports d'ateliers réalisés jusqu'à ce jour doit également être faite pour capitaliser les informations pouvant être utilisées par l'EES.

## **2. L'EES**

Au regard des éléments cités antérieurement, l'EES permettra de prendre en compte les considérations environnementales et sociales lors de la phase préparatoire de la REDD+ en considérant les sauvegardes non seulement durant cette période préparatoire mais également lors de la mise en œuvre de la stratégie.

L'EES est l'approche permettant au Cameroun de réduire au maximum ou d'éliminer les impacts sociaux et environnementaux possibles, notamment sur les groupes vulnérables, lors de la construction et lors de la mise en œuvre de la stratégie REDD+ ou de les compenser. Elle identifiera aussi les points forts du processus REDD+ en matière environnementale et sociale pour les valoriser dans la construction du futur Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES), et plus largement afin que les impacts positifs de la REDD+ soient renforcés, conformément à la vision du Cameroun qui veut faire de la REDD+ un outil de développement. Elle en définira les balises et les adaptations à effectuer au regard, entre autres, de la participation et du CLIP. Cette prise en compte des aspects environnementaux et sociaux permettrait ainsi au Gouvernement d'identifier les options stratégiques les plus compatibles avec les préoccupations et les attentes des communautés tributaires des forêts (les communautés locales et autochtones) et les impératifs de protection des ressources naturelles et forestières.

La construction de l'EES sera participative. L'implication du MINAS et du MINFOF ainsi que de toutes les parties prenantes est nécessaire pour construire une EES reflétant les réalités.

Suite à la construction et à l'application de l'EESS, le Cameroun pourra identifier son cadre de gestion environnementale et sociale qui sera un cadre pour la gestion durable des ressources et l'atténuation des risques environnementaux et sociaux et les impacts pour les investissements futurs associés à la mise en œuvre de la REDD+ (projets, activités, et / ou politiques et les règlements). Ce CGES sera ainsi partie intégrante de la future stratégie REDD+. Il permettra de ce fait de définir les plans d'atténuation des impacts des activités et des stratégies lors de la mise en œuvre de la REDD+.

L'EESS demeure une procédure nouvelle au Cameroun et son application n'est visée dans aucune disposition légale comme faisant partie des orientations stratégiques pour ce qui est des politiques, plans et programmes en vigueur dans le pays. La réalisation de l'EESS du Cameroun reposera sur des principes directeurs et respectera les étapes de la démarche classique généralement adoptée pour l'analyse environnementale de programmes. La démarche sera ainsi nationale. Elle se base sur les spécificités du Cameroun (respectant l'approche par zone agroécologique), prenant en compte les différentes politiques, programmes, et surtout les pratiques locales (nationales) et les différents outils disponibles (tels les études d'impacts environnementaux) dans un premier temps, et doit respecter dans un second temps les directives internationales en matière de l'EESS.

L'EESS du Cameroun prendra en compte d'une manière spécifique les groupes dont la mise en œuvre de la REDD+ pourrait impacter sur leurs modes de vie. Ce sont principalement les communautés tributaires des forêts, les populations autochtones, les femmes et les jeunes.

D'un premier abord, le Cameroun affirme son accord avec les différents standards et principes internationaux. Les principes qui seront moteurs de l'EESS du Cameroun porteront entre autres sur :

- le respect des droits des communautés tributaires des ressources naturelles et forestières,
- le respect des cultures des parties prenantes (respect de la culture traditionnelle),
- l'inclusion réelle et la participation pour l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie REDD+,
- la prise en compte de l'existant pour construire un mécanisme réaliste et efficace.

L'EESS du Cameroun prendra ainsi en considération des dispositions et exigences spécifiques, à savoir :

- la conformité aux exigences du cadre législatif national;
- la conformité au contexte national et international de plus en plus favorable à l'égalité entre les femmes et les hommes au regard des avancées réalisées en la matière (des réformes du code de la famille, de la nationalité, des politiques nationales d'égalité de genre, de lutte contre les violences à l'égard des femmes, des discriminations positives instituées, de protection des populations autochtones Baka, Bagyeli, Bedjang, Bakola et Mbororos, etc.);
- la conformité aux Directives internationales en matière d'évaluation environnementale et sociale, notamment :
  - La conformité à l'approche commune du FCPF et de l'ONU-REDD sur les sauvegardes sociales et environnementales,
  - La conformité aux standards SES sur la REDD+ mis en place par CCBA.

### **3. Le contexte pour le développement de l'EESS au Cameroun**

#### **✓ L'EIE**

Le pays a adopté un grand ensemble de textes législatifs en faveur de la protection et la gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles et forestières en général, et des évaluations environnementales en particulier. Les textes sur les EIE en témoignent. Le décret n°2005/0577/PM du 23 février 2005 fixant les modalités de réalisation d'une Etude d'impact sur l'environnement (en cours de révision), les arrêtés n°0069/MINEP du 08 mars 2005 fixant les différentes catégories d'opérations dont la réalisation est soumise à une étude d'impact et n°0070/MINEP du 22 avril 2005 fixant les différentes catégories d'opérations dont la réalisation est soumise à une étude d'impact environnemental régulent actuellement ces études d'impacts environnementaux. Selon le décret, « le promoteur ou le maître d'ouvrage de tout projet d'aménagement,

d'ouvrage, d'équipement ou d'installation qui risque, en raison de sa dimension, de sa nature ou des incidences des activités qui y sont exercées sur le milieu naturel, de porter atteinte à l'environnement est tenu de réaliser, selon les prescriptions du cahier des charges, une étude d'impact permettant d'évaluer les incidences directes ou indirectes dudit projet sur l'équilibre écologique de la zone d'implantation ou de toute autre région, le cadre et la qualité de vie des communautés et des incidences sur l'environnement en général »

Du ressort du MINEPDED, l'EIE est appliquée seulement aux projets de modification des installations ayant fait l'objet d'une étude détaillée, aux infrastructures sociales et économiques, et aux secteurs de production (comme l'agriculture, l'élevage, la foresterie et la pêche / aquaculture), aux Etablissements dangereux, insalubres ou incommodes, aux infrastructures sportives, communautaires et autres ouvrages de génie civil, aux activités minières, au tourisme et à diverses catégories d'industries. Il en découle néanmoins le constat comme qui les dispositions de ce texte sur les EIE sont nettement insuffisantes pour encadrer et régir les EESS dans le processus REDD+ car il ne concerne que les projets dont les activités spécifiques sont clairement définis, de sorte qu'il est possible d'évaluer les impacts de chacune de ces activités sur le milieu récepteur. Ce type d'évaluation n'est pas possible pour les stratégies définissant plus des orientations, et non des activités spécifiques. C'est l'évaluation stratégique seule qui est appropriée.

D'un premier abord, l'EIE ne permet pas la prise en compte de tous les préoccupations sociales et environnementales qui peuvent survenir après la mise en œuvre de la REDD. De plus, l'EIE est actuellement « défailante ». Pour pallier cette lacune, le Cameroun mettra en place son EESS qui sera plus conforme aux préoccupations de la REDD+.

Le Cameroun n'a pas encore développé cette ESSE. Cette dernière sera élaborée dès le début de l'année 2013 avec une identification des activités à entreprendre (renforcement du TDR) avant la fin de l'année 2012. L'EESSE sera élaborée par la cellule EESS du Secrétariat Technique avec une équipe pluridisciplinaire. Cette cellule technique sera aidée par des experts indépendants possédant les compétences requises en gestion sociale et environnementale, notamment pour les collectes d'information. L'implication des parties prenantes, et principalement de la société civile, devra être forte lors de la construction de l'EESSE pour que cette dernière réponde réellement aux préoccupations des communautés tributaires des ressources forestières et naturelles.

#### ✓ **Les différentes étapes pour la construction de l'EESSE**

La construction de l'EESSE devra être faite au plus tard avant Septembre 2013. Les TDR détaillés pour la construction de l'EESSE seront disponibles avant la fin de l'année 2012 (voir ébauche en annexe 2d). L'EESSE sera disponible en juin 2014. L'équipe en charge de la construction de l'EESSE travaillera étroitement avec la société civile et les partenaires techniques du MINEPDED qui ont des expertises sur la prise en compte des préoccupations des communautés locales et autochtones. L'équipe de la cellule EESS sera de ce fait appuyé par des consultants.

La collecte de données pour la construction de l'EESSE se fera de différentes manières :

- par le traitement des informations disponibles dans les rapports d'ateliers réalisés sur le territoire national par le MINEPDED, par les partenaires techniques du MINEPDED et par la société civile
- par les ateliers régionaux et nationaux de consultation et de concertation permettant de collecter les critères et les indicateurs à considérer dans l'EESSE, et ceci en prenant en compte les différentes préoccupations des parties prenantes
- par les descentes sur le terrain d'une mission conjointe entre les experts chargés de la construction de l'EESSE et les représentants des parties prenantes, et ceci pour des discussions avec les communautés locales, principalement les peuples autochtones, les femmes et les jeunes.

La construction de l'EESSE sera accompagnée par des consultations réalisées dans le cadre de l'identification des causes de déforestation et de dégradation des forêts. Les indicateurs qui seront pris en compte dans l'EESSE et pour la partie 4b se baseront sur des indicateurs identifiés dans d'autres cadres. Il s'agit par exemple des critères et indicateurs de gouvernance développés dans le cadre du processus APV/FLEGT, des critères et indicateurs mis

en place pour le suivi de la gouvernance forestière (en se référant aux travaux réalisés par l'Observateur Indépendant) et des critères et indicateurs développés par les projets / programmes de conservation mis en place par les partenaires techniques et financiers du MINEP et du MINFOF.

Des consultations et concertations locales et régionales seront réalisés à cet effet pour adapter l'EESS à toutes les situations observées dans les 5 zones agroécologiques du Cameroun, et ceci avec la participation des antennes régionales et communales de la Plateforme REDD et CC. En effet, l'EESS doit trouver sa force dans le cadre d'un processus de consultation et participation robuste.

Une première mise en œuvre de l'EESS auprès d'une communauté sera réalisée afin de vérifier si l'EESS est conforme aux situations réelles et prennent en compte toutes les préoccupations locales. Toutes les expérimentations de l'outil EESS seront réalisées avec la participation des communautés dépendantes des ressources et de la société civile.

#### ✓ **Mise en œuvre de l'EESS sur les différents éléments constitutifs de la stratégie nationale REDD**

La mise en œuvre de l'EESS portera sur les options stratégiques qui seront identifiées et sur les volets du présent document.

Le comité technique de la cellule EESS du Secrétariat Technique participera ainsi aux consultations réalisées pour la construction de la stratégie et lors de la réalisation des différentes études qui alimenteront cette stratégie. Elle permettra de réduire dès le départ les risques de nature sociale et environnementale qui pourront apparaître lors de la construction de la stratégie ou lors du montage des projets / programmes pilotes.

Une fois l'EESS fonctionnel, les options stratégiques de la future stratégie REDD+ seront soumises à l'EESS afin d'évaluer les risques et les impacts potentiels (positifs et négatifs) environnementaux de ces options. Des efforts seront ainsi mener afin d'améliorer les options stratégiques de REDD+ existantes et/ou développer de nouvelles options stratégiques sur la base des résultats, et ceci en fonction des conclusions de l'EESS. Suite à ces constats et aux améliorations apportées, un cadre de gestion environnemental et social (CGES) respectant les sauvegardes applicables au Cameroun et prenant en compte les spécificités des zones agroécologiques sera développé.

Des études seront menées au début de l'année 2013 pour le montage de l'EESS. Ces études seront réalisées par des équipes multidisciplinaires, avec l'implication de toutes les parties prenantes, notamment la société civile, le secteur privé, les partenaires techniques, etc. Une contractualisation sera faite pour les collectes de données au niveau de toutes les zones agroécologiques et pour la production des premières ébauches d'EESS et de CGES. Les consultants recrutés travailleront avec l'équipe EESS du Secrétariat Technique pour l'amélioration de l'outil.

Le CGES qui résultera de la mise en œuvre de l'EESS fera partie intégrante de la future stratégie REDD+ du Cameroun. L'outil CGES fournira ainsi les balises pour que les principales préoccupations environnementales et sociales soient réduites dès la construction de la stratégie. En cas de besoin, des mesures correctrices seront mises en place dès cette phase et le cas échéant lors de la mise en œuvre de la stratégie.

#### ✓ **Les besoins pour la construction de l'EESS**

Le développement des capacités humaines est une condition nécessaire pour construire et appliquer une EESS de façon efficiente. L'apprentissage des procédures et des étapes de l'EESS par les cadres nationaux (des ministères sectoriels concernés dont le MINAS mais également toutes les parties prenantes dont la société civile, des communautés locales et autochtones, des femmes, etc.) permettra ainsi de développer les performances environnementales et sociales, et d'opérer des choix stratégiques de développement ou d'investissement, en facilitant la prise de décisions liées à l'élaboration du programme REDD+. En effet il est possible de corriger en grande partie ces lacunes en développant les capacités liées aux EESS.

**Tableau 14 : Activités et chronogramme détaillé de la composante 2d.**

Activités	2012	2013		2014		2015	
		S1	S2	S1	S2	S1	S2
Etablissement des TDR pour la construction de l'EESS							
Recrutement de l'équipe qui sera en charge de la construction de l'EESS							
Collecte des données nécessaires pour le montage de l'EESS (analyse des travaux antérieurs et des travaux de réflexion des partenaires techniques du MINEPDED, travaux de terrain, consultation, etc.)							
Analyse des législations existantes pouvant toucher l'EESS							
Montage de l'EESS							
Consultation (cf. Partie 1C)							
Amendement de l'EESS							
Mise en œuvre de l'EESS							
Construction du CGES							

**Tableau 2d : Récapitulatif des impacts sociaux et environnementaux du processus de préparation à REDD+ et de sa mise en œuvre, et budget y afférent**

Activité principale	Activités secondaires	Coûts estimés (en milliers de dollars)				Total
		2012	2013	2014	2015	
Elaboration de l'EESS et du CGES	Etude		100			100
	Mise en œuvre		62	62	62	186
	Consultation (pm / voir 1c)					0
Appui / renforcement de capacités	Appui aux parties prenantes		100	50		150
	Formations			100		100
<b>Total</b>			<b>262</b>	<b>212</b>	<b>62</b>	<b>536</b>
<b>FCPF</b>			<b>100</b>			<b>100</b>

### Composante 3 : Élaboration d'un niveau d'émission de référence national pour les forêts et/ou d'un niveau de référence national pour les forêts

**Norme 3 devant être respectée dans le texte de la R-PP pour satisfaire aux dispositions de cette composante : élaboration d'un niveau d'émission de référence national et/ou d'un niveau de référence national pour les forêts :**

Présenter un plan de travail sur le mode de développement du niveau de référence pour le déboisement, la dégradation des forêts (si souhaité), la conservation, la gestion durable des forêts et le renforcement des stocks de carbone. Inclure des idées préliminaires sur un processus de détermination de l'approche et des méthodes à utiliser (par exemple, changement du couvert forestier et émissions de GES sur la base des tendances historiques et/ou projections des données de tendances historiques ; combinaison d'inventaires et/ou de télédétection et/ou SIG ou modélisation), des principales données nécessaires, des capacités actuelles et des besoins en matière de capacité. Évaluer les liens avec les volets 2a (évaluation des causes du déboisement), 2b (activités stratégiques REDD+) et 4 (conception du système de suivi).

(Le FCPF et ONU-REDD reconnaissent que les décisions politiques internationales peuvent influencer sur ce volet et qu'une approche graduelle peut s'avérer utile. Ce volet définit les activités préliminaires proposées.)

#### 1. Objectifs

Le scénario de référence développera les éléments de base qui permettront aux politiques de réaliser les négociations internationales sur le mécanisme REDD+. Il servira ainsi d'outil d'aide à la décision permettant de fixer l'engagement du Cameroun dans la REDD+.

Dans sa soumission à la CCNUCC, le Cameroun a proposé un niveau de référence historique doublé de facteurs d'ajustement de développement pour tenir compte de circonstances nationales. A ceci, le Cameroun se propose de prendre en compte les spécificités des différentes zones agroécologiques mettant ainsi en exergue le niveau infranational lors de l'établissement de son NR et de son NRE.

Ce volet propose ainsi une approche afin de développer un scénario de référence qui devrait prendre en compte la déforestation et la dégradation des forêts mais aussi les efforts de conservation et d'augmentation des stocks de carbone à l'échelle nationale et les facteurs d'ajustement nationaux en fonction des projections de développement (voir 2a sur les causes passées, présentes et futures de déforestation et de dégradation). L'estimation des émissions historiques du Cameroun s'appuiera sur l'évaluation des surfaces des différents types d'utilisation des terres dans le temps auxquels on ajoutera des estimations de perte ou de gains de carbone, et ceci depuis 1990. Ce choix se justifie par le fait que les plupart des analyses satellitaires du couvert végétal du Cameroun ont été faites à cette date, mais également parce que cette date se rapproche de la mise en application de la loi forestière (1994).

#### 2. Les différentes étapes pour la construction du scénario de référence

Avant la construction du scénario de référence il sera nécessaire de mettre en place la Cellule MRV/Scénario de référence chargée de la construction des deux systèmes et en charge de la centralisation des données sur la REDD+ (voir 1a composition du secrétariat technique). Celle-ci sera encadrée par un expert en géomatique, un expert en comptabilisation de carbone et un expert en sciences sociales indépendants. Ceux-ci constitueront des équipes d'appui selon leurs spécialisations et leurs rôles notamment pour réaliser les travaux sur le terrain. Ces équipes d'appui sont mixtes, composées à la fois d'agents du MINFOF et du MINEPDED ou par des experts externes.

Différentes étapes doivent être respectées pour la construction du scénario de référence :

- l'analyse du couvert forestier, situation actuelle et évolution au cours des dernières années par photo-interprétation, en utilisant les images satellites disponibles ;

- la quantification des émissions passées en utilisant les estimations de biomasse réalisées à partir des inventaires forestiers disponibles complétés d'inventaire spécifique destinés à mobiliser les données manquantes. Ces informations seront complétées des résultats des communications nationales (dont la seconde est en cours de finalisation)
- le développement des trajectoires d'émissions / de séquestration par la modélisation en prenant en compte les différents facteurs d'ajustement issus de la projection de développement et des programmes mis en œuvre au Cameroun.

Les activités à entreprendre dans le cadre de la construction du scénario de référence consisteront à :

- 1- établir le cadre de référence dans lequel se scénario va être élaboré :
  - fixer la période de temps retenue pour l'élaboration de ce scénario (à priori : 1990-2012) ;
  - Donner la définition de la forêt qui sera retenue pour tout le processus. Les paramètres liés à cette définition pourront être différents d'une zone agro-écologique à l'autre ;
  - Tester les capacités techniques de différenciation des surfaces forestières et non forestières au niveau de chaque zone agro-écologique pour valider la définition retenue pour la forêt
- 2- l'évaluation, la mobilisation et la validation des données existantes :
  - répertorier et mobiliser les données permettant d'évaluer les couvertures forestières au Cameroun. Il s'agira principalement d'images satellites, mais on pourra mobiliser aussi les photographies aériennes, les cartes des formations végétales existantes, etc.
  - évaluation de la qualité des différents inventaires nationaux, des inventaires menés dans le cadre de l'exploitation des forêts et des données d'inventaires issues des différentes études menées au Cameroun. ;
  - validation des données sur la tranche de temps choisi pour notre évaluation (1990-2012);
  - mobilisation des données et des informations relatives aux programmes de développement mis en place par l'Etat et détermination de l'impact sur la couverture forestière.
- 3- le développement des différentes méthodologies
  - définition des protocoles de traitement et d'utilisation des images satellites ;
  - identification des strates forestières au niveau des zones agro-écologiques ;
  - mise en place des méthodologies de vérification des travaux de cartographie sur le terrain ;
  - élaboration d'une méthodologie d'inventaire des stocks de carbone sur le terrain pour les différentes strates forestières identifiées dans les 5 zones agro-écologiques, en liaison avec les données existantes ;
  - mise en place et développement des systèmes de mesure participatifs des stocks de carbone ;
  - évaluation des méthodologies pour l'élaboration des scénarii de référence à l'échelle des différentes zones agroécologiques ;
- 4- l'établissement du scénario de référence national
  - élaboration de la situation actuelle (2012) de l'extension (cartographie et superficie) des formations forestières par zone agro-écologique et pour l'étendue du territoire national ;
  - Mise en œuvre de l'inventaire des stocks de carbone sur le terrain pour les différentes strates forestières identifiées dans les 5 zones agro-écologiques, par la mise en place de placettes de mesures suivant le protocole technique qui sera défini lors de l'étape 3 ci-dessus ;
  - sur les mêmes bases, élaboration de la cartographie des formations forestières à différentes dates (par exemple tous les 5 ans à partir de 1990) ;
  - élaboration d'une carte de déforestation et de dégradation historique basée sur la délimitation des zones agroécologiques ;
  - détermination de l'évolution des émissions de carbone au cours de la période de référence ;
  - introduction des facteurs d'ajustement ;
  - évaluation et adoption des facteurs d'émission en fonction des différentes strates forestières,
  - développement des modèles de régression spatiale sur la base des modèles obtenus pour les types d'utilisation de terres et des projections économiques de développement à l'échelle des zones agroécologiques.

- finalisation des scénarii de référence à l'échelle sub-national ;
- finalisation du scénario de référence national

- 5- la consultation et le renforcement des capacités
- recrutement des consultants nationaux et internationaux pour appuyer les cellules techniques REDD en général, et la cellule MRV en particulier ;
  - renforcement des capacités des acteurs locaux sur le montage des NR ;
  - renforcement des capacités des cellules techniques centrales et décentralisées sur les thématiques intervenant dans la préparation du scénario de référence et du système MRV (télé-détection, cartographie, inventaires carbone, etc.) et sur le montage des NR.

a. Problématiques d'échelle pour l'établissement du scénario de référence

L'objectif du Cameroun est d'avoir un scénario de référence national établi à travers les données historiques et ajustés. Toutefois, étant donné les spécificités des différentes zones agroécologiques qui constituent la première stratification du territoire national, des scénarii de référence sub-nationaux liés à ces zones seront établis afin que les résultats attendus prennent en compte leurs dynamiques spécifiques. D'autres paramètres tels que le type de forêt et le type d'utilisation des terres interviendront dans la finalisation de ces scénarii.

Ces scénarii par zone agroécologique seront utilisés pour ajuster le scénario de référence national, même si ce dernier ne reflète pas obligatoirement les spécificités de ces zones étant donné que les directives internationales ne permettent pas de dissocier les résultats au niveau national et au niveau infranational car seul le premier est reconnu.

b. Définition de la forêt

Selon la FAO, sont considérées comme forêts les terres occupant une superficie de plus de 0,5 hectare avec des arbres atteignant une hauteur supérieure à cinq mètres et un couvert arboré de plus de dix pour cent, ou avec des arbres capables d'atteindre ces seuils in situ. Sont exclues les terres à vocation agricole ou urbaine prédominante (FRA 2010).

Selon la définition du Protocole de Kyoto de la CCNUCC : « On entend par forêt une terre d'une superficie minimale comprise entre 0,05 et 1,0 ha portant des arbres dont le houppier couvre plus de 10 à 30 % de la surface (ou ayant une densité de peuplement équivalente) et qui peuvent atteindre à maturité une hauteur minimale de 2 à 5 m. Une forêt peut être constituée soit de formations denses dont les divers étages et le sous-bois couvrent une forte proportion du sol, soit de formations claires. Les jeunes peuplements naturels et toutes les plantations composées d'arbres dont le houppier ne couvre pas encore 10-30 % de la superficie ou qui n'atteignent pas encore une hauteur de 2 à 5 m sont classés dans la catégorie des forêts, de même que les espaces faisant normalement partie des terres forestières qui sont temporairement déboisés à la suite d'une intervention humaine telle que l'abattage ou de phénomènes naturels, mais qui devraient redevenir des forêts ».

Selon la loi N° 94-01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts de la faune et de la pêche, en son article 2, sont considérés comme forêts, « les terrains comportant une couverture végétale dans laquelle prédominent les arbres, arbustes et autres espèces susceptibles de fournir des produits autres qu'agricoles ».

La définition de la forêt qui sera adoptée par le Cameroun prendra alors en considération :

- les définitions dans la législation forestière en vigueur ;
- les définitions de la FAO ;
- les définitions de l'accord de Marrakech ;
- les définitions considérées dans le cadre du MDP (étant donné que le Cameroun a adhéré au protocole de Kyoto).

L'option du Cameroun pour une REDD+ couvrant toutes les zones agroécologiques se fonde sur une perception de la végétation et du carbone comme un continuum du Nord au Sud. La définition de la loi n°94-01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts de la faune et de la pêche ne fixe pas de seuils et paraît restrictive dans la mesure où elle exclut beaucoup d'agroforêts en opposant forêt et espace agricole. Celle de la FAO contient des seuils qui privilégient la zone forestière dense et plus ou moins humide (arbres de plus de 5 mètres).

Les valeurs et seuils flexibles fixés par les accords de Marrakech du Protocole (superficie forestière minimum de 0,05 à 1 ha, hauteur minimum à maturité, in situ, de 2 à 5 mètres, une densité minimale du couvert forestier (ou un niveau de stockage équivalent de 10 à 30 %) conviennent, d'un premier abord, pour le Cameroun mais une analyse plus approfondie est néanmoins nécessaire pour fixer la définition à prendre en compte avec des paramètres pouvant être spécifiques à chacune des zones agroécologiques retenues.

Les définitions de la forêt à prendre en compte seront ainsi une des premières tâches exécutées par le Secrétariat Technique, dès la mise en place de la cellule MRV, en début de l'année 2013. Le choix de la définition de la forêt est un préalable à la suite des travaux.

c. Estimer les émissions historiques

Cette partie sera plus largement documentée dans la partie 4a.

✓ **Les sources de données disponibles**

Les données disponibles au Cameroun sont :

- les données des inventaires forestiers nationaux (jusqu'en 2004), des concessions d'exploitation forestière, issus d'études diverses, etc ;
- les images satellites ;
- les données infranationales des différents travaux de recherche et des organismes de conservation ;
- les inventaires et quantification des GES, même si ponctuels ;
- les données statistiques de l'INS et les données du MINEPAT sur l'utilisation des terres.

Inventaires forestiers

**Tableau 15 : Inventaires forestiers disponibles**

Types de données	Echelle	Couverture	Sources	Méthodologie utilisée
inventaire de différentes strates forestières	1992	National	ONADEF, 1992	Interprétation des photographies aériennes combinée aux inventaires de terrain
Inventaire forestier national	2003-2004	National	FAO et MINFOF, 2004	Evaluation des ressources forestières et des changements du couvert végétal entre 2003 et 2004
The world's mangroves	1980- 2005	Zone de mangrove	FAO, 2007	Evaluation des superficies des mangroves de 1980 -2005
Inventaires forestiers d'aménagement	Depuis l'élaboration des 1ers aménagements forestiers jusqu'à ce jour	Pour chaque UFA, forêts communales, forêts communautaires	MINFOF	Voir arrêté 0222/A/MINEF/ 25 mai 2001

Images satellitales (déjà disponibles, et le cas échéant pouvant être mobilisées)

**Tableau 16 : Données disponibles sur les images satellitales**

Type de données	Années	Caractéristiques	Couverture / zone de couverture	Sources
Landsat 5 TM	1990, 2000	30 m de résolution, 180 x 180 km <sup>2</sup>	Tout le pays	GAF AG / MINEPDED
Landsat 7 ETM+	1990, 2000	30 - 15m	Tout le pays	GAF AG / MINEPDED
Images SPOT 4	2002	20m x 20m	45 scenes	ASTRIUM
Images SPOT 5	2010	10m x 10m	40 scènes, région méridionale	ASTRIUM
TM Landsat-5 USGS	1982-...	Waveband: 0.45-12.50µm Résolution Spatiale: VIS-SWIR, 30m; TIR: 120m Swath width: 185km		NASA
ETM+ Landsat-7USGS	1999-...	Waveband: VIS-TIR: 8 canaux: 0.45-12.5µm, Panchromatic channel: VIS 0.5-0.9µm Résolution Spatiale: Pan: 15m, Vis-SWIR: 30m, TIR: 60mSwath with: 185km		NASA
ASTER	2000 -...	Waveband: VIS&NIR: 3 bands in 0.52-0.86µm, SWIR: 6 bands in 1.6-2.43µm, TIR: 5 bandes sur 8.125-11.65µm Résolution Spatiale: VNIR: 15m, stereo: 15m horizontal et 25m vertical, SWIR: 30m, TIR: 90m Largeur de la Fauchée: 60km	Couverture partielle	NASA
SPOT-2 HRV CNES	1990- 2007	Waveband: VIS: B1:0.5-0.59µm, B2:0.61-0.68µm, NIR: B3:0.79-0.89µm, Panchromatic: VIS 0.51-0.73µm Résolution Spatiale: 10m (panchromatic) or 20m larger de la Fauchée: 117km (i.e. 60km + 60km with 3km overlap) - steerable up to ±27 deg off-track	Pas d'images du Cameroun avant 2000 ?  Couverture partielle	CNES
SPOT-5 HRG High Resolution Geometry CNES	2002-...	Waveband: VIS: B1:0.50-0.59µm, B2: 0.61-0.68µm, NIR: B3: 0.79-0.89µm, SWIR: 1.50-1.75µm, Panchromatic: 0.49-0.69µm Résolution Spatiale: Panchromatic: 2, 5m, Multi spectral: 10m Largeur de la Fauchée: 60km (1 instrument), 117km (2 instruments). Same as SPOT 4 avec une capacité de pilotage hors-piste (±27 deg)	Couverture partielle	CNES
SPOT-4 HRVIR High Resolution Visible and Infra-red (CNES)	1998	Waveband: VIS: B1: 0.50-0.59µm, B2: 0.61-0.68µm, NIR: 0.79-0.89µm, SWIR: 1.58-1.75µm, Panchromatic:(B2) 0.61-0.68µm Spatial résolution: 10m (0.64µm) or 20m Largeur de la Fauchée: 117km (i.e. 60km + 60km avec 3km de chevauchement). Orientable à ±27 degree hors-piste	Couverture partielle	CNES

ALOS	2007	Résolution 10m Trois instruments de bord (panchromatique, AVNIR et radar)		NASA
CBERS 2 High Resolution CCD Camera	2003 - 2010	Waveband: VIS: 0.45-0.52µm, 0.52-0.59µm, 0.63-0.69µm, NIR: 0.77-0.89µm, PAN: 0.51-0.71µm Résolution Spatiale : 20m Swath width: 113km	Couverture très faible en Afrique Centrale	INPE/AEB/CAST
DMC SSTL	2004	Waveband: VIS&NIR: 3 bands in 0.52-0.9µm Résolution Spatiale: 32m largeur de la Fauchée: 600km		(UK, Nigeria, China)
RapidEye (compagnie allemande)		résolution de 5 mètres pas de bande SWIR, mais ont NIR et une nouvelle bande "rouge-bord"		

Source : GAF-AG (2010), Préparation du Projet de renforcement des capacités institutionnelles REDD en vue d'une gestion forestière durable du bassin du Congo - (GEF/BM), Composante 2: Etude sur la mesure de stock de carbone forestier: Revue Institutionnelle et technique pour un système régional MRV.

#### Comptabilisation du carbone / estimation du stock

Un plan indicatif des étapes suivies dans la construction du scénario de référence pour la comptabilisation/estimation du stock est donnée ci-dessus au paragraphe 2. Pour aider à cette quantification, le Cameroun disposera de deux communications nationales sur les émissions de GES (la seconde est en cours de construction et sera disponible avant décembre 2012). Même si ponctuels et ne permettant pas d'avoir une estimation chronologique sur un laps de temps assez long, ces données permettent d'avoir les premiers éléments sur le NRE.

A cela s'ajoute les données suivantes (non exhaustives) :

**Tableau 17 : Données disponibles sur les stocks de carbone**

Types de données	Méthodologie utilisée	Organisme responsable	Principaux résultats	Sources
Estimation du stock de carbone aérien				
REDD ALERT-REALU	Landsat et Aster, difficile de trouver des sites avec 2 dates, pas d'images pour 2010 trop de nuages 12 villages sélectionnés dans le sud Cameroun	ASB	Carbon stock (uniquement forêt dégradée) Moyenne 167,7 tC/ha (min 91,1 - max 325) Résultats sur jachères, champs ...	IITA / ICRAF
Etude en cours à Efoulan : scénarios de changement de couverture forestière et stocks de carbone	logiciel OpCost Analysis	ASB	En cours	IITA / ICRAF
Pan-Tropical Mapping of Forest Cover and Associated Above-Ground Carbon Stock 2000-2003 / 2006	Inventaires forestiers existants en République du Congo (ROC), au Cameroun et en Ouganda Images from the Moderate Resolution Imaging Spectrometer (MODIS) satellite (1-km resolution) covering the period from 2000 to 2003. Modèle statistique "Random Forest"	WHRC	3054.9 MtC Total stocks forêts denses humides  4677 MtC Total stocks Cameroun	<a href="http://www.whrc.org/education/rwanda/pdf/LaporteproceedingsBrazza.pdf">http://www.whrc.org/education/rwanda/pdf/LaporteproceedingsBrazza.pdf</a>

Pan-Tropical Mapping of Forest Cover and Associated Above-Ground Carbon Stock 2007-	Lancé en 2009 (a) 2007 high-resolution, cloud-free radar imagery from the Japanese ALOS sensor (b) a forest cover map derived from this radar imagery to serve as a baseline for subsequent change monitoring, and (c) medium-resolution, pan-tropical biomass/carbon map based on the fusion of optical (MODIS), radar (ALOS), and lidar (GLAS) data sets.	WHRC	Pan tropical map of above ground biomass at 500m for one time circa 2007 and another at 50-100 m of resolution	Site OFAC <a href="http://www.whrc.org/mapping/pantropical/carbonmap2000.html">http://www.whrc.org/mapping/pantropical/carbonmap2000.html</a>
Etat des Forêts 2008	Détails dans le chapitre Carbone	OFAC	Total Stock Cameroun : 5.043 MtC Total stock forêts humides 3,203MtC	EDF 2008
INFORMS	Paysages et aires protégées PFBC (dont sud Cameroun et TNS)	WHRC, CIFOR, CARPE	?	<a href="http://www.whrc.org/mapping/informs/sangha.html">http://www.whrc.org/mapping/informs/sangha.html</a>

Les images satellitales seront utilisées afin d'estimer les données d'activités relatives entre autres aux variations de superficie résultant de modifications dans l'affectation des terres. Un système de surveillance sera ainsi mis en place et les données de surveillance de l'utilisation des terres par satellites seront produites annuellement. Les résultats des sondages et contrôles de terrain permettront par la suite de vérifier la bonne affectation des observations dans tel ou tel type de forêt, garantissant ainsi les bonnes superficies annoncées pour les forêts (en prenant en compte les différentes caractéristiques des végétations dans les zones agroécologiques). Les résultats des différents inventaires permettront par la suite de déduire une strate forestière déterminée à une quantité de carbone.

Remarque : des placettes permanentes seront installées au niveau des différentes strates forestières identifiées afin de mesurer au sein de celle-ci, l'évolution du stock de carbone résultant de la croissance de la formation forestière considérée. Dans la mesure du possible, des accords seront passés avec les structures de recherches existantes qui possèdent déjà ce type de placettes dont elles assurent un suivi régulier.

#### ✓ Les capacités existantes

Des capacités existent au niveau du MINEPDED et du MINFOF, mais également du MINEPAT et du MINDCAF, de l'ANAFOR, de l'INC, des Universités (Université de Yaoundé 1, Université de Dschang, CRESA-Bois, etc.), d'ONG et d'autres institutions nationales, sous-régionales (OSFAC, les projets sous-régionaux FAO/COMIFAC), et même internationales présentes sur le territoire camerounais. Ces capacités seront mobilisées lors de la construction du scénario de référence et lors du MRV. Le groupe thématique en appui à la cellule MRV du Secrétariat Technique et comptant des membres venant de plusieurs horizons sera renforcé. Il sera ainsi le prolongement du groupe thématique créé lors du lancement de l'écriture du R-PP. Ces capacités seront renforcées à travers des formations qui porteront entre autres sur les lignes directrices du GIEC, et grâce à des budgets dédiés pour les activités du volet 3 et du volet 4. Des transferts de compétences seront prévus à cet effet afin de renforcer l'expertise nationale.

Le MINEPAT sera fortement mobilisé au regard de ses prérogatives de planification de l'utilisation des terres.

#### ✓ Activités à entreprendre

Après avoir mis en place les différentes méthodologies et approches techniques à appliquer, les activités de télédétection pourront démarrer et permettre l'élaboration de la situation actuelle (2012) de l'extension

(cartographie et superficie) des formations forestières par zone agro-écologique et pour l'étendue du territoire national. Sur les mêmes bases techniques, on réalisera la cartographie antérieure des formations forestières, cela à différentes dates (par exemple tous les 5 ans à partir de 1990).

En parallèle des activités de télédétection et cartographie, l'inventaire des stocks de carbone sur le terrain sera réalisé pour les différentes strates forestières identifiées dans les 5 zones agro-écologiques. Ces inventaires seront complétés par les données issues des inventaires nationaux et des inventaires des concessions forestières afin d'évaluer le stock de carbone pour des groupements végétaux et des types d'utilisation des terres d'importance primordiales sur le territoire national. Un effort particulier sera apporté à la quantification de la dégradation qui pose jusqu'ici un véritable problème. Tous ces éléments permettront de déterminer par la suite les émissions et les absorptions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts.

Les niveaux de référence identifiés à ce stade permettront de faire une prospective sur le « business as usual ». Ces niveaux seront ajustés par les paramètres ci-dessous afin d'en construire le scénario de référence du Cameroun et d'en définir les ambitions du processus REDD+ afin de réduire efficacement les émissions de GES et de devenir un pays émergent.

a. Développer les trajectoires des émissions / séquestrations par l'application des facteurs d'ajustement

La définition des trajectoires d'émission / séquestration du Cameroun sera conforme à la Décision 4/CP.1511 adoptée à Copenhague et portant sur les aspects méthodologiques de la REDD+ qui dit que « lorsqu'ils établissent pour les forêts des niveaux de référence des émissions et autres niveaux de référence, les pays en développement parties devraient le faire en toute transparence en tenant compte des données historiques, et effectuer des ajustements en fonction des situations nationales ». Le scénario de référence national sera donc basé sur des prédictions quantitatives et spatialisées des émissions et des absorptions de gaz à effet de serre dus à la Déforestation et à la Dégradation des forêts, à l'horizon du temps choisi.

Les activités consisteront à :

- la collecte de données pour l'ajustement (mobilisation des données et informations relatives aux programmes de développement mis en place par l'Etat et détermination de l'impact sur la couverture forestière) ;
- la modélisation et le renforcement de capacité y afférent.

Ces activités permettront d'estimer la quantité et la localisation de la déforestation future afin de monter un scénario de référence réaliste.

Collecte de données :

Il est important de récolter de nouvelles données sur les principales causes de la déforestation (identifiée à la composante 2a), actuelle et future. Le manque de données fiables sur les principales causes a également été soulevé au niveau de la composante 2A. Les études devraient permettre d'obtenir des données nécessaires à l'évaluation de l'impact de chaque facteur sur les émissions nettes dues aux forêts. Ces nouvelles données compléteront les anciennes et permettront de mettre à jour le NR. Elles permettront également d'évaluer les impacts du processus REDD+ dans le cadre du MRV.

Aperçu sur les facteurs d'ajustement :

L'élaboration d'un NR national est tributaire des politiques sectorielles. Dans le cadre de la mise en œuvre du DSCE et des grandes réalisations visant à faire du Cameroun un pays émergent suivant la vision stratégique à l'Horizon 2035, les politiques sectorielles qui découlent des choix politiques ont défini des objectifs de développement qui auront des répercussions sur la forêt et surtout sur les absorptions de GES. En effet, d'un premier abord, les ambitions de développement du Cameroun, à travers ses « grands travaux » et d'autres initiatives majeures tel le développement rapide du secteur minier et agroindustriel doivent être prises en compte.

Les éléments suivants dont la mise en œuvre peut engendrer d'importants impacts sur les niveaux d'émission et de séquestration seront considérés dans les projections futures du scénario de référence :

- *pour le secteur agricole*, le Gouvernement a décidé d'accroître de manière substantielle et rapide l'offre des produits agricoles. Il a prévu de relancer la production de riz dans les grandes exploitations, de développer la production du maïs et du manioc afin notamment de soutenir le développement de l'élevage et de l'aviculture et de développer le commerce transfrontalier. Un accent est mis sur le développement des filières porteuses de croissance à l'instar de la banane plantain, du sorgho et du palmier à huile. La production du secteur est projetée à 5,3% en moyenne annuelle sur la période 2010-2020 ;
  - *pour le secteur de l'élevage*, la consommation de protéines animales est actuellement de 11 Kg/hab/an et l'objectif est de l'augmenter aux standards de la FAO qui la situe à 42 Kg/hab/an. La stratégie de ce secteur est axée sur le développement de l'élevage des espèces à cycle court (élevage non conventionnel, petits ruminants, porcins, volailles, aquaculture et pêche) ;
  - *pour le secteur de la sylviculture et de l'exploitation forestière*, les projets de construction des barrages et d'implantation des usines vont donner lieu à la récupération des volumes de bois. Outre ces deux aspects, le secteur forestier devrait connaître une croissance moyenne de 2,5% par an entre 2010 et 2020 ;
  - *pour le domaine de l'énergie*, la mise en service de plusieurs centrales est prévue dont la centrale thermique à gaz de Kribi en 2013 (216 MW), le barrage de Lom Pangar en 2014 (120 MW), le barrage de Nachtigal en 2014 (330 MW) et la centrale hydroélectrique de Memve'ele en 2016 (201 MW). Ces développements impulseront la croissance de la production énergétique au rythme annuel de 2,9% et 13% respectivement sur les périodes 2009-2011 et 2012-2020. Les tendances dans le domaine de l'énergie bois sont aussi à prendre en compte. Ils devront d'une part tenir compte de la croissance démographique et d'autre part des efforts apportés pour rendre plus efficace l'utilisation du bois énergie par l'utilisation de fours et de foyers adaptés. Les projets de construction des barrages hydro-électriques impliqueront la mise sous eau d'importantes surfaces forestières qu'il sera nécessaire de prendre en compte ;
  - *pour le secteur des bâtiments et des travaux publics*, une croissance annuelle de l'ordre de 8% est projetée. Entre 2016 et 2020, plusieurs projets routiers et de construction de chemins de fer sont prévus. Ces travaux porteront le taux de croissance annuel moyen de ce sous secteur à 8,8% sur la période 2010-2020 ;
  - Sur le plan social, les mouvements migratoires avec d'autres pays mais aussi à l'intérieur du pays, la démographie, l'urbanisation sont autant de paramètres qu'il ne faut pas occulter.
- (voir en Annexe 3 l'ébauche de TDR pour les activités à mener et les données à collecter).

#### b. Approche méthodologique pour la considération des facteurs d'ajustement

Il sera question tout d'abord de capitaliser sur les méthodologies existantes de modélisation, notamment les outils utilisés par le BUCREP, INS et le modèle régional IIASA (qui présente un potentiel de simulation des données à l'échelle du bassin du Congo pour la déclinaison du niveau de référence). Une fois les données d'émissions/absorptions associées aux différents changements d'usages des sols produites, l'équipe les couple aux prédictions de changements d'usage des sols pour calculer les émissions/absorptions futures. Les résultats seront étudiés, réajustés et enfin validés au niveau des zones agroécologiques et ensuite national par le Secrétariat Technique. Lorsque ce scénario sera validé, il pourra être utilisé pour des simulations de l'impact des options stratégiques identifiées pour la construction de la future stratégie REDD+.

L'ajustement reposera sur deux composantes : (i) une composante « quantitative », afin d'estimer les surfaces déboisées dans le futur et (ii) une composante « spatiale » afin de répartir géographiquement les surfaces déboisées, suite aux calculs effectués dans le cadre de la composante « quantitative ».

La localisation de la déforestation future sera estimée soit fixée à partir des programmes établis, soit à partir d'un modèle spatial. Une fois calibré et validé, celui-ci permettra d'estimer la propension à la déforestation des différentes zones de forêts du pays. Ce modèle sera calibré en fonction de variables spatiales qui vont influencer sur la propension à la déforestation des zones boisées: variables biophysiques, d'accessibilité, etc. En combinant la surface déboisée et la carte de risques de déforestation obtenue grâce au modèle spatial, on sera en mesure de

savoir où et quand aura lieu la déforestation future. Les données à collecter concernent ainsi à la fois la « composante quantitative » et la « composante spatiale » du scénario.

La réalisation de cartes détaillant les zones d'expansion des activités pouvant avoir des impacts sur la déforestation (telle l'agriculture, l'extension des villes et villages, etc.) constitue un élément indispensable pour comprendre l'expansion future de la déforestation et l'intensification de la dégradation des forêts. Ces cartes prendront aussi en compte les facteurs d'ajustement énoncés antérieurement. Ce travail peut se faire avec des logiciels GEOMOD, Land change modeler, Dinamica, etc.

L'utilisation de la carte de risques de déforestation permettra d'appuyer la priorisation des zones d'intervention. Les termes de référence pour la construction du scénario incluront la calibration et validation du modèle spatial, la réalisation d'un protocole de remise à jour de ce modèle et les activités de renforcement de capacités. Ces travaux seront également suivis par le comité de pilotage. La cohérence entre les données et méthodes servant à estimer les émissions/absorptions de référence et le système de MRV est cruciale. Les méthodologies retenues pour la réalisation du scénario de référence seront aussi celles appliquées pour la mise en œuvre du système MRV.

Plusieurs études réalisées dans le cadre de la construction de la stratégie REDD+ (étude sur les causes de déforestations, analyse des politiques sectorielles, économie politique de la REDD+, etc.) seront utilisées pour alimenter la construction du scénario de référence (afin d'ajuster les NRE et les NR). Des consultations seront réalisées dans les différentes écorégions afin d'identifier clairement les variables d'ajustement à prendre en compte lors de la construction du scénario de référence. Ces consultations seront réalisées avec les parties prenantes au processus et particulièrement avec les communautés tributaires des ressources naturelles et forestières.

Les activités visant la construction du scénario de référence seront réalisées en parallèle avec les activités MRV au regard de leur complémentarité. Les activités débuteront dès 2013. Un scénario de référence réaliste et reflétant les spécificités des 5 zones agroécologiques, devra être disponible avant la fin de l'année 2014. Il sera utile pour choisir et prioriser les options stratégiques REDD+ à adopter.

### **3. Les besoins en renforcement de capacité**

Les renforcements de capacité seront dispensés aux membres de la cellule technique MRV / scénario de référence à mettre en place qui relayeront les connaissances par la suite, à toutes les institutions (nationales et locales) qui seront mobilisées dans le cadre du montage dudit scénario et du MRV mais également aux membres des communautés locales en charge des suivis du système MRV. Les formations toucheront :

- les traitements des données cartographiques et des images satellites ;
- la modélisation ;
- le renforcement de la gestion de base de données (non seulement cartographique et satellitaire, mais aussi statistiques, biologiques, sociales, économiques, etc.).

A ceci s'ajoute une nécessité de renforcement des moyens matériels des institutions qui seront impliquées (voir la liste des institutions impliquées et leurs rôles dans le volet 4a).

La réalisation de ces formations se fera avec l'appui technique et financier des projets / programmes en cours dans la sous-région (tels le projet FAO/COMIFAC ou le projet sous-régional REDD, l'appui technique de la Coopération Japonaise, l'appui de l'AFD à travers le programme C2D, etc.).

Pour ce faire, une assistance technique auprès de la cellule MRV / Scénario de référence est nécessaire. Elle sera doublée d'un appui technique des centres de recherche nationaux et internationaux, des partenaires techniques du MINEPDED et des ONG qui travaillent sur les thématiques de MRV. L'objectif est ainsi de générer des compétences nationales capables de mettre en œuvre le processus REDD+ dans le futur.

Il est à noter que cette partie est fortement liée à la partie 4a sur le MRV : les émissions et les absorptions associées aux futurs changements d'affectation des terres seront obtenues à travers les facteurs d'émissions obtenus par le système MRV ; le scénario de référence sera ajusté en fonction des résultats obtenus du système MRV et les institutions en charge de la construction du scénario de référence sont les mêmes que celles pour le montage du système MRV.

**Tableau 18 : Activités prévues et chronogramme pour la composante 3**

Activités	2012	2013		2014		2015	
		S1	S2	S1	S2	S1	S2
<b>Etablissement d'un cadre de référence</b>							
Fixation de la période de référence							
Définition de la notion de « forêt »							
Test dans les zones agroécologiques pour la validation de la définition de forêt							
<b>Evaluation et validation des données existantes</b>							
Répertoire les données permettant d'évaluer les couvertures forestières							
Evaluation de la qualité des différentes données existantes							
Validation des données sur la tranche de temps choisi							
Mobilisation des données sur les programmes de développement de l'Etat et leurs impacts							
<b>Développement des différentes méthodologies</b>							
Définition des protocoles de traitement et d'utilisation des images satellites							
Identification des strates forestières dans les zones agroécologiques							
Mise en place des méthodologies de vérification des travaux de cartographie sur terrain							
Elaboration de méthodologie d'inventaire de stock de carbone							
Mise en place et développement des systèmes de mesure participatifs des stocks de carbone							
Evaluation des méthodologies pour l'élaboration des scénarii de référence							
<b>Etablissement du scénario de référence national</b>							
Elaboration de la situation actuelle de l'extension des formations forestières							
Mise en œuvre de l'inventaire des stocks de carbone pour les strates forestières							
Elaboration de la cartographie des formations forestières à différentes dates							
Elaboration d'une carte de déforestation historique sur la délimitation des zones agroécologiques							
Détermination de l'évolution des émissions de C au cours de la période de référence							
Introduction des facteurs d'ajustement							
Evaluation et adoption des facteurs d'émission en fonction des différentes							

strates forestières							
Développement des modèles de régression spatiale							
Finalisation des scénarii de référence à l'échelle sub-nationale							
Finalisation du scénario de référence national							
<b>Consultation et renforcement des capacités</b>							
Recrutement d'experts pour l'appui à la cellule techniques SR/MRV							
Consultation aux niveaux subnational et national pour la réalisation du SR							
Renforcement des capacités des acteurs locaux sur le montage des NR							
Renforcement des capacités des cellules techniques centrales et décentralisées sur les NR							

<b>Tableau 3 : Récapitulatif des activités et du budget pour le niveau de référence</b>						
Activité principale	Activités secondaires	Coûts estimés (en milliers de dollars)				
		2012	2013	2014	2015	Total
Analyse des données chronologiques	Données historiques (identification, validation)		300	300	150	750
	Définition de la forêt		40			40
	Données futures		50	50		100
Définition NR et NRE	Modélisation et développement des Sc de référence			250	250	500
Renforcement de capacités	Formations		50	100	50	200
<b>Total</b>			<b>440</b>	<b>700</b>	<b>450</b>	<b>1 590</b>
<b>FCPF</b>			<b>100</b>	<b>50</b>	<b>50</b>	<b>200</b>

Il est à noter que ce budget ne prend pas en compte les coûts nécessaires pour la collecte de données. Ces coûts sont comptabilisés en majeure partie dans la composante 4 étant donné que ces deux composantes utiliseront les mêmes types de données.

## Composante 4 : Conception de systèmes nationaux de suivi forestier et d'information sur les garanties

### 4a. Système national de suivi forestier

#### Norme 4a devant être respectée dans le texte de la R-PP pour satisfaire aux dispositions de cette composante :

##### Système national de suivi forestier

La R-PP présente une proposition et un plan de travail pour élaborer étape par étape un système intégré de mesure, de notification et de vérification des changements du déboisement et/ou de la dégradation des forêts ainsi que des activités de renforcement des forêts. La conception du système doit intégrer des idées préliminaires sur le renforcement des capacités du pays (à travers un système intégré ou des activités coordonnées) à suivre les réductions d'émissions et le renforcement des stocks de carbone forestier ainsi qu'à évaluer les répercussions de la stratégie REDD+ dans le secteur forestier.

La R-PP doit présenter les principales données exigées, les capacités nécessaires, les mesures pour garantir la transparence du système et des données de suivi, des idées préliminaires sur les méthodes potentielles ainsi que la manière pour le système d'appliquer des approches participatives de suivi par les peuples autochtones tributaires des forêts et d'autres populations forestières. Le document doit également aborder la question de l'indépendance du suivi et de la revue en impliquant la société civile et d'autres parties prenantes ainsi que la façon d'exploiter les résultats pour améliorer la mise en œuvre de REDD+. La proposition doit présenter des idées préliminaires sur la manière de faire évoluer le système vers un système sophistiqué de suivi REDD+ ayant toutes les capacités souhaitées.

(Le FCPF et ONU-REDD reconnaissent que cette composante peut être influencée par des décisions politiques internationales majeures et qu'il faudrait peut-être une approche graduelle. La R-PP propose des activités préliminaires.

Le MRV permettra :

- le suivi des activités éligibles des 5 axes : i)- réduction des émissions liées à la déforestation, ii)-à la dégradation des forêts, iii)-conservation des stocks de carbone, iv)-Gestion durable des forêts, v)- augmentation des stocks de carbone ;
- le suivi des changements d'affectation des terres dans les différentes zones agro-écologiques ;
- le suivi des bénéfices socio-économiques et de la gouvernance.

Le Cameroun respectera la décision 4/CP.15 de Copenhague<sup>19</sup>, les recommandations méthodologiques du Groupe d'Experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) de 2003 et de 2006 ainsi que des lignes directrices du GIEC sur le secteur de l'agriculture, de l'utilisation des terres et de la forêt de 2008.

La construction du MRV du Cameroun s'étalera sur les 3 années de la phase préparatoire. Ceci s'explique par la nécessité de procéder à des collectes de données exhaustives et de renforcer les capacités et les connaissances des aspects techniques du MRV. Ce renforcement de capacité ne se fera pas seulement au niveau central mais aussi au niveau des acteurs locaux étant donné le rôle qui leur sera assigné lors des activités envisagées.

Un système de suivi du couvert forestier et de l'utilisation des terres sera développé en même temps que le système de suivi du carbone dans tous les réservoirs identifiés (sol, biomasse aérienne, litière, etc.) même si le carbone se trouve en majeure partie dans la biomasse aérienne.

<sup>19</sup> Il s'agit des recommandations méthodologiques pour les activités relatives à la réduction des émissions de la déforestation et de la dégradation des forêts, le rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et de l'augmentation des stocks de carbone forestier.

## 1. Principes pour l'élaboration du MRV

Le MRV utilisera au moins deux types de données :

- les résultats des inventaires forestiers pour la mobilisation des données de terrain ;
- les images satellites pour l'analyse de l'évolution de la couverture forestière.

Pour estimer les émissions et absorptions de GES, exprimées en tCO<sub>2</sub>/an, deux étapes seront observées :

- détermination des changements d'occupation des terres entre plusieurs classes ; le résultat est appelé « variable d'activité » et s'exprime en ha/an ;
- calculer les émissions et absorptions de GES pour chacune des classes d'utilisation des terres : le résultat est appelé « facteur d'émission » et s'exprime en tCO<sub>2</sub>/ha. Le produit des deux grandeurs s'exprime en tCO<sub>2</sub>/an.

### a. Les variables d'activité

Pour le suivi de la dynamique d'utilisation des terres, les lignes directrices du GIEC décrivent trois démarches différentes de représentation des données d'activités, c'est-à-dire du changement de superficie des différentes catégories de sols. La méthodologie du Cameroun correspondra à « l'approche 3 » pour le suivi de la dynamique d'utilisation des terres, conformément aux lignes directrices du GIEC. Ce type d'information peut être obtenu par échantillonnage ou par une couverture complète du territoire ou par une combinaison des deux approches, les autres approches 1 et 2 ne permettant pas d'avoir des informations spécifiques sur la distribution spatiale des données et la nature des conversions. Des cartes de référence forestière de départ permettront de représenter un état initial de l'extension des forêts, de leur stratification et des résultats d'inventaire de la biomasse et /ou des stocks de carbone. L'établissement de ces cartes devra combiner les informations provenant de cartes papiers existantes, des données de télédétection et des données d'inventaire. Une première analyse des données existantes permettra de planifier les futures collectes des données à l'échelle nationale.

### b. Suivi des émissions / absorption

Les facteurs d'émission se rapportent à l'activité par unité, en termes d'émission ou absorption de GES. Les émissions ou absorptions entraînées par une conversion de l'utilisation des terres sont signalées dans les modifications des stocks de carbone de l'écosystème (dans les cinq compartiments éligibles). Les recommandations du GIEC permettent de considérer cinq compartiments de carbone: (i) biomasse aérienne, (ii) biomasse racinaire, (iii) bois mort, (iv) litière et (v) carbone du sol du sol.

Dans le cadre du système MRV du Cameroun, tous les compartiments seront considérés. Toutefois, en fonction des zones agro-écologiques, des coûts et des exigences d'efficacité/efficience, certains réservoirs pourraient être considérés en priorité pour les premières années. De même, les niveaux du GIEC ciblés (*tier*) et le niveau souhaité de précision pourront être combinés. La prise en compte de tous les compartiments sera donc progressive, en fonction du renforcement des capacités nationales permettant d'atteindre à long terme les meilleurs niveaux de précision possibles et souhaités (*tier* 3). Il est ainsi incontournable que dans l'immédiat, considérant les données disponibles, le *tier* 2 soit celui le plus approprié.

D'après le GIEC, le carbone de la biomasse aérienne peut être calculé selon deux méthodes, l'une dite « méthode directe » et l'autre dite « méthode indirecte ». La méthode directe permet de calculer la biomasse aérienne totale d'un arbre grâce à une équation allométrique utilisant des variables dendrométriques. La méthode indirecte permet de calculer la biomasse aérienne d'un arbre en fonction de son volume commercial (cubage) multiplié par des facteurs d'expansion pour estimer la biomasse aérienne totale. Couplées, ces méthodes ainsi qu'un dispositif de parcelles permanentes de suivi serviront de base pour affiner les équations propres (élaborées à partir de données des parcelles) aux différents puits de carbones identifiés.

Les communautés locales et les organes décentralisés de suivi des activités REDD+ joueront un rôle primordial dans la collecte des données sur le terrain. Cette collecte pourra s'appuyer sur les structures locales de

développement villageois comme les comités de développement. Une meilleure structuration de ces comités sera apportée par les agences gouvernementales, les partenaires techniques et la société civile mobilisés à ce sujet. La répartition des rôles se fera en fonction des compétences et de la présence de chaque partenaire dans la zone choisie. La conduite de cette approche nécessitera l'appui des structures qui ont participé aux inventaires nationales dans le passé comme la cellule d'inventaires forestiers du MINFOF, l'ANAFOR, l'IRAD et l'institut de cartographie. Cette expérience pourrait être réitérée avec cette fois une forte mobilisation des populations des zones où les forêts seront inventoriées. Ceci nécessitera au préalable un renforcement des équipes techniques issues des structures impliquées suivi d'un déploiement des membres de ces structures dans le cadre du renforcement des capacités des comités locaux. Comme décrit dans le volet 3, l'approche hybride adoptée par le Cameroun avec la mise en place des projets à l'échelle sub-nationaux devrait conduire à l'adoption préalable des méthodologies applicables à l'échelle nationale.

## **2. Les informations et les sources d'information disponibles**

Les données énoncées dans ce volet reprennent en partie les données disponibles énoncées dans le volet 3.

### **✓ Données satellitales**

Les données satellitales disponibles sont détaillées dans la composante 3 du présent document.

Un point de départ pour la construction du MRV serait l'utilisation des images Terra Modis pour identifier les « hot spots » de la déforestation. A la suite, pour l'affinage, les images Landsat de 30 m de résolution pour les années 1990, 2000 et 2005 seront mobilisées pour cartographier la dynamique du couvert forestier avec des unités minimales de cartographie de 1 à 5 ha à des intervalles de 5-10 ans. Cela suppose bien entendu des contrôles de terrain permettant d'améliorer les classifications supervisées. Les images haute résolution (type IKONOS) pourront permettre d'effectuer des contrôles ponctuels sur des espaces échantillonnés. L'inventaire des documents et données disponibles devra être fait au préalable pour les photos aériennes, cartes et images satellitales disponibles. Les seules images satellitales à acquérir sont celles à très haute définition, permettant une analyse pointue de la déforestation et de la dégradation des forêts dans certaines zones caractéristiques.

### **✓ Données cartographiques**

La couverture la plus régulière et complète du Cameroun en cartes topographiques disponible à l'Institut National de cartographie (INC) est à l'échelle 1/200 000. Ces cartes non actualisées existent aussi sous forme de mosaïques géoréférencées pour la partie méridionale du Cameroun (zone forestière dense). Le Cameroun compte 44 coupures de cartes topographiques de base au 1/200 000. La carte au 1/50 000 est plus précise mais les 248 coupures sont loin de couvrir le territoire national ; la projection utilisée pour les deux types de cartes est UTM. Pour la projection UTM, le globe terrestre est divisé en 60 zones de 6° de large. Le Cameroun est à cheval sur les zones 32 et 33.

Une couverture photographique aérienne existe aussi au 1/50000 ou 1/30 000, les plus grandes échelles ne touchant que les villes. Il est à noter qu'une centralisation de toutes les cartes pouvant être utilisées pour la REDD+ y compris les cartes interactives (voir en annexe 4) sera faite avant le début des analyses. Cette action de collecte et de centralisation des données a déjà commencée et est menée par le Secrétariat Technique REDD+.

### **✓ Inventaires forestiers**

Les inventaires forestiers disponibles au Cameroun sont de plusieurs types :

- un inventaire forestier national de reconnaissance des ressources forestières, subdivisant le territoire national en sept phases dont 5 ont été réalisés à ce jour (la première en 1982, la seconde en 1983, la troisième en 1984-1985, la quatrième en 1990 et la cinquième en 2003-2004). Les inventaires réalisés ne

couvrent qu'environ 50% de la superficie du pays. Ils sont ainsi incomplets et même dépassés au regard de l'évolution de l'utilisation des sols et d'autres facteurs également ;

- les inventaires d'aménagement des UFA permettant de planifier les exploitations forestières dans les limites de ces UFA ;
- les inventaires d'exploitation pour l'identification et l'estimation des assiettes de coupe. L'inventaire d'exploitation permet une évaluation plus précise du potentiel de bois d'œuvre immédiatement exploitable. Il porte sur le comptage systématique des arbres exploitables de l'assiette annuelle de coupe (AAC). Cet inventaire est réalisé sur la base d'un dispositif de sondage établi au moyen des layons équidistants ouverts sur l'ensemble de la zone à étudier. C'est un inventaire en plein qui porte sur le comptage systématique des arbres exploitables de l'Assiette Annuelle de Coupe (AAC) ; A cela, il faut ajouter les inventaires effectués dans d'autres titres d'exploitation ou unité de gestion forestière (forêt communautaire, forêt communale, etc.) ;
- les inventaires de préinvestissement pour estimer le potentiel en bois d'œuvre des essences exploitables et commercialisables, en vue de dimensionner l'investissement de base et d'établir les règles préliminaire de gestion des arbres exploitables sur les courts et moyens termes. Cet inventaire statistique est basé sur un échantillonnage.

C'est sur la base du premier inventaire que le plan d'affectation des terres du Cameroun Méridional (zonage forestier) a été établi. Ce zonage a été élaboré et approuvé par le décret n°95/466/PM du 15 décembre 1995 instituant un cadre indicatif d'utilisation des terres en zone forestière méridionale.

L'administration en charge des forêts dispose d'une expertise de qualité et présente l'avantage de fournir des données récentes sur les plus grandes concessions forestières du pays. Ils sont réalisés par les exploitants forestiers avec l'appui des experts nationaux et internationaux, sur la base des Directives et des Normes Nationales d'Aménagement Forestier. Ces inventaires sont validés par le MINFOF.

Pour l'heure, les inventaires nationaux ne sont pas obligatoirement orientés vers la biomasse et le carbone (même si une estimation a été faite lors du dernier inventaire forestier de 2003-2004) et ne couvrent pas tout le territoire national (FAO et MINFOF, 2005).

#### ✓ **Evaluation des stocks de carbone**

Les estimations de stocks de carbone disponibles jusqu'à maintenant ont été réalisées à petite échelle. Les informations sont disséminées auprès des partenaires techniques du MINEPDED :

- Estimation du stock de carbone dans le cadre des inventaires forestiers du MINFOF (la dernière estimation date de 2003-2004) (FAO et MINFOF, 2005) ;
- existence de quelques parcelles permanentes (ex : Korup géré par Smithsonian Institute – USA, depuis 1994 : suivi de la dynamique de la végétation ; mais aussi d'autres dans les parcs et réserves comme Dja, Mbam et Djerem, Parc National de Takamanda, réserve de Douala-Edea) ;
- données FAO ;
- données ASB (IRAD – IITA – ICRAF) : évaluation de stock de C dans différents land use system ;
- données GAF/AG : données localisées dans le Sud-Est du Cameroun ;
- données TNS dans le Parc National de Lobeke ;
- données issues de travaux de recherche dans la zone de forêt semi-décidue (zone agroécologique à pluviométrie bimodale).

Certaines ONG ont aussi entrepris des activités permettant d'estimer le stock de carbone sur leurs sites. Les résultats de ces activités seront centralisés et valorisés pour la construction du MRV.

Les travaux réalisés par GAF/AG dans le cadre du Projet Pilote REDD font partie de ceux les plus détaillés étant donné qu'il a permis le calcul des taux de carbone non seulement dans la biomasse aérienne mais également dans la litière et dans les autres pools. Toutefois, cette étude s'est limitée à la zone du Sud-Est Cameroun.

Exemple de données disponibles : Données GAF/AG sur le stock de carbone dans les concessions forestières de PALISCO et de SCTB

Concession	Stratum	Code	[ha]		Mean biomass in tons of carbon per hectare (tC/ha)							tC		
			Area	# plots	Wood	Lying dead wood	Standing dead wood	Below Ground	Vegetation	Litter	Soil	Total biomass with soil	Total biomass without soil	Total biomass with soil
PALISCO	Closed evergreen lowland forest/1.8-3.6 kg*m <sup>-2</sup> /1155-1781 mm	1	4690	67	211.42	17.97	12.51	42.28	2.64	2.55	41.04	326.12	285.08	1532771.97
SCTB	Closed evergreen lowland forest/1.8-3.6 kg*m <sup>-2</sup> /1155-1781 mm	1	4833	13	244.69	20.80	13.04	48.94	0.97	2.62	43.38	370.42	327.04	1481665.69

Source : GAF/AG, 2010.

Des données sur le stock de carbone au niveau du Bassin du Congo existent aussi. Ces données donnent des estimations des stocks de carbone dans des forêts similaires à celles se trouvant dans la région méridionale du Cameroun. Il apparaît ainsi nécessaire de mettre en place de nouvelles parcelles permanentes répondant aux standards REDD+ et disséminées dans tous les puits de carbone à travers le territoire national. Leur nombre devrait refléter les besoins réels en données.

### 3. Méthodologie et approche

#### a. Choix du compartiment de carbone

Les méthodologies pour le choix des compartiments à considérer sont détaillées dans le paragraphe sur le suivi des émissions / absorptions.

Pour affiner les résultats à utiliser dans le cadre du MRV, une définition plus fine de la biomasse forestière sera faite avec une délimitation plus détaillée de strates en conformité avec les techniques d'inventaire forestier courants (mais en faisant intervenir davantage l'interprétation des images satellitales au détriment de la photo-interprétation de documents trop anciens). En outre, en travaillant au niveau du tiers 2, l'hypothèse du Tier 1 selon laquelle les stocks de carbone de la végétation ligneuse, litière et bois mort sont immédiatement émis à la suite du déboisement (c'est-à-dire que les stocks post-conversion sont à zéro) sera modifiée. On développera des tableaux de perturbation modélisant la rétention, les transferts (par ex. de la biomasse ligneuse au bois mort/litière) et les émissions (par ex. par la décomposition et le brûlage) des différents compartiments.

Cela exige la réalisation d'inventaires test et des campagnes de mesure sur le terrain (échantillonnage par risque et stock de C) et la possession d'informations à l'échelle nationale sur les stocks de carbone forestier à côté des inventaires classiques (qui ne sont pas conçus à cet effet) pour augmenter la précision et réduire les incertitudes sur les émissions et les absorptions.

#### b. Changement d'utilisation du sol

Pour assurer le suivi des activités REDD+, une carte des types d'utilisation des terres sera réalisée **prenant en compte la dynamique d'utilisation des terres dans les différentes zones agroécologiques (voir 2a)**. Elle constituera le point à partir duquel chaque modification future de cette superficie sera déterminée. Cette carte (nommée ici carte de référence) serait liée à une année de référence par rapport à laquelle toutes les activités REDD+ futures seront suivies **(voir la liste des activités potentielles en 2b)**. La carte de référence sera mise à jour au début de chaque intervalle d'analyse. On peut envisager des cartes à différentes échelles (national, régional, communal au moins).

c. Le changement d'échelle et la prise en compte de l'approche par zone agroécologique

Les étapes suivantes seront suivies dans l'établissement du bilan carbone à 2 périodes données :

- 1<sup>ère</sup> étape : identifier les différentes classes de formations forestières et d'utilisation du sol par zone agroécologique, identifiables par télédétection (suite à des classifications supervisées) ;
- 2<sup>ème</sup> étape : déterminer les surfaces de chaque classe et établir la cartographie de référence ;
- 3<sup>ème</sup> étape : établir pour chacune de ces classes, les volumes moyens de carbone stocké ;
- 4<sup>ème</sup> étape : par zone agroécologique, après une période donnée, déterminer les changements de classe (par télédétection + contrôle de terrain). Déterminer les nouvelles surfaces des classes et établir la cartographie correspondante ;
- 5<sup>ème</sup> étape : établir en conséquence le bilan carbone au niveau infranational et au niveau national.

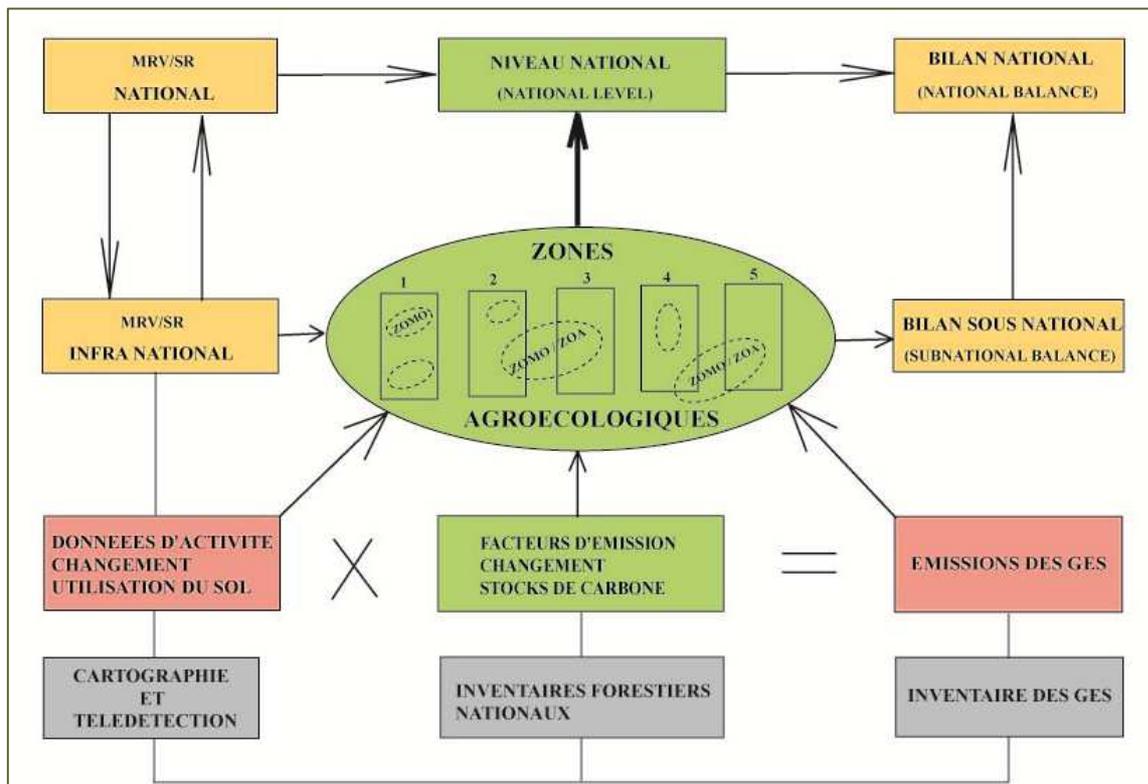


Figure 7 : Approche scalaire pour le MRV et le scénario de référence au Cameroun

✓ **Mise en place d'un système de suivi des additionnalités et des fuites**

Les projets pilotes et les programmes prévus dans le volet 2b seront dotés d'un mécanisme de comptabilisation des absorptions / émissions. Ils seront combinés à des systèmes robustes de suivi des fuites qui peuvent intervenir entre les zones de mise en œuvre des projets et des autres parties du territoire national non obligatoirement pourvus de projets ou activités REDD+, ou à travers le registre national. Un mécanisme de suivi des éventuelles fuites avec les pays voisins sera également mis en place étant donné que les activités relatives à l'agriculture, à la foresterie, et à l'énergie peuvent engendrer de tels phénomènes en fonction de leur qualité et des zones de mise en œuvre choisies.

✓ **Mise en place d'un mécanisme transparent et participatif**

La réussite de la REDD+ dépendra de la transparence du mécanisme. Les résultats des efforts entrepris doivent faire l'objet d'une diffusion permanente, non seulement pour les aspects carbone mais pour les cobénéfices. Ceci doit se faire dans le respect de la transparence avec une participation et collaboration intense entre toutes les institutions mobilisées. Un outil adéquat sera développé à cet effet.

#### **4. Le développement du système MRV**

Il s'agit de la mise en place d'un système de Mesurage des émissions et des absorptions de GES liées à la REDD+, d'un système de Rapportage (ou de notification) et enfin de Vérification des émissions et absorptions réellement réalisées. Les activités suivantes seront entreprises :

##### **1. Définition d'un plan d'action détaillé**

- Identification des rôles et des responsabilités institutionnelles pour la mise en place et la mise en œuvre du MRV (en relation avec la construction du scénario de référence) ainsi que des rôles des parties prenantes (dont principalement les communautés locales et autochtones notamment dans la collecte de données)
- Identification des capacités techniques et humaines disponibles et des besoins de renforcement de capacité pour le futur
- Identification des besoins en matériels et en software pour les traitements des données

##### **2. Renforcement de capacité**

- Devant répondre aux thématiques et aux besoins (dont matériels) identifiés lors de la construction du plan d'action détaillé

##### **3. Développement du MRV**

- Collecte des données et capitalisation des informations
  - o Evaluation des systèmes / structures nécessaires pour permettre la centralisation des données et la gestion de l'information.
  - o Centralisation et mise en commun des données des différentes institutions auprès de la Cellule MRV du Secrétariat Technique : mise en place d'un système d'archivage pour centraliser toutes les informations utilisées par le MRV
  - o Identification et mobilisation des données auprès des institutions spécialisées
- Évaluation des options technologiques et des méthodes adaptées aux différentes zones agroécologiques pour mesurer les changements des stocks de carbone et les changements d'utilisation des terres (méthodologie à identifier en même temps que pour le scénario de référence – voir composante 3)
  - o Capitalisation des expériences des institutions / ONG ayant travaillé dans le domaine du MRV
  - o Définition d'un protocole méthodologique adapté pour le traitement des données d'activités et les facteurs d'émission (idem que pour la construction du scénario de référence)
- Développement d'un système MRV
  - o Traitement des données pour obtenir une évaluation de la couverture forestière de référence
    - Traitement et analyse des images satellitaires pour le suivi des données d'activité et l'évolution de la couverture forestière (voir les options méthodologiques dans la composante 3) : production d'une cartographie et d'une couverture forestière nationale de référence (en relation avec les activités menées dans la composante 3) en se basant sur les données disponibles auprès de l'INC et du MINFOF
    - Calcul du stock de carbone et de l'évolution du stock de carbone en prenant en compte les caractéristiques des différentes zones agroécologiques (voir les options méthodologiques dans la composante 3)
    - Traitement et analyse des données sur les cobénéfices
  - o Réalisation des collectes de données manquantes et mesures pour intégrer les éléments issus des composantes 2a et 2b, mais aussi des communications nationales sur les GES dans les critères et indicateurs à intégrer dans le système MRV
  - o Vérification des données cartographiques, de comptabilisation du carbone (avec intervention d'un consultant indépendant) du système d'archivage

- Utilisation des images satellitaires à haute résolution
- Vérification des données produites par les placettes (utilisation des mêmes données que pour la composante 3)
- Déterminer les méthodes permettant d'aborder les fuites et intégrer les futurs résultats de la mise en œuvre des options stratégiques afin d'en évaluer la pertinence et la viabilité de ces options stratégiques choisies (selon les résultats de la composantes 2b)
- Croisement des données d'activité avec les données sur la quantification et le suivi du stock de carbone
- Test du système MRV sur des sites pilotes (site à identifier avec la composante 2b)
- Ajustement du système de suivi
- Développement d'un système de Rapportage et de Vérification

Le système MRV et le scénario de référence dépendront chacun des travaux préalables visant à fixer la définition de la forêt (prenant en compte les caractéristiques des différentes zones agroécologiques).

Le registre qui sera construit dans le cadre du MRV servira à :

- mettre à la disposition de toutes les parties prenantes les informations sur les initiatives et les projets REDD+, non seulement en termes de comptabilisation de carbone mais aussi sur les éléments faisant l'objet de sauvegardes environnementales et sociales ;
- faire le suivi des transactions carbone dans le pays ;
- éviter le double comptage des réductions d'émissions.

Un mécanisme d'homologation de projets REDD+ sera ainsi développé par la Cellule MRV/Scénario de référence et l'homologation sera du ressort du Comité de Pilotage. Un outil de visualisation (disponible sur internet) rendra les informations visibles, et ceci afin de respecter le principe de transparence énoncé par le GIEC.

Les activités relatives à la construction du MRV démarreront dès le début de l'année 2013 (les TDR pour les différentes activités à entreprendre seront renforcés avant la fin de l'année 2012) pour aboutir en 2015 à un registre national fonctionnel.

## **5. Institution en charge du MRV**

### a. La cellule MRV du Secrétariat Technique

Le MRV sera construit sous la responsabilité de la Cellule MRV/Scénario de référence du Secrétariat Technique. Cette cellule sera chargée de la mobilisation des experts et des partenaires techniques qui contribueront à l'amélioration des aspects techniques du MRV notamment par le groupe thématique mis en place à cet effet (voir les compositions de la cellule dans la composante 1a et 3). Une assistance technique sera mise à disposition de la cellule pour renforcer les capacités du personnel de cette cellule et pour aider à la construction du MRV. Des responsables de MRV seront également mis en place pour chaque zone agroécologique.

Du fait de la complémentarité des activités du MINFOF et du MINEP dans la mise en place et la mise en œuvre du processus REDD+, le MINFOF appuiera la mise en œuvre technique du MRV notamment par la coopération technique, les échanges de compétence, les échanges d'images satellites, la cartographie de la couverture forestière, les résultats d'inventaires forestiers. Le centre d'imagerie satellitaire du MINFOF (CETELCAF ou Centre de télédétection et de cartographie forestière) sera mobilisé à cet effet.

### b. La gestion du registre et le suivi

La gestion du registre national et le processus d'homologation sera du ressort du MINEPDED. Ce dernier sera appuyé par l'ONACC dont le rôle de suivi sera mobilisé.

c. La participation dans la construction et mise en œuvre du MRV

Plusieurs structures participeront à l'élaboration du MRV et leurs rôles dépendront de leurs spécialités et de leurs compétences. Il s'agit entre autres des structures suivantes :

- la Direction des Forêts du MINFOF ;
- **Le Système d'Information Environnementale (SIE) du MINEPDED ;**
- la cellule monitoring et suivi écologique du MINEPDED ;
- la Direction de la Statistique Nationale ;
- l'Institut National de Cartographie sous tutelle du MINRESI pour la cartographie et leurs interprétations<sup>20</sup> ;
- les Cellules d'Aménagement Forestier des entreprises forestières ;
- les universités d'Etat et instituts de recherche ;
- les autorités administratives et élus locaux dans le cadre des concertations multi-acteurs ;
- la société civile (ONG nationales et internationales, communautés locales et autochtones) ;
- le secteur privé.

L'intervention du MINFOF sera plus accentué, à travers :

- les services en charge des inventaires et de l'aménagement des forêts (sous-direction des inventaires forestiers) et son Service de cartographie et de photo-interprétation ;
- le SIGIF et le CETELCAF ;
- le centre d'interprétation des images satellites de Nkolbisson.

L'ONACC interviendra sur le suivi de l'évolution du stock de carbone au regard de sa mission. Elle aura également un rôle à jouer dans la gestion du registre et dans l'homologation des projets / programmes REDD+ permettant d'avoir des réductions réelles de GES.

Au Cameroun, les communautés participent déjà activement dans le suivi de l'évolution des ressources naturelles mais aussi dans le suivi de la gouvernance relative à la gestion de ces ressources. Au regard de leur pertinence et dans un souci de mettre en place un mécanisme pertinent, ces rôles des communautés locales peuvent être étendus dans le processus REDD+. Dans le cadre particulier du MRV, les communautés locales et autochtones interviendront pour les mesures à réaliser au niveau local (par exemple à travers la mise en place et le suivi des plots permanents). Ces mesures serviront de base pour les données alimentant le système national de comptabilisation du carbone. Les communautés locales seront également mobilisées pour apprécier les changements d'affectation des terres, et ainsi les causes de déforestation et de dégradation en cours surtout au niveau local. La société civile quant à elle, et de par sa connaissance du contexte local des zones agroécologiques, sera présente et viendra en appui pour le suivi du registre et l'homologation des projets / programmes REDD+ (voir également « suivi des émissions » dans la présente composante).

La participation des partenaires techniques du MINEPDED est indispensable étant donné que ces institutions possèdent les capacités techniques pour la construction du MRV et pour l'opérationnalisation de celui-ci.

## **6. Les capacités autour du MRV**

### a. Les capacités techniques existantes

L'administration en charge des forêts dispose d'une expertise de qualité et présente l'avantage de fournir des données récentes sur les plus grandes concessions forestières du pays. Plusieurs centres de recherche travaillent également sur les techniques de comptabilisation du carbone. Ils ont même déjà développé des méthodologies

---

<sup>20</sup> Le Secrétariat Technique se rapprochera de l'INC en charge des données cartographiques du Cameroun. Pour faire avancer le processus REDD+, l'INC doit néanmoins être renforcé, non seulement en termes de compétences techniques mais aussi en matériels (logiciels pour le traitement des données, matériels pour le traitement de données, pour leurs archivages et pour leurs sauvegardes).

qui ont permis la quantification du carbone (non seulement aérien mais aussi du sol) sur différentes formations végétales caractéristiques. A ceci s'ajoutent les expertises de plusieurs ONG, partenaires techniques et institutions de recherche qui œuvrent dans la comptabilisation du carbone.

Des renforcements de capacités ont été réalisés au Cameroun ces dernières années sur le MRV et les différentes méthodes de calcul de la biomasse, du carbone ainsi qu'en télédétection. Dispensées par GAF/AG (depuis 2010), par ICRAF/IITA (en 2012), par la JICA (en 2012), ces formations ont permis à des agents de l'administration mais aussi à plusieurs ONG nationales d'acquérir les connaissances nécessaires sur les différentes méthodes de mesure et de calcul du carbone en fonction des types de végétation.

b. Le renforcement des capacités nécessaire

Les formations devant être dispensées au Cameroun toucheront :

- les lignes directrices GIEC, les inventaires et les évaluations des GES, en relation avec le changement d'affectation des terres (à faire en relation avec le volet 3 du présent document) ;
- la télédétection et le SIG ;
- les négociations internationales sur le climat et la REDD+, prenant ainsi en compte les différentes directives à respecter.

Les formations seront destinées :

- aux membres de la cellule MRV / Scénario de référence du Secrétariat Technique qui seront en charge de la coordination de toutes les activités techniques sur le montage du MRV (voir la composition de cette cellule dans la composante 1a) et qui formeront par la suite les techniciens ;
- aux membres du Comité de Pilotage et de l'ONACC qui seront en charge du registre et de l'homologation des projets/programmes REDD+ ;
- au personnel de terrain en charge de la réalisation des mesures spatiales et quantitatives ;
- aux universitaires qui seront les futurs techniciens à mobiliser dans le mécanisme REDD+ ;
- à la société civile, aux communautés locales et autochtones et aux ONG à impliquer dans la collecte de données et le suivi des activités REDD+ (SIG, suivi des parcelles expérimentales, etc.).

Les formations seront coordonnées par le Secrétariat Technique, en fonction des besoins, des thématiques abordées et des groupes cibles.

**Tableau 19 : Chronogramme des activités de la composante 4a**

Activités	Resp.	2012	2013		2014		2015	
			S1	S2	S1	S2	S1	S2
<b>Définition d'un plan d'action détaillé</b>								
Identification des rôles et responsabilités institutionnelles	C-MRV							
Identification des capacités techniques et humaines disponibles et évaluation des besoins	C-MRV Partenaires techniques							
Identification des besoins en matériels et software	C-MRV Partenaires techniques							
<b>Renforcement de capacité</b>								
Recrutement et formation des agents de terrain	C-MRV MINFOF							
Formation, renforcement de capacité selon les besoins identifiés dans le plan d'action	C-MRV MINFOF Partenaires techniques							
<b>Développement du MRV</b>								
Collecte des données et	C-MRV							

capitalisation	MINFOF Partenaires techniques							
Evaluation des options technologiques et des méthodologies adaptées aux zones agroécologiques	C-MRV Partenaires techniques							
Construction du système MRV								
- Traitement des données pour la couverture forestière de référence	C-MRV MINFOF Partenaires techniques							
- Collecte des données manquantes + intégration des données de 2a et 2b	C-MRV MINFOF Partenaires techniques							
- Vérification des données	C-MRV MINFOF Partenaires techniques							
- Détermination des méthodes pour la gestion des fuites	C-MRV Partenaires techniques							
- Croisement des données d'activité avec les données C	C-MRV MINFOF Partenaires techniques							
- Test du MRV	C-MRV Partenaires techniques							
- Ajustement du système de suivi	C-MRV Partenaires techniques							
- Développement d'un système de reporting et de vérification	C-MRV Partenaires techniques							

## 4b. Conception d'un système d'information sur les avantages multiples, les autres impacts, la gouvernance et les garanties

**Norme 4b devant être respectée dans le texte de la R-PP pour satisfaire aux dispositions de cette composante :**

**Conception d'un système de suivi portant sur les avantages multiples, les autres impacts et la gouvernance :**

La R-PP fournit une proposition pour la conception initiale et un plan de travail, notamment des idées préliminaires sur l'aptitude (soit au sein d'un système intégré, soit dans le cadre d'activités coordonnées) d'un système de suivi intégré portant notamment sur d'autres avantages multiples, d'autres impacts et la gouvernance. Ces avantages peuvent inclure l'amélioration des moyens de subsistance ruraux, la conservation de la biodiversité et des facteurs clés de gouvernance directement applicables à la mise en œuvre de REDD+ dans le pays.

(Le FCPF et ONU-REDD reconnaissent que des décisions majeures de politique internationale peuvent influencer sur cette composante. Une approche graduelle peut être ainsi utile. La R-PP indique quelles activités préliminaires sont proposées.

La REDD+ devra réduire la déforestation et la dégradation des forêts tout en apportant des améliorations dans plusieurs domaines tels la gouvernance, la situation économique, l'environnement (plus généralement l'écosystème forestier, entre autres en termes de biodiversité, de qualité de l'air et de l'eau, de régulation des érosions, etc.), les dimensions sociales (culturelles, sanitaire, etc.). Ces domaines doivent être suivis afin que les effets pervers potentiels de la REDD+ soient jugulés dès le début du processus : le succès du processus en dépendra. L'EESS répondra en partie à ce mécanisme de suivi des cobénéfices étant donné qu'elle permet de récolter les premières informations sur les problématiques sociales, économiques et environnementales. Mais l'EESS seule ne pourra pas être suffisante pour gérer tous les cobénéfices de la REDD+.

En effet, la REDD+, à l'instar de tout programme de développement, pourrait avoir des impacts potentiels négatifs du point de vue social (conditions de vie de certaines catégories de populations, etc.) ou environnemental (biodiversité, écologie et autres). Bien qu'on attende plutôt des cobénéfices « positifs », il est important d'identifier et de suivre les risques potentiels d'une politique REDD+, et de proposer des mesures d'atténuation en prenant en compte certaines conventions spécifiques parmi lesquelles les recommandations de Nagoya.

Les cobénéfices, au même titre que le carbone, feront ainsi alors l'objet d'un mécanisme de mesuring, de reporting et de verification (MRV) dont le montage reviendra à la cellule MRV/Scénario de Référence du Secrétariat Technique. Pour suivre ces cobénéfices, le système de MRV incorporera à terme les éléments suivants :

- suivi des impacts de la mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+ sur l'environnement et sur le milieu social,
- suivi de la gouvernance de la mise en œuvre de REDD+ au niveau national et de l'évolution des principaux facteurs sous-jacents de la déforestation et de la dégradation des forêts.

Le suivi portera aussi sur les résultats des renforcements de capacités (à tous les niveaux) et de la valorisation des capacités acquises par les entités ou groupes formés, non seulement pour la gestion du mécanisme REDD+ mais aussi pour toutes les activités développées au sein de la communauté.

### **1. Eléments à gérer**

Le mécanisme qui sera développé s'appuiera sur des systèmes d'évaluation sociale déjà existants. Il prendra en compte les indicateurs de suivi des différents processus en cours et des différents secteurs qui ont développé des systèmes de suivi sur le territoire national.

#### **a. Suivi des impacts sociaux, économiques et environnementaux de la mise en œuvre de la stratégie REDD+**

Les premiers critères et indicateurs à utiliser pour réaliser le suivi dans le cadre du MRV seront issus de l'EESS. Ces critères et indicateurs prennent en compte les droits des parties prenantes à la REDD+, et principalement le droit

des communautés locales, des peuples autochtones et des femmes dans la mise en œuvre de la REDD+ (droit d'usage, droit de propriété, etc.). Les pratiques et savoirs locaux seront ainsi pris en compte avant toute introduction d'innovations, de connaissances, de technologies, d'institutions et de stratégies diverses. La participation des peuples autochtones au processus se fera dans le respect du CLIP.

Ces critères et indicateurs seront étoffés par d'autres qui porteront sur la distribution des coûts, la distribution des revenus, la création d'emplois à faible impact sur les émissions de GES, l'accès aux financements, la capacité d'épargne et plus largement l'évolution du niveau de vie des communautés locales et des bénéficiaires des revenus issus de la REDD+, etc.

Etant donné que le mécanisme vise une amélioration du bien-être des communautés locales riveraines des ressources naturelles et forestières, l'implication de ces groupes est très importante tant lors de la conception de l'outil que lors de sa mise en œuvre.

b. Suivi de la gouvernance et de l'évolution des facteurs sous-jacents de la déforestation et de la dégradation des forêts

En termes de gouvernance, les éléments suivants doivent faire l'objet d'une attention particulière et être inclus dans le MRV (au travers de l'évaluation des cobénéfices de la REDD+) :

- existence d'un cadre institutionnel clair pour gérer le processus, non seulement au niveau central mais aussi au niveau local (et intermédiaire : régional, départemental) ;
- niveau de participation de toutes les parties prenantes à tous les niveaux de prise de décision dont lors de la conception du MRV, principalement des peuples autochtones, des femmes et des communautés locales dépendantes des ressources naturelles et forestières ;
- mise en cohérence et synergie entre les bases légales et les stratégies / politiques nationales ;
- évolution des réformes initiées ou facilitées par la REDD+ ;
- effectivité des mécanismes de recours et de gestion des conflits ;
- etc.

Ce suivi, comme pour le montage de l'EESS (voir volet 2D), fera appel aux critères et indicateurs de gouvernance développés dans le cadre du processus APV/FLEGT et des critères et indicateurs mis en place pour le suivi de la gouvernance forestière<sup>21</sup>.

Les différentes étapes de la mise en place de ce suivi des cobénéfices se dérouleront ainsi :

- renforcement de capacités (à tous les niveaux) et pour l'ensemble des parties prenantes principalement les communautés dépendantes des forêts (avec un accent particulier pour les peuples autochtones et les femmes) ;
- collecte de données pour monter la matrice de suivi des cobénéfices à coupler avec la comptabilisation carbone ;
- production d'une matrice de suivi permettant de prendre en compte les cobénéfices de la REDD+ ;
- expérimentation de la matrice ;
- consolidation du MRV par l'introduction des aspects sociaux et environnementaux (issus de l'EESS) ainsi que des critères et indicateurs à prendre en compte pour mesurer les cobénéfices pouvant être générés par la REDD+.

Le développement de la matrice pour le suivi des cobénéfices se fera en même temps que le montage du MRV afin d'éviter les décalages dans le temps et optimiser le montage du mécanisme MVR. En effet, le MRV devra être

---

<sup>21</sup> En se référant aux travaux réalisés par l'Observateur Indépendant, dans le cadre du projet « Améliorer la gouvernance dans le secteur forestier » (GTF), sur les indicateurs de gouvernance forestière mené par les OSC (initiative GFI-Cam), sur l'expérience sur la gouvernance sur l'utilisation des RFA (FGSC – Fond gouvernance société civile) conduite avec les OSC et l'appui des partenaires au développement, sur l'initiative FGF « Facilitation de la Gouvernance Forestière » avec la participation de la société civile, etc.

disponible mi-juin 2015 au plus tard afin qu'il puisse rapidement comptabiliser les bénéfices des projets pilotes développés lors de la phase préparatoire.

## 2. Montage du MRV et participation dans le MRV

Tous les aspects du MRV (carbone et cobénéfices) seront gérés par le Secrétariat Technique qui sera chargé du maintien du registre national et de l'homologation des projets / programmes REDD+ ayant produit réellement les réductions d'émission de GES. Le développement de ce système de suivi des cobénéfices se fera avec une forte implication de toutes les parties prenantes au processus. Du côté de l'administration, les structures de gestion déconcentrées et décentralisées seront mobilisées pour la collecte des données (enquêtes, mesures sur terrain, etc.) afin que les caractéristiques des zones agroécologiques soient prises en compte dans le système à mettre en place. Il en est des communautés locales, y compris les peuples autochtones et les femmes qui participeront activement à la collecte des données de terrain et à la validation des données dans le système mis en place. Les communautés locales seront ainsi incontournables étant donné que les données qui alimenteront le système MRV émaneront de leurs contributions. Ces groupes participeront ainsi activement au suivi du système MRV, surtout dans les zones agroécologiques pour la validation des données qui seront dans le système. De leur côté, la société civile prendra part non seulement dans le montage mais aussi et surtout dans le suivi du registre et du mécanisme d'homologation.

Plusieurs outils, instruments et méthodes seront développés pour compléter les données disponibles et pour réaliser le suivi : enquêtes auprès des ménages, les discussions de groupe, les évaluations d'impact diverses, les audits de genre, le renforcement des capacités, le principe du CLIP, etc.

## 3. Renforcements de capacités nécessaires

Les formations universitaires doivent être renforcées en matière de comptabilisation de carbone. En effet, les formations n'embrassent pas encore cette thématique alors que les besoins futurs sont importants. Pour ce faire, l'introduction de formation sur la comptabilisation et le suivi du carbone sera envisagée dans les Universités et les institutions de formation du Cameroun (Université de Dschang FASA ; Université de Yaoundé ; ENEF Mbalmayo ; Ecole de Faune de Garoua, etc.). Pour ce faire, l'appui du Réseau des Institutions de Formation Forestière et Environnement d'Afrique Centrale (RIFFEAC) pour promouvoir les formations universitaires sera demandé sur les nouvelles thématiques à aborder.

Les renforcements de capacité seront aussi destinés à la société civile particulièrement aux communautés locales et autochtones, pour la prise en compte des cobénéfices dans le MRV. Ces renforcements de capacité porteront ainsi sur le montage et le fonctionnement du système MRV (carbone et cobénéfices).

**Tableau 20 : Activités et chronogramme détaillé pour la composante 4b.**

Activités	2012	2013		2014		2015	
		S1	S2	S1	S2	S1	S2
<b>Evaluation et suivi des cobénéfices</b>							
Collecte de données pour monter la matrice de suivi des cobénéfices							
Montage de la matrice pour le suivi des cobénéfices							
Introduction de la matrice des cobénéfices dans le MRV – Carbone							
Renforcement de capacité des acteurs locaux pour faire le suivi des activités							
Croisement des données C avec les données cobénéfices							
Test du MRV sur les sites pilotes							
Ajustement du système de suivi							

Développement d'un système de reporting et de vérification							
--	--	--	--	--	--	--	--

Tableau 4-1 : Récapitulatif des activités de suivi et du budget						
Activité principale	Activités secondaires	Coûts estimés (en milliers de dollars)				Total
		2012	2013	2014	2015	
Inventaire forestier nationale	Coût opérationnel		300	300		600
	Formations		50	50		100
Inventaire des GES	Coût opérationnel		300	300		600
	Formations		50	50		100
Construction MRV (carbone et co-bénéfices)	Images satellites		450			450
	Construction registre (avec homologation)		0	470	370	840
Renforcement de capacité	Formations		346	346	346	1038
			100	200		300
	Expertise à mobiliser			90	90	180
	Expertise pour les zones agroécologiques		264	264	264	792
	INC et institutions		100	400		500
Centralisation des données	Système de centralisation et de sauvegarde des données		0			0
	Suivi permanent		150	150	150	450
<b>Total</b>		<b>50</b>	<b>2110</b>	<b>2620</b>	<b>1220</b>	<b>5950</b>
Government						0
<b>FCPF</b>			<b>300</b>	<b>300</b>	<b>100</b>	<b>700</b>
Projet Régional REDD+ / COMIFAC			150	150	50	350
Projet FAO / CBFF			200	200	100	500

## Composante 5 : Calendrier et budget

**Norme 5 devant être respectée dans le texte de la R-PP pour satisfaire aux dispositions de cette composante :  
Exhaustivité des informations et des renseignements  
sur les besoins de financement**

La R-PP propose une gamme complète d'activités en vue de la préparation à REDD+, et identifie les activités de renforcement des capacités et les ressources financières nécessaires pour les mener à bien. Les budgets et les calendriers liés à l'aide financière et technique sollicitée du FCPF et/ou du Programme ONU-REDD, et d'autres sources internationales de financement (par exemple l'aide bilatérale) doivent être résumés par année et par bailleur de fonds potentiel. Les informations présentées traduisent les priorités de la R-PP, et correspondent aux besoins financiers effectifs liés aux activités de préparation à REDD+

### Mobilisation de fonds pour la période préparatoire

Le montant des activités prévues dans le présent document est de **28,911** millions de dollars. Le Cameroun ne pourra ainsi construire sa stratégie avec les seuls fonds mis à disposition par le FCPF. D'autres sources de financement seront explorées. Elles seront fonction des activités à mettre en place et des objectifs des bailleurs de fonds potentiels.

Pour ce faire, le Cameroun envisage de mobiliser les financements disponibles tels ceux de l'UN-REDD, fonds commun PSFE, FCPF et le FCPF « Capacity Building Program for CSOs and IP groups », les fonds bilatéraux, et surtout et non des moindres les fonds propres du Gouvernement. Le projet REDD+ sous-régional sera mis à contribution pour les formations et renforcement de capacités à réaliser. Pour ce faire, le Secrétariat Technique développera une synergie avec le gestionnaire du projet REDD+ sous-régional afin de réaliser au mieux les activités envisagées.

Mais ce montant ne sera pas suffisant pour réaliser toutes les activités permettant de mener à bien le processus REDD+. En effet, le Cameroun a besoin de **60 millions de dollars** supplémentaires pour mettre en place les projets pilotes adéquats dans les différentes zones agroécologiques. Ces projets seront le reflet de la concrétisation du mécanisme REDD+ et leurs résultats seront capitalisés pour la construction de la stratégie REDD+. Différentes sources de financement seront identifiées et mobilisées à cette fin dont CBFF, le Programme d'Investissement Forestier de la BM, Fonds commun PSFE, certains fonds bilatéraux et multilatéraux (à identifier), les partenaires techniques, etc.

La part du budget qui sera donné par le Gouvernement n'est pas encore définie. Les budgets sur fonds propres du Gouvernement sont décidés annuellement (budget général de l'Etat). Il n'est donc pas possible de prévoir à l'avance les montants exacts alloués au processus REDD+ pour toute la durée de la phase préparatoire. Il est néanmoins possible d'anticiper une participation annuelle du Gouvernement à hauteur de \$200 000 à \$300 000, sur le seul compte du MINEPDED, en se basant sur le montant alloué en 2012. Ce montant sera sûrement revu à la hausse annuellement en fonction de l'évolution du processus.

Au total, le Cameroun a besoin de **88,911 millions USD** pour mener à bien sa phase préparatoire.

Tableau 5 : Calendrier et budget						
Activité principale	Sous-activité	Coût estimatif (en milliers)				Total
		2012	2013	2013	2015	
Volet 1	1a. Dispositifs nationaux de gestion de la préparation	0	2 141	1 496	1 639	5 275
	1b. Partage des informations et dialogue rapide avec les principaux groupes de parties prenantes	545	202	152	72	971
	1c. Processus de consultation et de participation	40	3 024	3 175	2 781	9 020
Volet 2	2a. Évaluation de l'utilisation des terres, de la loi forestière, de la politique et de la gouvernance	0	759	406	0	1 165
	2b. Options stratégiques de REDD-plus	0	715	995	120	1 830
	2c. Cadre de mise en œuvre de REDD-plu	0	703	728	664	2 094
	2d. EESS	0	262	212	62	536
Volet 3	Développement d'un niveau de référence	0	440	700	450	1 590
Volet 4	Conception d'un système de suivi	0	2 110	2 620	1 220	5 950
Volet 6		20	120	170	170	480
<b>Total</b>		<b>605</b>	<b>10 475</b>	<b>10 653</b>	<b>7 178</b>	<b>28 911</b>
Gouvernement		235	300	300	300	1 135
FCPF		200	1550	1100	750	3 600
PSFE		120	200			320
UICN			100	100	25	225
Projet sous-régional COMIFAC			150	150	50	350
Projet FAO / CBFF			200	200	100	500

**Récapitulation des apports du Gouvernement et des partenaires techniques et financiers du MINEPDED et du MINFOF**

Pour faire avancer le processus REDD+, le Cameroun pourra disposer d'un montant de **6,130 millions USD** pour mettre en place de certaines activités (dont 555 milles USD utilisées pour initier les réflexions lors de la rédaction du R-PP). A ceci s'ajoutera le montant qui sera alloué par le MINFOF pour le MRV mais le montant exact de l'apport n'est pas encore connu (la REDD+ étant un des piliers de la stratégie du MINFOF). D'autres sources de financement sont mobilisables (dont le plus sûre et le plus facile est le Fonds Commun du PSFE : le montant de 320 mille dollars pourra ainsi évoluer très rapidement) mais le Cameroun ne peut par encore se prononcer sur le montant alloué par chaque partenaire financier du MINEP et du MINFOF.

## Composante 6 : Conception d'un cadre de suivi-évaluation du programme

### Norme 6 devant être respectée dans le texte de la R-PP pour satisfaire aux dispositions de cette composante :

#### Conception d'un cadre de suivi-évaluation du programme

La R-PP donne une description adéquate des indicateurs qui seront utilisés pour assurer le suivi des résultats du programme de travail et des activités de préparation à REDD+ et pour identifier en temps utile les difficultés résultant de retards éventuels ou d'une qualité insuffisante. La R-PP montre en quoi le cadre de suivi-évaluation favorise une gestion transparente des ressources financières et autres en vue de la bonne exécution du calendrier d'activités.

Il s'agit de mettre en place des critères et des indicateurs permettant d'évaluer l'avancement de la phase préparatoire du processus REDD+ du Cameroun. En effet, le système d'évaluation des phases suivantes ne sera monté que lors de la phase préparatoire, avec la construction de la stratégie. Ces systèmes d'évaluation à long terme comprendront entre autres l'EESS et les éléments du MRV.

#### Objectif du suivi et de l'évaluation

L'objectif de la mise en place de ce cadre de suivi et d'évaluation est de pouvoir apprécier objectivement l'avancement du processus, plus particulièrement des éléments prévus dans le R-PP ainsi que des autres résultats qui pourraient être appréciés. Ce suivi et évaluation sera un cadre qui aiderait le processus à avancer pour que celui-ci soit à la fois efficace, efficient, et surtout transparent.

#### Champs d'application du suivi et de l'évaluation

Le suivi et l'évaluation doivent rendre compte :

- ✓ des aspects techniques du processus
  - Des résultats et bilans de l'avancement de chaque volet du R-PP, et ceci par la réalisation d'un rapport semestriel et annuel. Ces bilans doivent contenir les recommandations pour chaque volet du R-PP.
  - Des mises à jours / aménagements nécessaires afin de les intégrer dans les futures planifications (PTA, etc.)
- ✓ des aspects financiers
  - De l'utilisation des fonds au regard des résultats atteints.
  - Les états des comptes annuels doivent être audités par des auditeurs externes. Si nécessaire, des demandes de financement additionnel peuvent en émaner. Dans le cas contraire, une réaffectation des fonds sur d'autres activités peut être réalisée.

#### Outil pour le suivi du processus REDD+

Le suivi et l'évaluation seront la combinaison des résultats de deux approches : un suivi et évaluation du processus et un suivi et évaluation au regard des objectifs et produits préalablement fixés.

- La mise en place des indicateurs de processus qui seront en charge des mesures de performance dans la mise en œuvre du processus. Ces indicateurs évalueront l'avancement des activités de chaque volet en fonction des compétences déployées pour répondre aux préoccupations développées dans le R-PP. Ils peuvent ainsi être à la fois qualitatifs et quantitatifs.

- La mise en place des indicateurs de produits qui évalueront l'atteinte des résultats attendus du processus. Ces indicateurs porteront entre autres sur l'identification du scénario de référence, la mise en place du système MRV, la mise en place et l'opérationnalisation de l'EESS, l'identification de la stratégie REDD+ du pays, etc.

Un manuel de suivi et d'évaluation du R-PP devra être réalisé dans les premiers temps du lancement de la première phase. Ce manuel devra être opérationnel et permettra la collecte des informations sur l'avancement du processus.

Deux étapes importantes doivent être considérées pour l'évaluation du processus : une évaluation à mi-parcours, à la fin de la seconde année d'exécution du R-PP et une évaluation finale, à la fin du processus. Des rapports d'évaluation seront édités à l'issue de ces évaluations (voir en annexe 6 les indicateurs et les moyens de vérification du cadre de suivi).

#### **Fréquences du suivi : paramètre temps**

Des rapports d'avancement hebdomadaires seront réalisés par chaque volet du processus. Le mécanisme de collecte des informations sera ainsi simplifié afin de ne pas prendre beaucoup de temps aux personnes chargées de la mise en œuvre de la phase 1 du processus et ne pas porter atteinte au bon fonctionnement des structures d'exécution du R-PP. Ce mécanisme permettra d'apprécier l'avancement journalier des activités de la cellule.

Outre le rapport annuel d'activités, des rapports semestriels sont faits afin d'avoir une vue plus d'ensemble du processus en cours et pour informer le Comité de Pilotage de l'avancement des travaux. Le rapport annuel sera le résultat d'un travail en commun réalisé par la cellule IEC et le Secrétariat Technique. Ce rapport sera soumis au ministère de tutelle (MINEPDED), au Gouvernement, au Parlement et mis à la disposition des parties prenantes.

#### **Niveau de réalisation du suivi : paramètre spatial**

- Le suivi et l'évaluation au niveau national

Il portera sur les activités réalisées dans le cadre du montage de la stratégie REDD+.

- Le suivi et l'évaluation au niveau régional / local

Ce suivi sera réalisé au fur et à mesure de la mise en place des institutions régionales / locales de gestion du processus REDD+. Ce suivi ne sera pas immédiat étant donné que la priorité sera donnée à la mise en place des assises institutionnelles au niveau national avec appropriation au niveau central.

#### **La nécessité de centralisation et de rendre public les résultats du suivi**

Les rapports résultant des activités de suivi et de l'évaluation seront mis à la disposition de toutes les entités qui œuvrent pour la REDD+. Ils doivent également être soumis au Comité de Pilotage de la REDD+ afin que ce dernier puisse jouer pleinement son rôle d'organe de décision. Les recommandations seront présentées aux membres de ce comité pour approbation avant leur mise en œuvre. Dans un souci de transparence et afin de mettre à disposition des parties prenantes toutes les informations sur le processus (y compris la communauté internationale, et ceci conformément à l'IEC), les résultats des évaluations seront rendus publics. Les résultats seront publiés périodiquement au niveau national et local, par l'intermédiaire de la cellule IEC du Secrétariat Technique, **des Structures de Coordination Régionales et des Comités techniques départementaux**, mais seront aussi disponibles sur un site internet dédié au processus REDD+ du Cameroun.

Si les avancées ne sont pas conformes aux résultats attendus (selon la planification avancée dans le R-PP), des ajustements seront réalisés par le Secrétariat Technique au fur et à mesure de l'avancement de processus.

#### **Opérationnalisation du système de suivi**

Le suivi du processus REDD+ sera sous la responsabilité du Secrétariat Technique. Toutes les informations sur l'avancement du processus seront mises à disposition pour le respect du principe de la transparence.

Le suivi hebdomadaire du processus incombe au Secrétariat Technique qui est chargé de transmettre par la suite les informations auprès du Secrétariat Technique, du Comité de Pilotage et du MINEPDED.

Activités	Sous-activités	Année 1	Année 2	Année 3
Activité 1 : mise en place du système / manuel de procédure	Conception	X		
	Validation	X		
	Déploiement	X	X	X
Activité 2 : mise en œuvre du système de suivi / évaluation	Suivi	X	X	X
	Evaluation		X	X

#### Matrice de suivi

Résultats attendus (Résultats et produits)	Indicateurs	Moyens de vérification	2013	2014	2015
Volet 1 : Organisation et consultation					
Institutions de gestion du processus REDD+ mises en place et fonctionnelles	Comité de Pilotage fonctionnel avant Janvier 2013 Secrétariat Technique fonctionnel en Janvier 2013 Structures Régionales de coordination et Comités techniques départementaux fonctionnels Organe de gestion des conflits opérationnels	TDRs de l'équipe technique disponibles Contrats de l'équipe technique signés TDRs des Structures régionales et départementales disponibles Rapport d'activités du Secrétariat Technique	X	X	
Principaux groupes de parties prenantes sensibilisés, formés et consultés	Outils de communication disponibles et diffusés Tenue des ateliers de formation et de sensibilisation Consultations thématiques réalisées Renforcement de capacité des parties prenantes (nombre de formation, type de formation, nombre de personnes touchées)	Rapport d'ateliers divers Outils de communication disponibles Participation effective des parties prenantes dans les réunions (à tous les niveaux)	X	X	X
Volet 2 : Préparation de la stratégie REDD+					
Causes de déforestation et de dégradation des forêts	Options stratégiques identifiées pour chaque zone agroécologique	Rapports	X		

Mise en place d'un système de suivi de l'évolution de l'usage des terres	Système de suivi en place	Rapports Système		X	
Outils de la stratégie développée	Mécanisme de partage des revenus construit et disponible Mécanisme de gestion des fonds disponible EESS réalisés et CGES disponible	Outils développés et disponibles Rapports disponibles		X	X
Assise légale de la stratégie approuvée	Diverses législations sur la REDD+ identifiées et développées (adoption progressive)	Textes rédigés (et soumis)		X	X
Stratégie nationale REDD+ approuvée	Document de Stratégie nationale REDD+ disponible	Stratégie diffusée			X
Projets pilotes dans toutes les zones agroécologiques	Projets pilotes en cours	Documents de projet disponibles Activités mises en œuvre	X	X	X
Volet 3 et volet 4 : Scénario de référence et MRV					
Scénarii de référence disponibles pour les niveaux infranational et national	Engagement pour la réduction des émissions évalué Information sur les stocks de carbone des zones agroécologiques disponibles	Rapports Cartes Scénarii infranationaux (au moins un par zone agroécologique) et national	X	X	
Registre de comptabilisation du carbone	Système MRV mis en place et fonctionnel Plateforme de gestion de l'information disponible	Système MRV Registre national de comptabilisation		X	X
Cobénéfices de la REDD+ évalués		Matrice		X	X

Tableau 6 : Résumé des activités et du budget du programme de suivi-évaluation						
Activité principale	Activités secondaires	Coût estimé (en milliers de dollars)				Total
		2012	2013	2015	2015	
Etablissement d'un manuel de procédures	Conception du système de suivi / évaluation	10				
	Validation du système de suivi	10				
Mise en œuvre du suivi	Collecte d'indicateurs		10	10	10	30
	Traitement des données		10	10	10	30
Evaluation technique et financière	Evaluation à mi-parcours			50		50
	Evaluation finale				50	50
	Audit financier		100	100	100	300
<b>Total</b>		<b>20</b>	<b>120</b>	<b>170</b>	<b>170</b>	<b>480</b>

## **Annexes for the R-PP**

### **Annexe 1a : Dispositifs nationaux de gestion de la préparation**

**Annexe 1a – 1 : Arrêté portant création du comité de pilotage**

ARRETE N° 103 /CAB/PM DU 13 JUIN 2012  
 portant création, organisation et fonctionnement du Comité de Pilotage des activités de Réduction des Emissions issues de la Déforestation, de la Dégradation, de la gestion durable et de la conservation des forêts, « REDD + ».

**LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu la Constitution ;
- Vu la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques, ratifiée le 19 octobre 1994 ;
- Vu le Protocole de Kyoto à la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques, auquel le Cameroun a adhéré le 23 juillet 2002 ;
- Vu la loi n° 96/12 du 04 août 1996 portant loi-cadre relative à la gestion de l'environnement;
- Vu le décret n° 2005/117 du 14 avril 2005 portant organisation du Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature, modifié et complété par le décret n° 2005/496 du 31 décembre 2005 ;
- Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2011/409 du 09 décembre 2011 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

**ARRETE :**

**CHAPITRE I :**

**DISPOSITIONS GENERALES**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>.**- Il est créé auprès du Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable, un Comité de Pilotage des activités de Réduction des Emissions issues de la Déforestation, de la Dégradation, de la gestion durable et de la conservation des forêts, « REDD + », ci-après désigné « le Comité ».

**ARTICLE 2.-** Le Comité a pour mission d'assurer la conduite du processus de réduction des émissions issues de la déforestation, de la dégradation, de la gestion durable et de la conservation des forêts.

A ce titre, il est notamment chargé :

- de formuler des propositions de politique et de stratégie en matière d'initiative REDD+ ;
- d'émettre des avis motivés sur les stratégies de mise en œuvre du mécanisme REDD+ ;
- d'élaborer les critères de sélection des projets en vue de les soumettre à la validation du Ministre en charge de l'environnement ;
- d'évaluer et de soumettre à l'approbation du Ministre en charge de l'environnement, les idées de projets proposées par les promoteurs ;
- de promouvoir les activités REDD+ ;
- de valider les travaux et d'approuver le plan d'action du Secrétariat Technique.

## CHAPITRE I I :

### DE L'ORGANISATION ET DU FONCTIONNEMENT

**ARTICLE 3.- (1)** le Comité est composé ainsi qu'il suit :

- **Président :** le Ministre en charge de l'environnement.
- **Vice Président :** le Ministre en charge des forêts.
- **Membres :**
  - Un représentant de la Présidence de la République ;
  - Un représentant de l'Assemblée Nationale ;
  - Un représentant des Services du Premier Ministre ;
  - Un représentant du Ministre chargé de l'environnement ;
  - Un représentant du Ministre chargé des forêts ;
  - Un représentant du Ministre chargé de l'élevage ;
  - Un représentant du Ministre chargé de l'agriculture ;
  - Un représentant du Ministre chargé des finances ;
  - Un représentant du Ministre chargé de l'investissement public ;
  - Un représentant du Ministre chargé de l'énergie ;
  - Un représentant du Ministre chargé de la recherche scientifique (IRAD) ;
  - Un représentant du Ministre chargé des affaires sociales ;
  - Un représentant du Ministre chargé de l'administration territoriale ;
  - Un représentant de la Société Civile ;
  - Un représentant du bureau des Peuples Autochtones ;
  - Un représentant du Syndicat des Industriels du Cameroun (SYNDUSTRICAM) ;
  - Un représentant des Communes et Villes Unies Cameroun (CVUC).

(2) Les représentants de chaque structure sont désignés par les administrations et organismes auxquels ils appartiennent.

(3) Le président peut inviter toute autre personne, en raison de ses compétences sur les points inscrits à l'ordre du jour, à participer aux travaux du Comité, avec voix consultative.

(4) La composition du Comité est constatée par décision du Ministre de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable.

**ARTICLE 4.- (1)** le Comité se réunit au moins une (01) fois par semestre sur convocation de son Président.

(2) Les convocations, accompagnées des documents de travail, doivent être adressées aux membres du Comité deux (02) semaines au moins avant la date de la réunion. Elles indiquent la date, l'ordre du jour et le lieu de la réunion.

(3) Des sessions extraordinaires peuvent, en tant que de besoin, être convoquées par le Président ou deux tiers des membres du Comité.

**ARTICLE 5.- (1)** Le Comité ne peut délibérer qu'en présence des deux tiers (2/3) de ses membres.

**(2)** Lorsqu'à l'issue de la première convocation le quorum prévu à l'alinéa 1 ci-dessus n'est pas atteint, le Président convoque à nouveau les membres du Comité, qui délibère sans condition de quorum.

**(3)** Les avis du Comité sont adoptés à la majorité des deux tiers des membres présents. En cas d'égalité de voix, celle du Président est prépondérante.

**(4)** Chaque réunion du Comité est sanctionnée par un rapport que le Président adresse au Premier Ministre, Chef du Gouvernement au plus tard trente (30) jours après la tenue de la session.

**ARTICLE 6.-** Pour l'accomplissement de ses missions, le Comité dispose d'un Secrétariat Technique qui est notamment chargé :

- de préparer les réunions du Comité ;
- de faire tenir les convocations aux membres ;
- de préparer les documents de réunion ;
- de rédiger les comptes rendus de réunions ;
- de conserver les archives et la documentation ;
- de suivre les activités REDD+ menées dans le pays ;
- d'analyser les projets et initiatives REDD+ pour le compte du Comité ;
- de suivre et d'évaluer la mise en œuvre des projets et initiatives REDD+ ;
- de mettre en œuvre les directives du Comité ;
- d'établir des rapports semestriels et annuels d'activités ;
- de toute autre mission à lui confiée par le Comité.

**ARTICLE 7.- (1)** Le Secrétariat Technique est placé sous la coordination du Directeur du Suivi de la Conservation et de la Promotion des Ressources Naturelles du Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable.

Il comprend en outre les responsables ci-après :

- le Point Focal CCNUCC (Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques) ;
- le Coordonnateur National REDD+ ;
- un (01) représentant du Ministère en charge des forêts.

**(2)** La composition du Secrétariat Technique est constatée par décision du Ministre de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable.

**CHAPITRE II :**

**DISPOSITIONS DIVERSES ET FINALES**

**ARTICLE 8.-** (1) Les fonctions de président, de vice-président, de coordonnateur du Secrétariat Technique, de membre du Comité de Pilotage et du Secrétariat Technique sont gratuites.

(2) Toutefois, les intéressés peuvent bénéficier d'une indemnité de session et de facilités de travail, conformément à la réglementation en vigueur.

**ARTICLE 9.-** Les frais de fonctionnement du Comité de pilotage et du Secrétariat Technique sont supportés par le budget du Ministère en charge de l'environnement.

**ARTICLE 10.-** Le présent arrêté sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-

13 JUIN 2012

YAOUNDE, le \_\_\_\_\_

LE PREMIER MINISTRE,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,



**Philemon YANG**

## **Annexe 1a – 2 : TDR préliminaire pour les experts du Secrétariat Technique**

### **TDR préliminaire pour les experts de la cellule IEC**

#### *Objectif*

Développement et mise en œuvre d'un plan de communication et d'un plan de consultation / participation pour l'implication de toutes les parties prenantes dans le processus

#### *Missions*

- Préparer le plan de consultation conformément aux différentes étapes pour la construction de la stratégie nationale
  - Mise en place d'une base de données sur les projets et initiatives REDD+ avec la cellule MRV / Scénario de référence
  - Construction d'une base de données des conflits et différends
  - Facilitation des consultations à mener pour les différentes études et réflexions à entreprendre pour la construction de la stratégie REDD
  - Construction et mise en œuvre du plan de consultation selon la programmation de la construction de la stratégie et des besoins en consultation / concertation / renforcement de capacités
  - Appuyer la réalisation des consultations au niveau local et national (appui à la société civile, aux partenaires techniques et au secteur privé)
  - Production des outils pour la mise en œuvre du plan de communication : identification des outils, production des outils et leurs diffusions dans les différents canaux préalablement identifiés
  - Collecter les informations sur le processus en cours et les informations à l'international sur la REDD pour les diffuser par la suite
  - Production des outils de communication
  - Animer le Secrétariat technique (réunions périodiques, rédaction des PV de réunion, etc.)
  - Préparer les documents nécessaires pour la tenue des réunions du Comité de Pilotage
- Coordination des études à effectuer (dont sur le CLIP)

#### *Qualification*

2 experts qualifiés en :

- Communication
- Marketing social

(ou disciplines similaires)

Expériences professionnelles minimum de 5 ans en communication ou en développement de système d'information

Niveau Master au minimum

### **TDR préliminaire pour les experts en SESA**

#### *Objectif*

Développement de la SESA afin de réduire les risques sociaux et environnementaux liés à la mise en œuvre de la REDD+

#### *Missions*

- Coordonner les activités à entreprendre dans le cadre de la construction de la SESA : étude, consultations, renforcement de capacités, communication
- Analyse des initiatives et des activités REDD+ afin d'en tirer les éléments à valoriser par la SESA
- Facilitation et suivi des consultations pour la construction de la SESA
- Facilitation du partenariat avec les parties prenantes
- Coordination du comité de mise en œuvre de la SESA

#### *Qualification*

3 Experts qualifiés en :

- Gestion environnementale ou sciences de l'environnement
- Sciences économiques et sociales, développement communautaire, foncier
- EIE

(ou disciplines similaires)

Expériences professionnelles minimum de 5 ans

Niveau Master au minimum

### **TDR préliminaire pour les experts en MRV / Scénario de référence**

#### *Objectif*

Développement du MRV et établissement du scénario de référence du Cameroun, en prenant en compte les spécificités des zones agroécologiques

#### *Missions*

- Développement de partenariat avec les PTF pour la construction du scénario de réf. Et du MRV
- Analyse des données historiques
- Analyse des causes de déforestation et de dégradation des forêts
- Développement de la méthodologie pour l'évaluation du stock de carbone
- Estimation du stock de carbone
- Modélisation / projection future
- Evaluation du NR et NRE
- Construction du système MRV :
- Système de comptabilisation des absorptions et des émissions de GES
- Système de suivi des cobénéfices
- Construction du registre
- Développement d'une base de données sur les projets et initiatives REDD avec la cellule IEC
- Identification et mise en place des procédures d'homologation et d'enregistrement des projets REDD+
- Appui à la cellule Projet pour le développement de MRV dans les projets pilotes
- Développement du cadre légal relatif à l'homologation et à l'enregistrement des projets REDD avec le Secrétariat Technique
- Développement d'un système de suivi des impacts environnementaux et sociaux dans le système MRV

#### *Qualification*

3 experts qualifiés en :

- Comptabilisation carbone
- Cartographie et SIG
- Sciences sociales

(ou disciplines similaires)

Expériences professionnelles minimum de 5 ans dans chacune des disciplines (pour chaque expert)  
Expérience en inventaires forestiers  
Niveau Master au minimum

### **TDR préliminaire pour les experts en projets / programmes REDD+**

#### *Objectif*

Développement de projets – programmes sectoriels ou intégrés avec les parties prenantes dans l’objectif de déployer la REDD+ sur le territoire national

#### *Missions*

- Identification des sources de financement potentielles des projets REDD
- Identification des parties prenantes et des partenaires techniques pour la mise en place des projets
- Identification des potentiels projets REDD (site, objet du projet, contenu du projet)
- Encadrement et appui technique des parties prenantes pour le montage des projets
- Suivi et appui aux parties prenantes pour les formalités de soumission
- Appui à la mise en place et mise en œuvre des projets / programmes
- Suivi – évaluation des projets / programmes

#### *Qualification*

2 Experts qualifiés en :

- Montage et gestion de projets / programme
- Suivi-évaluation de projets – programmes  
(ou disciplines similaires)

Expériences professionnelles minimum de 5 ans dans le montage / gestion / suivi de projets – programmes  
Niveau Master au minimum

### **TDR préliminaire pour les experts en appui au Secrétariat Technique**

#### *Objectif*

Construction de la stratégie nationale REDD du Cameroun

#### *Missions*

- Planification des activités à entreprendre par le Secrétariat Technique (PTA, etc.)
- Mettre en commun les apports des cellules de la Coordination pour leur valorisation dans la construction de la stratégie
- Rédaction des instruments opérationnels et stratégiques nécessaires pour la construction de la stratégie
- Assurer la participation de toutes les parties prenantes au processus REDD+n
- Assurer la cohérence de la stratégie REDD+ avec toutes les stratégies sectorielles
- Coordination des activités devant être menées dans le cadre de la construction de la stratégie
- Préparer les dossiers pour la représentation du Cameroun auprès de la Communauté internationale (pour les CoP entre autres)
- Identification et rédaction des législations nécessaires pour légaliser le processus REDD+ ; suivi des procédures d’adoption de ces législations
- Préparer les dossiers requis pour leur transmission auprès du Comité de Pilotage

- Entreprendre toute activité conseillée et programmée par le Comité de Pilotage

*Qualification*

Quatre experts qualifiés dont :

- Un en gestion institutionnelle et juridique
- Un en planification
- Un en aménagement ou développement rural
- Un en socio-économie ou développement participatif

(ou disciplines similaires)

Niveau Master au minimum

Expérience de 5 ans au minimum en coordination

## Annexe 1b : Partage de l'information et dialogue initial avec les groupes clés de parties prenantes

### Annexe 1b : Liste des ateliers de sensibilisation, information et formation

Tableau 21 : Ateliers de sensibilisation, information, formation

Date et lieu	Structure Responsable	Thématique	Bénéficiaires / Participants
1. Année 2010  Yaoundé du 30 juin au 1er juillet 2010	CED et FPP	REDD+ Consultation des parties prenantes  Atelier sur les résultats et initiation du dialogue avec le secteur public	Peuples autochtones Baka, Bagyeli et Bakola, ainsi que leurs ONG locales d'appui dans les localités de Yokadouma, Moloundou, Lomié, Abong-Mbang, Dimako, Mintom et Djoum (pour les Baka) et Bipindi, Lolodorf, Akom2, Nyete, Kribi et Lokoundjé (pour les Bagyeli) ONG locales, associations de peuples autochtones, MINFOF et MINEP
2. Yokadouma octobre 2010  dans les deux sites 2010 et 2011	UICN	REDD+ et Genre – TNS et TRIDOM Atelier préparation participative  Quatre ateliers Enquêtes	Femmes et Pygmées Baka 40 participants des services publics locaux, organisations internationales de conservation, secteur privé, communautés locales, ONG nationales, points focaux des radios locales 150 femmes et Baka, 44 villages du TNS et du TRIDOM
3. Mbalmayo Février 2011	CED et UICN	Atelier d'information et de sensibilisation de la société civile	Société Civile
4. 5 au 17 Février 2011	WCS, CI	Atelier de formation sur l'analyse de la déforestation, la dégradation et la conception des projets pilotes en Afrique centrale	Cameroun (MINFOF, MINEP, Société civile (TRC), WCS) ; Congo Populaire, RCA, RDC, Gabon, CI
5. Yaoundé, 02 et 03 Mars 2011	UICN, CIFOR, RAFM	Analyse et réévaluation de l'environnement juridique et institutionnel existant en matière de gestion forestière et possibilités de réajustement de ce cadre en faveur d'une stratégie REDD pro pauvres	
6. Mbalmayo, 22 au 24 mars 2011	UICN - GAF	Sensibilisation et information sur le processus national de REDD+	Peuples Autochtones et Société Civile
7. Yaoundé du 15 au 16 juin 2011	UICN	réflexion et renforcement des capacités sur la place de la femme dans la mise en œuvre du processus REDD au Cameroun et dans le BC	Organisations de la société civile
8. Yaoundé du 23 juillet 2011 Mont Fébé	UICN	Mise en place de la « plateforme REDD et changement climatique de la Société Civile camerounaise » - Dialogue et structuration pour une meilleure participation et contribution au processus REDD+.	REF, UICN, RFC
9. Yaoundé du 19 au 20 Juillet 2011	CED et RF-UK	Atelier de renforcement des capacités de la société civile sur la REDD+	Société Civile
10. Bertoua, 17 au 19 août 2011	WWF	Atelier sur l'information et la sensibilisation des populations et autres acteurs locaux sur la mise en œuvre du processus REDD+ au Cameroun : cas des zones TNS et TRIDOM	Administration décentralisée, Peuples Autochtones, ONG, secteur privé et Société Civile des zone TNS et TRIDOM

11. Kribi 31 Août et 2 Septembre 2011	WWF	Informier et former les acteurs locaux sur les enjeux du processus de la REDD+ au Cameroun : Cas de la zone de CAMPO MA'AN	Administration décentralisée, Peuples Autochtones, ONG, secteur privé et Société Civile de la zone de CAMPO MA'AN
12. Mbalmayo du 19 au 21 Septembre 2011 les 22 et 23 septembre 2011	IUCN / WEDO	Feuille de route pour intégrer le genre à la REDD+ Atelier formation et préparation feuille de route Atelier de validation feuille de route	Le REFADD (Réseau des Femmes Africaines pour le Développement Durable) Associations féminines et experts « genre » Associations féminines et décideurs nationaux
13. 18 au 19 octobre 2011 à Mbalmayo	CED et RF-UK	Atelier de réflexion sur la participation des communautés autochtones au processus REDD+ au Cameroun.	Communautés autochtones 30 participants représentant les PA du Sud et de l'Est, les associations de communautés autochtones, organisations d'appui aux PA, et du MINEP.
14. Mbalmayo, 25-26 Octobre 2011	Environnement For Life (avec Carpe-UICN)	Sensibilisation et information sur le processus REDD+ et la GD forêts, les enjeux et le rôle potentiel des communautés locales	Parties prenantes locales : communautés et institutions locales du Nyong et So'o ;
15. 15-18 Novembre 2011	WCS, GIZ et MINEPDED	Atelier de sensibilisation, de concertation et d'information des représentants des communautés locales et autochtones de la Région du Sud-Ouest	50 participants représentant les administrations décentralisées, les communautés locales de la région, la société civile, les ONG locales, WCS, UICN, GIZ, WWF, Pandrilus
16. Yaoundé, 22 au 23 Novembre 2011	CED	Renforcement des capacités sur le processus REDD+ - compréhension par les acteurs - identification des priorités pour la société civile - leçons de l'expérience de la société civile centrafricaine dans leur processus du R-PP centrafricain.	Société civile
17. Yaoundé CICM Mvolye - 17 novembre 2011		Atelier d'élaboration de la charte de la plateforme REDD et CC	REF / RFC / CARPE / UICN
18. Yaoundé - 22-23 nov 2011	CED et RF-UK et MEFP (Maison Enfant et Femme Pygmées / RCA)	Renforcement des capacités sur le processus REDD+	Peuples Autochtones
19. Bertoua, 24 novembre 2011	WWF & Wildlife Works Carbone (WWC)	Atelier de concertation relatif à l'étude de faisabilité pour la mise en œuvre d'un projet REDD+ dans le massif forestier de Ngoyla-Mintom	42 participants (02 femmes et 40 hommes), des : Administration & cadres des services déconcentrés, Municipalités [19] ; ONG/OSC/ représentant locales et GIC [06] et coopération internationales [03] ; peuple autochtone [01] autorités traditionnels [01]. Partenaire technique (12)
20. Ebolowa - 13 et 14 décembre 2011		Journée bilan de la foresterie communautaire à Ebolowa - accent particulier sur la problématique REDD et CC liée à la foresterie communautaire	REF / MINFOF / RFC
21. Yaoundé - 27 janvier 2012		Atelier de validation de la charte et d'analyse des initiatives REDD et CC - Rédaction d'un mémorandum de la société civile	REF / RFC / CARPE / UICN
22. Sangmélima, 09-12 janvier 2012	WWF / Bioclimate Research & Development	Atelier d'information et de formation des parties prenantes sur la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD+)	45 personnes représentant les représentants de l'administration (MINEPDED, MINEPAT, MINFOF) et cadres des services déconcentrés [10 pers] ; de la société civile & les ONG local [8 pers], Partenaire technique [19 persn], des communautés locales [06]/ populations

			autochtones [02],
23. 26 au 27 mars 2012- Bafoussam	ASB/ICRAF Et MINEPDED	Ateliers régionaux de sensibilisation des parties prenantes sur le processus REDD+. (Région du nord et du nord-ouest)	Participants représentant les administrations décentralisées, les communautés locales de la région, la société civile, les ONG locales, <b>98 Participants</b>
24. 22 au 24 Mai 2012 Mbalmayo	ASB (ICRAF, IITA, IRAD)	Atelier sur le renforcement des capacités des cadres nationaux sur la méthodologie de l'évaluation des stocks de carbone « learning by doing »,	Universités (Yaoundé I, Dschang, Ecole Nationale des Eaux et Forêt de Mbalmayo, Buea et Douala), organisations de la société civile (CED, CEW, ADEID, CARFAD, CTFC, Cam Eco), Administration (MINEPDED et MINFOF), institutions internationales et partenaires (ICRAF, IITA, WWF, UICN, CIFOR, GIZ/ProPSFE, COMIFAC). <b>51 Participants.</b>
25. 9-12 Mars 2011 Limbe – Cameroun -	ASB (ICRAF, IITA, IRAD)	Formation sur l'estimation des Coûts d'opportunités REDD+	MINEPDED, MINFOF, Université de Dschang, université de Yaoundé I, ONGs Nationaux
26. Kribi – 20 et 22 Juillet 2012	WWF et CED	Sauvegarde sociale et les préoccupations de peuple autochtone et communautaire locales dans le processus REDD+ au Cameroun	Peuples autochtones Baka et Bagyeli, CPF, Société civile et ONGs (CED, RFC, CEPFILD, ONED, CADER, APED, OPFCR, VDD, SEFE, CEDLA, ADEBAGO, PERAD, WWF, ICRAF, RRI) et MINEPDED, MINFOF, MINEPAD, MINAS, MINMIDT et MINADER

**Tableau 22 : Liste des ateliers de sensibilisation préalable aux consultations régionales**

Date et lieu	Structure Responsable	Thématique, Objectifs et Méthodologie
Kribi, 02 au 03 Décembre 2011	MINEP	Ateliers régionaux d'information et de sensibilisation des parties prenantes sur le mécanisme REDD+ L'objectif global de ces ateliers est d'informer, sensibiliser et concerter avec les acteurs concernés par le mécanisme REDD+ afin d'apporter un appui à la coordination nationale et d'assurer une participation effective de ces parties prenantes lors de la phase préparatoire. Les objectifs spécifiques sont les suivants: <ul style="list-style-type: none"> <li>• Partager avec toutes les parties prenantes la compréhension du processus REDD+ ;</li> <li>• Partager leurs opinions sur les causes profondes du déboisement et la dégradation des forêts et de leur impacts environnementaux /sociaux ;</li> <li>• Expliquer le processus d'élaboration du R-PP;</li> <li>• Faciliter l'identification, la compréhension du rôle et l'implication des parties prenantes clé dans le développement du R-PP.</li> </ul>
LIMBE, 02 au 03 Décembre 2011	MINEP	
NGAOUNDERE, 14 AU 15 Décembre 2011	MINEP	
NGAOUNDAL, 14 AU 15 Décembre 2011	MINEP	
GAROUA, 19 AU 20 Décembre 2011	MINEP	
LAGDO, 19 AU 20 Décembre 2011	MINEP	
MAROUA, 27 AU 28 Décembre 2011	MINEP	
KAELE, du 27 au 28 Décembre 2011	MINEP	
KOUSSERI, du 27 au 28 Décembre 2011	MINEP	

**Tableau 23 : Cartographie des parties prenantes par zone agroécologique**

Zones Agroécologiques	Régions Administratives	Intervenants/ Parties prenantes	Nombre d'Atelier

Zone Soudano-Sahélienne	Extrême Nord	Les peuples autochtones, les communautés tributaires de la forêt, les associations communautaires forestières, chef traditionnel et Lamidos, les associations des femmes et des jeunes, les groupes vulnérables, le secteur privé (mines pour le ciment), les éleveurs, les pêcheurs, les autochtones pasteurs, la Société agro-industrielle de la Bénoué (SAIB) SODECOTON	5 Ateliers : 1. Population autochtone, pastorales, agriculteurs local de subsistances, pêcheurs, 2. OSC et les organisations de femmes 3. les administrations, les industries du secteur privé 4. les gestionnaires des aires protégées + OSC et associations des femmes 5. toutes les parties prenantes regroupées  Lieu: Maroua, Garoua
	Nord		
Zone des hautes savanes guinéennes	Adamaoua	Agriculteurs MAISCAM MINADER / PNDRT (sociétés industrielles agricoles), des agriculteurs au niveau de subsistances et commerciale, Les propriétaires de ranch et pastorales de petite taille (autochtones et locales)	3 ateliers: 1. Peuples autochtones, les pasteurs/bergers, les agriculteurs locaux et les pêcheurs, les OSC et les organisations de femmes 2. Administrations concernées, les industries du secteur privé et les gestionnaires des aires protégées + OSC et les organisations de femmes 3. Tous les acteurs regroupés
Zone des forêts humides à pluviométrie monomodale	Littoral, Sud Ouest,	Les agriculteurs, les agro-industries, les OSC, les enregistreurs industriels, autorités traditionnelles, les enregistreurs de petite échelle, et des petits agriculteurs, les pêcheurs en bois, les collecteurs des produits forestiers non ligneux, mineurs artisanaux et industrielle	2 ateliers:  Les agriculteurs, les peuples autochtones, les pêcheurs, les bûcherons, les OSC, les autorités traditionnelles, les mineurs, les gestionnaires des aires protégées  Deux lieux: Douala, Limbe
Zone des forêts humides à pluviométrie bimodale	Centre, Sud et l'Est	Les sociétés forestières (scieries, les exploitants artisanaux, etc.), les gestionnaires des aires protégées, OSC, les ONG (nationales et internationales), les autochtones, les agriculteurs locaux, les plantations agro-industrielles, les exploitants miniers (artisanal et industriel), les agences de chasse safari, les pêcheurs, les petits chasseurs	5 ateliers: 1. 2 les bûcherons, les gestionnaires d'aires protégées, les mineurs, les agro-industriels, les agences de safari et les OSC connexes 2. 2 les peuples autochtones 3. La population locale, les OSC et les organisations féminines liées  Lieu: Bertoua, Ebolowa, Kribi, Mbalmayo
Zone des Hauts Plateaux	Nord Ouest et Ouest	Les bergers traditionnels (grand et petit bétail), les agriculteurs de subsistance locaux, les autochtones pasteurs, les agriculteurs commerciaux, les autorités traditionnelles (fons, etc.)	2 ateliers multipartites par région (bergers, agriculteurs de subsistance, peuples autochtones, autorités traditionnelles, agriculteurs commerciaux, pasteurs).  Lieu: Bamenda, Bafoussam

## Annexe 1c : Processus de consultation et de participation

### Annexe 1c : Plan de communication détaillé

#### Stratégie de Communication pour la première phase du montage de la stratégie REDD au Cameroun (2013 – 2015)

##### 1. Objectif global de la REDD+ au Cameroun

Contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre due à la déforestation et dégradation des forêts et contribuer au développement du pays conformément au DSCE.

##### 2. Objectifs spécifiques

###### a) Les objectifs d'opérationnalisation de la REDD+

- **des institutions** : Mettre en place un cadre institutionnel qui permettra de gérer le mécanisme REDD ;
- **MRV** : Mettre en place le registre national pour la comptabilisation du carbone
- **Scénario de référence** : Fixer l'objectif de réduction d'émission de gaz à effet de serre au Cameroun
- **EESS** : Réduire les risques environnementaux et sociaux

###### b) Les Objectifs des options stratégiques de la REDD+

**Option 1:** Agriculture : augmenter la productivité agricole en réduisant les impacts sur les forêts

**Option 2:** Energie : Améliorer l'efficacité énergétique et promouvoir les énergies vertes et alternatives

**Option 3:** Foresterie : protéger les forêts en augmentant leurs valeurs

**Option 4:** Foncier et Aménagement du territoire : mettre en cohérence l'utilisation des terres

**Option 5:** Gouvernance : gestion transparente des ressources naturelles et forestières

##### 3. Objectifs de Communication

Mettre des informations à la disposition des parties prenantes clés afin qu'elles participent efficacement au montage de la stratégie REDD au Cameroun. Plus spécifiquement, il s'agira de :

- Harmoniser le niveau de compréhension du mécanisme REDD de toutes les parties prenantes ;
- Favoriser la remontée des informations provenant des organisations villageoises, des administrations déconcentrées et décentralisées ou des ONG locales et internationales vivant ou travaillant sur le terrain, conscientes des problèmes causés par la dégradation et la déforestation.
- S'assurer de la bonne compréhension et de l'acceptabilité des options stratégiques REDD+ afin que celles-ci puissent être adaptées, efficaces et pérennes ;
- Faciliter la diffusion des leçons apprises, l'appropriation et la duplication des projets pilotes ;
- Garantir la transparence du processus, notamment sur les aspects problématiques que sont l'aménagement du territoire, la réglementation de l'accès au foncier et aux ressources naturelles et le partage des revenus issus de la REDD+ au Cameroun.

##### 4. Objectifs de communication d'opérationnalisation de la REDD+:

Les thèmes	Institutions	MRV	Scénario de référence	EESS
L'objectif de Communication	Mettre toutes les parties prenantes au même niveau d'information	Amener les parties prenantes clés à insérer les projets REDD dans le registre	Conscientiser les parties prenantes sur les enjeux de réduction d'émission de gaz à	Conscientiser les parties prenantes particulièrement les peuples autochtones et les communautés tributaires des forêts sur leurs différents droits en vue de réduire

		national	effet de serre.	les risques environnementaux et sociaux de la REDD+
--	--	----------	-----------------	---

### **5. Objectifs de communication des options stratégiques de la REDD+**

Les thèmes	Agriculture	Energie	Forêts	Foncier et aménagement du territoire	Gouvernance
<b>Objectif de Communication</b>	S'assurer de la bonne compréhension et de l'acceptabilité des options stratégiques REDD+ afin que celles-ci puissent être adaptées, efficaces et pérennes				

### **6. Les Cibles**

- La société civile :
  - Les communautés locales, les peuples autochtones et les leaders d'opinion, qu'ils s'agissent d'hommes ou de femmes, de personnes âgées ou de jeunes, des préleveurs de PFNL, d'éleveurs, d'agriculteurs
  - Les organisations constituées d'ONG locales, nationales ou internationales, associations principalement la Plateforme REDD & CC, congrégations religieuses, etc.
- Le secteur privé constitués des exploitants forestiers, miniers et pétroliers, artisans forestiers et miniers, des industriels de bois, mine et pétrole, les transporteurs et commerçants de bois, PFNL ou de produits agricoles, groupements professionnels, etc.
- Les administrations suivantes : Présidence, Premier Ministère, MINFOF, MINEPDED, MINEPAT, MINMIDT, MINEE, MINAS, MINDAF, MINADER, MINEPIA, MINPROFF, MINATD, MINEFI, MINCOM, MINJUSTICE, MINERESI, MINESUP, les autorités traditionnelles, etc
- Les élus du peuple :
  - Les parlementaires
  - Les collectivités territoriales décentralisées
- Les institutions de recherche et les universités
- Les bailleurs de fonds et les partenaires au développement
- Les médias

N.B : le comité de pilotage constitué de tous les représentants de ces groupes d'acteurs est une cible qui ne va pas être considérée comme telle parce que tous ses membres sont dispatchés à l'intérieur de parties prenantes clés. Mais ce comité et les organes de gestion de la REDD+ feront l'objet d'une attention particulière pour une communication interne fluide.

### **7. Démarche**

Les interventions de la communication vont reposer sur trois facteurs principaux: l'accès à l'information, l'instauration d'un dialogue entre les différents acteurs en présence, les échanges d'expériences de savoir et de techniques. Ces interventions s'inscrivent dans un cadre complexe. Elles doivent prendre en compte les enjeux, s'adapter à la multiplicité des acteurs en présence, répondre aux exigences de chaque étape de l'approche participative et mobiliser les outils et réseaux existants.

Plusieurs types ou modes de communication seront développés en appui à l'approche participative entre autre la communication de masse, la communication institutionnelle, la communication de proximité et la communication traditionnelle ou communautaire.

## Annexe 2a : Évaluation de l'utilisation des terres, facteurs des changements d'affectation des terres, lois, politiques et gouvernance forestières

### Annexe 2a – 1 : Présentation des caractéristiques des zones agroécologiques

Tableau 24 : Caractéristiques des zones agroécologiques

Zone agroécologique	Soudano-sahélienne	Hautes savanes guinéennes	Hauts plateaux	Forêts humides à pluviométrie bimodale	Forêts humides à pluviométrie monomodale
<b>Données climatiques</b>					
<b>Type de Climat</b>	Tropical sec	Tropical à pluviométrie bimodale (savanes basses du Centre et de l'Est) de type soudanien, tropical humide	« Camerounien d'altitude » perturbé par le relief accidenté	Equatorial	Equatorial océanique chaud de type guinéen humide
<b>Saisons</b>	Saison des pluies monomodale de durée et d'intensité variables avec l'altitude et la latitude (de 400 à 1 200 mm par an du Nord au Sud, concentrée sur 4 mois, de juillet à octobre). Saison sèche, de septembre à avril	Deux saisons par an dans le plateau de l'Adamaoua sèche de durée plus ou moins égale. Saison des pluies à configuration monomodale de Mars à Novembre Orages en début de saison et maximum en Août (270 mm).	Longue saison des pluies (Mars-Novembre) Courte saison sèche de 2 à 4 mois.	Deux saisons des pluies (Grande : de Septembre à Novembre ; Petite : de mi-Mars à Juin). Deux saisons sèches (Petite : Juillet à Août; Grande : Décembre à Février)	Saisons peu différenciées (0 à 1 mois sec). Longue saison pluvieuse de plus de 8 mois Saison sèche : Novembre à février
<b>Pluviométrie</b>	Gradient de pluviosité du Nord au Sud (pluviométrie moyenne variant entre 400 à 1 200 mm/an) Précipitations concentrées sur 4 mois (de Juillet à Octobre)	Moyenne annuelle : 1 500 mm, avec environ 150 jours de pluies. Pluviométrie décroissante avec l'altitude	Abondante, mais varie en moyenne selon le relief : entre 1 500 à 2 000 mm/an	Abondante, de l'ordre de 1 500 à 2 000 mm/an	Répartie tout au long de l'année : moyenne pluviométrique entre 3 000 mm et plus de 11 000 mm à Debundscha
<b>Températures</b>	Moyennes voisines de 28°C, avec des écarts thermiques très importants (27°C-41°C donc 7,7°C en moyenne annuelle).	Modérées du fait de l'altitude : moyennes mensuelles oscillent entre 20 et 26°C du fait de l'altitude. Celles-ci peuvent descendre de 10°C à certaines périodes.	Moyennes basses (19°C). Au-delà de 1800 m d'altitude, les températures nocturnes peuvent atteindre 0 à 5°C	Moyenne annuelle relativement constante de l'ordre de 23 à 27°C avec une amplitude de 2,5°C.	Moyennes assez stables, de l'ordre de 25°C
<b>Milieu physique</b>					
<b>Relief</b>	« Grandes régions écologiques » (PNGE,	Zone de transition entre le nord	Zone de montagne de moyenne à haute	S'étendant de zone côtière au Sud-Est à la	Côte camerounaise comprenant trois

Zone agroécologique	Soudano-sahélienne	Hautes savanes guinéennes	Hauts plateaux	Forêts humides à pluviométrie bimodale	Forêts humides à pluviométrie monomodale
	<p>1996):</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Monts Mandara, plaines de l'Extrême-Nord et une partie de la vallée de la Bénoué avec des plateaux d'altitude moyenne entre 500 et 1000m,</li> <li>-De pénéplaines d'altitude variant entre 200 et 300 m, surplombées de quelques massifs montagneux</li> <li>- partie Sud (régions de Namchi et de Boubandjida) constituant une aire de vallonnement : altitude oscillant entre 200 et 800 m, formant une bande Est-Ouest qui couvre la partie méridionale du Bassin de la Bénoué.</li> </ul>	<p>soudano-sahélien et le sud forestier</p> <p>Altitude variant entre 1000 et 1500 m, entaillé par des vallées, surmonté par quelques monts élevés, comme le Tchabal Mbabo (2460 m). Il se termine sur son flanc Nord par la « Falaise ».</p> <p>On peut y distinguer deux niveaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'un à 800 - l 100 m correspondant aux parties sud et nord du plateau de l'Adamaoua</li> <li>- l'autre à 1 000-1 300 m, comprenant le reste de l'Adamaoua et le plateau Bamileké.</li> </ul>	<p>altitude (800 à plus de 1 800 m)</p> <p>Entre les 5ème et 8 ème degrés de latitude nord et couvrant les hauts plateaux des Provinces de l'Ouest et du Nord-Ouest du pays</p>	<p>limite Sud de l'Adamaoua, avec une altitude moyenne comprise entre 300 et 700 m</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Altitude de 700 m, proche de 800 m au nord et diminuant légèrement au centre, à 600 m, pour remonter à Yaoundé à 750 m et diminuer de nouveau vers le sud,</li> <li>- Surface fortement ondulée</li> <li>-A l'ouest de Yaoundé, massif fortement découpé par l'érosion, dominant la ville, avec une altitude d'environ 1 000 m</li> </ul>	<p>bassins sédimentaires de différentes dimensions (Campo-Kribi, de Douala, et de Rio-del-Rey).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Plateau continental d'une superficie d'environ 10 600 km<sup>2</sup> et descendant graduellement de 30 à 100 m de profondeur</li> <li>-Présence du Mont Cameroun (4 095 m) avec ses édifices volcaniques</li> <li>- au niveau méridional : côte haute et alternance entre les affleurements rocheux et les boues sableuses, des chutes de la Lobé.</li> </ul>
<b>Hydrographie</b>	<p>Réseau hydrographique constitué de six rivières ou fleuves permanents et de rivières à écoulements saisonniers, appelés "Mayos".</p> <p>Contribue à l'alimentation des bassins du Lac Tchad et du Niger</p> <p>Principaux cours d'eaux : Logone, Chari, Elbeid et Serbewel, Mayo Kebbi et Faro, ainsi qu'un vaste réseau des cours d'eau temporaires.</p>	<p>Château d'eau du Cameroun, le plateau de l'Adamaoua divise le pays en deux grands ensembles hydrographiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bassin atlantique du Congo au Sud, et les bassins du lac Tchad et du Niger au Nord</li> <li>- Plateau de l'Adamaoua est affecté par une double cassure orientée SW-NE dans laquelle coulent actuellement les rivières Mbéré et Djerem.</li> </ul>	<p>Les Hauts Plateaux de l'Ouest sont considérés comme étant le deuxième château d'eau du Cameroun. Les Monts Bamboutos qui séparent les provinces du Nord-Ouest et de l'Ouest collectent des rivières alimentant les Bassins du Golfe de Guinée à l'Est et du Niger à l'Ouest.</p>	<p>Réseau hydrographique de la zone forestière relativement dense, formé de nombreux cours d'eau faisant partie des bassins du Congo (Sangha, Dja, Ngoko et Kadéi) et de l'Atlantique (Sanaga Nyong, Ntem, Mbam,).</p> <p>Riche réseau offrant d'importantes possibilités d'utilisations (hydroélectricité, avec les Barrages d'Edéa et de Lom Pangar, agriculture irriguée, élevage et pêche).</p>	<p>Réseau hydrographique comprenant plusieurs fleuves qui se jettent dans la mer : la Sanaga, le Mungo, le Wouri, le Nkam, la Dibamba, le Nyong, la Lokoundjé, la Lobé.</p>
<b>Végétation</b>	<p>Grandes formations végétales formées par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-les steppes à épineux ;</li> <li>-la zone sahélienne périodiquement</li> </ul>	<p>Zone de savanes guinéennes comprenant la savane d'altitude de l'Adamaoua, les savanes basses du Centre et de l'Est et la</p>	<p>Formations végétales distinctes en fonction des sous zones :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>plateaux, montagnes, plaine à bas-fonds et zone de transition.</li> <li>Strate herbacée</li> </ul>	<p>Constitué, d'une part, par la forêt dense sempervirente de basse et moyenne altitude et atlantique de moyenne altitude, et, d'autre part, par la</p>	<p>Caractérisée par une grande diversité écologique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Partie septentrionale (entre les fleuves Akwayafe et Nyong) caractérisée par une</li> </ul>

Zone agroécologique	Soudano-sahélienne	Hautes savanes guinéennes	Hauts plateaux	Forêts humides à pluviométrie bimodale	Forêts humides à pluviométrie monomodale
	inondée avec de vastes prairies ou "yaérés" et -les formations soudaniennes d'altitudes, les savanes soudaniennes boisées et les forêts claires sèches soudaniennes.	Plaine Tikar. Zone correspondant à l'unité phytogéographique guinéenne, subissant les influences soudaniennes dans sa partie méridionale. Savanes dominées par <i>Daniella oliveri</i> et <i>Lophira lanceolat</i> , fortement influencées par les actions anthropiques.	dominée par <i>Pennisetum purpureum</i> et <i>Imperatocylindrica</i> Couvert ligneux fortement anthropisé.	forêt dense humide semi-décidue de moyenne altitude où on peut distinguer une partie méridionale (forêt héli-ombrophile congolaise), ainsi que par une frange septentrionale (forêt héli-ombrophile à Sterculiacées). Végétation abritant une faune diversifiée constituée de rongeurs, de primates, de reptiles et d'insectivores.	abondance d'estuaires, des forêts de mangroves. -Partie méridionale, entre les fleuves Nyong et Campo, constituée de forêts de basse altitude et, côté mer, constitué par des fourrés littoraux au niveau des plages sableuses sur lesquelles se développent une flore herbacée pauvre en espèces.
<b>Sols</b>	Mosaïque de sols et de formations édaphiques variés : Sols d'alluvions récentes dominant dans le bassin de la Bénoué, Sols minéraux bruts (lithosols) parfois associés à des sols peu évolués se limitant aux reliefs montagneux, notamment dans les Monts Mandara, Vertisols topomorphes et sols hydromorphes couvrant les plaines inondables du Logone et les zones alluviales du Diamaré.	Sols ferrugineux avec des intrusions de sols ferralitiques rouge ou jaune, à structure fine, à densités apparentes faibles (et donc des porosités élevées: 50 à 60 %) avec des perméabilités de surface très élevées qui recouvrent les roches basaltiques, granitiques et sédimentaires. Sols fertiles dans l'ensemble et propices aux activités agricoles.	Sols variés eu égard à la multiplicité des substrats géologiques qui les portent. Sols ferralitiques rouges formés sur basalte plus ou moins remaniés, fertiles et fortement érosifs.	Sols ferralitiques, rouges et argileux, généralement profonds et riches en matière organique mais cependant fragiles une fois défrichés et souvent dégradés.	Sols ferralitiques sableux et sablo-argileux subissant l'influence des remontées d'eau marine et du balancement des marées à l'origine de l'érosion côtière. Partie Nord du littoral caractérisée par des andosols riches et profonds
<b>Milieu humain</b>					
<b>Démographie</b>	<b>Superficie :</b> 100 353km <sup>2</sup> <b>Densité :</b> 216,3 hbts/km <sup>2</sup>	<b>Superficie :</b> 123 077 km <sup>2</sup> <b>Densité :</b> 13,9 hbts/km <sup>2</sup>	<b>Superficie :</b> 31 192 km <sup>2</sup> <b>Densité :</b> 114 hbts/km <sup>2</sup>	<b>Superficie :</b> 165 770 km <sup>2</sup> <b>Densité :</b> 65,4 hbts/km <sup>2</sup>	<b>Superficie :</b> 45 658 km <sup>2</sup> <b>Densité :</b> 132 hbts/km <sup>2</sup>

Source : MINEF, 1999, FAO, 2008, UICN, 2012

**Annexe 2a – 2 : Liste des textes pouvant avoir un impact sur l'état de la forêt (en termes de déforestation et de dégradation des forêts)**

Conventions internationales et sous-régionales

DOMAINE	Conventions, Accords, Protocoles
<b>ENVIRONNEMENT VERT</b>	
<i><b>Ressources biologiques de la mer et protection des écosystèmes marins et côtiers</b></i>	Acte de Niamey 1963 relatif à la navigation et à la coopération économique entre les Etats du Bassin du Niger ; Convention Internationale de Bruxelles du 29/11/1969 sur l'intervention en haute mer en cas d'accident entraînant ou pouvant entraîner une pollution par les hydrocarbures ; Convention relative à la coopération en matière de protection et de mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de la région de l'Afrique de l'ouest et du centre ; Protocole d'Abidjan 1981 relatif à la coopération en matière de lutte contre la pollution marine en cas de situation critique ; Convention de MONTEGO BAY du 10/12/1982 sur le droit de la mer (législation maritime).
<i><b>Patrimoine culturel et aménagement</b></i>	Convention de Paris du 16/12/1972 pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel ; Convention de Faranah/Niger du 02/11/1980 portant sur la création de l'Autorité du Bassin du Niger ; Protocole de Faranah/Niger du 02/11/1980 portant sur le fonds de développement du Bassin du Niger.
<i><b>Désertification</b></i>	Convention de KANO/Nigéria du 23/05/1994 sur le criquet migrateur africain ; Convention des Nations Unies/Paris du 17/06/1994 sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique.
<b>ENVIRONNEMENT GRIS</b>	
<i><b>Industrialisation/pollution</b></i>	Convention de Londres du 29/11/1969 sur la responsabilité civile pour les dommages dus à la pollution des hydrocarbures, modifié par le protocole de 1976 ; Convention de Londres du 29/11/1969 sur la préparation, la lutte et la coopération en matière de pollution par les hydrocarbures ; Convention de Bruxelles du 18 décembre 1977 portant création d'un fonds international d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures ; Protocole d'Abidjan 1981 relatifs à la coopération en matière de lutte contre la pollution marine en cas de situation critique ; Convention de Vienne du 29/09/1986 sur l'assistance en cas d'accident nucléaire ou de situation d'urgence radiologique ; Convention de Stockholm du 22/05/2001 sur les polluants organiques persistants.
<i><b>Ressources en eau</b></i>	Convention de statuts de For Lamy/Tchad du 25/05/1964 relatif à la Commission du Bassin du Lac Tchad ; Accord de 1964 Niamey/Niger portant sur la création de la commission du fleuve NIGER ; Accord de Yaoundé de 1973 portant sur la création du fonds de développement de la commission du bassin du Lac Tchad.

Législation foncière

Décret du 21/07/1932 instituant au Cameroun le Régime Foncier de l'Immatriculation.

Ordonnance n° 74-1 du 06/07/1974 fixant le régime foncier.

Loi n° 80-21 du 14/07/1980 modifiant et complétant certaines dispositions de l'Ordonnance n° 74-1 du 06/07/1974.

Loi n° 19 du 26 novembre 1983 modifiant les dispositions de l'article 5 de l'Ordonnance n° 74-1 du 6 juillet 1974 fixant le régime foncier.

Décret n° 76-165 du 27/04/1976 fixant les conditions d'obtention du titre foncier.

Décret n°90/1482 du 9 Novembre 1990 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n°76-165 du 27 Avril 1976 fixant les conditions d'obtention du titre foncier.

Décret n°2005/481 du 16.12.2005 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n° 76-165 du 27/04/1976 du 27/04/1976 fixant les conditions d'obtention du titre foncier.

#### Législation agricole

Loi n° 75-13 portant réglementation de l'inspection sanitaire vétérinaire.

Décret N°77/71 du 02 juin 1977 relatif à la protection de l'agriculture

Loi n° 2000/018 portant réglementation de la pharmacie vétérinaire.

Loi n° 2001/014 du 23 Juillet 2001 relative à l'activité semencière

#### Législation forestière

Loi N° 94-01 du 20 Janvier 1994 - portant régime des forêts, de la faune et de la pêche

Ordonnance N° 99/001 du 31 Août 1999 complétant certaines dispositions de la loi N° 94/01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche

Décret N° 95/531/PM du 23 Août 1995 fixant les modalités d'application du régime des forêts

Décret N° 95/678/PM du 18 décembre 1995 – instituant un cadre indicatif d'utilisation des terres en zone forestière méridionale

Décret N° 2006/0129/PM du 27 janvier 2006 modifiant et complétant certaines dispositions du décret N° 95/531/PM du 23 août 1995 fixant les modalités d'application du régime des forêts.

Arrêté conjoint n°076 MINATD/MINFI/MINFOF du 26 juin 2012 fixant les modalités de planification, d'emploi et de suivi de la gestion des revenus provenant de l'exploitation des ressources forestières et fauniques

Décret n°94/167 du 29 Août 1994 portant ratification de la Convention- cadre sur les changements climatiques et la convention sur la diversité biologique.

#### Législation environnementale

Loi N° 96/12 du 5 Août 1996 portant loi-cadre relatif à la gestion de l'environnement

Décret N° 2005/0577/PM du 23 février 2005 fixant les modalités de réalisation des EIE

Arrêté N° 0070/MINEP du 08 mars 2005 fixant les différentes catégories d'opérations dont la réalisation est soumise à des études d'impacts et audits environnementaux

Décret n° 2006/1577/PM du 11 septembre 2006 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 2001/718/PM du 3 septembre 2001 portant organisation et fonctionnement du Comité interministériel de l'environnement

Arrêté n° 103/CAB/PM du 13 juin 2012 portant création, organisation et fonctionnement du comité de pilotage des activités de réduction des émissions issues de la déforestation, de la dégradation, de la gestion durable et de la conservation des forêts, « REDD+ »

Loi N° 98/005 du 14 avril 1998 portant régime de l'eau

#### Législation minière

Loi n° 001 du 16 Avril 2001 portant Code Minier

Loi n°2002-013 du 30 décembre 2002 portant Code Gazier

Décret N° 2000/465 du 30 juin 2000 fixant les modalités d'application du code pétrolier.

#### Législation sur l'aménagement du territoire et la décentralisation

Loi n° 2004/017 du 22 juillet 2004 portant orientation de la décentralisation

Loi n° 2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes

Loi n° 2004/019 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux régions

Loi n° 2011/008 du 06 mai 2011 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire

### Annexe 2a – 3 : Références bibliographiques

- BAD, 2009. Etude diagnostique pour la modernisation des secteurs du cadastre et des domaines. Département Régional Centre (ORCE), Novembre 2009.
- Bele M., Somorin O., Sonwa D., Ndi Nkem J., Locatelli B. 2011. Forests and climate change adaptation policies in Cameroon. *Mitig Adapt Strateg Glob Change* (2011) 16:369–385.
- Biki H., Ndoye O, et Sunderlin W., 2000. L'impact de la Crise économique sur les Systèmes Agricoles et le Changement du Couvert Forestier dans la Zone Forestière Humide du Cameroun. Occasional Paper NO. 27, CIFOR.
- Bikidik, P G., 2010. Analyse du secteur de l'énergie électrique au Cameroun, Bilan des actions de plaidoyers et Système de tarification de l'électricité. Rapport d'études, RACE, Yaoundé.
- Bourou M., Wey J., Havard M., Folefack D., 2010. Adaptation des assolements des exploitations agricoles du Nord-Cameroun à la crise cotonnière. In L. SEINY-BOUKAR, P. BOUMARD (éditeurs scientifiques), Actes du colloque « Savanes africaines en développement : innover pour durer », 20-23 avril 2009, Garoua, Cameroun. Prasac, N'Djaména, Tchad ; Cirad, Montpellier, France, cédérom.
- Cerutti, P.O. et al. 2011. Le marché domestique du sciage artisanal au Cameroun : état des lieux, opportunités et défis. Document Occasionnel 59. CIFOR, Bogor, Indonésie.
- De Wasseige C., Devers D., De Marcken P., Eba'a Atyi R., Nasi R., Mayaux P., 2009. Les forêts du bassin du Congo. Etat des forêts 2008. Office des publications de l'Union Européenne. Luxembourg.
- De Wasseige C., de Marcken P., Bayol N., Hiol Hiol F., Mayaux Ph., Desclée B., Nasi R., Billand A., Defourny P et Eba'a R., 2012. Les forêts du bassin du Congo - Etat des Forêts 2010. Office des publications de l'Union Européenne. Luxembourg.
- Dkamela, G.P. 2011 Le contexte de la REDD+ au Cameroun : causes, agents et institutions. Papier Occasionnel 57, CIFOR, Bogor, Indonésie.
- Dounias E., Tzerikiantz F., Carrière S., McKey D., Grenand F., Kocher-Schmid C., Bahuchet S. 2001. La diversité des agricultures itinérantes sur brûlis. In Bahuchet S. éd. Les peuples des forêts tropicales aujourd'hui. Volume II- Une approche thématique, Bruxelles : Avenir des Peuples des Forêts Tropicales, pp. 65-105.
- Duveiller, G., P. Defourny, et al. (2008). "Deforestation in Central Africa: Estimates at regional, national and landscape levels by advanced processing of systematically-distributed Landsat extracts.", *Remote Sensing of Environment* 112(5): 1969-1981.
- FAO, 2004. Atelier régional sur la gestion des forêts tropicales secondaires en Afrique francophone: réalité et perspectives. 17-21 novembre 2003, Actes de l'atelier.
- FAO, Ministère des forêts et de la faune, 2005. Evaluation des ressources forestières naturelles du Cameroun 2003/2004. Yaoundé, Cameroun.
- FAO, 2009. FAO Stat.
- GAF/AG (2010), Préparation du Projet de renforcement des capacités institutionnelles REDD en vue d'une gestion forestière durable du bassin du Congo - (GEF/BM), Composante 2: Etude sur la mesure de stock de carbone forestier: Revue Institutionnelle et technique pour un système régional MRV.
- GAF/AG, 2011. REDD pilot project Cameroon, Final report.
- Institut National de la Statistique, 2008. Conditions de vie des populations et profil de pauvreté au Cameroun en 2007. Rapport principal de l'ECAM3. Yaoundé.
- Karsenty A, Assembe S. 2010. Diagnostics des systèmes de gestion foncière. Renforcement des capacités institutionnelles liées à la réduction des émissions dues à la dégradation et à la déforestation (REDD) en vue d'une gestion durable des forêts du bassin du Congo. COMIFAC.
- Lebailly P et Tentchou J. 2009. Etude sur la filière porteuse d'emploi « Palmier à huile ». Ministère de l'emploi et de la formation professionnelle, OIT, Yaoundé, Novembre 2009.
- MINADER, MINEPIA, MINFOF et MINEP, 2005. Document de stratégie de développement du secteur rural. Cameroun.
- Ministère de l'Environnement et des Forêts du Cameroun (MINEF) 2001. Première communication nationale sur les changements climatiques. Rapport soumis à la CCNUCC, 160 p.
- Nasi R., Mayaux P., Devers D., Bayol N., Eba'a Atyi R., Mugnier A., Cassagne B., Billand A., Sonwa D., 2009. Un aperçu des stocks de carbone et leurs variations dans les forêts du Bassin du Congo. In Les forêts du bassin

- du Congo. Etat des forêts 2008. De Wasseige C., Devers D., De Marcken P., Eba'a Atyi R., Nasi R., Mayaux P., 2009. Office des publications de l'Union Européenne, p.199-216.
- République du Cameroun, 2009. Document de stratégie pour la croissance et l'emploi. Cadre de référence de l'action gouvernementale pour la période 2010-2020. Août 2009.
- Topa G., Karsenty A., Megevand C., Debroux L., 2010. Forêts tropicales humides du Cameroun. Une décennie de réformes. Banque Mondiale, PROFOR, Washington.
- SIE, 2010. Système d'information énergétique du Cameroun au service de la prise de décision. Dépliant, Yaoundé.
- Sonwa D, Walker S, Nasi R, Kanninen M. Potential synergies of the main current forestry efforts and climate change mitigation in Central Africa. *Sustain Sci* (2011) 6:59–67.
- UICN, 2010. Analyse participative des facteurs de déforestation et de dégradation des forêts dans les paysages transfrontaliers TNS et TRIDOM Cameroun. Rapport, UICN, Programme « Towards pro-poor REDD », Yaoundé.
- UICN, 2011. UICN, 2011. Identification et essai de typologie des initiatives REDD+ au Cameroun. Programme « Towards pro-poor REDD », Yaoundé.
- UICN, 2012. Comment aborder la REDD+ au Cameroun? Contexte, enjeux et options pour une stratégie nationale. UICN Cameroun, Programme « Towards pro-poor REDD », Yaoundé (sous presse).
- WWF and CED 2012. Social safeguards and the rights of indigenous people in the REDD+ process in Cameroon. Workshop report, July 2012.

## Annexe 2b : Options stratégiques REDD+

### Annexe 2b : Liste des initiatives et des projets REDD+

**Tableau 25 : Initiatives relatives aux négociations et à la préparation à la REDD+ au Cameroun**

Titre de l'initiative	Contenu	Intervenants	Durée	Commentaire
<b>REDD-ALERT :</b> Réduction des émissions issues de la déforestation et à la dégradation grâce à une autre utilisation des terres dans les forêts tropicales humides  (Cameroun, Pérou, Indonésie, Vietnam)	-Compréhension des moteurs de la déforestation -Quantification des changements de stocks de carbone dans la conversion forêt-agriculture -Amélioration de la comptabilisation des GES dans les changements d'utilisation de terre -Identification et évaluation des options de lutte contre la déforestation -Lien politiques globales sur les GES et impact local -Négociation avec les acteurs pour les options des accords climatiques post-2012	Partenariat ASB : IITA IRAD Cameroun et Union Européenne	2009-2011	Projet visiblement bouclé.
<b>REALU: Reducing Emissions from All Land Uses</b>  (Indonésie, Cameroun, Pérou, Tanzanie, Vietnam, Népal, Philippines, and China)	-Analyse des moteurs de la déforestation -Analyse du pouvoir de négociation, droits et responsabilités dans la chaîne de valeur de la REDD+ -Revue des trajectoires de développement à haut potentiel de stockage de carbone -Revue de la petite production du bois et du potentiel de marché	Partenariat ASB : IITA ICRAF IRAD Cameroun et NORAD		Projet en cours
<b>Pro-Poor REDD Project</b>  (Ghana, Liberia/Uganda, Guatemala, Cameroun and Indonésie)	-Synergie gouvernance forestière et REDD -Processus de participation multi-acteurs -Droits et tenure des arbres et du carbone -Moteurs de la déforestation et de la dégradation des forêts -Processus participatifs de définition des priorités et des activités REDD+ -Cadre national de préparation à la REDD et approche mixte (national/sous-national) - Impacts de la REDD et dépendance des moyens d'existence des communautés -Mécanisme de partage des bénéfices : transparence et équité -Impacts environnementaux et sociaux : mesures de sauvegarde.	UICN-PACO DANIDA	2009-2012	
<b>Projet pilote REDD Cameroun</b>	-Analyse des besoins, -Analyse institutionnelle et mise en place des institutions,	GAF AG GIZ FAN Bolivia,	2007-2010	Projet achevé. Il s'agit du premier projet phare sur lequel le MINEP comptait

	-Mesure du déboisement et de la dégradation, -Mesure de la biomasse, -Examen de scénarios, -Renforcement des capacités et transfert de technologie	ESA, Joanneum Research COMIFAC MINEP		s'appuyer pour lancer le processus REDD+ au Cameroun.
<b>Projet REDDAF: REDDAF- Réduction des Emissions issues de la Déforestation et de la Dégradation des forêts en Afrique : Amélioration des services de suivi forestier dans les pays en développement</b>	- Développer des services pré-opérationnels de suivi forestier dans deux pays du bassin du Congo (Cameroun et RCA) qui sont engagés dans la Réduction des Emissions résultant de la Déforestation et Dégradation (REDD) et qui sont aussi activement impliqués dans le processus politique REDD. Générer et fournir les services et produits REDD tel que spécifié dans la SLA avec le MINEPDED Cameroun sur la base des activités déjà mises en œuvre dans le cadre du projet pilote REDD-Cameroun.	GAF-AG, SIRS	Janvier 2011 – Décembre 2013	Projet en cours
<b>Making REDD work for the Congo Basin</b>  (Cameroun et RDC)	-Renforcement des capacités sur la REDD -Dissémination de l'information -Mobilisation des parlementaires et des leaders des communautés locales et autochtones	WRI NESDA-CA David & Lucile Packard Foundation	novembre 2008-mars 2010	Projet achevé
<b>Consultations avec les communautés et la société civile sur la REDD au Cameroun</b>	-Consultation des Baka, Bagyeli et Bakola, ainsi que leurs ONG locales d'appui -Dissémination de l'information sur de potentiels projets REDD -Organisation d'un atelier de la société civile des peuples autochtones et locaux pour formuler des recommandations -Initiation du dialogue avec le MINFOF et MINEP	FPP CED RRI	2010	
<b>Programme de renforcement des capacités en matière de REDD dans le Bassin du Congo</b>  (projet régional)	-Appui au gouvernement dans le processus REDD, notamment en matière de mobilisation des finances -Appui technique pour les négociations internationales CCNUCC - Identification et développement des projets pilotes -Renforcement de capacités des négociateurs de la sous région -Appui aux cellules administratives en charge de la REDD -Développement des capacités sur les paiements pour les services environnementaux	WWF-CARPO AFD WCS CI	Depuis 2009	Il est utile de savoir ce qu'il en reste de ce processus soutenu financièrement par l'Agence française de développement (AFD)
<b>Projet de recherche et de renforcement des capacités</b>	-Mesure et analyse historique comparative de la biomasse et du carbone dans des parcelles permanentes de forêts et non exploités -Mécanisme de financement durable	Tropenbos-International	2008-2011	
<b>Création des conditions de</b>	-Renforcement de la capacité des ONG -Intégration des droits des	FERN CBFF	3 ans	

<p><b>succès et de garanti de la participation des communautés dans la REDD</b></p> <p>(Cameroun, RCA, RC, RDC, Gabon)</p>	<p>communautés dans les programmes nationaux et internationaux des politiques de REDD</p> <p>-Elaboration et promotion des mécanismes transparents et équitables de REDD</p> <p>-Création des coalitions d'ONG pour travailler à différents niveaux sur les questions liées au REDD</p>			
<p><b>Promouvoir les droits fonciers Communautaires dans le bassin du Congo</b></p> <p>(Cameroun, RCA, Gabon, RC et RDC)</p>	<p>-Elaboration des recommandations pour appuyer le développement de la législation qui assurera une meilleure sécurité des droits fonciers des communautés dépendant de la forêt.</p> <p>-Promotion de cette législation comme base pour des approches communautaires de la gestion des forêts, des petites entreprises forestières, et des mécanismes de PSE</p>	<p>Rainforest Foundation UK CED CBFF</p>	<p>2 ans</p>	
<p><b>Etude comparative à l'échelle globale sur la REDD (GCS-REDD)</b></p> <p>(Bolivie, Brésil, Cameroun, Tanzanie, Indonésie, Vietnam, Pérou, RDC, Népal, Mozambique, Burkina Faso)</p>	<p>-Etude des processus et politiques nationales REDD+</p> <p>-Etude des projets REDD+ de terrain</p> <p>-Recherche sur les nouvelles connaissances et approches améliorées de MRV</p> <p>-Communication et dissémination</p>	<p>CIFOR Norad, AusAID, DFID, Commission Européenne FINIDA, Fondation Packard PROFOR, USAID USDA</p>	<p>5 ans</p>	<p>Projet ayant plusieurs phases. Les premières publications sont disponibles</p>
<p><b>Changement Climatique et Forêts dans le Bassin du Congo : Synergies entre l'Adaptation et l'Atténuation (COBAM)</b></p> <p>(Cameroun, Gabon, Guinée Eq., RCA, RDC, Rep. Congo.)</p>	<p>-Définition et mise en œuvre au niveau, local, national et régional des mesures conceptualisées d'adaptation locale et de projets REDD en lien avec une analyse des politiques régionales et nationales</p> <p>-Analyse de la vulnérabilité des communautés locales au changement climatique et définition de l'adaptation dans des sites sélectionnés</p> <p>-Analyse des opportunités du REDD en termes de défis et d'impacts potentiels</p> <p>-Recommandation pour des approches de définition des projets locaux renforçant les synergies entre atténuation et adaptation et mobilisation des partenariats pour la mise en œuvre</p> <p>-Développement des stratégies nationales et régionales pour incorporer l'adaptation et l'atténuation dans les politiques forestières et pour renforcer les synergies</p> <p>-Communication, dissémination et renforcement des capacités</p>	<p>CIFOR CIRAD IRD SEI UEA COMIFAC PACEBCo BAD CEEAC</p>	<p>2010-2014</p>	

<p><b>Projet régional REDD:</b> Projet de renforcement des capacités institutionnelles sur les questions liées au REDD pour la gestion durable des forêts dans le Bassin du Congo</p> <p>(Cameroun, Gabon, Guinée Eq., RCA, RDC, Rep. Congo.)</p>	<p>-Composante 1: Renforcer les capacités à travers des appuis au niveau régional, des pays et la coopération Sud-Sud ; Appuyer des travaux analytiques stratégiques, notamment en vue d'accroître les connaissances sur les dynamiques de déforestation ; Assurer une large participation de tous les acteurs dans les débats sur REDD+ (société civile, secteur privé...)</p> <p>-Composante 2, MRV : Faciliter la mise en place d'un partenariat scientifique (cf. plateforme scientifique) et d'une base de données régionale. ; Appuyer la définition d'équations allométriques et adaptés aux différents types d'écosystèmes forestiers, en renforçant les capacités ("learning by doing") ; Renforcer les pays dans leurs capacités de traitement de l'imagerie satellite.</p> <p>-Composante 3, GDF : Mieux comprendre les dynamiques de déforestation pour aider les décideurs dans l'élaboration de leur politique REDD ; Accompagner les initiatives REDD+ dans le Bassin du Congo</p>	<p>Banque mondiale GEF COMIFAC</p>		
<p><b>Mécanismes d'implémentation des stratégies REDD dans les sites des Forêts Modèles</b></p>	<p>-Développement de stratégies d'intégration de la REDD et dans les activités sur les forêts modèles</p> <p>-Renforcement des capacités des experts et des communautés en matière de REDD</p> <p>-Mise en place de plateformes locales au niveau des sites</p>	<p>RAFM</p>		<p>Projet envisagé. Il est utile de savoir s'il est déjà formulé et quelles en sont les activités</p>
<p><b>Programme TREES</b> (Training, Extension, Enterprises and Sourcing = Formation, Croissance, Développement et Approvisionnement)</p>	<p>-Accompagnement des petites et moyennes exploitations forestières à produire de façon durable, à transformer leurs ressources ligneuses et non ligneuses et à les vendre auprès d'entreprises et de consommateurs responsables.</p> <p>-Dimension REDD ?</p>	<p>Rainforest Alliance</p>		<p>RA est bien présente au Cameroun et travaille sur la problématique de la REDD+.</p>
<p><b>Appuyer le REPAR Cameroun et son électorat à la base dans leur contribution à la mise en œuvre du REDD-plus au Cameroun</b></p>	<p>-Analyse du consensus international sur la REDD+ et implication pour les communautés a la base.</p> <p>-Renforcement des capacités des parlementaires sur les implications du consensus sur la REDD+</p> <p>-Organisation des séances de restitution et de débat parlementaires/électorat a la base.</p> <p>-Etude exploratoire sur les synergies et contradictions des politiques sectorielles en contexte REDD+</p>	<p>NESDA-CA CARPE/UICN</p>	<p>2011</p>	<p>Il s'agit d'un petit projet soutenu par une micro-subvention du CARPE</p>
<p><b>'Axe climat' du ProPSFE</b></p>	<p>-Appui à un Comité de Coordination et une Cellule Technique</p> <p>-Appui aux Points Focaux pour l'élaboration de R-PP</p>	<p>GIZ BMZ KfW MINEP</p>	<p>2011-2015</p>	<p>Ces axes d'intervention constituent des propositions faites à la GIZ par une stagiaire. Il serait</p>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Renforcer les capacités existantes</li> <li>-Valoriser les visions des ministères</li> <li>-Impliquer le REDD dans plusieurs ministères</li> <li>-Faciliter le dialogue interministériel</li> <li>-Promouvoir les organes intersectoriels</li> <li>-Cohérence globale et régionale</li> <li>-Concertation de la coopération internationale</li> <li>-Capitalisation des initiatives existantes</li> <li>-Analyse plus profonde des actions sur le REDD</li> <li>-Appui à la mise en œuvre des standards pour le carbone forestier</li> </ul>			intéressant de savoir lesquels ont été retenus dans le package de la GIZ. Visiblement, nombre d'activités de la GIZ dans ce domaine seront implémentées par des cabinets, si l'on s'en tient à l'appel d'offre.
<b>Gestion durable des forêts et changements climatiques en Afrique Centrale</b>	-Faciliter l'acquisition des images satellitaires des zones forestières du Cameroun	-JICA -JAFTA -MINFOF -MINEP	Depuis juillet 2009	Peu d'informations disponibles sur la suite de l'initiative japonaise
<b>Projet pour le développement d'un système MRV</b> (projet régional, avec déclinaisons nationales)	-Développement de systèmes MRV opérationnels pour chaque pays avec un système régional permanent d'appui technique aux systèmes nationaux	-FAO -Coopération avec des centres de recherche au Brésil		Projet dans le circuit
<b>Programme d'appui et de renforcement des institutions et capacités au Cameroun</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'un conseiller technique auprès du MINFOF</li> <li>-Mise en place, au près du MINFOF &amp; MINEP, d'un assistant technique en télédétection et d'un assistant technique en gestion forestière durable</li> <li>- Etude sur les possibilités de mise en place d'un observatoire économique de forêts</li> <li>- Installation d'une station de réception d'images satellitaires secondaire au Cameroun, en lien avec le centre de formation en traitement d'images satellitaires à Libreville en cours de conception</li> </ul>	AFD IRD MINFOF MINEP		En discussion en 2010. Etat d'avancement à identifier
<b>Négociations climat dans le Bassin du Congo et préparation a la REDD</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Processus de facilitation du groupe de travail climat de la COMIFAC</li> <li>- Appui a la préparant des soumissions des pays du BC sur la déforestation dans le cadre des négociations climat</li> <li>-Coordination de l'étude régionale sur la croissance économique et la déforestation</li> </ul>	ONF International Banque Mondiale GEF GIZ AFD	Depuis 2008	

Projets REDD+ visant à valoriser les réductions d'émissions et/ou d'absorption de carbone

Projet/site	Contenu	Stade de mise en œuvre	Intervenants	Commentaire
<b>Mount Cameroun</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Initiative en vue de l'établissement d'un projet REDD+ dans une région très riche en biodiversité et subissant de nombreuses menaces.</li> <li>-Protection du Parc national de Korup</li> </ul>	-Etude faisabilité déjà menée par le cabinet GFA	-KfW -GFA ENVEST -WWF -GIZ	Aucune information n'est disponible sur la suite du projet après l'étude de faisabilité. Mais visiblement, aucune

	(160 000 ha) -Gestion du Parc national -Monitoring du projet REDD -Gestion des activités provoquant des fuites			activité n'a encore été menée sur le terrain.
<b>Takamanda Mone</b>	Initiative en vue de l'établissement d'un projet pilote REDD+ dans un paysage proche du Mont Cameroun. -Évaluation, planification et mise en œuvre d'activités REDD+ au niveau paysage ; -Incitations des communautés locales pour maintenir la connectivité et conserver les forêts ; -Gestion communautaire des ressources naturelles ; -Renforcement de la protection des habitats menacés ;	-Etude de faisabilité lancée -Recherche de fonds en cours	-WCS -MINEP -MINFOF -MINADER -MINEPIA	
<b>Mbam et Djerem</b>	Initiative en vue de l'établissement d'un projet pilote REDD+ dans un parc national. -Développement des connaissances et des outils nécessaires à la réduction de la déforestation et la prévention des fuites ; -Renforcement de la conservation de la biodiversité dans et autour du parc national ; -Développement d'un plan participatif d'affectation des terres ; -Renforcement des capacités et de la collaboration entre les administrations parties prenantes dans la mise en œuvre de la REDD.	-Etude de faisabilité lancée -Recherche de fonds en cours : Demande d'un financement de 2,1 millions USD auprès d'International Climate Initiative pour une période de 5 ans	WCS MINEP MINFOF GIZ ?	
<b>Ngoyla-Mintom : CBSP-Conservation and Sustainable Use of Ngoyla-Mintom Forest</b>	-Promotion de la gestion durable des ressources dans tout le block forestier de Ngoyla-Mintom : Zonage, consultation et droits des communautés, etc. -Etablissement et opérationnalisation d'une aire protégée de catégorie I de l'UICN : 160 000 ha -Création et pilotage d'un mécanisme de financement durable de la conservation toute la zone (public/prive, marché de carbone, etc.) -Renforcement des capacités et gestion du projet	-Financements bouclés : \$10.076.700  Contribution : GEF :\$3.5 million GIZ: \$1 million Cameroon: \$2.5 million WWF: \$2 million Secteur Privé: \$1 million	MINFOF MINEP Banque Mondiale GEF WWF GIZ Secteur Privé	Selon FPP, cette initiative et celle de WWF ci-dessous sont concurrentes. Mais, visiblement, il s'agirait de 2 initiatives intégrées. WWF a trouvé des fonds de l'UE pour mener des activités spécifiques. Il serait intéressant de comprendre l'articulation détaillée de ces interventions pour identifier les potentielles duplications.
<b>WWF's Ngoyla Mintom programme</b>	-Planification participative de l'utilisation des terres -Gestion collaborative des RN et gestion de l'aire protégée -Développement d'un projet pilote REDD -Réduction des impacts environnementaux des investissements du secteur privé	-Financements bouclés : \$2 million	WWF UE	

	-Composante sur les politiques nationales			
<b>Sangha Tri-national Three-Phased Concept for Carbon Finance and PES Based Sustainable Finance</b>	-Phase 1 : Focalisée sur la Reserve de Dzanga Sangha : déterminer le potentiel d'atténuation de l'élimination de future de l'exploitation du bois dans le noyau central ; évaluation du marché et identification des acheteurs. -Phase 2 : Extension de la zone des investissements finance-carbone a tout le paysage TNS: préservation des zones a haute valeur pour la conservation ; réduction des émissions a travers RIL, etc. ; certification FSC -Phase 3 : Extension du system de MRV et compensation financière pour la réduction des émissions et la préservation ou l'augmentation des stocks de carbone naturel terrestre a l'échelle nationale.	-Concept paper	WWF GIZ	Visiblement, cette initiative n'a pas évolué du stade de concept paper. Aucune documentation disponible sur le projet détaillé et les processus de recherche de fonds et de partenaires
<b>Stabilisation des émissions de carbone dans le complexe forestier TNS par un financement durable et l'amélioration des moyens de subsistance</b>	-Activités soutenant les moyens d'existence des communautés -Gestion intégrée de l'exploitation forestière, minière, de la chasse professionnelle et de la conservation	2 ans	Fondation TNS CBFF	Il semble que ce projet financé sur 2 ans par le CBFF ne soit pas en soi un projet REDD+ visant la vente de carbone, mais un projet qui vise davantage à asseoir les conditions de possibilité
<b>Paiement pour les services d'écosystème communautaire</b> (Forêts communautaires des villages Nkolonyeng & Nomedjo, Sud et Est Cameroun)	-Générer des revenus pour investir -Diversifier les moyens d'existence -Rendre des communautés et des écosystèmes plus résilients -Renforcement des capacités -Guider et assister une meilleure utilisation des revenus	Depuis 2010	CED BioClimate Plan Vivo	Bien que cette expérience pionnière ne soit pas dans le cadre de la REDD+, elle peut inspirer des projets REDD+ dans les forêts communautaires.
<b>Initiative REDD+ dans les forêts communales.</b>	-Etablir des bases techniques et stratégiques pour un programme REDD+ communal -Potentielles activités REDD+ : Séries de conservation ; Régénération artificielle (assistée) ; Techniques d'exploitation forestière à impact réduit ; Protection contre le feu ; Protection contre la divagation du bétail ; Agroforesterie	Etude de faisabilité entamée en 2010	-CTFC - ACFCAM -Fédération Nationale des Communes Forestières de France (FNCoFor) -GIZ	Le projet est encore au stade d'étude de pré-faisabilité. Aucune information n'existe sur un site concret qui matérialise et illustre l'impact du projet

Sources : UICN, 2011

## **Annexe 2c : Cadre de mise en œuvre REDD+**

### **Annexe 2c – 1 : Exemple de mécanisme de gestion locale de conflit**

#### **LA GESTION ALTERNATIVE DES CONFLITS LIES A LA GESTION DES RESSOURCES FORESTIERES (GAC)**

**YAOUNDE LE 7 AOUT 2010**

Auteur : Mr Jean ABBE, RFC

#### **INTRODUCTION**

La gestion des conflits est devenue ces dernières années une préoccupation fondamentale des acteurs de la gestion durable des ressources naturelles en Afrique. Cet intérêt loin de satisfaire à une mode, traduit, à la fois, l'importance de cette question et l'ampleur de la dégradation des relations entre différents groupes d'utilisateurs des ressources naturelles.

Malgré l'engagement et la détermination de ces acteurs à œuvrer pour la réduction de ces conflits, ceux-ci persistent et prennent des proportions préoccupantes, notamment dans les régions où la compétition autour des ressources naturelles est assez ardue. D'où la nécessité d'envisager des approches alternatives de gestion des conflits qui mettent en exergue la concertation et le dialogue entre les différentes parties prégnantes.

#### **LES CONFLITS LIES A LA GESTION DES RESSOURCES NATURELLES**

Les conflits liés aux ressources naturelles procèdent des désaccords et de différends sur l'accès, le contrôle et l'utilisation des ressources naturelles. Ces conflits naissent souvent du fait que les populations utilisent les ressources-forêts, eau, pâturages et terres à des fins différentes, ou entendent les gérer de diverses manières.

Les différends naissent également en cas d'incompatibilité des intérêts et des besoins des uns et des autres, ou de négligence de priorités de certains groupes d'utilisateurs dans les politiques, programmes et projets. Ces conflits d'intérêts sont une caractéristique inévitable de toutes les sociétés.

Au cours des dernières années, les conflits liés aux ressources naturelles ont pris de l'ampleur et se sont intensifiés. Si ces conflits ne sont pas réglés, ils risquent de provoquer des réactions violentes, une dégradation de l'environnement et des moyens d'existence, et une interruption des projets. Reconnaître que le conflit est inhérent à tout système d'utilisation des ressources constitue une condition sine qua non pour une gestion durable, participative et équitable.

#### **LES GRANDS AXES DU CADRE METHODOLOGIQUE**

Gérer un conflit, c'est minimiser ou prévenir autant que possible les confrontations, arbitrer les désaccords et éviter que les oppositions et désaccord entre divers usagers de ressources naturelles (individus ou communautés) ne dégénèrent en confrontations violentes.

La gestion du conflit a aussi pour but de rendre possible une gestion viable ou durable des ressources qui font l'objet du conflit.

Cependant, il faut se garder de croire que la résolution d'un conflit en constitue la fin absolue et définitive.

De manière globale, la GAC se définit comme un champ multidisciplinaire de recherche e d'action qui traite des questions de savoir comment des personnes peuvent prendre ensemble des meilleures décisions particulièrement sur de sujets difficiles et de dispute. Elle prend en considération toutes les façons de traiter un conflit de ressources naturelles. La GAC n'exclut pas des voies officielles, mais elle ne les utilise pas de façon prioritaire ou exclusive.

Si le règlement d'un conflit est toujours le résultat recherché, il est non seulement une étape du processus de gestion du conflit, mais en plus, il ne constitue pas une fin en soi. C'est en cela que la gestion alternative des conflits GAC préconise une autre manière de concevoir la gestion des conflits.

La gestion alternative des conflits comprend une variété d'approches participatives dont le but est de parvenir à une résolution mutuellement acceptable des problèmes liés aux conflits par le biais d'un processus volontaire conçu comme une alternative aux stratégies conflictuelles ou non consensuelles. En Amérique par exemple, la gestion alternative des conflits est passée d'un mécanisme de résolution des conflits au cas par cas à l'institutionnalisation des procédures au moyen d'une légalisation formelle.

La gestion alternative des conflits repose sur quatre préalables fondamentaux :

**Premièrement**, le problème ne réside pas dans le conflit lui-même, mais plutôt dans la manière de le gérer ;

**Deuxièmement**, une gestion alternative efficace et réussie des conflits exige la participation de toutes les parties prenantes et de toutes les parties légitimes impliquées dans le différend.

**Troisièmement**, une partie ne s'impliquera généralement pas dans la gestion alternative des conflits à moins que ce ne soit dans son plus grand intérêt.

**Quatrièmement**, chaque partie en position de faiblesse doit savoir qu'elle n'est jamais en face d'une partie monolithique plus forte ou totalement adverse.

La gestion alternative s'intéresse essentiellement à la manière dont les parties en conflit peuvent collaborer afin d'identifier des options pouvant satisfaire des valeurs culturelles différentes et favoriser les changements voulus. Les mécanismes de gestion alternative des conflits balayent le spectre des approches proactives. La gestion alternative des conflits utilise entre autres outils la négociation, la conciliation, la médiation et le développement des capacités par la formation.

La GAC se veut en effet un processus consensuel qui prend en compte toutes les étapes, tous les moments du conflit depuis les signes précurseurs que d'aucuns appelleraient malentendu, différend, ou litige, jusqu'à la solution qui est une œuvre dont le suivi et la consolidation constituent les éléments essentiels d'une stratégie préventive à d'autres conflits de même nature.

Cette approche suppose que la résolution des conflits soit essentiellement gérée par les instances propres à la communauté et que le recours à des structures formelles, surtout extérieures à celle-ci, ne soit qu'exceptionnelle. La GAC prend notamment en compte l'ensemble des outils de référence des acteurs ; qu'ils soient traditionnels, religieux ou modernes. Elle prête de ce fait une attention particulière aux bases légitimes du processus de prise des décisions.

L'approche GAC se réfère à une variété d'approches collaboratives qui cherchent à atteindre des solutions mutuellement acceptables d'un conflit à travers un processus plus ou moins structuré et volontaire. Elle est un continuum qui met l'accent sur :

- La prévention ;
- La résolution ;
- La mise en application de la solution ;
- Le suivi et la consolidation des actions issues de la solution

Les outils utilisés dans le cadre de la gestion du conflit sont : la conciliation, la négociation et la médiation.

- ✓ Tentative par une tierce personne neutre de communiquer avec les parties en conflit pour baisser la tension et accepter de trouver une solution.
- ✓ Processus volontaire dans lequel les parties en conflit se rencontrent, mettent leurs arguments sur la table pour tenter d'atteindre des solutions acceptables pour tous (alliances, Lobbying...)
- ✓ Implique l'assistance d'une tierce personne (neutre) dans le processus de négociation. Permet de rapprocher des positions, d'aider à aboutir à un accord plutôt que de résoudre directement le conflit.

AKIBA !!!

## **Annexe 2c – 2 : Exemple d'expériences en partage des revenus au Cameroun**

### ***Expérience en partage des revenus au Cameroun - La RFA***

Les redevances forestières annuelles (RFA) sont des taxes forestières que payent les exploitants des forêts camerounaises en vente de coupe ou en concessions. Elles sont calculées sur la superficie attribuée en exploitation. Depuis 1997, au Cameroun, chaque concessionnaire forestier verse une RFA sur la base de la superficie de sa concession et d'un prix plancher de 1000F/ha.

Par la loi de finance, le produit des redevances est réparti entre l'État (50%), les communes du lieu où se trouve le titre d'exploitation (40%), et les communautés riveraines du lieu de l'exploitation (10%). En 2009, avec le vote de la péréquation de la RFA destinée aux communes (Loi n° 2009 019 du 15 décembre 2009 portant fiscalité locale), la quote-part des 40% du produit de la redevance forestière affecté aux communes a été répartie comme suit 20 % au profit de la commune de la localisation et 20 % au FEICOM au profit des autres communes.

Théoriquement, cette redistribution vise à contribuer à la décentralisation des responsabilités dans la gestion de ces redevances et à la réalisation des œuvres sociales de développement des communautés bénéficiaires tel qu'institué par l'arrêté conjoint N° 0122/MINEFI/MINAT du 29 Avril 1998.

De nouvelles innovations ont été apportées par l'arrêté conjoint N° 0520/ MINATD/ MINFI/ MINFOF du 28 juillet 2010 fixant les modalités d'emploi et de suivi de la gestion des revenus provenant de l'exploitation des ressources forestières et fauniques destinés aux Communes et aux Communautés villageoises riveraines, lui-même modifié par l'arrêté conjoint n°076 MINATD/MINFI/MINFOF du 26 juin 2012 fixant les modalités de planification, d'emploi et de suivi de la gestion des revenus provenant de l'exploitation des ressources forestières et fauniques, destinés aux communes et aux communautés villageoises riveraines. Il s'agit d'une nouvelle réglementation qui vise à améliorer la gouvernance à l'échelle communale.

L'arrêté n°076 MINATD/MINFI/MINFOF du 26 juin 2012 couvre tous les revenus tirés de la forêt au bénéfice de la commune et des communautés (RFA, forêt communale, forêts communautaires, etc.). Il institue un Comité Communal, dont le maire n'est que le rapporteur, qui suit l'utilisation de ces revenus. Ces revenus font l'objet d'un compte séparé au niveau des communes. 70% de la RFA doit être utilisé pour des dépenses d'investissement, selon un Plan de Développement Communal et 30% pour la réalisation des infrastructures de développement destinées aux communautés villageoises riveraines.

Au Cameroun, le mécanisme de partage des RFA est une importante expérience à prendre en compte dans la construction du mécanisme de partage des bénéfices qui seront issus de la REDD. Les points forts (mécanisme de péréquation, transparence pour la gestion des fonds au niveau du MINFOF, etc.) et les faiblesses (faiblesse du contrôle de l'utilisation des fonds au niveau local, faible part (10%) arrivant au niveau des communautés locales, accaparement des bénéfices par les communes gestionnaires, etc.) de ce mécanisme de partage des RFA seront pris en compte lors de la construction du mécanisme de partage des revenus qui seront issus de la REDD+.

### ***Le partage des bénéfices pour les plantations de Prunus à Buea***

D'autres formes de partage des bénéfices, cette fois plus locales, existe. A Buea par exemple, pour le partage des bénéfices issus de la valorisation des Prunus autour du Mont Cameroun, un mécanisme particulier a été instauré autour de 23 villages. Dans le cadre de ce mécanisme, les communautés locales bénéficient de 60% des profits à travers les projets communautaires (construction de ponts, construction de maisons communales, etc.), les récolteurs perçoivent 30% des bénéfices et les 10% qui restent sont destinés à la structure qui gère le mécanisme et qui réalise le suivi.

## **Tableau 26 : Caractéristiques du Mécanisme de partage des revenus - Cas du Prunus**

Beneficiaries	% benefit of total revenue	Purpose/Resp	remarks
Management committee	10	-management of the affairs of the project or program -carry out training of harvesters on sustainable harvesting and regeneration of species -carry out M&E to check illegal exploitation -Reporting and feedback to the community member villages.	Team of 5max persons
Harvesters	30	30% shared to them as wages -carry out harvesting and tree regeneration	team of about 70 to 100 persons selected from the member villages
Village Development fund	60	Created in a credible bank in the community. Funds use for developmet issues in any member villages(23 of them) for example construction of pipeborne water, bridges, community halls, classrooms etc	This make them have sense on ownership and can guarantee its sustainability
MINFOF, MINEP, GIZ(GTZ), Projects/programs	-	-advisory role -carry out supervission and controlin joint mission with mgmt committee -Facilitation and capacity builders of the stakeholders	

## **Annexe 2d : Impacts sociaux et environnementaux des mesures de préparation et de la mise en œuvre de REDD+**

### **Annexe 2d : Ebauche de TDR pour l'EESS**

**(il est à noter que ces TDR seront renforcés et ceci constituera la première activité de la cellule EESS du Secrétariat Technique)**

La REDD+ est considéré par le Cameroun comme un instrument permettant d'atteindre les objectifs de développement, en mobilisant les différents secteurs de production. Mais le Gouvernement est aussi conscient que la REDD+, à travers les activités qu'elle peut développer, peut avoir des impacts négatifs non seulement pour les communautés mais aussi pour l'environnement. Dans cette perspective, il est important de créer de manière inclusive des synergies afin de répondre d'une manière anticipative aux potentiels impacts sociaux et environnementaux négatifs de la REDD+ mais également afin de promouvoir les potentiels impacts positifs du mécanisme.

L'EESS permettra ainsi de garantir que ces aspects sociaux et environnementaux ont été réellement pris en compte lors du montage de la stratégie, et que les risques et impacts négatifs potentiels de la REDD+ ont été préalablement identifiés et régulés. Cette prise en compte des aspects sociaux et environnementaux est d'autant plus importante étant donné qu'une très grande majorité de communautés locales sont tributaires des forêts au Cameroun.

#### **Objectifs**

- Analyser les impacts potentiels (positifs et négatifs) des différentes options stratégiques par zone agroécologique et du cadre de mise en œuvre de REDD+ sur les communautés tributaires des ressources naturelles et forestières et sur l'environnement.
- Identifier les alternatives aux possibles impacts sociaux et environnementaux négatifs de la mise en œuvre du processus REDD
- Développer un cadre de gestion environnemental et social pour la mise en œuvre de la stratégie REDD+.

#### **Résultats attendus**

- Préparation d'un plan d'action permettant d'aligner la mise en œuvre de l'EESS avec la définition des options stratégiques REDD+
- Faire un état des lieux de la situation environnementale et sociale, sans application de la REDD+
- Classer les moteurs de la déforestation par ordre de priorité et définir les aspects, les impacts et les priorités environnementaux et sociaux par rapport à ces moteurs
- Capitaliser et analyser les résultats des ateliers et des études réalisés par le Gouvernement, par la société civile et par les PTF dans le cadre du processus REDD pour en tirer des enseignements
- Pour chaque piste d'option stratégique identifiée dans le volet 2 (étant donné l'indisponibilité de la stratégie avant décembre 2015), identifier les possibles impacts sociaux et environnementaux positifs et négatifs pouvant résulter de la mise en œuvre de la REDD+, pouvant constituer par la suite un frein ou au contraire un accélérateur quant à l'atteinte de l'objectif de développement selon la vision du Gouvernement.
- Evaluer les options REDD+ proposées au regard des priorités
- Proposer des améliorations et des alternatives viables sur le plan environnemental et social à la stratégie pour atténuer et compenser les impacts négatifs potentiels de ladite stratégie
- Proposer un Cadre de Gestion Environnementale et Sociale pour la mise en œuvre de la Stratégie Nationale REDD+, CGES qui sera amélioré tout au long de la construction du processus

## **Annexe 3 : Définition d'un niveau d'émission de référence national pour les forêts et/ou d'un niveau de référence pour les forêts**

### **Annexe 3: Ebauche TdR pour le Montage du Scenario de Références : identification des activités et des informations à collecter**

Ces termes de référence seront à compléter et à consolider.

Les tâches suivantes seront réalisées dans le cadre de la mise en place du scénario de référence. Elles seront entreprises par la cellule MRV / Scénario de référence, avec un appui technique d'experts nationaux et internationaux (dont sous-régionaux).

- Identification des rôles des institutions qui seront en charge de la construction du scénario de référence et des institutions partenaires qui pourraient notamment alimenter la base de données. Cette base de données sera utilisée pour la composante 3 mais également pour la composante 4
- Evaluer les besoins en appuis techniques et renforcement de capacité mais également en partenariat institutionnel pour monter le scénario de référence (à réaliser avec le projet FAO / COMIFAC et le projet sous-régional REDD)
- Mener des activités permettant de fixer la définition de la forêt, en prenant en compte les caractéristiques des zones agroécologiques (travaux de réflexion impliquant les décideurs mais surtout les chercheurs ; consultations dans les zones agroécologique). La définition de la forêt qui en résultera sera celle à utiliser pour toutes les composantes du présent RPP.
- Analyser les couverts forestiers en se basant sur les données existantes. Collecte des données et analyse de la qualité des données existantes. Si certaines données sont manquantes, des investigations peuvent être entreprises pour combler les lacunes. Les données citées ci-dessous sont celles devant au moins être disponibles afin d'avoir un scénario de référence réaliste et prenant en compte toutes les circonstances nationales
- Développer les méthodologies adéquates pour pouvoir évaluer le stock de carbone. Une stratification du territoire national sera réalisé au regard des différentes caractéristiques des zones agroécologiques. Cette stratification prendra en compte les résultats des études réalisées dans la composante 2a et 2b.
- Faire une analyse approfondie des facteurs d'ajustement en se basant sur toutes les projections de développement existantes (Document de stratégie de développement DSCE, les stratégies sectorielles en vigueur, etc.)
- Evaluer les sources possibles de fuite des émissions de GES et les intégrer dans le système en construction.

### **Analyse de causes de la déforestation/dégradation actuelles et futures**

#### **1- Agriculture itinérante sur brulis (culture mixte: manioc, maïs, arachide, etc.) ;**

##### **Analyse qualitative**

###### **OFFRE**

- Amélioration de la productivité agricole (accès aux intrants, lutte contre les ravageurs qui persistent après la première campagne agricole, facteurs biophysiques) et coûts de transport internes
- Vulgarisation des semences améliorées, résistantes aux maladies

###### **DEMANDE**

- Besoins d'autosuffisance alimentaire au niveau de la famille du producteur, qui dépend du bilan natalité/mortalité en zone rurale, et des opportunités d'emploi en zone urbaine

- Demande des villes les plus proches qui dépend des infrastructures de communication, du bilan natalité/mortalité en zone urbaine, du régime alimentaire (besoins en kcal, habitudes), de l'accès à un revenu salarié (indice de pauvreté)

#### **Variables détaillées potentielles et données sur ces variables**

- Taille de la population en zone rurale et urbaine (Recensements de la population et de l'habitat)
- Besoins alimentaires en kcal/personne en fonction des indices de pauvreté (enquête de pauvreté, statistiques internationales sur les besoins alimentaires)
- Rendements vivriers (enquête agricole) Projections sur les quantités importées de produits vivriers (Ministères de l'Industrie et du commerce, de l'agriculture et du Développement)
- Rural- Direction des statistiques agricoles, bases de données internationales
- Vérification de l'existence/fiabilité des données

### **2- Agriculture de rente (cacao, café, palmier à huile, fruitiers, etc.)**

#### **Analyse qualitative**

##### OFFRE

- augmentation de la productivité des produits de rente (intrants, terroir) et coûts de transport
- Compétitivité des autres pays producteurs

##### DEMANDE

- Demande internationale : croissance démographique internationale, augmentation du PIB international ( pays émergents), développement des biocarburants, etc.
- Demande nationale : dépendant du bilan natalité/mortalité en zone urbaine, du régime alimentaire (besoins en kcal, habitudes), de l'accès à un revenu salarié (taux de chômage)

#### **Variables détaillées potentielles et données sur ces variables**

- Evolution historique des surfaces de café, cacao et palmier (Direction de la statistique agricole)
- Projections Indices d'évolution du prix mondial du café, du cacao et du palmier à huile en moyenne sur un cycle d'évolution du prix des matières premières considérées (bases de données internationales)
- Nombre de km de routes goudronnées, de
- Consultation pour vérifier existence / fiabilité des données

### **3- Exploitation de bois énergie**

#### **Analyse qualitative**

##### OFFRE

- Utilisation des foyers et fumoirs améliorés, du biogaz et de petites unités locales de production d'énergie hydroélectrique
- Coûts de transport (dépendant de la localisation des forêts par rapport aux villes – par ex : utilisation de rémanents d'exploitation ou de connexes de scierie comme bois de feu)

##### DEMANDE

- Accès à d'autres sources d'énergie en ville (qui dépend de la capacité de fournitures d'énergie à un prix raisonnable)
- Part de bois de feu/charbon dans la consommation des ménages

#### **Variables détaillées potentielles et données sur ces variables**

- Volumes demandés de bois de feu en fonction du profil énergétique des villes
- Déterminer la part de bois de feu qui est conjoint à l'exploitation agricole et celui qui ne l'est pas (*pour éviter tout double comptage*), à la fois en zone rurale et urbaine
- Déterminer la part du bois de feu qui provient des rémanents d'exploitation et connexes de scieries

-Trois études à réaliser sur le bois de feu

#### **4-Exploitation forestière**

##### **Analyse qualitative**

OFFRE

- Productivité liée à l'exploitation et aux infrastructures de transport ;
- Augmentation de la valeur ajoutée à travers la politique de transformation locale des produits ligneux
- Existence et efficacité du contrôle mené par l'Etat (AVP/FLEGT)

DEMANDE

- Prix du bois sur les marchés internationaux (qui dépend de la compétitivité avec les autres pays, et des coûts de transport) ;
- Demandes nationale et transfrontalière

##### **Variables détaillées potentielles et données sur ces variables**

- Scénario de dégradation : calcul des émissions liées à l'exploitation forestière (et estimation des émissions si poursuite du taux de dégradation).
- Estimation des volumes exploités illégalement (données éparses recueillies dans le cadre du programme FLEGT et de la revue mondiale de l'exploitation illégale réalisée par WWF)
- Deux études à réaliser sur l'exploitation forestière

#### **5- Exploitation minière**

##### **Analyse qualitative**

OFFRE

- Rendement d'exploitation (coût d'exploitation vs prix. Pour pétrole offshore, coût est élevé en mer très profonde)

DEMANDE

- Prix internationaux
- Compétitivité internationale suivant coûts de transport) Pas d'historique d'exploitation : utilisation des prévisions du Ministère des mines en matière d'exploitation (considération des concessions d'exploitation déjà accordées).

##### **Variables détaillées potentielles et données sur ces variables**

A terme historique d'exploitation : établir une corrélation entre la surface d'exploitation avec les prix des minerais et les km de routes goudronnées, de chemins de fers, et de voies navigables)

#### **6- Infrastructures (dans le futur)**

##### **Analyse qualitative**

- Investissements étrangers
- Planification nationale (moyens, priorités)

##### **Variables détaillées potentielles et données sur ces variables**

Nombre de km de routes goudronnées, de chemins de fers, et de voies navigables prévues (Ministère des Transports, Direction de la Navigation Fluviale)

#### **7- Barrages hydroélectriques**

##### **Analyse qualitative**

OFFRE

Efficacité coût du barrage

DEMANDE

Coût des autres énergies et démographie

**Variables détaillées potentielles et données sur ces variables**

Utilisation des prévisions du Ministère de l'énergie en ce qui concerne le nombre de barrages (plan de développement sectoriel) et la surface inondée par barrage (résultats des études d'impact environnementales)

**8- Expansion urbaine**

**Analyse qualitative**

Migration vers les zones urbaines :

- Augmentation démographique
- Opportunités d'emploi
- Productivité en milieu rural

**Variables détaillées potentielles et données sur ces variables**

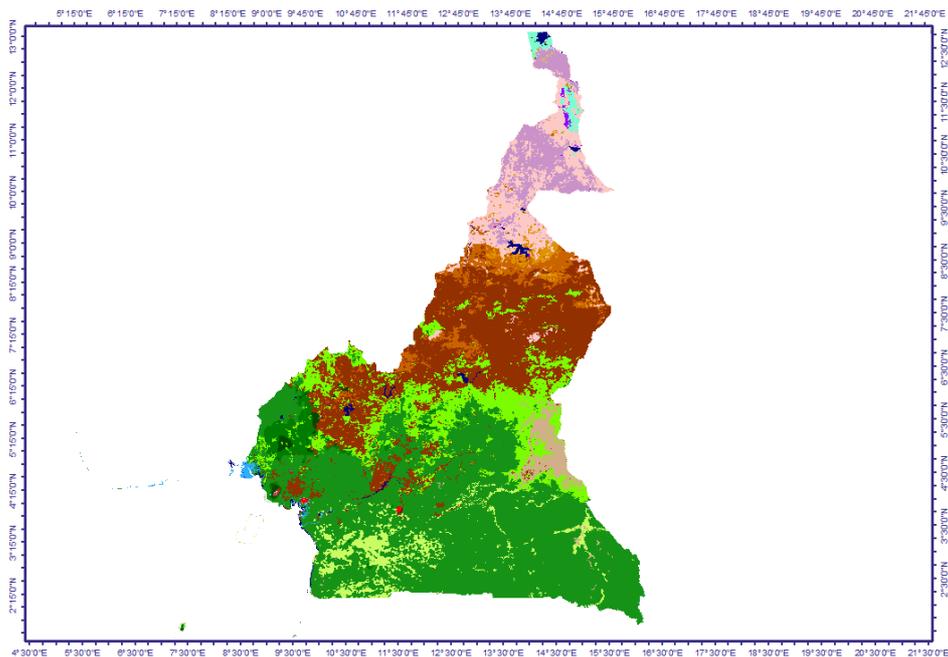
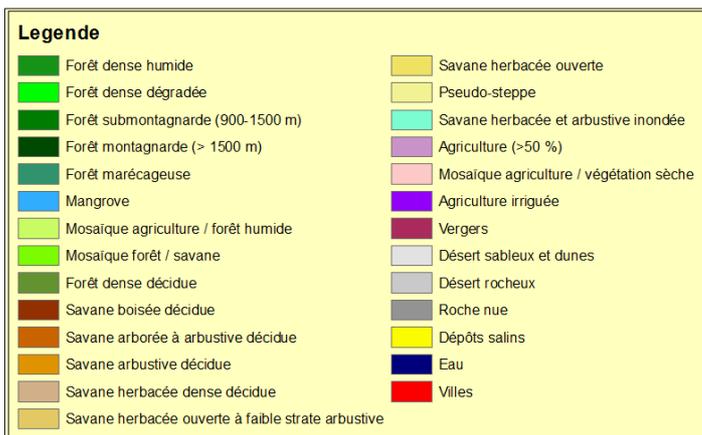
Taux de croissance des villes Surface moyenne d'une habitation (Direction de la construction, de l'urbanisme et de l'habitat ou Direction générale du cadastre)

## Annexe 4 : Conception d'un système national de suivi et d'information sur les forêts et les politiques de garanties

### Annexe 4 : Carte

#### ATLAS FORESTIER INTERACTIF DU CAMEROUN

Version 1.0 Février 2005



Echelle: 1:7190258



**Carte 2 : Carte des différentes formations végétales du Cameroun**

**Annexe 5 : Calendrier et budget**

**Annexe 6 : Conception d'un cadre de suivi-évaluation du programme**

**[end]**